



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 28 janvier 2019

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 7)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 7)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 17 septembre 2018	(p. 7)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3261)	(p. 8)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 30 novembre 2018 - (dossier n° 2019-3262)	(p. 24)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 8 novembre et le 12 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3263)	(p. 24)
Désignation de représentants au sein de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) (dossier n° 2019-3272)	(p. 118)
Désignation d'un représentant	
- au sein du Conseil du Pôle métropolitain (dossier n° 2019-3289)	(p. 52)
- au sein du conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) (dossier n° 2019-3290)	(p. 52)
Annexe 1 - Mission d'information et d'évaluation portant sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution (dossier n° 2019-3291) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse	(p. 129)
Annexe 2 - Budget primitif 2019 - Tous budgets (dossier n° 2019-3292) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 139)
Annexe 3 - Plan Oxygène - Instauration d'une zone à faibles émissions (ZFE) - (dossier n° 2019-3326) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Philip	(p. 171)

Les textes des délibérations n° 2019-3261 à 2019-3326 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 40 (Janvier 2019).

N° 2019-3261	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 8)
N° 2019-3262	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 30 novembre 2018 -	(p. 24)
N° 2019-3263	Compte-rendu des décisions prise par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 8 novembre et le 12 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -	(p. 24)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2019-3264** *Etudes relatives au noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Attribution de subvention d'équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale et signature d'avenants aux conventions partenariales précédentes -* (p. 93)
- N° 2019-3265** *Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais- Avenant n° 1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet de mise à double voie complète la section Gorge de Loup/Ecully Demi-Lune et de la création de 2 haltes supplémentaires sur la branche de Lozanne - Convention relative au financement des études avant-projet/projet et des travaux urgents pour la régénération de la section Tassin/Lozanne - Attribution d'une subvention d'équipement -* (p. 101)
- N° 2019-3266** *Sathonay Camp, Rillieux la Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement de gare - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des études PRO pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire de programme -* (p. 123)
- N° 2019-3267** *Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2019 -* (p. 123)
- N° 2019-3268** *Corbas - Interventions sur bâtiments situés 78, rue Centrale à Corbas - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) -* (p. 123)
- N° 2019-3269** *Saint Genis les Ollières - Requalification de la place Pompidou - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 123)
- N° 2019-3270** *Neuville sur Saône - Rue de la Champagne - Création d'une voie d'accès à la pépinière d'entreprises - Individualisation totale de l'autorisation de programme -* (p. 123)
- N° 2019-3271** *Sathonay Village - Route de Vancia - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -* (p. 123)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2019-3272** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 117)
- N° 2019-3273** *Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 -* (p. 118)
- N° 2019-3274** *Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 -* (p. 120)
- N° 2019-3275** *Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Archipel One / Skylab - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 122)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2019-3276** *Définition de critères relatifs aux demandes de remises gracieuses des prestations sociales - Création d'une commission ad hoc -* retiré
- N° 2019-3277** *Renouvellement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les organismes gestionnaires d'établissements et services accompagnant des personnes adultes en situation de handicap -* (p. 124)
- N° 2019-3278** *Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet de Maison de répit de la Fondation France Répit - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 112)
- N° 2019-3279** *Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volets accès et gestion locative adaptée du FSL - Approbation des contrats de cautionnement types et de la convention relative à la couverture sous-location -* (p. 116)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3280	<i>Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2019 et signature de protocoles financiers -</i>	(p. 124)
N° 2019-3281	<i>Bron - Edition 2019 de la Fête du livre à Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron et à l'organisation du prix Summer - Approbation de la convention -</i>	(p. 103)
N° 2019-3282	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 124)
N° 2019-3283	<i>Collèges - Transports vers les demi-pensions 2019 - Transports vers les sites sportifs 2017-2018 -</i>	(p. 124)
N° 2019-3284	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Utilisation des équipements sportifs - Actualisation des tarifs -</i>	(p. 104)
N° 2019-3285	<i>Collèges publics - Convention cadre définissant les relations entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 106)
N° 2019-3286	<i>Lyon 7°, Lyon 8°, Irigny, Meyzieu, Vénissieux, Saint Fons - Collèges publics - Extension de collèges pour répondre aux progressions d'effectifs - Individualisations totales d'autorisations de programme -</i>	(p. 106)
N° 2019-3287	<i>Lyon 7° - Collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 124)
N° 2019-3288	<i>Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 109)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3289	<i>Conseil du Pôle Métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2019-3290	<i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2019-3291	<i>Mission d'information et d'évaluation portant sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution -</i>	(p. 9)
N° 2019-3292	<i>Budget primitif 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 24)
N° 2019-3293	<i>Ressources humaines - Mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel et modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 49)
N° 2019-3294	<i>Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Avenants à la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) -</i>	(p. 125)
N° 2019-3295	<i>Lyon 3° - Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 125)
N° 2019-3296	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions - Approbation de la convention 2019 -</i>	(p. 50)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3297	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Délégation de service public de chauffage urbain du réseau de chaleur Grande Ile - Désignation du délégataire -</i>	(p. 63)
N° 2019-3298	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Approbation des cartes stratégiques de bruit 3ème échéance - Mise à jour du PPBE 2ème échéance et du cadre d'action des programmes de traitement des points noirs du bruit -</i>	(p. 66)
N° 2019-3299	<i>Défense extérieure contre l'incendie - Lot n° 2 maintenance des points d'eau incendie (PEI) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 125)

N° 2019-3300	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation totale d'autorisation de programme au budget principal - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme au budget annexe des eaux -</i>	(p. 125)
N° 2019-3301	<i>Bron - Sécurisation de la boucle Bron supérieur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 125)
N° 2019-3302	<i>Bron - Réhabilitation d'une canalisation structurante d'eau potable de diamètre 1 250 mm entre Croix Luizet et Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 125)
N° 2019-3303	<i>Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2019 et pour l'organisation du colloque triennal Novatech - Adhésion à la charte pour un assainissement non collectif de qualité (Qualit'ANC) -</i>	(p. 126)
N° 2019-3304	<i>Exploitation des 18 déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants -</i>	(p. 67)
N° 2019-3305	<i>Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Gestion des déchets - Prolongation de la convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour bénéficier des dons issus des zones de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 67)
N° 2019-3306	<i>Gestion des déchets - Extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés -</i>	(p. 67)
N° 2019-3307	<i>Contrat de reprise des papiers-cartons non complexé (PCNC) issus des centres de tri de la collecte sélective avec la société European products recycling (EPR) - Avenant n° 1 -</i>	(p. 67)
N° 2019-3308	<i>Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2019 -</i>	(p. 71)
N° 2019-3326	<i>Plan Oxygène - Instauration d'une Zone à faibles émissions (ZFE) - Approbation d'une 1ère étape - Approbation du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Attribution de subventions -</i>	(p. 71)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3309	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Première phase d'acquisitions foncières de logements et commerces - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2019-3310	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier des Alagniers - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 54)
N° 2019-3311	<i>Lyon 8°, Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Relogement opérationnel dans le cadre du protocole de préfiguration - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -</i>	(p. 126)
N° 2019-3312	<i>La Mulatière - Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 127)
N° 2019-3313	<i>Lyon 8° - Contrat de ville Métropole de Lyon 2015-2020 - Etats-Unis - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Résidentialisation des espaces de l'ensemble Tony Garnier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Grand Lyon habitat (GLH) -</i>	(p. 127)
N° 2019-3314	<i>Villeurbanne - Secteur Grandclément Gare - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement -</i>	(p. 55)
N° 2019-3315	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Villeurbanne -</i>	(p. 128)
N° 2019-3316	<i>Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 126)
N° 2019-3317	<i>Rillieux la Pape - Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 126)
N° 2019-3318	<i>Rillieux la Pape - Quartier Ostérode - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs -</i>	(p. 126)

N° 2019-3319	<i>Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey - Place Pierre-Simon Ballanche - Bilan de la concertation et approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 61)
N° 2019-3320	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 126)
N° 2019-3321	<i>Cailloux sur Fontaines - Secteur du Favret - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 127)
N° 2019-3322	<i>Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 127)
N° 2019-3323	<i>Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 3 à la convention cadre de 2012 - Demande de subvention -</i>	(p. 127)
N° 2019-3324	<i>Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménages modestes - Avenant n° 1 à la convention avec l'association SoliNergy -</i>	(p. 59)
N° 2019-3325	<i>Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Convention de partenariat entre la Région Hauts de France et la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec le consortium - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 62)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 28 janvier 2019 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 8 janvier 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absent non excusé : M. Aggoun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Bouzerda (pouvoir à M. Crimier), M. Brumm (pouvoir à M. Da Passano), M. Le Faou (pouvoir à Mme David), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), M. Charles (pouvoir à Mme Baume), Mme Frih (pouvoir à M. Desbos), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), M. Eymard (pouvoir à M. Pouzol), M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Panassier (pouvoir à Mme Frih puis à M. Rudigoz), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peillon (pouvoir à M. Longueval), Mme Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Blache (pouvoir à M. Barret), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Brugnera (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), M. Collomb (pouvoir à Mme Brugnera puis à M. Képénékian), Mme Corsale (pouvoir à Mme Crespy), M. Coulon (pouvoir à M. Butin), M. David (pouvoir à M. Curtelin), M. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Forissier (pouvoir à M. Buffet), M. Fromain (pouvoir à M. Compan), M. Gascon (pouvoir à M. Odo), M. Guillard (pouvoir à Mme Balas), Mme Guillemot (pouvoir à M. Cachard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lavache (pouvoir à Mme Millet),

M. Martin (pouvoir à Mme Maurice), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Cochet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Runel (pouvoir à Mme Guillemot puis à M. Philip), M. Sécheresse (pouvoir à M. Sturla), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à Mme Croizier), M. Vial (pouvoir à M. Vaganay), M. Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

M. LE PRÉSIDENT : Avant de rentrer dans le vif des sujets, je souhaiterais dire deux choses. La première, je voudrais souhaiter la bienvenue à Cédric Grail, qui est juste derrière moi, nouveau Directeur de Cabinet de cette maison. Je crois qu'il a déjà commencé à prendre contact, bien sûr je lui ai demandé de prendre contact avec tous les groupes politiques et, bien évidemment, avec tous les membres de l'exécutif, il va s'y atteler dès aujourd'hui ou, en tout cas, dès demain matin.

Quelques mots peut-être avant de démarrer. Bien évidemment, nous nous sommes, pour les uns et les autres, souvent croisés dans ce mois de janvier pour une cérémonie des vœux mais je voudrais, la tradition oblige et le cœur aussi oblige, vous souhaiter à tous et à toutes une belle année 2019.

Au-delà de nos différences, de nos divergences parfois, on en verra sans doute encore cet après-midi, nous verrons aussi que l'intérêt général nous anime et anime l'ensemble des participants à ce Conseil de la Métropole et je pense en particulier aux Maires, je pense aux Conseillers municipaux dans les différentes villes. Tous mes vœux, tous mes vœux à vous mais à vos amis, à vos familles parce que je crois qu'il faut toujours préserver l'essentiel et l'essentiel reste l'amour et l'amitié, en tout cas c'est comme ça que je vois la vie donc je vous en fais part aujourd'hui, avant la fin du mois de janvier. Merci beaucoup.

**Communication de monsieur le Président
Mise à jour de la composition des groupes d'élus**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe de la création, par lettre reçue en date du 18 décembre 2018, du groupe "Demain... La Métropole !", présidé par madame Nathalie Frier. Vous disposez sur vos pupitres de la liste de composition des groupes d'élus. Je vous rappelle que cette liste est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

**Communication de monsieur le Président
Mise à jour de la composition des commissions**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- suite à la constitution du groupe "Demain... La Métropole !",
- suite à l'adhésion de monsieur Patrick Huguet au groupe "AGIR - La droite constructive et apparentés",
- de même que suite à diverses demandes de changement d'affectations,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande de me donner acte de cette communication de sorte que celles-ci puissent être effectives en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

**Adoption du procès-verbal du Conseil
du 17 septembre 2018**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 17 septembre 2018.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix :

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

**Compte-rendu des décisions prises par
la Commission permanente par délégation du Conseil**

N° 2019-3261 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2019-3261.

La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Chers collègues, intervention retirée mais nous ne prenons pas acte, comme habituellement, des décisions de la Commission permanente. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Iehl. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, chaque début d'année il est de coutume de présenter ses vœux. Au nom de notre groupe, je souhaiterais présenter à l'ensemble des membres élus de cette assemblée, aux agents de notre Métropole de Lyon ici présents mais également à tous les agents œuvrant au quotidien au service de nos habitants, à la presse et au public présents en ce jour de Conseil, nos vœux de bonne et heureuse année 2019.

Pour ces vœux nous souhaitons la Concorde car notre pays a subi une grave crise sociale qui a divisé profondément les Français. On peut dire grave, car le Président de la République a choisi d'écrire à tous les Français et d'ouvrir un débat national, c'est bien qu'il a considéré que la situation nécessitait d'agir au-delà des simples consultations habituelles des représentants élus et des corps constitués.

Notre responsabilité ici dans cette assemblée est particulière car les fondements de la crise et les revendications ont notamment porté sur la fracture entre les zones urbanisées où se crée majoritairement la richesse, et les zones rurales où le sentiment d'abandon et de déclassement social marque les habitants.

Ne plus vivre dignement du revenu de son travail, ne plus avoir accès aux services de proximité comme La Poste, un service de santé, même une administration fiscale, et ne parlons pas de la téléphonie mobile et de la fibre. Ne plus pouvoir assurer l'avenir sur l'emploi et l'évolution sociale de ses enfants. Ne pas avoir accès aux transports en commun alors que le coût de l'usage de la voiture explose.

Se faire dénoncer car son mode de vie serait condamnable par un dogmatisme nouveau qui désigne ses coupables comme au temps de la terreur : le coupable qui roule au diesel, le coupable qui se chauffe au fuel, le coupable qui fume, et j'en passe.

Tout cela a favorisé la révolte, car les Françaises et les Français ont perdu l'espoir.

Alors, mes chers collègues, car tous ici nous aimons notre pays, notre groupe souhaite la réconciliation du peuple, la Concorde nationale et le redressement de la France. Pour la France ça peut marcher, pour la Métropole de Lyon, cela semble compromis.

Dans la composition des groupes politiques de cette assemblée on a surtout constaté des divorces et pas beaucoup de mariage.

Mais 2019 sera peut-être l'année des unions, à lire le communiqué de presse commun de ce jour entre les groupes Demain... La Métropole ! et CIMeT pour clamer leur amour fidèle au Maire de Lyon. Finalement, on ne peut que le souhaiter tant aujourd'hui la présence de dix-sept groupes pour 165 Conseillers n'est plus le symbole de la liberté mais plutôt de l'inefficacité.

Monsieur le Président, ce n'est pas vous faire injure que de dire que, dans cette assemblée, vous n'avez pas engagé les vœux sous le signe de la Concorde. On y a cru un moment quand vous avez déclaré à Laurent Wauquiez votre émotion à le retrouver pour la journée des câlins. Mais le lendemain, en vous opposant à notre collègue Gérard Collomb pour les élections métropolitaines de 2020, on a aussi compris qu'en macronie les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Après avoir tant insisté sur le nombre de places en maison de retraite, il faudra aussi certainement renforcer l'accueil à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille car, dans ce divorce entre socialo-macronistes, nombreux élus de la Métropole vont se retrouver orphelins.

Comme nous aimons la Métropole et les Grand Lyonnais, nous souhaitons aussi la Concorde et la réussite à notre collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote et le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2019-3291 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mission d'information et d'évaluation portant sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3289 mais je pense que, dans un premier temps, c'est madame Frier qui va introduire le sujet et ensuite, monsieur Claisse prendra la parole. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, la mission d'information et d'évaluation sur la TEOM a été créée par le Conseil métropolitain du 17 septembre 2018, suite à la demande du groupe Les Républicains et apparentés.

Elle a été installée le 4 octobre 2018. Cette sollicitation faisait suite au contexte de contentieux interrogeant la sécurité juridique du dispositif fiscal mis en œuvre sur le territoire en matière de TEOM. La mission a été composée de dix-neuf participants représentant les groupes politiques de la Métropole.

Un Président et un rapporteur ont été désignés au sein de la mission. J'ai eu l'honneur et le grand plaisir d'assurer les missions de Présidente et Gérard Claisse a assuré le rôle de rapporteur.

Je veux également souligner que nous avons bénéficié, tout au long de nos travaux, d'un accompagnement par les services de très grande qualité, avec madame Nicole Sibeud, directrice générale déléguée en charge du développement urbain et du cadre de vie, et monsieur Michel Soulas, directeur général délégué en charge des ressources, et leurs services.

Sur ce sujet assez pointu et complexe, ils nous ont rendus plus intelligents que nous ne l'étions en arrivant et ils nous ont permis de prendre toute la mesure des multiples enjeux techniques financiers et juridiques du service public des déchets et de la TEOM.

Au nom de tous les membres de la mission, je tiens à les en remercier très sincèrement. La mission s'est déroulée sur douze semaines et nous avons tenu dix réunions de travail à un rythme quasiment hebdomadaire. Ces séances ont permis aux membres de la mission de s'approprier les problématiques en jeu, certaines complexes. Cette acculturation était indispensable pour permettre à la mission de formuler des propositions pertinentes.

Nous avons consacré les premières séances à la mise de fond des sujets puis avons auditionné des acteurs extérieurs et enfin pris du temps à formuler les propositions. La plupart des groupes politiques ont versé une contribution écrite jointe au rapport de la mission. Je ne reviendrai pas ici en détail sur le fond de ce rapport, presque tous les groupes ayant participé à la mission, du moins au vote sur le rapport, étaient d'accord sur les propositions.

Ces propositions sont le fruit de notre réflexion, suite aux échanges menés pendant les nombreuses auditions, l'analyse du contentieux, de l'organisation du service, de son coût réel et de son financement. Nous sommes unanimement d'accord sur les évolutions à prendre en compte pour une meilleure maîtrise des risques. Cela passe notamment par :

- une meilleure communication institutionnelle et la gestion des contentieux en cours,
- un équilibre des taux de la TEOM et la suppression du service complet,

- la mise en place d'un budget annexe qui permettra d'offrir plus de lisibilité sur les coûts directs de la gestion des déchets.

Enfin, le travail ne s'arrête pas là puisque le rapport contient également plusieurs propositions, des pistes d'amélioration à analyser, dans le cadre du travail du groupe déchets. En effet, c'est parce que nous mesurons l'importance de cet outil dans le cadre de vie quotidien des habitants de la Métropole et dans une perspective de développement durable que nous souhaitons l'adapter aux nouveaux enjeux et ainsi poursuivre le travail engagé dans la même dynamique constructive. C'est pourquoi les groupes Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous voteront favorablement la délibération en question.

Enfin, je tenais également à remercier très chaleureusement l'ensemble des élus et techniciens qui ont participé à ce travail. Chacun y a consacré beaucoup de temps et d'énergie dans un climat d'écoute, de curiosité et de sens de qualité du service public et d'équité fiscale.

Je tiens à dire que la présence aux réunions a été particulièrement importante et régulière. Le résultat est là avec un rapport adopté par 16 élus sur 19. Les trois représentants du groupe Les Républicains et apparentés n'ont pas pris part au vote car ils ont décidé de quitter la mission lors de l'avant-dernière séance de travail.

Je vais laisser maintenant la parole à monsieur Gérard Claisse pour présenter le rapport de la mission, tout d'abord le contexte puis les propositions. Je vous remercie.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci beaucoup. Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner que le moins que l'on puisse dire est que cette mission a été mise en œuvre et en activité à point nommé. Nos travaux se sont, en effet, déroulés en parallèle des débats parlementaires sur l'article 7 du projet de loi de finances 2019, article qui portait justement sur la TEOM. Cet article est maintenant adopté, il modifie de manière substantielle le régime de la TEOM pour toutes les délibérations qui seront prises par les collectivités locales, à compter du 1^{er} janvier de cette année.

Désormais, en effet dès lors que le produit de la TEOM voté serait jugé disproportionné par rapport aux dépenses nettes du service, le dégrèvement, c'est-à-dire le remboursement de la TEOM, ne sera plus à la charge de l'État mais bien à la charge des collectivités locales. Ce transfert de risque de l'État aux collectivités locales n'est en soi pas discutable. Ce qui l'est en revanche, c'est que le législateur l'ait opéré sans apporter aux collectivités les éléments indispensables à la sécurisation juridique de leurs futures délibérations, sans tenir compte de la dernière jurisprudence de 2018 dont je parlerai dans quelques instants.

En conséquence, même si la sécurisation juridique de notre délibération sur la TEOM a été une préoccupation constante de la Métropole depuis plusieurs années, l'attention que nous devons aujourd'hui y porter revêt une acuité toute particulière. C'est donc, dans ce contexte de profonde évolution juridique, que la mission a conduit ces travaux. Nos analyses sauront, je l'espère, éclairer notre assemblée pour les décisions que nous aurons à prendre sur la TEOM dès cette année.

J'en viens à la présentation du rapport. Je le ferai en trois temps, un premier temps sur la situation actuelle de la TEOM dans notre collectivité, un deuxième temps sur le contexte de contentieux et un troisième temps sur les propositions de la mission.

Pour vous présenter la situation actuelle, je vous propose de partir de l'équilibre financier de la TEOM en 2018 tel qu'il est exposé dans l'état de répartition de la TEOM annexé au budget primitif 2018 et schématisé en page 31 du rapport.

Les dépenses du service public des déchets sont estimées à 158,2 M€ en 2018. Elles comprennent, tout d'abord, les dépenses réelles de fonctionnement pour 143,4 M€ qui, elles-mêmes, comprennent des charges directes exposées pour la réalisation du service pour 123,6 M€, charges directes de personnels, d'énergie, de collecte, de gestion des déchèteries, de traitement des déchets, bien sûr tous les marchés sont dans ces charges directes. Les charges indirectes ou réparties pour 19,8 M€ sont, notamment, les charges de fonctionnement des services supports mutualisés, soit au niveau de la DDUCV, soit au niveau de la DGR.

Il s'agit, par exemple, des dépenses liées aux ressources humaines, aux finances, à la commande publique, aux affaires juridiques, à l'informatique, aux systèmes d'information, au patrimoine et moyens généraux qui sont ventilées entre les différentes directions opérationnelles, selon des clés de répartition issues de la comptabilité analytique. Enfin, les dépenses de fonctionnement au titre des dotations pour amortissement pour un montant de 14,8 M€.

J'en viens aux recettes du service public des déchets. Elles sont estimées à 165,9 M€ en 2018, elles comprennent les recettes ordinaires non fiscales pour un montant de 32,9 M€. Il s'agit, pour près des deux tiers, de recettes issues de la valorisation énergétique, la vente de chaleur notamment, et pour près d'un autre tiers d'aides et subventions diverses ainsi que diverses redevances.

Le produit de la TEOM, lui, est estimé en 2018 à 133 M€. En conséquence, conformément à l'article 1520 du code général des impôts, on peut en déduire le taux de couverture 2018 des dépenses par la TEOM. Il suffit de faire le rapport entre les recettes de TEOM, 133 M€, et les dépenses éligibles à la TEOM, c'est-à-dire les dépenses totales moins les recettes ordinaires non fiscales, soit 125,3 M€. Et vous voyez que le taux de couverture en 2018 était de 106,14 %.

Nous rappelons que l'instruction fiscale du 24 juin 2015 précise que, pour ne pas être manifestement disproportionné, le taux de couverture doit être sensiblement inférieur à 115 %, et dans le cadre du contentieux en cours, il appartiendra donc au Juge administratif de statuer sur le caractère manifestement disproportionné au nom de cette autre couverture de 106,14 %, ce qui dépendra bien évidemment de l'interprétation qu'il fera du sensiblement inférieur à 115 %.

Encore conviendra-t-il qu'il procède à une analyse plus précise des charges indirectes rattachables aux services afin de ne pas les rayer d'un simple trait de plume comme il l'a fait en 2016, par exemple, d'où notre pourvoi en appel sur ce contentieux de 2016.

J'en arrive à l'analyse du contexte de contentieux sur lequel nous partageons trois constats. Le premier constat : ce contexte de contentieux n'est pas une singularité lyonnaise, il est tout à fait permanent au niveau national. Nous dénombrons plus de 5 000 contentieux depuis 2014 au niveau national dont 2 000 sont toujours en cours.

Le deuxième constat : cette inflation de contentieux s'explique par l'insécurité juridique structurelle dans laquelle se trouvent les collectivités locales pour fixer leurs montants et leurs taux de TEOM. Nous pointons dans le rapport les deux principales causes d'insécurité. La première tient largement aux imprécisions et aux évolutions constantes de la législation et des jurisprudences sur la définition du périmètre des déchets éligibles à la TEOM, notamment le périmètre des déchets dits assimilés. La seconde raison tient aux mêmes imprécisions et évolutions, quant au périmètre des dépenses du service public des déchets éligibles à la TEOM, notamment pour ce qui concerne les charges dites indirectes ou encore réparties.

Le troisième constat : la dernière jurisprudence du conseil d'État, dite Cora, du 19 mars 2018 et l'article 23 du projet de la loi de finances n'apportent toujours pas le cadre juridique et réglementaire indispensable à la sécurisation juridique et réglementaire des décisions à venir. Certes, la jurisprudence Cora précise que les dépenses exposées pour la seule administration générale, ne peuvent pas être considérées comme des dépenses réelles de fonctionnement exposées pour le service.

Certes, le rapporteur de la loi de finances à l'Assemblée nationale indique que la prise en compte d'une partie des charges indirectes liées au service des déchets, est déjà permise par le droit existant et la jurisprudence du Conseil d'État permet également de fixer un taux de TEOM légèrement supérieur au coût du service rendu. Mais au final, ni la loi, ni la jurisprudence Cora ne définissent précisément les charges indirectes pouvant être éligibles à la TEOM ou à l'inverse, les charges exposées pour la seule administration générale qui devrait en être exclue.

En résumé, la loi de finances 2019 nous amène au paradoxe suivant : elle sécurise totalement Bercy en transférant le risque de dégrèvement de la TEOM aux collectivités, l'État conservant bien sûr pour son propre budget les frais de recouvrement de la TEOM, ce qui est normal. Mais ce qui l'est moins et cela ne s'invente pas, c'est que Bercy conserve également les frais pour couvrir le risque de dégrèvement qu'il n'assume désormais plus, soit 3,6 % du produit de la TEOM, pour un montant de l'ordre de 250 M€, tout cela sans apporter d'éléments nouveaux déterminants de sécurisation pour les collectivités mais en leur faisant désormais porter la charge du dégrèvement.

Il nous faut donc, et vous l'aurez tous compris, dès cette année, prendre des décisions dans un cadre juridique toujours peu sécurisé et en assumer désormais intégralement les risques financiers. Pour ce faire, la mission a formulé seize propositions sur la TEOM (on va les afficher) :

- neuf pour renforcer la sécurisation de nos futures délibérations mais nous sommes aussi allés au-delà,
- deux propositions pour une plus grande équité et justice fiscale de cet impôt,
- trois pour en améliorer la transparence,
- et deux pour accompagner la politique de prévention et de réduction des déchets.

J'en viens donc aux propositions de la mission : je vous propose donc de repartir du schéma de l'équilibre financier de la TEOM afin de vous indiquer les principaux leviers sur lesquels portent ces seize propositions et vous indiquer et souligner qu'elles font système.

Sur le levier des dépenses, nous formulons deux propositions sur les dépenses réelles de fonctionnement, trois sur les charges indirectes et deux sur les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements.

Sur le levier des recettes, nous formulons une proposition sur les recettes ordinaires non fiscales et cinq sur le produit, les taux et la structure de la TEOM.

Sur l'organisation et la transparence budgétaire, nous en formulons trois. Je vais me contenter de vous présenter de manière synthétique, dix parmi ces seize propositions, afin que vous en partagiez la logique et la cohérence d'ensemble.

Tout d'abord, la proposition n° 4, qui est une proposition de bons sens relative aux dépenses. Il s'agit, en effet, pour nous, de commencer par fixer le montant des dépenses, de sorte à garantir les niveaux de service attendus et la réalisation des objectifs définis pour le service public des déchets. Nous pensons, notamment, aux objectifs fixés par nos deux dernières délibérations, la feuille de route sur le tri et le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Une fois qu'on a défini le montant des dépenses, et c'est notre proposition n° 10, il convient ensuite de fixer, dès 2019, le produit de la TEOM afin d'obtenir un taux de couverture des dépenses nettes des recettes ordinaires non fiscales proche de 100 %. Cette proposition vise à se prémunir de tout risque de jugement d'illégalité du fait de produits de TEOM manifestement disproportionnés par rapport aux dépenses éligibles.

Pour atteindre cet objectif, nous formulons deux propositions sur les taux de TEOM, propositions à mettre en œuvre dès 2019. Dans notre esprit, ces deux propositions d'équité et de justice fiscale sont indissociables.

La proposition n° 11 est de supprimer le taux de TEOM correspondant au service complet de ramassage des ordures ménagères, tout en maintenant, bien évidemment, la prestation de service complet sur les communes qui en bénéficient. En effet, compte tenu des difficultés existantes pour rendre effectivement ce service, dans un certain nombre d'immeubles de Lyon-Villeurbanne, pas mal de foyers sont ainsi taxés avec un taux élevé, sans bénéficier réellement du service complet, ce qui génère à la fois incompréhension et sentiment d'iniquité. Le taux de fréquence 6 serait alors appliqué pour le service complet qu'il soit ou non assuré.

La proposition n° 12 est de baisser les taux de TEOM en tant que de besoin pour obtenir le produit de TEOM nécessaire à l'équilibre à 100 % dont je parlais tout à l'heure. Nous complétons cette proposition en recommandant une baisse différenciée selon les taux, c'est-à-dire pratiquer une baisse plus importante pour les taux les plus hauts. Cela permettra d'engager un processus de convergence des taux dans un souci de justice fiscale, d'équité sociale et territoriale.

Ces actions indispensables devront être complétées par des mesures de sécurisation du périmètre retenu pour les dépenses finançables par la TEOM, notamment le périmètre des charges indirectes. Nous faisons sur ce sujet trois propositions :

- la proposition n° 5 qui est d'exclure, dès cette année, des dépenses finançables par la TEOM, les charges que nous avons appelées dans le rapport, les charges de gouvernance ou que la jurisprudence Cora appelle ou dénomme les dépenses exposées pour la seule administration générale. Très concrètement, nous proposons de sortir du montant des charges indirectes, celles provenant de l'imputation d'une quote-part de charges de l'assemblée, du Cabinet, de la Direction générale, de la DAVI, jusqu'à présent prises en compte ;

- la proposition n° 2 qui est de poursuivre les contentieux en cours afin de faire prospérer les analyses de la collectivité quant à la légitimité d'un financement par la TEOM du coût complet du service net des recettes ordinaires non fiscales et des charges exposées pour la seule administration générale ;

- enfin, la troisième proposition, la proposition n° 6 qui est de procéder, dès cette année, à la révision et à la réactualisation du règlement de service qui date, pour l'essentiel, de l'année 2007.

Je termine par les trois dernières propositions : elles ont trait à l'organisation, à la transparence et à la lisibilité budgétaire. Nous avons jugé indispensable de proposer la création au 1^{er} janvier 2020, d'une régie dotée de l'autonomie financière, afin d'individualiser le budget du service de prévention et de gestion des déchets dans un budget annexe correspondant. L'année 2019 doit être mise à profit pour préparer cette profonde transformation organisationnelle. Cela favorisera une meilleure compréhension, transparence et lisibilité des charges directes du service et des critères et modalités d'affectation des charges indirectes ou réparties. C'est donc notre proposition n° 13.

Nous estimons, dans la proposition suivante, qu'il est tout aussi indispensable que la Métropole accompagne la mise en œuvre de l'ensemble des actions qu'elle retiendra d'une politique d'information et de sensibilisation claire et compréhensible à destination du grand public. Ceci est notre proposition n° 1 : les Grand Lyonnais doivent en effet mieux comprendre à quoi sert cet impôt, les enjeux de la politique publique de prévention et de gestion des déchets qu'il permet de financer, notamment les enjeux en termes de transition énergétique et de croissance verte.

Notre mission étant terminée, nous proposons enfin et c'est notre proposition n° 16, d'associer le groupe politique "déchets" au suivi des propositions et pistes de réflexion formulées par la mission, qui seront retenues par l'exécutif, par exemple, sur les études relatives à la convergence des taux de TEOM, voire à l'hypothèse d'un taux unique, c'est notre proposition n° 14, ou encore sur les études relatives aux modalités d'introduction d'une part incitative dans la TEOM et c'est notre proposition n° 15.

Nous pensons donc que le groupe "déchets" est sans aucun doute la scène politique d'échanges et de débats la plus pertinente pour ce faire. Voilà, j'en ai terminé avec cette présentation que j'ai souhaitée complète, fidèle, la plus synthétique possible. Avis favorable de la commission et merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe GRAM tient à saluer, effectivement, la qualité du travail collaboratif réalisé par la mission TEOM et souhaite remercier les services métropolitains, l'exécutif pour leur implication, leur transparence, la qualité et la densité des informations communiquées aux élus à cette occasion.

Cet espace de débat montre, s'il en était besoin, que lorsque l'intelligence collective est convoquée, les résultats sont au rendez-vous. Une véritable démocratie est donc possible et souhaitable au sein de la Métropole et le GRAM forme le vœu qu'une telle expérience soit renouvelée pour un suivi d'autres politiques publiques métropolitaines.

La mission TEOM a rendu possible sur un sujet complexe et technique, une montée en compétence conjointe des élus et une grande qualité des débats qui démontrent toute la pertinence de la méthode de travail.

Au-delà de l'objectif prioritaire dévolu à cette mission et qui réside dans la sécurisation du financement de la TEOM au regard des contentieux juridiques en cours actuellement, ce rapport esquisse quelques perspectives de court et moyen termes, que nous aimerions prolonger ici.

Ainsi le GRAM est favorable à :

- la mise en œuvre d'une tarification incitative et non-punitif adossée à des actions concertées de prévention en lien avec les établissements d'enseignement, les associations mais aussi les bailleurs sociaux, les entreprises avec, éventuellement, des possibilités d'exonérations à étudier en fonction des problématiques sociales,
- une meilleure information des citoyens et à la mise en œuvre unifiée sur l'ensemble du territoire de la Métropole d'un service d'enlèvement des encombrants à la demande d'autant plus nécessaire que nous souhaitons réduire la place de la voiture en ville,
- une meilleure valorisation des bio-déchets,
- une montée en puissance des circuits d'économie circulaire et de réduction des déchets à la source,
- la mise en place dans les espaces publics, y compris dans le métro, de corbeilles de tri, comme cela se passe à Montréal par exemple,
- la généralisation progressive des règles de comptabilité analytique à l'instar de la prévention et collecte des déchets pour toutes les politiques publiques, qui permettra une véritable lisibilité des choix politiques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Rassemblement national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président. Je me souviens de mon intervention ici il y a quatre ans, le 26 janvier 2015, presque jour pour jour. Alerté, comme d'autres, par une association de contribuables, je demandais au Président de l'époque ainsi qu'à monsieur Thierry Philip, de prendre enfin une position claire, de prendre la décision de rendre aux Lyonnais et aux Grand Lyonnais, le trop-perçu collecté, car manifestement le produit était disproportionné, la TEOM apparaissait disproportionnée par rapport au véritable coût du service à la population.

La réponse, comme souvent laconique du Président, avait laissé place à une réponse plus construite du Vice-Président qui, s'accommodant très bien de ce trop-perçu, le considérait comme une sorte de provision à valoir sur les futurs investissements, sauf que ce n'est pas vraiment comme cela que ça doit se passer.

Depuis quatre ans de l'eau a coulé sous les ponts du Rhône et le trop-perçu s'est étoffé. Sûr de son bon droit et malgré de nombreux contentieux et condamnations dans les juridictions administratives, votre exécutif avait décidé de poursuivre le passage en force et le pourrissement, si je puis dire, en matière d'ordures ménagères.

Que de temps passé et que de temps perdu ! Rendons hommage aujourd'hui aux associations de contribuables et notamment à la Canol qui n'a jamais rien lâché. Vous voyez monsieur le Président, finalement, les corps intermédiaires, ça peut servir. Cela sert à la population de se faire entendre quand elle rencontre une collectivité un tout petit peu dure de la feuille comme la Métropole !

Sur le sujet de la TEOM, il faut bien admettre que la loi se montre très imprécise et qu'il est bien difficile de trouver une position claire de la part de l'État en la matière. La loi de finances 2019, elle-même par exemple, n'apporte pas la sécurisation nécessaire pour le calcul réel des charges indirectes de la TEOM. Pourtant, et c'est bien là son rôle, la loi devrait définir clairement les contours, le périmètre des charges de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette imprécision est dévastatrice pour les collectivités, pas moins de 2 200 contentieux sont encore pendants à ce jour. Les collectivités territoriales se trouvent bien en insécurité juridique à ce sujet et devront assurer la charge de dégrèvement à la place de l'État.

Face à la pression, vous avez enfin accepté de créer une mission des élus. Celle-ci s'est réunie à dix reprises et a formulé seize propositions. De l'avis de tous, les échanges ont été sérieux et constructifs, mon groupe s'en félicite. Des propositions ont été faites, elles sont les bienvenues, notamment établir des dépenses prévisionnelles et fixer le produit de la TEOM en amont nécessaire à l'équilibre, exclure des charges de la TEOM les services supports et informatiques, les services de Cabinet, revoir le règlement de 2007 et j'en passe.

Il est plus que jamais nécessaire aujourd'hui d'adapter le coût des collectes aux dépenses réelles et de retrouver un équilibre dépenses/recettes. La décision de conférer à cette TEOM une relative autonomie financière par un budget annexe va dans le bon sens. L'essentiel aujourd'hui est d'offrir un meilleur service à la population pour un coût raisonnable et protéger le pouvoir d'achat des ménages bien trop taxés dans tous les domaines.

Je vous avais dit pendant la dernière campagne, monsieur le nouveau Président, qu'à force d'éloigner les Maires et les habitants de cette Métropole, vous n'auriez en définitive qu'un seul lien avec eux : la feuille d'impôts, les taxes. C'est aujourd'hui le cas alors sur la TEOM, modifiez vos comportements, rendez l'argent aux Lyonnais et aux Grand Lyonnais, merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Bonjour, dans cette séance budgétaire, qui devait être l'occasion d'une vision globale de nos engagements et responsabilités, un sujet d'actualité monopolise, sinon pollue les débats, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit 5 % environ de nos recettes.

Pour contribuer aux débats, point de déclarations outrées ou polémiques mais quelques observations et un appel au pragmatisme. Le groupe AGIR n'était pas présent avec la mission TEOM tout simplement parce qu'il était en cours de création quand la mission s'est mise en place. Maintenant, j'ai entendu en commission des finances, par des participants de tout bord, qu'un travail important et sérieux avait été réalisé. Les ennuis subis par notre collectivité sur ce sujet me paraissent être le fruit de l'obstination.

Le montant prélevé sur les contribuables n'est pas exactement le même que le coût apparent du service tel que la lecture de la page concernée de notre TEOM budgétaire annuelle le laisse lire. Nous sommes partiellement sanctionnés à ce titre. À défaut d'une solution d'externalisation complète dans une sorte de SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) des déchets qui permettrait la lisibilité des frais de structure et des investissements à faire financer par la TEOM, je sais que l'ambiance générale n'est pas la création de cette entité mais peut-être que les choses évoluent.

Ne pourrait-on pas au moins choisir une solution plus *light*, un budget annexe, une solution qui aurait même pu être créée depuis longtemps, ce qui aurait certainement permis de présenter des comptes plus clairs, surtout si l'ensemble des charges d'exploitation verticales et transverses de cette mission de service public aurait bien été consolidé ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG) et Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, je précise que cette intervention, tout comme la contribution écrite qui est annexée au rapport, est commune aux groupes PRG et Centre démocrate Lyon Métropole. D'ailleurs, cette intervention n'a pas pour but de répéter ce qui figure déjà dans le rapport final ou dans ses annexes. Nous rappellerons simplement sur ce point que les seize propositions emportent notre approbation et notre satisfaction.

Nous souhaitons en revanche parler de l'exercice qu'a constitué cette mission d'information et d'évaluation. Bien que prévue par notre règlement intérieur, la mise en place d'une telle mission était un exercice nouveau dont le résultat n'était pas garanti à l'avance. Pourtant, et même si les problèmes liés à la TEOM ne se sont pas volatilisés par la simple répétition des séances de travail, il résulte de cette mission que des orientations politiques claires ont été proposées et qu'un rapport complet et précis a été approuvé à l'unanimité.

Cela n'a été possible que par la transparence la plus totale. Semaine après semaine, nous avons pu compter sur des informations et des analyses complètes et pertinentes permettant à chacun de se positionner sur les enjeux relatifs à la TEOM. Cela pourrait sembler évident a posteriori, mais ce n'était après tout pas gagné d'avance : les conditions dans lesquelles la mission s'est réunie et a travaillé auront été tout à fait louables.

Finalement, au-delà du contenu du rapport, c'est du point de vue de la gouvernance de notre Métropole que nous sommes aujourd'hui satisfaits car il s'agit incontestablement d'une réussite et même, chose plus rare, d'une réussite collective. Gageons que cette méthode de travail, qui privilégie la transparence et la recherche de consensus, soit étendue à d'autres sujets. Nos deux groupes prennent acte de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe et Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, pour passer d'une politique publique des déchets dite de salubrité (ce qui était le cas au début du XX^{ème} siècle) à une économie circulaire territoriale, il convient, je pense que l'on en sera tous d'accord, de s'organiser collectivement, y compris en mobilisant les fonds publics.

Le groupe des élus Europe Écologie-Les Verts considère que la fiscalité locale doit être un outil de régulation et d'accélération du changement d'échelle. Elle doit être un outil au service du "zéro déchet, zéro gaspillage" en contribuant à structurer une offre de service accessible tant aux ménages et foyers de toute l'agglomération, et pas uniquement de la zone-centre, qu'aux entités publiques ainsi qu'aux activités économiques de toute proximité, je pense aux artisans et commerçants de cœur de quartier et cœur de commune.

Le mécanisme de financement de la politique publique en matière de déchets est lié à ses objectifs, qui ont sensiblement évolué depuis un siècle. Cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères est apparue en 1926. C'est alors que les chiffonniers, en particulier à Paris, ont été remplacés par un service de collecte des déchets ménagers pour assurer l'hygiène d'une ville en développement. Ont été mises en place ensuite des bennes, en 1935, puis une collecte en porte-à-porte avec, pour notre territoire, une usine d'incinération en 1929. C'est important de voir le chemin parcouru et comment on a mobilisé la fiscalité locale pour servir cette route.

Cet objectif reste majeur et impose à notre collectivité des coûts d'investissements et de fonctionnement importants pour les activités de tri, d'incinération et d'enfouissement à l'heure actuelle.

En 1975 -parce que tout a commencé en 1975, je n'étais même pas née- la loi institue la responsabilité élargie du producteur par laquelle les producteurs, les importateurs et les distributeurs -car ce ne sont pas les citoyens et les consommateurs les coupables, chers amis Les Républicains qui nous avez invectivés lors de votre premier propos- donc les importateurs et distributeurs de produits sont amenés à prendre en charge la fin de vie des fameux produits qu'ils mettent sur le marché. L'objectif est donc d'assurer une "vérité des prix".

Si une activité génère une pollution, alors le coût de cette pollution doit être financé par l'auteur et non par la collectivité (c'est le principe de pollueur-payeur si cher aux écologistes). Aujourd'hui, une quinzaine de filières REP (responsabilité élargie du producteur) sont organisées mais, finalement, les coûts restent assumés aux trois quarts par les collectivités territoriales et c'est ce que vous a présenté tout à l'heure notre collègue. Il s'agit donc d'utiliser à plein cette marge de manœuvre que sont les responsabilités élargies des producteurs.

La récente loi de 2015, dite TECV, de transition énergétique pour une croissance verte, tout en intégrant ces objectifs précédents, inscrit désormais la politique des déchets dans l'économie circulaire, circulaire parce qu'il s'agit de préserver les ressources existantes (l'eau, l'énergie, le sol, les minerais) et de transformer des déchets en nouvelles ressources et économique parce que le déchet prend une valeur qui tend à réduire les gaspillages tout au long de ladite chaîne de valeur mais qui tend à réduire aussi les dépôts sauvages qui nous coûtent si cher en matière de collecte des encombrants et l'enfouissement au profit du tri et de valorisation de proximité, les fameuses boucles locales dont parlait Corinne lehl tout à l'heure.

Pas à pas, les réglementations européenne et nationale outillent autant l'amont que l'aval afin de préserver l'écosystème naturel tout en créant localement des activités économiques et non-économiques. La Métropole de Lyon, comme vous le savez, s'est engagée dans un "territoire zéro déchet, zéro gaspillage" et, du point de vue des élus écologistes, nous adhérons complètement à l'ensemble des propositions auxquelles nous avons apporté notre contribution aussi à cette mission TEOM et nous avons relevé quatre autres piliers, donc trois autres en fait, en plus de la fiscalité locale, qui sont à mobiliser pour tenir les objectifs réglementaires de la loi TECV et pour limiter tout autant que possible des investissements dans des sites industriels qui sont gourmands en tonnages pour être rentables et pour favoriser la mobilisation d'argent public pour accompagner ces créations de boucles locales qui sont si intéressantes, si intenses, comme l'a démontré plusieurs fois l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en emplois ici pour notre territoire. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est sans ambiguïté que nous validons ce rapport de la mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM, mission créée à l'initiative du groupe Les Républicains et apparentés.

Permettez-moi de saluer très sincèrement le travail réalisé dans ce cadre par les services de la Métropole et, en particulier monsieur Soulas, dont l'expertise et la précision ont été précieuses, mais aussi de remercier le cadre dans lequel se sont déroulés ces débats, ouverts, respectueux et constructifs grâce à madame la Présidente de la mission, Nathalie Frier et à Gérard Claisse, rapporteur de cette mission.

Mais monsieur le Président, avant d'aller plus en avant dans les conclusions de ce rapport, quel beau gâchis !

"L'ancienne Métropole", le vieux monde, n'a visiblement pas mesuré les conséquences et s'est enfermée dans une posture de certitude de son bon droit.

Même si effectivement, les affaires juridiques que nous avons rencontrées relèvent aussi d'une succession de raisons, de remises en cause par les juges et les évolutions jurisprudentielles, le manque de bonne volonté à travailler avec les contribuables et le manque de considération envers les élus nous a conduits, voire englués, dans cette situation, une escalade juridique que nous ne maîtrisons plus !

Qui plus est, tout Grand Lyonnais est désormais persuadé que la Métropole s'est enrichie indument et continue à s'enrichir grâce à la taxe des ordures ménagères et, en ce temps de méfiance fiscale, c'est assez dangereux !

En résumé, et vous le savez bien, monsieur le Président, la transparence, les explications et la communication ne nuisent pas et cette mission d'évaluation de la TEOM aurait dû être initiée bien plus tôt.

Autre gâchis de notre "ancienne Métropole" : avoir été incapable d'interpeler l'État et nos parlementaires de la situation de bon nombre de collectivités sur le cœur de la difficulté. Même nos Ministres n'en ont pas été capables visiblement !

Je reviens au cœur des conclusions de la mission. Son premier objectif a été bien sûr cette volonté de partager ensemble un passé et un diagnostic de la situation actuelle. Cet objectif est, comme je l'ai indiqué, rempli à nos yeux.

Son second objectif est la sécurisation juridique. Cette sécurisation juridique passe par une baisse des taux de TEOM. Mais nous attirons votre attention sur le fait suivant : la problématique des déchets, dans le cadre de la loi TECV, est un axe stratégique. Nous soutenons une hausse des actions d'éducation, de communication, de mobilisation, de progrès et donc de dépenses car, je le répète, la transition énergétique est un enjeu fort de notre Métropole.

Dès lors, nous souhaitons la poursuite du travail engagé en intégrant les réflexions sur un plan pluriannuel de dépenses essayant de limiter l'effet yoyo de la taxe qui serait incompréhensible pour les habitants. Toujours pour une meilleure sécurisation juridique, nous vous demandons d'engager au plus tôt la mise en place d'un budget

annexe des déchets, ce qui rendra plus lisible et plus transparente notre comptabilité du service. Notre groupe vous le demande depuis plusieurs années.

Par ailleurs, avant la fin du mandat, la mise en place d'une part de tarification incitative dans notre taxe doit être étudiée et l'ensemble des champs possibles doit être expertisé. L'objectif est clairement d'avoir un dispositif plus responsabilisant, une prise de conscience des habitants et ainsi, au travers de comportements plus vertueux, un meilleur tri et une baisse des déchets non triés.

Si nous ne sous-estimons pas les enjeux, mes chers collègues, ne sous-estimons pas non plus le risque juridique et financier pour notre collectivité : 130 M€ par an alors même que finalement le service est tout de même bien rendu aux usagers.

Monsieur le Président, vous avez transmis au Gouvernement des propositions d'amendement promues par la Métropole afin d'alerter l'État et les parlementaires de la rédaction actuellement toujours imprécise de l'article 7 de la loi de finances, qui ne clarifie pas la situation concernant les coûts de gestion indirecte ou charges de structure du service.

Paradoxalement, l'État semble avoir compris l'importance de ce risque puisqu'il s'est empressé de le reporter sur les collectivités locales en transférant la prise en charge des dégrèvements éventuels. Nous ne pouvons dès lors que nous inquiéter sur la motivation de l'État à éclaircir la situation car finalement, l'essentiel de notre débat et donc l'essentiel du risque est bien là : quelles dépenses cette taxe peut-elle financer ?

Tant que cette précision très simple n'aura pas été apportée, le risque se maintient, comme l'a très bien expliqué Gérard Claisse, et nous continuons tous à poursuivre des litiges sans fin. L'argent public serait plus utile ailleurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour les groupes Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous... Ah oui, c'était regroupé, pardon, excusez-moi. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le président, chers collègues, nous nous félicitons des conditions de transparence et la qualité des informations permettant le travail de la mission TEOM, avec un vrai partage de dossiers, qui aurait été encore plus efficace au passage avec un partage dématérialisé en mobilité, une forme à retenir d'agenda hebdomadaire qui me fait penser aux méthodes agiles en ingénierie, pour aller à la fois vite et au fond. Merci à Nathalie Frier et Gérard Claisse, aux services et notamment à monsieur Soulas pour l'animation et l'écoute du groupe. Je me demande pourquoi Gérard n'avait pas adopté la même attitude dans les discussions sur le transfert de compétences des réseaux de chaleur.

Nous regrettons que cette démarche n'ait pas été engagée plus tôt, dès 2011 quand nous interrogeons le Président de l'époque sur les excédents de TEOM ou le besoin de renforcer les politiques de prévention et de qualité du service de collecte. La présidence de la Métropole a pêché d'orgueil en ne voyant pas que, derrière la dimension judiciaire de cette affaire, l'enjeu politique était celui de la transparence au service de la légitimité citoyenne d'un impôt, et le Vice-Président Philip était bien seul dans cette succession de mise en cause.

Nous avons apporté notre contribution présente dans le rapport et je ne reviendrai pas sur le détail de nos remarques. Nous souhaitons :

1° - le maintien d'un financement par la TEOM, applicable à tous les contribuables puisque tous ont besoin d'un service public des déchets, même quand certains, commerces par exemple, ont leur propre système privé de collecte. Chacun le mesure quand ce service public essentiel à notre cadre de vie ne fonctionne pas ;

2° - la détermination du taux de TEOM selon le principe d'équilibre du budget prévisionnel, dont la transparence doit être assurée par un budget annexe, avec le souci de stabilité des taux que doit apporter la prise en compte des amortissements et un équilibre prévisionnel de plusieurs années.

3° - le refus d'une part incitative qui reposerait sur la pesée des bacs et l'illusion que la collecte des déchets serait un service marchand sensible au "signal prix" et l'affirmation au contraire de sa dimension collective, publique et donc politique, privilégiant les moyens de sensibilisation, d'accompagnement, d'éducation et, si besoin, de sanction pour faire grandir chez nos concitoyens une responsabilisation sur la gestion des déchets. Ce devrait être l'objectif des études sur une part incitative incitant les particuliers et les gestionnaires de bacs à la meilleure gestion des points de collecte en relation avec le service de collecte, notamment pour prendre en compte le volume de sacs hors bacs, d'encombrants, etc. ;

4° - la prise en compte de l'ensemble des déchets assimilés, avec un volume autorisé élevé, et la prise en compte de la spécificité des déchets assimilés dans la définition de la part variable du taux de TEOM ;

5° - une communication publique forte pour la transparence de la gestion du service, avec un budget annexe construit aussi pour favoriser la compréhension et la lisibilité du rapport Barnier, une communication pédagogique sur les éléments de coût du service à destination des usagers, avec une synthèse annuelle envoyée à chaque contribuable payant la TEOM ;

6° - enfin, une nouvelle structure de concertation citoyenne, associant les représentants des gestionnaires d'immeubles, d'associations de locataires, de conseils de quartier, chargés notamment de discuter du rapport annuel sur la qualité du service.

Pour conclure, nous voulons assumer le débat avec l'association Canol en les remerciant pour avoir poussé la Métropole à se remettre en cause, avoir créé de fait les conditions d'une réflexion au fond sur les conditions politiques d'exercice de cette compétence par la Métropole. Mais nous attirons leur attention sur l'impasse que constitue l'étude critique des seules dépenses publiques sans jamais s'intéresser aux recettes et à leurs origines, et notamment, par exemple, aux fraudes et aux évasions fiscales. Peut-être que la Canol pourrait s'intéresser à l'évaluation des fraudes et des évasions fiscales à l'échelle de la Métropole !

Car les dépenses publiques jouent un rôle fondamental de redistribution géographique, social, thématique, mais la définition des recettes aussi ! C'est le sens fondamental et révolutionnaire de l'impôt progressif, inventé par la révolution française, loin des taxes, péages et autres gabelles renommées dont notre fiscalité locale reste encore marquée.

De ce point de vue, nous combattons les objectifs qui refusent cette redistribution nécessaire pour assurer l'aménagement du territoire et garantir l'accès au service public partout, ce qui suppose que les métropoles riches financent les régions, garantir l'accès de tous aux services publics, ce qui suppose que les plus hauts revenus contribuent à l'impôt plus que les plus bas, et vous savez que ce n'est pas le cas quand on prend en compte l'ensemble de la fiscalité directe et indirecte. Au contraire dans notre système fiscal, plus on est riche, moins on fait d'effort fiscal ! C'est pourquoi cher Max Vincent, il est normal qu'une personne âgée propriétaire d'une belle maison de l'ouest lyonnais paie la TEOM comme tout le monde, même si elle génère peu de déchets, et je dirais même probablement qu'il est légitime qu'elle paie plus de fiscalité locale.

Enfin, une redistribution entre les secteurs, pour qu'une activité à très forte valeur ajoutée, contribue aux investissements dans les secteurs plus difficiles ou émergents, ce qui suppose un choix politique sur la répartition des investissements loin des logiques spéculatives.

Vous l'aurez compris, notre soutien à cette délibération est profondément politique, et nous défendons l'idée d'un grand service public des déchets et de leur traitement, financé par l'impôt, à commencer par celui qu'on devrait augmenter sur les producteurs de déchets, les industriels qui n'ont pas intégré le cycle de vie complet de leur produit jusqu'à la fin de vie et la réintégration dans une économie circulaire.

Enfin, en conclusion, nous soutiendrons les démarches juridiques engagées par l'exécutif pour la défense du service public des déchets et donc de l'intérêt général de notre agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe la Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe la Métropole autrement a pleinement investi la mission d'information et d'évaluation, afin de trouver des solutions aux difficultés actuelles qui concernent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il appartenait à la mission TEOM de faire face à plusieurs enjeux :

- sécuriser le financement de ce service public,
- offrir une meilleure lisibilité aux citoyens,
- réduire les inégalités de coûts et de services rendus,
- ainsi que sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri.

Notre groupe se satisfait des conclusions de la mission TEOM, notamment par la suppression du taux de TEOM correspondant au service complet qui est nécessaire. Ce taux était facturé à des ménages qui ne bénéficient pas tous de ce service, indépendamment de leur volonté. Sa suppression mettra un terme à une inégalité fiscale. La baisse de tous les taux permettrait d'obtenir l'adéquation entre les dépenses et les recettes de TEOM. Elle constituerait également un gain de pouvoir d'achat pour tous les habitants de la Métropole.

La convergence des taux de TEOM améliorerait la lisibilité de cette imposition. Pour compléter ces avancées, les élus du groupe la Métropole autrement appelle la Métropole à s'investir sur les points suivants :

- le maintien du service complet, là où il peut être rendu. Notre groupe propose également d'étendre cette prestation aux communes qui le souhaitent. Ce service proposé présente plusieurs intérêts, un gain de propreté, les envoies

les jours de vent par exemple, l'absence de bacs de collecte sur les trottoirs qui gênent les malvoyants, les pistes cyclables, etc.,

- une information aux promoteurs et bailleurs sur le service complet pour les nouvelles constructions. Il est anormal que des constructions neuves ne prennent pas en compte la nécessité d'avoir des locaux de bacs en rez-de-chaussée pour permettre le service complet.

- et enfin, une communication et une information massive pour sensibiliser au tri et à la réduction de la quantité des déchets. Une implantation de composteurs dont la communication, l'étude et l'autorisation doivent être améliorés. Des délais beaucoup trop longs sont encore donnés pour ceux qui en font la demande.

Nous nous satisfaisons évidemment du déroulement de cette mission et de ces conclusions et je terminerai en vous remerciant pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Gandolfi. Huit minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, je vais quand même répondre tout de suite à monsieur Millet qui m'a interpellé, simplement pour lui dire qu'il est dans la caricature, que je l'invite à venir à Limonest et il verra que certaines personnes vivent seules dans des grandes maisons, c'est un fait et que c'est parfois injuste de calculer sur deux tiers du foncier bâti, la TEOM.

Donc, je crois que, là aussi, il faut savoir raison garder, monsieur Millet et sachez qu'il vaut mieux être beaucoup plus incitatifs dans l'élimination des déchets plutôt que de taxer je dirais, indifféremment et parfois, on arrive aussi à des injustices.

Ceci étant dit, à travers ce rapport, nous prenons acte des conclusions rendant compte des travaux conduits par la mission d'information et d'évaluation sur la TEOM et son évolution.

Je voudrais d'abord remercier monsieur Gérard Claisse, en tant que rapporteur, qui a su faire preuve de beaucoup de pédagogie quant à la présentation du dossier, dossier fort complexe, ô combien !

Nous ne pouvons qu'être étonnés, voire surpris, je dirais même scandalisés que les gouvernements successifs, de gauche, de droite ou du centre, n'aient pas pris les choses en mains beaucoup plus tôt. Il a fallu donc plus de 5 000 contentieux pour qu'enfin l'État, dans la loi de finances 2019, pose quelques jalons pour la mise en place de la TEOM. Encore que celui-ci s'est protégé en imputant aux collectivités locales, à compter du 1^{er} janvier 2019, la responsabilité de ses contentieux. Et donc, ce sera aux collectivités de rembourser aux contribuables les "trop perçus" le cas échéant, même si l'État récupère 3,6 % des frais de rôles sans les redonner aux collectivités.

Nous étions donc dans l'insécurité juridique mais, aujourd'hui, la loi de finances n'a pas davantage de sécurité. Grâce à la mise en place de la commission sur la TEOM, cela a permis aux représentants des groupes politiques d'avoir une vue plus précise sur ce dossier. L'audition de plusieurs associations nous a éclairés sur les enjeux de ce dossier et sur la manière dont nous devons aborder l'équilibre financier de la TEOM.

Ce qui ressort des travaux de la commission est que notre collectivité devra prendre en compte, les dépenses de ce service, de manière plus précise et plus transparente. Je voudrais quand même préciser que notre collectivité n'a jamais été mise en cause sur la sincérité des comptes.

Les seize propositions de la mission conviennent au groupe Synergies : en particulier, celles qui ont pour objectifs de fixer les dépenses, d'assurer un taux de couverture aux alentours de 100 % et surtout d'aboutir à une baisse des taux. Nous aurons l'occasion d'en débattre au moment du vote des taux lors de la séance de mars.

Le fait de créer la régie en budget annexe, permettra de bien préciser les dépenses à imputer à ce service. Il conviendra aussi de bien informer nos concitoyens, de communiquer et d'expliquer les nouvelles modalités de services et de sensibiliser nos concitoyens à la politique d'élimination des déchets dans le cadre de la transition énergétique, afin d'assurer la pérennité de notre planète.

D'ailleurs, le groupe Synergies a souhaité la mise en place du Fonds déchets à l'instar du Fonds eau pour aider les pays émergents à mieux maîtriser la production et le traitement des déchets, ce serait aussi une belle contribution de notre collectivité au principe de solidarité pour la protection de notre planète.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Huit minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui est le fruit d'un important travail réalisé depuis le mois de novembre, par dix-neuf élus représentant l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée et nous tenons tout particulièrement à les saluer, ainsi que l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour nous accompagner.

Nous tenons à les saluer pour leur implication, leur sérieux, la qualité de leur réflexion et leur travail qui nous a permis de parvenir à un résultat de grande qualité.

Cet exercice d'analyse partagée d'une politique dans son cadre législatif et d'interrogation de nos objectifs est inédit. Il aboutit ainsi aux seize propositions qui vous ont été présentées et qui forment pour nous une première base d'évolution alors que le travail de fond se poursuit pour creuser les pistes de réflexion ouvertes au cours de nos travaux.

Nous voulons, à la suite de Gérard Claisse que nous remercions pour son implication et sa très grande qualité pédagogique, attirer votre attention sur quelques points qui nous tiennent à cœur.

Nous ne sommes toujours pas d'accord avec le fait que certaines charges ne soient pas comptabilisées dans le calcul du coût réel de l'enlèvement des ordures ménagères et le traitement des déchets ménagers et assimilés. C'est le cas de nombreuses autres collectivités (plus de 5 000 contentieux en France depuis 2014).

En effet, un certain nombre de services supports de la Métropole sont mobilisés pour que ce service soit rendu. Que ce soit les ressources humaines pour le recrutement et l'accompagnement des agents, le service de la direction des finances, de la direction des assurances, des affaires juridiques, de la logistique et des bâtiments, ces services interviennent pour garantir le bon déroulement des missions strictement de ramassage des ordures ménagères et pourtant, le Juge administratif, dans son jugement de 2016, s'oppose à ce que nous intégrions une partie de leur coût dans le coût réel de la collecte.

Ces sommes s'élèvent à 19,8 M€ et il s'agit là d'un coût bien réel pour notre collectivité ; un coût bel et bien induit par cette mission d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et que nous devrions, si la décision était maintenue, faire payer à l'ensemble des contribuables métropolitains. Néanmoins et afin d'éviter de prendre trop de risques, nous proposons que soient retirés du calcul les frais de gouvernance dont le coût est minime.

La solution qui consisterait à retirer l'ensemble des frais généraux n'est pour nous pas acceptable. C'est pour cela que nous souhaitons la poursuite de la procédure de contentieux et que nous continuons à défendre la prise en compte du coût réel de la collecte. Nous espérons qu'une précision sera inscrite dans les textes de loi et que la réglementation sur les charges indirectes se stabilisera enfin.

De plus, l'évolution régulière et l'imprécision des textes sur ces périmètres ainsi que sur les déchets éligibles à la TEOM, notamment sur les déchets assimilés qui représentent un coût important pour notre collectivité, nous mettent réellement en difficulté.

Nous attendons enfin une évolution concernant la sécurisation des collectivités territoriales quant aux décisions budgétaires qu'elles pourraient prendre. Depuis la loi de finances 2019, l'État ne couvre en effet plus les collectivités territoriales en cas de frais de remboursement de la TEOM. En attendant ces évolutions, nous proposons de revoir le taux de TEOM afin qu'il finance les sommes clairement éligibles et ainsi sans prendre de risque pour notre collectivité.

Je laisse la suite de l'intervention à madame Murielle Lecerf.

Mme la Conseillère LECERF : Si la Mission TEOM avait pour mission de travailler à la sécurisation de notre Métropole, elle a aussi permis de lancer une réflexion de fond sur cette politique publique et de renforcer l'équité et la justice fiscale dans son prélèvement.

Nous avons ainsi proposé de supprimer le taux de service complet (le fait que les agents entrent dans les locaux à poubelle pour récupérer les bacs, les vider et les rapporter) après avoir constaté qu'une partie significative des logements concernés ne permettaient pas la réalisation de ce service qu'ils payaient.

Nous avons également baissé le taux de la TEOM en travaillant à un rapprochement des taux entre les différents territoires, en abaissant davantage le taux sur les communes où il était le plus élevé. Nos objectifs en termes de niveau et de qualité de service sont clairs. Et nous devons désormais fixer les dépenses que nous identifions pour leur réalisation.

Nous avons proposé de créer dans ce cadre une régie directe, ce qui nécessitera un budget annexe pour identifier avec une plus grande précision les charges et produits de cette politique.

Nous tenons également à insister sur l'enjeu pédagogique majeur de notre politique de collecte, de tri et de diminution des déchets ménagers. Il est important à nos yeux et à l'heure où les enjeux environnementaux et climatiques n'ont jamais été aussi importants, de sensibiliser et de mobiliser nos concitoyens sur ce sujet et d'y consacrer un budget propre.

Sécurisation, justice fiscale et amélioration de notre politique sont les trois axes sur lesquels nous avons travaillé et sur lesquels nous allons poursuivre notre réflexion, dans le cadre du groupe de travail déchets.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Lecerf. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Merci monsieur le Président. Que de choses positives entendues depuis le début de ces interventions ! J'en ai noté quelques-unes : pertinence de la méthode de travail, exercice inédit, réussite collective, remerciements pour la création de la mission, conditions de transparence efficace et les Communistes, monsieur Millet, ont même remercié l'association Canol, alors là, franchement, chapeau ! Les Républicains se félicitent : finalement on a bien fait de demander la création de cette mission quand on écoute tous les commentaires qui viennent d'être dits.

Voici l'aboutissement de cette mission d'information demandée par notre groupe afin de pouvoir étudier sereinement la situation exacte de la TEOM sur notre territoire métropolitain et de définir une position permettant à la Métropole de Lyon de sortir de l'impasse juridique dans laquelle elle se trouve par une succession de mauvais choix politiques. Si le premier objectif a été presque atteint, le deuxième ne sera pas réglé avec ce rapport.

D'abord sur l'opportunité de débattre sereinement, ce fut assez compliqué. Non pas à cause des membres de la commission, encore moins à cause des services supports. Je tiens d'ailleurs à dire publiquement combien le travail des services fut précieux, monsieur Soulas, d'autant plus sur un sujet technique qui leur a demandé un temps de travail important. Ils furent à la fois force de recherche, d'analyse et de proposition et nous tenons à les remercier.

De même, le rapporteur, Gérard Claisse fut égal à lui-même : ouvert au dialogue, pédagogue et respectueux des opinions de chacun, outre ses compétences et son travail sur le sujet. De même, chacun des représentants a débattu dans un climat de recherche de l'intérêt général pour la collectivité.

Ce qui fut difficile, monsieur le Président, c'est l'arrière-boutique, ce sont les orientations politiques que vous avez fixées. Elles ont été posées dès le début de la mission quand vous avez imposé que celle-ci ne soit gérée que par votre majorité. L'opposition, pourtant à l'origine de la mission, pouvait siéger mais pas plus. Notre groupe fut écarté des instances représentatives de la mission. C'était déjà un coup de canif à la transparence évoquée par monsieur Claisse.

Un autre élément fut votre refus de donner à la mission les moyens de recourir à un expert extérieur sur les analyses juridiques et financières de la situation de notre collectivité, afin d'apporter une vision nouvelle et indépendante. On comprend bien aujourd'hui, au regard des propositions, que cela aurait pu remettre en cause des choix que vous aviez déjà fixés avant même que la mission commence son travail, que ce soit la poursuite des contentieux, les règles d'amortissement, le calcul des frais de l'administration générale.

Mais ce qui fut inacceptable, c'est votre annonce à la presse le 10 décembre 2018, soit avant la fin de la mission, des choix qui étaient les vôtres parmi des orientations qui n'avaient encore même pas été actées par les élus membres de la mission. On a alors compris que la majorité utilisait la mission comme paravent pour tenter de s'exfiltrer de ses responsabilités. Notre participation ne servirait plus à rien, les décisions étaient prises à l'avance et en ayant désigné comme Président et rapporteur de la mission deux membres non seulement de votre majorité mais aussi de votre Exécutif, le rapport ne pouvait que reprendre vos desiderata. J'ouvre une parenthèse monsieur le Président, vous avez eu sur un autre sujet exactement la même attitude, à savoir sur l'abaissement de la vitesse sur le périphérique, vous avez décidé seul en annonçant cette décision à la presse. Comment voulez-vous monsieur le Président que la population s'approprie ces sujets si les élus qui siègent dans les commissions représentatives de la Métropole de Lyon, je pense notamment à la commission déplacements et voirie pour ce qui concerne l'abaissement de la vitesse, si les élus ne sont même pas consultés dans ces décisions ? Cela ne peut pas fonctionner et cela contribue à l'esprit de défiance qu'il y a envers les politiques aujourd'hui en France, je referme la parenthèse.

Venons-en aux propositions de la mission. Nous ne citerons que deux éléments qui ne sont pas aboutis selon nous. D'abord, si la mission propose de baisser les taux, ce n'est que par affichage à l'attention du Juge administratif. Et pour cela, vous avez cherché à retirer certaines dépenses pour reconnaître que vous aviez effectivement surévaluées celles-ci et que les Grand Lyonnais payaient trop cher, ce que vous reproche d'ailleurs le Tribunal administratif. Mais vous n'avez pas voulu trop reconnaître votre erreur quand même ! Alors on tâtonne pour essayer

de trouver un équilibre. La vérité c'est que vous refusez de vous conformer à l'analyse du Juge en considérant qu'il a tort, et donc vous continuez à prendre le risque que la Métropole de Lyon soit condamnée de nouveau.

Nous savons bien que la jurisprudence est mouvante, mais le coupable n'est pas le Juge. Le coupable c'est le législateur qui laisse perdurer une situation juridique instable. Pourtant, Gérard Collomb nous avait promis qu'avec la nouvelle majorité La République en Marche, la loi serait modifiée et que la Métropole serait sortie d'affaire (je vous salue, monsieur Collomb) et bien ce n'est toujours pas le cas. Alors on s'est questionné dans la mission : pourquoi les Députés de la majorité présidentielle qui siègent ici n'avaient pas défendu les intérêts de la Métropole ? Mais comme nous a répondu le rapporteur de la mission, je cite : "Il ne suffit pas d'avoir des députés de la majorité présidentielle dans notre Conseil, encore faudrait-il qu'ils soient influents". Dont acte !

Ensuite, le deuxième élément est au-delà du coût global, le prix réel du service rendu à chaque habitant. Le calcul par nombre de collecte n'est finalement pas satisfaisant. Par exemple, vous avez dû avouer que vous étiez incapable de dire avec exactitude qui avait le service complet et qui ne l'avait pas, parmi tous les habitants qui paient pour un service complet. Votre proposition consiste donc à supprimer le taux de TEOM correspondant au service complet.

Avant, des habitants payaient pour un service qui ne leur était pas rendu. Maintenant, des habitants ne vont pas payer pour un service qui leur est rendu. À notre sens, le fondement juridique est mauvais dans un cas comme dans l'autre ! Mais plus globalement, ces taux ne sont pas incitatifs au tri ou à la réduction de la production des déchets. Sans doute auraient ils mérité un travail de réflexion plus abouti de la part de la mission, mais il n'était semble-t-il pas possible de traiter d'autres sujets simultanément.

Ce rapport a donc le mérite d'exister mais il ne prend pas en compte tous les aspects du problème de la gestion des déchets, loin de là. Espérons que le groupe déchets aura le temps et les moyens pour travailler sur tous ces enjeux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Claisse, vous vouliez dire un mot peut-être ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques mots très rapidement. Je voudrais d'abord remercier tous les groupes politiques qui ont salué le travail et adhèrent très largement aux propositions de la mission, remercier monsieur Petit pour son intervention qui nous aiguillonne un peu et lui apporter quelques éléments de réponses, j'en profite pour remercier le groupe Les Républicains qui était à l'initiative de la création de cette mission.

Monsieur Petit, je veux vous dire d'abord qu'à aucun moment le rapporteur, la Présidente ou quiconque au sein de la mission n'a eu de commande politique de l'exécutif sur les conclusions de cette mission. Je l'affirme très clairement, nous avons formulé cette proposition comme des grands, on a un peu le droit d'être grands, beaucoup l'ont souligné avec une intelligence collective partagée et nous sommes arrivés à des propositions qui font consensus.

Maintenant, si la proposition d'arriver à un taux de couverture des dépenses nettes de la TEOM par les recettes de 100 % est une commande politique, est-ce que la question de créer une régie et d'avoir un budget annexe est une proposition qui n'avait pas été déjà soulevée par le passé par différents intervenants ? On a essayé de rassembler toutes ces propositions, d'en discuter, de faire nôtres les propositions les plus intéressantes, en aucun cas la mission n'a travaillé sur commande politique, je tenais à l'affirmer.

Vous mettez dans ma bouche un propos insultant, je ne l'ai jamais tenu, j'en mets ma tête sur le billot. Je demande aux Députés de la majorité ici présents de bien prendre en considération ce rectificatif, monsieur Petit, ce mot-là, je ne l'ai jamais prononcé ! Vous auriez pu en citer d'autres mais pas celui-ci.

Sur le fond, malgré tout, je veux dire deux mots au groupe Les Républicains et en profiter pour m'adresser un petit peu à la Canol, je sais qu'ils sont derrière nous, je les salue parce que, au final, c'est un peu aussi à eux que j'ai envie de m'adresser.

Vous justifiez, depuis quelques années (je m'adresse au groupe Les Républicains) votre vote contre le montant de la TEOM, les taux de TEOM, par le caractère manifestement disproportionné du produit de la TEOM, c'est ainsi que vous le justifiez, c'est ainsi que la Canol part en contentieux. Vous reprenez les thèses à la fois de la Canol mais aussi le verdict du Tribunal administratif sur les années 2014, 2015, 2016 et je vous rappelle que nous sommes en procédure d'appel sur les années 2015 et 2016, justement pour contester ce caractère disproportionné du produit de la TEOM.

Votre argumentation nécessiterait de votre part quelques clarifications, au moins sur deux points. Le premier, c'est soit vous contestez l'analyse de la mission quant à l'insécurité juridique, structurelle, nationale, dans laquelle se trouvent toutes les collectivités locales pour prendre leur délibération sur la TEOM et, dans ce cas alors, il conviendrait de nous expliquer d'où vient cette inflation nationale de contentieux et surtout il conviendrait également

de nous expliquer pourquoi vos Députés, comme d'autres Députés d'autres groupes, ont déposé des amendements (l'article 7 a été l'article pratiquement le plus amendé du projet de loi de finances) pour apporter plus de sécurité juridique aux collectivités locales, j'en déduis que c'est bien que vous actiez le fait que toutes les collectivités sont sur la TEOM en position d'insécurité juridique et ce n'est pas nouveau.

Soit vous contestez la légitimité que nous avons à imputer les charges réparties ou indirectes provenant des supports mutualisés mais ça, il faut le dire si c'est le cas, puisque ces supports mutualisés, on en convient tous, tous les membres de la mission, sont indispensables à la réalisation du service public des déchets, selon des clés de répartition qui sont issues de la comptabilité analytique.

Or, vous le savez bien, cette position n'est pas tenable une seconde, sauf à expliquer que le budget qu'on vous présente n'est pas sincère, or le Juge n'a jamais acté un budget insincère de par la collectivité et vous savez également manifestement que nous avons une partie de l'activité déchets qui est traitée en marché de collecte et que, dans ces marchés de collecte confiés à une société, celle-ci nous facture bien sûr ses charges directes mais aussi l'ensemble des charges indirectes, des charges réparties de ces services supports liés au financement, aux RH, au système d'information, à la communication et aux frais de siège et j'en passe.

Alors pourquoi, ce qui serait totalement légal pour des prestations de service exercées par des entreprises privées pour le compte de la collectivité deviendrait illégal lorsque la collectivité exerce, pour son propre compte, ces mêmes prestations ? Soit vous marchez sur la tête, soit vous dites clairement que vous êtes pour la privatisation des services publics mais, en tout cas, ce sont les seules postures possibles.

Telles sont donc les raisons pour lesquelles la mission a acté le principe de la légitimité de l'affectation des charges indirectes ou réparties aux dépenses de fonctionnement réelles du service public des déchets. Telles sont également les raisons pour lesquelles la mission a acté la légitimité que la Métropole avait à le faire sur les dernières années -j'insiste là-dessus parce que vous donnez l'impression qu'on se met dans le droit chemin alors que nous ne l'étions pas- la mission acte la légitimité que la Métropole avait à le faire sur les dernières années, telles sont les raisons aussi pour lesquelles nous invitons le Juge administratif à ne pas rejeter ou rayer d'un simple trait de plume les charges indirectes ainsi qu'il l'a fait en 2016 par exemple, ce sont 17 M€ qui sont rayés par le Juge dans la comptabilité, qu'il fait du caractère manifestement disproportionné des produits de TEOM, nous l'invitons donc à examiner plus précisément ces dépenses pour en discuter la légitimité.

Telles sont les raisons aussi pour lesquelles la mission se prononce pour la poursuite des contentieux en cours parce qu'il nous faut faire valoir nos analyses, telles sont enfin les raisons pour lesquelles, à titre personnel, si je devais voter à nouveau les délibérations que nous avons passées depuis 2011, je les voterai également. Voilà je vous remercie monsieur le Président des quelques éléments de réponse que je souhaitais apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse, merci de la clarté du propos. Quelques mots peut-être, d'abord sur la mission, comme mode de gouvernance ou comme un des modes de gouvernance, puisque ça a été évoqué dans les différentes interventions, effectivement un mode opératoire intéressant, tout le monde s'est accordé à le dire, il faut donc saluer l'esprit de la mission et saluer la méthode de travail qui a prévalu et on peut effectivement réfléchir puisque j'ai été interpellé sur ce sujet, à d'autres sujets sous cette forme-là pour réfléchir collectivement, même si des groupes techniques existent déjà sur un certain nombre de sujets, je pense au groupe technique sur l'eau et sur les déchets.

Je veux rappeler que nous avons accepté, j'ai accepté cette mission, il faut toujours rendre à César ce qui est à César et Gérard Claisse l'a dit, sur initiative et sur proposition du groupe Les Républicains qui est à l'origine de cette mission, en tout cas de cette demande qui a été acceptée, mais je voudrais aussi remercier, à travers Nathalie Frier, à travers Gérard Claisse, l'ensemble des participants et, en particulier aussi, les élus mais aussi les services qui ont participé, qui ont permis de bien faire fonctionner cette mission, d'ailleurs sans faire appel à des intervenants extérieurs, tout en ayant entendu beaucoup d'intervenants extérieurs et beaucoup d'experts.

J'avais la conviction en tout cas qu'il fallait bouger, qu'il fallait aller vite, nous aurions pu inscrire cette mission dans une durée de six mois, ce qui ne nous aurait pas permis de prendre un certain nombre de décisions au budget et ça, c'est cette volonté que nous avons eue, que j'ai eue, de faire en sorte que cette mission ne dure que trois mois, ce qui a demandé effectivement un travail soutenu mais qui nous permet aujourd'hui de faire un certain nombre de propositions, on le verra tout à l'heure à l'occasion du budget. Les propositions et les conclusions vont porter sur le budget 2019 parce que nous avons choisi cette durée relativement courte de trois mois.

Je voudrais vous dire trois choses. Nous avons fait le choix de trois destinations. La première est de dire la transparence et donc, effectivement, la proposition qui consiste à un budget annexe, dès 2020 puisque nous ne pouvons pas le faire dès 2019, sera bien évidemment proposé, il en va de la transparence.

La deuxième chose, c'est le volontarisme de l'action, c'est-à-dire continuer cette politique de prévention, notamment de tri des déchets telle qu'elle a été initiée et portée, notamment par monsieur Thierry Philip et par madame Emeline

Baume, et bien évidemment, la décision de la baisse, telle qu'elle est proposée aujourd'hui dont nous verrons les montants lors des taux qui nous seront proposés dès le mois de mars.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière très rapide. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la communication du rapport de la mission d'information et d'évaluation et de nos débats sur celui-ci.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

Je m'excuse, je reviens un petit peu en arrière, j'étais tellement ému par les vœux de monsieur Cochet que j'en ai oublié de faire adopter tout à l'heure les décisions prises par délégation du Conseil.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2019-3262 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} au 30 novembre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3262.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions diverses prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2019-3263 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 8 novembre et le 12 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 8 novembre et le 12 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3263.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2019-3292 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3292. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je vais donc avoir le plaisir, mesdames et messieurs, de vous présenter le budget primitif 2019. Comme à l'habitude parce qu'en cette matière, c'est peut-être ce qu'il y a de plus clair, je commencerai par la section de fonctionnement. J'évoquerai ensuite la dette puis l'investissement.

(Projection de diapositives -VOIR annexe page 139-)

I - La section de fonctionnement

A - Les recettes

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous commencerons par les recettes et leur évolution. Entre 2018 et 2019, comme le montre le tableau qui vous est présenté, les recettes augmentent de 53 M€, soit 2 %, pour atteindre 2 638 M€. Ce mouvement est continu depuis le début du mandat. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des recettes fiscales sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

Jusqu'en 2019, la courbe des dotations, en orange sur le tableau, effectuait une trajectoire inverse. Sa stabilisation en cours illustre le maintien de la DGF depuis 2018. Je vais détailler à présent les principaux postes de recettes en commençant par celui de la fiscalité.

Les recettes fiscales devraient atteindre 1 886 M€ et représentent ainsi 71 % du total des recettes, une proportion quasi identique à 2018 puisqu'il s'agissait à l'époque de 72 %. Les recettes fiscales se décomposent en fiscalité des entreprises pour 36 % avec 674 M€ prévus en 2019, celles des ménages pour 21 % avec 401 M€, soit un montant inférieur à 2018.

On enregistre ici l'impact de la baisse du produit de la TEOM dont on a parlé tout à l'heure qui toucherait également les produits issus de la fiscalité des entreprises. Cette diminution totale du produit de la TEOM est évaluée à 21 M€, soit une diminution de 16 %. On passe de 133 M€ au BP 2018 à 112 M€ au BP 2019.

Le dernier sous-ensemble est composé des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), de la taxe d'aménagement pour 43 %. Dans cette dernière catégorie, on note le dynamisme des DMTO dont le produit passe de 293 M€ à 330 M€. C'est une évolution à constater de près de 13 % de BP à BP.

Pour le reste, on note une augmentation de la taxe de séjour qui passe de 6,5 M€ à 8,8 M€. Je vous rappelle qu'il s'agit là d'une taxe affectée au développement touristique. Ici, encore, nous avons affaire à une fiscalité qui illustre l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

Après les recettes fiscales, parlons des dotations qui constituent le deuxième ensemble de recettes après la fiscalité. Avec 472 M€, elles représentent 18 % du total. La principale composante en est la dotation globale de fonctionnement qui est attendue à un montant légèrement supérieur à 2018, soit 395 M€, au lieu de 392 M€ l'année dernière. Les dotations augmentent ainsi de près de 9 M€ avec, d'une part, + 2,6 M€ sur la DGF dont je viens de vous parler et + 6 M€ sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui atteint, quant à elle, 59 M€.

Quelques mots à présent sur les autres recettes de gestion. Cet ensemble représente 280 M€. Il est assez divers et est composé notamment du versement au fonds de mobilisation départementale pour l'insertion avec 13 M€, des dotations de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour le financement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) 34 M€, des redevances diverses parmi lesquelles celle du péage du Boulevard Périphérique Nord avec 38 M€. Ces recettes augmentent de 11,5 M€ avec, d'une part, l'impact du passage en année pleine de la reprise en gestion du fonds social européen qui passe de 1 à 6 M€ et celui, d'autre part, de l'augmentation des recettes liées aux baux emphytéotiques avec + 3 M€.

B - Les dépenses et l'autofinancement

Après les recettes, examinons à présent les dépenses de fonctionnement et, naturellement, l'autofinancement. Cette année, nous ajouterons à ce chapitre la subtilité du suivi du périmètre du contrat passé avec l'État. Je vous rappelle, en effet, que l'objectif d'évolution de 1,19 % ne s'applique qu'aux dépenses de fonctionnement et encore pas dans leur intégralité. Certains postes sont exclus et d'autres voient leur évolution plafonner. Quoi qu'il en soit, cela nous donne un cadre que nous allons naturellement respecter.

Penchons-nous sur l'évolution des dépenses de fonctionnement qui connaissent une diminution apparente de 25,5 M€. Si on la combine avec l'augmentation des recettes, nous obtenons une augmentation mécanique de l'autofinancement de 78 M€ pour atteindre 312 M€. Pour autant, ces données doivent être retraitées. Il s'agit, en effet, de tenir compte d'une modification comptable intervenue en 2018. Je vous indique ou je vous rappelle qu'à la demande du trésorier, les subventions d'équilibre aux ZAC ne sont plus comptabilisées en fonctionnement mais en section d'investissement. Cette modification est intervenue en cours d'année. Ainsi, près de 38 M€ qui figuraient au BP 2018 disparaissent de la section de fonctionnement au BP 2019. Ces montants doivent bien sûr en toute logique être ôtés de la base de comparaison. La baisse des dépenses de fonctionnement s'en trouve donc minorée.

Quelle est à présent la répartition des DRF (dépenses réelles de fonctionnement) ? Vous avez un tableau qui s'affiche. Vous constaterez qu'elles se répartissent par grand type de dépenses de la façon suivante, avec une prééminence des dépenses sociales, allocations diverses, frais de séjour, subventions pour 771 M€, en augmentation de 21 M€ par rapport à 2018. Viennent ensuite les dépenses de personnel qui représentent 410 M€ puis les subventions et participations pour 401 M€ parmi lesquelles les subventions aux SYTRAL et SDMIS, la dotation aux collèges et l'ensemble des soutiens à nos partenaires. Quant aux charges générales, elles sont évaluées à 314 M€.

II - La dette

Après avoir vu la section de fonctionnement, abordons comme annoncé la dette mais, rapidement, car nous l'avons déjà vu surabondamment, notamment à l'occasion de la présentation du DOB. Vous pourrez voir sur le tableau qui s'affiche que les frais financiers sont prévus à 40 M€ sur le budget principal au lieu de 44 M€ en 2018. Cette diminution est le fruit du niveau des taux mais aussi de la qualité de notre dette que je vous ai présentée encore une fois à l'occasion du DOB.

Le montant de l'encours de dette avoisine les 2 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2019, soit en diminution par rapport à 2018. Sa répartition vous est rappelée ici : 54 % de notre encours est en taux fixe au 11 janvier et il est évident que nous continuerons à souscrire des prêts sécurisés. Le taux moyen est toujours estimé à 1,66 % tous budgets, soit mieux que précédemment au 1^{er} janvier 2018 où ce taux moyen était de 1,76 %.

III - La section d'investissement

Regardons à présent l'investissement : la réalisation 2018 atteint 579 M€, soit 89 %. Elle était de 417 M€ en 2017. Cela reflète le profil classique de réalisation du mandat avec un fort accroissement de réalisations en fin de cycle. Nous regarderons successivement les crédits de paiement et les autorisations de programme.

A - Les crédits de paiement

En ce qui concerne les crédits de paiement 2019, ils sont prévus à 700 M€ en dépenses et 105 M€ en recettes. Leur volume devrait permettre de desserrer toute contrainte sur la réalisation de la PPI (programmation pluriannuelle d'investissements). Leur répartition vous est ici présentée par macro-politique et par budget.

La mobilité et l'aménagement représentent, respectivement, 24 % et 22 % des crédits prévus en 2019. L'économie, l'éducation, le sport et la culture arrivent ensuite avec 16 %. Les crédits des projets à lancer en 2019 seront, quant à eux, répartis sur l'ensemble des politiques.

B - Les autorisations de programme

En ce qui concerne les autorisations de programme, de nouvelles sont prévues à hauteur de 750 M€ en dépenses, alors qu'elles étaient -je vous le rappelle- de 650 M€ en 2018. Le tableau vous présente la répartition de celles-ci.

En recettes, les autorisations de programme sont attendues à 48 M€ alors qu'elles étaient de 85 M€ en 2018.

IV - Zooms par macro politiques

Je vous propose à présent d'illustrer nos propositions budgétaires par grand domaine d'intervention, avec quelques zooms par macro-politique. Tout d'abord, les crédits affectés à l'économie, l'éducation, la culture et le sport : ils représentent, comme c'est indiqué sur le tableau, 373 M€ en fonctionnement et 115 M€ en investissement.

Dans cet ensemble, la dotation versée aux collèges, 22,5 M€, représente une part importante des dépenses de fonctionnement, tout comme l'allocation RSA (revenu de solidarité active) sur laquelle je vais revenir dans un instant.

Des crédits sont également affectés aux collèges en investissement puisque près de 34 M€ sur les 56 M€ affectés à la politique éducation financent des opérations de construction et rénovation des collèges ainsi que le renouvellement des équipements numériques éducatifs.

Les investissements sur ce secteur connaissent un accroissement considérable de plus de 10 M€ prévus afin de répondre aux besoins estimés sur le territoire.

Dans le domaine de l'insertion, quelques mots sur le RSA : l'allocation est attendue en hausse de 1,9 % par rapport à 2018. Cette prévision, d'une part, s'appuie sur les tendances constatées sur les dix premiers mois de l'année 2018, et d'autre part, anticipe une légère hausse des bénéficiaires due à la diminution des contrats aidés.

16,7 M€ seront alloués aux crédits d'insertion. Ils permettront ainsi notamment la poursuite d'actions innovantes en direction des allocataires en souffrance psychique.

Le co-financement de l'État pour le RSA via le fonds de mobilisation départemental d'insertion et le fonds d'aide aux politiques d'insertion reste stable à 13 M€.

En ce qui concerne la macro-politique "solidarité et habitat" : elle représente 560 M€ en fonctionnement et 83 M€ en investissement, majoritairement en direction de la politique publique en faveur de l'habitat.

En matière de vieillissement et compensation du handicap, les politiques publiques en fonctionnement s'articulent essentiellement autour des grandes allocations de solidarité, des frais de séjour et d'hébergement.

L'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie, est en léger tassement avec 109,1 M€, principalement en raison d'une meilleure maîtrise des plans d'aide. La prestation de compensation du handicap est évaluée à 52,3 M€ pour 7 643 bénéficiaires. Cette prévision en augmentation tient compte d'une revalorisation des tarifs de référence des prestataires et d'une augmentation de 3 % du nombre de bénéficiaires.

L'allocation compensatrice pour tierce personne, quant à elle, décroît lentement avec 9 M€ pour 1 312 bénéficiaires. Les frais de séjour, quant à eux, sont estimés globalement à 198,6 M€.

En investissement, la refonte des outils de solidarité mobilisera 1 M€. Ces évolutions du système d'information visent à faciliter le parcours des usagers et à garantir l'égalité de l'accès aux services dans les différents territoires.

Pour l'enfance, en fonctionnement, on note une augmentation des frais de séjour de 12,4 M€ de BP à BP pour atteindre 129 M€. Cette augmentation traduit l'impact de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Nous l'avons longuement évoqué à l'occasion de la décision modificative n° 2.

Ces 129 M€ concernent les prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, quelle que soit l'origine des bénéficiaires. Nous exerçons ainsi pleinement notre compétence en nous appuyant notamment sur des structures telle que l'Institut départemental pour l'enfance et la famille (IDEF).

La prise en charge des seuls MNA, des mineurs non accompagnés, est évaluée à 50 M€. Cette hypothèse repose sur une projection des données à fin 2018, pour les évaluations et mises à l'abri, tout d'abord, sur une base de 1 700 évaluations projetées, pour les prises en charge qui s'ensuivent et qui représentent environ 56 % des évaluations, soit 945 bénéficiaires. À noter que 2 M€ de recettes sont attendues au titre des MNA et 1,2 M€ pour les refacturations de l'IDEF. Hors MNA, 8 890 mineurs ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en 2018. En investissement, les travaux de restructuration de l'IDEF se poursuivent avec, notamment, l'aménagement de trois unités de vie.

Pour le secteur de l'habitat et du logement, il faut compter en fonctionnement 11 M€ qui seront alloués au logement social. Le soutien au dispositif de lieu de contrôle habitat indigne représente 2 M€. En investissement, le soutien à l'habitat et au logement représente 80 M€ dont près de 38 M€ pour les aides à la pierre et 6,5 M€ liés à l'éco-rénovation.

Dans le secteur de l'aménagement du territoire, le fonctionnement représente 123 M€ et l'investissement 150 M€. Les opérations d'aménagement sont trop nombreuses pour faire l'objet d'une présentation exhaustive et cette politique se traduit par des modes d'interventions variés.

En fonctionnement, les activités de nettoyage des espaces publics représentent 32,6 M€. La Métropole soutient les actions en faveur de la cohésion territoriale dans la politique de la ville, à hauteur de 5 M€. En investissement, vous pourrez voir quelques-unes des opérations prévues en 2019, ces éléments étant plus détaillés dans la délibération elle-même.

Quant au secteur de la mobilité, il représente 197 M€ en fonctionnement et 159 M€ en investissement. En fonctionnement, le plus gros poste de dépenses est représenté par la subvention versée au SYTRAL, indépendamment des autres soutiens à cet organisme qui peuvent émerger à la section d'investissement.

En investissement, on note le début des travaux de requalification de l'A6/A7 pour 17,4 M€. Quant à la macro-politique environnement, elle représente 237 M€ en fonctionnement et 42 M€ en investissement. En fonctionnement, on note le poids de la participation au SDMIS avec 115,3 M€. La gestion des déchets représente, quant à elle, 82,7 M€. En investissement, on peut relever le montant des travaux à l'usine d'incinération Lyon-sud dans le cadre de nos interventions en matière de gestion des déchets et ceux affectés au plan de prévention des risques technologiques.

J'en terminerai avec les ressources, secteur sur lequel émergeant, au-delà des moyens affectés aux services, la masse salariale et les opérations de gestion de dette. Cette macro-politique représente 837 M€ en fonctionnement et 282 M€ en investissement.

Les crédits de fonctionnement se découpent en quelques grands ensembles parmi lesquels les versements aux communes avec 233,4 M€ ou les contributions aux fonds de péréquation nationaux, 63 M€, déjà évoqués.

La masse salariale représente donc 410 M€ ce qui intègre l'absorption du GVT (glissement vieillissement technicité) à moyens constants, 4 M€, les abondements conformes au cadrage, c'est-à-dire les créations de postes compensées par des diminutions de crédits ou des recettes pour + 1 M€, comme dans le cas des reprises de structures ou bien encore les mesures réglementaires qui s'imposent à nous pour + 1,3 M€, soit une variation de BP à BP de + 0,56 %, soit 2,3 M€ pour atteindre les 410 M€ annoncés.

En investissement, outre les crédits affectés à la gestion de la dette, 209 M€, et les crédits de paiement des autorisations de programme à individualiser en 2019, près de 24 M€ seront affectés au fonctionnement de l'institution.

J'en aurai terminé avec la conclusion suivante. Si vous avez pris garde aux chiffres que j'ai annoncés, vous verrez qu'ils parlent d'eux-mêmes et vous aurez constaté que nos grands équilibres sont bien préservés. Le sérieux et la rigueur dont nous avons fait preuve collectivement depuis plusieurs années ont été payants, notamment : la dynamique naturelle de nos recettes est plus forte que celle de nos dépenses d'où une augmentation sensible de notre autofinancement. Notre endettement diminue, cela nous a permis d'augmenter à nouveau nos prévisions d'investissement et d'assurer budgétairement des politiques publiques ambitieuses. Nous nous en réjouissons, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère IEHL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Rassemblement national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président. Dans le cadre de la présentation de ce budget prévisionnel, je me permettrai de formuler quelques observations liminaires.

Le contexte de cette présentation est tout à fait particulier car, à seize mois de la fin de la mandature, il apparaît clairement et nous le verrons dans ces chiffres du budget, que le phénomène même de la métropolisation atteint, comme nous l'avions prévu, ses propres limites.

Dès l'année 2014, le groupe Front national vous avait annoncé que la nouvelle organisation métropolitaine prendrait la main sur les communes. Nous assistons depuis cinq ans à un plus grand éloignement de nos compatriotes face à cette Métropole qui a englouti une partie du Département et qui tous les jours affaiblit l'échelon communal.

Je vous avais demandé, par exemple, en 2014 et en 2015 d'organiser un référendum métropolitain pour informer d'urgence nos compatriotes et légitimer en quelque sorte cette construction originale née de l'imagination féconde des démiurges locaux de l'époque. Cet effet de verticalité et de recentralisation est l'une des failles de cette Métropole, faille que nous avons été si peu, si peu, à dénoncer dès 2014.

En matière budgétaire, je prends acte que la maîtrise est bien réelle. Je comprends les contraintes de monsieur Brumm, je rends hommage à monsieur Soulas et à l'ensemble des services qui ont eu à assumer la défaillance de l'État, bien sûr, même si elle semble stabilisée, la fusion forcée également des deux collectivités. À cet égard, rappelons ici que chaque année la Métropole verse une compensation budgétaire de 72 M€ au Département.

Je remarque que la contractualisation avec l'État et la limitation partielle de notre hausse des dépenses de fonctionnement à 1,19 % est bien une contrainte supplémentaire et pourquoi ne pas le rappeler, nous l'avons déjà fait, une quasi mise sous tutelle de notre collectivité de la part d'un État défaillant qui n'a jamais conclu de budget en équilibre depuis déjà plus de quarante ans.

Quelles sont les grandes lignes de ce budget ? Sur le plan des recettes de fonctionnement, si la baisse des dotations de l'État semble stabilisée, notre collectivité bénéficie d'une bonne dynamique fiscale et notamment des bases, une bonne dynamique des DMTO qui croissent de 13 % pour s'établir, en prévision, à 330 M€. Je rappellerai ici que les entreprises au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de la CFE (cotisation foncière des entreprises) contribueront pour 674 M€, bien plus que les ménages qui eux n'abonderont que pour plus de 400 M€, même si j'ai bien compris qu'une petite baisse de la TEOM leur sera accordée.

Sur le plan des dépenses de fonctionnement, on sait que cette année, depuis la contractualisation, la collectivité ne pourra plus augmenter ses dépenses, on l'a vu, mais l'augmentation de ses dépenses représentera 24 M€, les 24 M€ qui seront engloutis directement dans le secteur des dépenses sociales qui représente à lui seul 771 M€.

Au niveau de la dette, son encours est encore à plus de 2 milliards d'euros, certes mille fois moins que l'État mais quand même ! Nous relevons une baisse de frais financiers dus à la rationalisation et à la gestion active de la dette.

Sur le plan des recettes d'investissement, l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute générée par les économies de fonctionnement et reversée aux recettes d'investissement, s'établit autour de 310 M€, ce qui stabilise la partie investissement du budget. Le programme pluriannuel des investissements, qui a beaucoup tardé à être formalisé, ne sera pas tenu pour 2020, on le sait et le flou entretenu par votre Exécutif sur les réalisations maintenues ou pas donne à penser que tout ne pourra pas être fait. Dites-nous donc, monsieur le Président, quelles communes vont être sacrifiées et quels projets vont être sacrifiés.

Revenons sur l'explication de ce budget. D'abord, je le rappellerai toujours, nous constatons, année après année, que la création de la Métropole n'a pas généré d'économies, comme cela nous avait été pourtant abondamment promis par des élus béats devant tant d'originalité et d'audace. Ensuite cette collectivité devient jour après jour plutôt un guichet social qu'une collectivité d'équipement des communes. La sur-dimension de cette collectivité et ses compétences sociales ne permet plus de contenter tout à fait les communes. Je rappelle que le Grand Lyon avait ceci d'évident c'est qu'il concernait principalement les Maires entre eux et se tournait directement et concrètement vers les habitants et les équipements de leur commune. Aujourd'hui, il faut partager avec le social et réduire l'ambition d'équipement qui engloutit de plus en plus de budget.

Revenons un instant sur les dépenses sociales qui explosent encore cette année avec la hausse du revenu de solidarité active de plus de 5 M€ cette année en s'établissant à 242 M€, on voit bien là les effets de la fin brutale des contrats aidés. Cela dit en passant, ils ont été un coût supplémentaire porté aux petites communes.

La hausse, encore plus spectaculaire, est bien sûr liée à l'accueil des mineurs non accompagnés. Déjà dans une précédente DM (décision modificative) vous avez voté une rallonge de 12 M€. Aujourd'hui le budget des mineurs non accompagnés s'établira à plus de 50 M€.

Par ailleurs, je voudrais aussi insister sur la répartition du budget culturel. J'ai été longtemps, vous le savez, Président d'une école de musique, à Limonest, un charmant petit village, monsieur Millet vous devriez venir plus souvent parce que là-bas aussi on apprend la musique et on apprend la musique pour le plus grand nombre. Il n'y a pas que les bourgeois et les riches qui font de la musique monsieur Millet. Permettre au plus grand nombre de pratiquer un instrument ou la danse, c'est essentiel. N'est-ce pas Max ? Cela joue un rôle social de cohésion et de transmission, d'ouverture aux autres aussi et au monde, monsieur Millet. Il est évident que ce réseau maillé d'apprentissage des écoles de musique et des écoles de danse doit être aidé plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il ne faut pas que les grosses structures absorbent l'essentiel des budgets. Que constate-on dans votre budget 2019, monsieur le Président ? Les 14/15 M€ dépensés au titre de la contribution métropolitaine au Musée des Confluences sont à mettre en regard, même si comparaison n'est pas raison, avec la subvention de 5 M€ allouée aux différentes écoles de musique, c'est bien peu ! Le montant de l'aide au Musée empêche tout développement sérieux de la pratique artistique et musicale dans cette Métropole.

Je vois qu'il me reste très peu de temps donc je vais aller à l'essentiel. Pour nous, notre collectivité n'a de sens que si elle implique véritablement les Maires et les communes, au-delà de la CTM (Conférence territoriale des Maires) bien sûr. Notre collectivité n'a de légitimité que si elle implique les habitants, tous les habitants, que si on leur demande régulièrement leur avis par voie référendaire, monsieur le Président, sur des sujets bien précis qui intéressent nos compatriotes et les rapprochent de votre centre de décisions.

En conclusion, permettez-moi de revenir sur l'information de la semaine, véritable bombe atomique inattendue, je ne veux pas parler de la blessure de Neymar ou de la victoire de l'OL d'ailleurs mais peut-être votre candidature, monsieur le Président, sans en parler au Maire de Lyon, si j'ai bien compris, nul n'est prophète en son pays monsieur Collomb. Soyons sérieux, je crois que cette déclaration de candidature est tout à fait prématurée, en tout cas je pense que nous pourrions vous surveiller comme le lait sur le feu car la Métropole n'a pas à prendre en charge vos dépenses de campagne.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, je ne voterai pas ce budget. Mon groupe non plus et nous attendons le compte administratif pour reparler de tout cela, merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur Boudot. Sept minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, en décembre dernier, je notais que la contractualisation était un engagement de responsabilité et qu'il m'apparaissait comme une chance de réellement revoir nos priorités et de faire des choix.

Je ne passe pas trop longtemps sur le volume de l'APA, RSA qui, ensemble progresse de 1,1 %, c'est bien si cela reste tenu en exécution pour ces budgets mécaniques et importants. Restons vigilants sur ce plan, les mesures concernées sont vitales pour les bénéficiaires concernés mais le reste de nos engagements ne doivent pas en pâtir.

Concernant les dépenses, nous évoquions l'amorce d'une maîtrise de la masse salariale, aujourd'hui le chiffre est arrêté à 0,6 %, soit un rythme de moitié moindre que le cadrage global, je le salue. Cependant, à y regarder de plus près, je reste dubitatif, interrogateur car, en allant creuser plus loin que les quelques pages de synthèse en début du copieux volume du budget primitif, je suis allé à l'état des effectifs du budget et là, quelques éléments ont retenu mon attention.

Concernant la masse salariale de 400 M€, nous avons plus de 8 400 postes ouverts d'agents œuvrant à différents titres, au bénéfice des habitants métropolitains. Mais attendez, je me dois d'être plus précis, en fait c'est 7 400 le nombre d'agents présents, la différence ce sont les emplois non pourvus. Le turn-over, les soucis de recrutement, je me doute que l'on garde ici et là quelques marges de manœuvre pour réagir et promouvoir, recruter mais là, presque 13 % de postes non pourvus, ça fait beaucoup non ?

Je m'interroge, soit on prévoit des recrutements massifs en 2019, ça me paraît peu probable dans le contexte, soit le volume de postes prévus est un peu important, voire décalé. Sur un autre plan, les marges d'organisation, il semblerait qu'on les trouve beaucoup plus vite chez les autres. Le chapitre 65, nos engagements extérieurs en gros, baisse, lui, de 38 M€ majoritairement dans la ligne des subventions aux personnes de droit privé qui accuse une baisse de 40 %.

En parallèle, concernant nos moyens de fonctionnement, on passe de 303 M€ à 314 M€, presque 4 % d'évolution positive et hors cadre des 1,2 %, je vous le rappelle.

En tout cas, pour déterminer globalement mon propos, il me semble que le travail de rationalisation reste largement à mener en interne et doit se lancer pour éviter de basculer tous les efforts sur les autres. Un point de satisfaction pour conclure : l'autofinancement, soit l'avenir, il y a les investissements de notre collectivité et notre territoire progresse significativement de 77 M€. C'est un point important sur lequel au moins tout le monde sera, je le pense, d'accord.

Maintenant, malgré des points positifs, nous attendons des améliorations sur d'autres aspects de votre budget, sur lesquels je me suis déjà exprimé et c'est pourquoi, nous ne voterons pas ce budget. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de ce budget primitif 2019 est l'occasion, comme chaque année, de nous pencher sur la façon dont notre Métropole souhaite agir tout au long de l'année.

Ce regard sur notre futur proche nous donne aussi l'occasion de comparer notre situation à celle de l'année passée. Cette comparaison nous permet d'apprécier la maîtrise de notre budget et, notamment, de notre dette. Avec un encours total, un taux moyen et des frais financiers en baisse par rapport à l'année précédente, nous ne pouvons que constater les progrès accomplis. Mais loin de vouloir simplement comparer les différents chiffres des budgets 2018 et 2019, nous souhaitons surtout envisager de quoi sera faite notre Métropole et ce que nous entrevoyons au travers de ce budget nous réjouit.

En effet, nous constatons que notre Métropole est aussi une Métropole sociale et nous en sommes fiers. Cela démontre que nous avons su nous emparer de cette nouvelle compétence héritée du Département. C'est en fait le plus gros poste de dépenses de notre Métropole et le seul à ne pas être soumis à la limite des dépenses imposées par la contractualisation.

Cette politique vise les plus fragiles d'entre nous, il n'est donc pas étonnant de retrouver en principale cible de cette politique les personnes souffrant d'un handicap, l'enfance ou encore les personnes âgées. Nous ne pouvons qu'approuver la mise à disposition de plus de moyens pour faire face à l'augmentation exponentielle de prise en charge des mineurs non accompagnés. C'est là nos obligations et c'est notre fierté.

Notre Métropole ne saurait être réduite à ces compétences sociales, nous le savons. Nous constatons d'ailleurs, à travers ce budget, toute la transversalité des compétences métropolitaines qui fait la force de notre collectivité. Il existe aussi des actions destinées aux jeunes qui s'inscrivent pleinement dans notre politique économique et,

notamment, en ce qui concerne la formation et l'insertion. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le volet insertion et emploi est l'une des dépenses majeures de notre budget. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, mais je tiens encore une fois à le louer, la mise en œuvre de notre programme métropolitain d'insertion par l'emploi qui représente nos engagements concrets sur ce thème, notamment vers les bénéficiaires du RSA mais aussi des jeunes de moins de vingt-six ans ou encore les travailleurs handicapés.

C'est grâce à des mesures comme celles-ci que nous contribuons toujours plus au développement de l'activité économique et l'attractivité de notre territoire. Enfin, je tenais à mettre l'accent sur une autre politique majeure de notre Métropole, celle de l'environnement. C'est une politique essentielle pour l'avenir, que ce soit en termes de qualité de vie, qui fait d'ailleurs écho à la santé publique, ou de gestion des déchets. Il n'est d'ailleurs pas anodin que ces sujets soient également à l'ordre du jour de ce Conseil par le biais de la ZFE (zone à faibles émissions) ou de la TEOM pour laquelle nous venons de nous exprimer.

Notre groupe partage votre volonté, monsieur le Président, d'être toujours plus entreprenant sur ces sujets. Ce budget représente ce que nous pouvons espérer de l'année 2019 que nous entamons juste. Notre groupe votera ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires en effet sur cette délibération essentielle et classique pour notre institution puisqu'elle pose le cadre de nos ressources et nos dépenses pour l'année en cours.

Nous nous félicitons globalement de notre bonne santé financière malgré les rabotages de dotations de l'État, du fait d'une gestion dynamique, de nos choix politiques budgétaires pris par notre majorité et gérés par les services que nous tenons à remercier pour leur efficacité.

Une fois de plus, nous souhaitons cependant poser le doigt sur l'autofinancement particulièrement efficient cette année de notre Métropole. Avoir un bon niveau d'autofinancement est certes un gage important pour pouvoir emprunter au taux le plus bas du marché notamment. Mais cette année, il augmente de façon importante, de près de 80 M€ quand même, par rapport à 2018, de manière quasi-automatique à la suite, notamment, des hausses de droits de mutations ou d'autres éléments.

Nous proposons donc que notre collectivité territoriale soit délibérément volontariste et laisse le niveau d'autofinancement à celui de l'an dernier, à savoir 234 M€ au total. Cette stratégie permettra d'utiliser pleinement cette manne pour financer certaines de nos actions indispensables auxquelles nous avons du mal à faire face étant donné la baisse des dotations de l'État.

Pour ce faire, lançons une réflexion spécifique entre les groupes afin de trouver les meilleures pistes d'attribution. Elles ne manquent pas évidemment. Par exemple, les services à destination des populations les plus fragiles de notre Métropole, la prise en compte des mineurs isolés, un renforcement des aides à la pierre ou d'autres aspects de l'habitat afin de dynamiser l'amélioration de l'habitat social, les projets éducatifs et de solidarité, la culture pour tous, etc.

Donc, notre suggestion est la création d'une commission spécifique à l'image de celle sur la TEOM dont l'assemblée s'est aujourd'hui unanimement félicitée pour, ensemble, trouver la meilleure utilisation démocratique de ces fonds précieux en temps de contraintes budgétaires extrêmes.

Nous voterons cette délibération et sommes partants évidemment pour concrètement avancer dans ce sens et faire en sorte que notre Métropole soit encore plus tournée vers la solidarité, l'accompagnement des plus démunis, comme vous l'avez indiqué lors de la Conférence de presse de vendredi dernier, monsieur le Président.

Nous espérons vivement que vous confirmerez ces pistes envisagées. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe a déjà eu l'occasion, lors des précédentes délibérations financières et, notamment, lors du DOB de décembre dernier, d'exprimer une satisfaction générale quant à la gestion que fait la Métropole de ses deniers publics.

Ce vote du budget primitif pour 2019 ne fera donc pas exception. D'abord, certains des grands équilibres budgétaires nous semblent particulièrement satisfaisants, c'est le cas de l'autofinancement en hausse et de l'épargne nette en augmentation également.

À l'inverse, notre collectivité a moins besoin d'emprunter pour équilibrer son budget, baisse de 20 % des emprunts à long terme. Ces quelques éléments sont indéniablement le résultat d'une gestion financière sérieuse et responsable, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités territoriales et cela mérite d'être souligné.

De même, le budget primitif pour 2019 est caractérisé par un effort sur la PPI. Cet effort, 50 M€ supplémentaires par rapport au BP 2018, marque une volonté d'atteindre le meilleur taux possible de réalisations des engagements pris en début de mandat et c'est là encore un élément positif de ce budget.

Dernière remarque d'ordre général, le contrat avec l'État, aussi inique soit-il, devrait être respecté sans pour autant que l'on ne s'impose des coupes budgétaires drastiques. Et puisque l'on parle de l'État, qu'il nous soit permis une petite digression. Notre groupe étant particulièrement sensible à la question du non-recours aux droits, point sur lequel nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises, notamment lors du vote du précédent budget, la hausse de 5 M€ des dépenses liées à l'allocation du RSA a naturellement attiré notre attention. Malheureusement, si ce poste budgétaire est en hausse, ce n'est que pour compenser la hausse des allocataires suite à l'arrêt des contrats aidés et il n'y a là aucun motif de satisfaction. Certains de nos concitoyens qui avaient un travail sont devenus ou redevenus allocataires du RSA et, en sens inverse, les structures pour lesquelles ces personnes travaillaient ont cessé d'en bénéficier. Il ne s'agit ni d'une avancée économique, ni d'une avancée sociale de notre point de vue.

Et pour en revenir au budget, la ventilation par politique publique de ce budget primitif appelle quelques remarques. Nous nous limiterons, cependant, à trois observations qui nous semblent significatives :

- d'abord, en matière d'éducation, une hausse de 25 % des investissements est à noter, permettant de financer la réalisation de nouveaux collèges ou l'extension et la restructuration de collèges existants,
- ensuite, en matière d'environnement, nous notons également que des crédits plus importants seront accordés cette année aux dépenses liées à l'eau, aux déchets et à la transition énergétique,
- et enfin, en ce qui concerne nos politiques de solidarité et habitat, la politique de l'enfance et de la famille voit son budget augmenter de 25 % par rapport à l'année dernière et notre action en faveur du logement, soutien au logement social au FSL est également en augmentation.

Au regard de ces trois observations, nous constatons qu'en donnant la priorité à l'éducation, à l'environnement et à l'habitat et aux solidarités, ce budget primitif est porteur d'ambitions politiques claires. Nous les partageons et nous voterons donc ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, après avoir délibéré précédemment sur le DOB, nous allons aujourd'hui nous prononcer sur le budget primitif 2019 qui vient de nous être présenté. Afin de ne pas alourdir le débat, car tout le monde est en capacité dans cet hémicycle de commenter et analyser un budget mais, certes, pas aussi bien que monsieur Brumm, nous tenions à souligner les efforts financiers qui guident la politique de notre Métropole.

En effet, il est heureux de souligner que la fiscalité sur les ménages a baissé cette année, avec en parallèle une augmentation de l'autofinancement de 78 M€. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2 %, tandis que les dépenses baissent de 1,1 %. Nous le voyons bien par l'augmentation des dépenses sociales de plus de 4 %, une partie de notre population souffre et nous devons y faire face.

La Métropole a fait des choix courageux cette année : l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés, le maintien du financement des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), la gestion du FSL avec la reprise de l'Association collective d'aide au logement (ACAL) et en matière de ressources humaines, la reconnaissance et la revalorisation de la fonction de médecins en protection maternelle infantile (PMI) ou encore le doublement de la prise en charge employeurs pour les mutuelles.

De plus, en devenant territoire démonstrateur du plan pauvreté, la Métropole va pouvoir faire évoluer ses modalités d'intervention sociale aux côtés des acteurs locaux.

Face aux nouvelles pauvretés, nous devons redéfinir notre offre d'insertion en remplaçant l'accompagnement et la prévention au cœur de nos politiques de solidarité.

Aussi, la volonté de s'inscrire dans ce plan permettra de disposer de financements complémentaires pour maintenir notre offre de service et la développer sur des territoires où l'accès aux services sociaux est encore difficile au regard des distances mais aussi du manque d'information et de communication.

Participer au financement de la Métropole aidante, accompagner nos aînés, proposer une offre diversifiée en matière de logements, construire et entretenir des collèges, des équipements culturels, prendre en charge ceux qui souffrent, voici entre autres, ce que permet ce budget.

Nous ne cessons de le répéter depuis la naissance de la Métropole, allier l'urbain et l'humain a un coût économique mais un bénéfice social sans pareil. Les plus vulnérables doivent bénéficier des retombées de l'attractivité économique et du développement de notre Métropole.

Nous ne pouvons, bien sûr, que nous en féliciter même s'il est à regretter que l'État ne garantisse plus, pour les plus fragiles, une solidarité nationale et une équité d'accès aux droits ou aux prestations. Et si certains s'offusquent du pourcentage de logements sociaux dans certaines communes, il est important de noter le rééquilibrage qui s'opère depuis quelques années entre l'est et l'ouest de notre agglomération.

Je salue donc le travail réalisé autour de l'élaboration de ce budget qui permet de financer des projets structurants pour ses habitants, comme le démontre la PPI, avec des aménagements importants en matière de voirie, le développement et le financement de PUP (projet urbain partenarial), de ZAC (zone d'aménagement concerté) ou l'aide à l'achat de véhicules propres, une des mesures phares du plan Oxygène que nous étudierons plus tard.

Notre agglomération augmente chaque année et chaque année, ce sont de nouvelles familles qui s'installent dans nos cinquante-neuf communes et qui attendent une qualité de vie et de service à hauteur d'une grande Métropole européenne.

Enfin, et avant de conclure, si nous avons rappelé et souligné la bonne gestion de notre collectivité, nous tenions tout de même à revenir sur la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune). En 2017, l'ISF était payé par un peu plus de 350 000 contribuables et rapportait 5 milliards d'euros, quatre fois plus qu'en 1990. On a estimé que l'ISF aurait pu rapporter 6 milliards d'euros en 2020 ; cela aurait sûrement pu faire des heureux dans les collectivités locales.

Alors, si les vœux du Président pour cette année sont "tendresse et amour", nous en formulons un à notre tour des "généreux et solidaires". Nous voterons, bien évidemment, cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, un budget est avant tout un outil au service d'une politique. Pour ce qui concerne notre Métropole, il est temps que celle-ci quitte ses oripeaux de Grand Lyon pour prendre enfin ses responsabilités de collectivité territoriale de plein exercice.

En effet, notre pays fait face à une colère populaire dont je ne vais pas ici vous en proposer l'analyse mais souvenons-nous qu'elle a été déclenchée par l'annonce d'une augmentation de taxe sur le carburant, en particulier, du diesel.

Il est ainsi apparu de manière forte qu'un grand nombre de nos concitoyens consacrent une part importante de leurs revenus aux dépenses liées à l'utilisation d'un véhicule à moteur thermique et, effectivement, dans certains territoires, disposer d'une voiture individuelle est devenue indispensable pour accéder au moindre service public : se rendre à un hôpital, avoir un emploi, profiter de lieux de culture et de loisirs.

Paradoxalement, la voiture est devenue un moyen pour conserver du lien social. Malheureusement, il est très cher et très polluant. Les écologistes ont toujours considéré que l'absence de volonté politique d'aménagement durable des territoires est la cause profonde de cette fracture sociale : étalement urbain, pénurie dans les campagnes et les zones périurbaines de services publics, de structures de soins, d'accueil pour les personnes handicapées et vieillissantes, concentration des zones d'emplois et des établissements scolaires et universitaires, dégradation des espaces naturels, pollution de l'air, des eaux et des terres, développement de cultures intensives supprimant insectes et oiseaux, sans parler de troubles manifestes pour la santé humaine.

Tout cela vient de ce que pendant de trop nombreuses années, les politiques publiques se sont structurées autour d'une logique qui veut que la voiture soit l'alpha et l'oméga du développement de notre société. Nous avons ainsi investi toujours plus dans des voies toujours plus rapides pour aller toujours plus loin, toujours plus vite.

Aujourd'hui, il faut sortir de cette logique infernale et donner à nos concitoyens les moyens et les ressources pour s'en libérer. Nous devons être porteurs d'une politique sociale et environnementale ambitieuse. Nous ne pouvons plus nous satisfaire de petits pas. Les récurrents pics de pollution de l'air métropolitain sont là pour nous le rappeler. Une des premières décisions que nous devons prendre consiste à arrêter de poursuivre ces chimères de projets autoroutiers qui ne font qu'aggraver la dégradation du climat et du bien vivre ensemble. L'Anneau des sciences en fait partie.

Le BP 2019 prévoit d'y consacrer 5,9 M€ pour des études, des sondages géologiques et la mise en place d'un dispositif de dialogue et de concertation. Seul ce dernier point nous paraît recevable à condition que cette concertation permette de débattre d'alternatives à l'Anneau des Sciences. En ce sens, le récent rapport des commissaires-enquêteurs du PLU-H (plan local d'urbanisme et d'habitat) a fait ressortir clairement le besoin légitime, je dirais naturel, de nos concitoyens pour plus d'espaces verts et pour plus de nature protégée. La marche pour le climat d'hier en a encore apporté la preuve.

Notons que, depuis le début de ce mandat, nous aurons ainsi consacré près de 12,7 M€ à ce projet d'infrastructure qui ne verra probablement pas le jour, non seulement parce que ces financements seront difficiles à trouver, mais surtout parce que c'est un contresens historique, social et écologique.

D'une manière plus générale, la seule question que se posent les élus écologistes est la suivante : la Métropole de Lyon prend-elle le virage indispensable de la transition écologique ? Et le BP 2019 traduit-il cette inflexion ?

Pour les élus EELV, il est fondamental de sortir d'une présentation du budget sous forme d'une complexe succession de projets dont la compréhension globale est peu aisée, en donnant à nos concitoyens une perspective sociale et environnementale.

Je voudrais ici faire un focus sur quelques politiques publiques qu'il nous semble intéressant de relever dans ce cadre, bien que nous pensions que sur certains points, la Métropole devra se montrer plus ambitieuse.

Je commencerai par la "durabilité écologique". Tout d'abord, nous notons le soutien aux actions d'animation et d'éducation autour du développement durable à hauteur de 1,3 M€. Pour les élus écologistes, c'est indispensable pour éduquer les populations et surtout les jeunes générations à ce concept, pour que les politiques engagées soient appréciées comme justes, utiles et équitables.

Sur la question de la qualité de l'air, mon collègue Pierre Hémon va intervenir longuement sur la ZFE et le plan Oxygène, je ne reviendrai donc pas là-dessus. Mais il est clair que les budgets engagés devront être revus à la hausse pour permettre un véritable changement dans les pratiques de mobilité, avec pour objectif non seulement la qualité de l'air sur le court terme, mais aussi la protection du climat sur le long terme.

À ce titre, nous saluons l'augmentation de 50 % des aides aux propriétaires de chauffage individuel au bois pour remplacer leur matériel non performant, mais faut-il encore les informer davantage sur le dispositif.

En ce qui concerne la politique déchets, dont les impacts sont très importants pour la préservation de la qualité de nos biens communs, tout en permettant par l'insertion professionnelle de générer de l'emploi local non-délocalisable, nous apprécions l'augmentation de 1,4 M€ des budgets alloués à l'accompagnement, la sensibilisation, ainsi que l'extension des consignes de tri et la mise en place de circuits de valorisation des déchets. Le travail de la Métropole sous l'égide de notre collègue Émeline Baume a largement été plébiscité en ce sens lors du dernier Conseil.

Sur la question des énergies renouvelables, le travail sur le plan climat air énergie territorial devrait porter ses fruits. À cet égard, l'augmentation de 20 % de la gestion des réseaux de chaleur, la participation au capital de la SAS Lyon Rhône solaire à hauteur de 0,5 M€ pour la production photovoltaïque, contribueront au bien-être des Grand Lyonnais tout en préservant les ressources de la planète. La Métropole devra aussi s'engager dans les années à venir auprès de fournisseurs d'électricité verte.

Sur la question du cycle de l'eau, au-delà de la lutte contre les inondations, nous aurions aimé qu'apparaisse de manière plus claire la façon dont nous allons préserver la qualité de nos approvisionnements, la gestion des milieux aquatiques et la maîtrise des eaux pluviales. Certes, nous voyons bien que les investissements sur ces dossiers sont en légère augmentation, mais il nous faudra aussi nous pencher sur le principe de ville perméable. Sur le dossier du barrage de l'Yzeron, nous encourageons la Métropole à organiser avec le plus de transparence possible la concertation des habitants de la vallée sur le barrage prévu à Francheville.

En ce qui concerne nos politiques de déplacements et de mobilité, nous sommes très satisfaits de constater que les engagements 2016-2020 que nous avons pris seront tenus grâce au soutien aux mobilités actives, qui nous permettront de consacrer 5,2 M€ à l'extension du réseau cyclable dans un large périmètre autour de Lyon, avec la réalisation d'abris sécurisés, indispensable pour le développement du vélo. Conjugué avec la poursuite des efforts engagés pour le déclassement de l'autoroute A6/A7 et le développement de projets structurants tels que le T6 et le C3, la Métropole apportera des solutions de déplacement vertueuses à nos concitoyens.

Un des sujets qui nous est cher est la qualité de notre alimentation : pour cela il est nécessaire de préserver nos espaces naturels et agricoles ; à ce titre, la Métropole va augmenter ses participations et soutiens en faveur d'une agriculture durable. Nous pouvons nous en féliciter, d'autant que cet effort est continu depuis plusieurs années.

Pour clore partiellement ce chapitre sur la durabilité écologique, nous sommes satisfaits des augmentations très significatives qui seront allouées en 2019 à l'éco-rénovation des bâtiments, au renouvellement des arbres d'alignement et à l'aménagement des rives de Saône. Mais l'écologie ne saurait se limiter à sa partie environnementale. Sur les questions d'emploi, nous saluons les investissements engagés par la Métropole en faveur de la requalification des zones industrielles, des pépinières entrepreneuriales, du soutien aux pôles de compétitivité, etc. Cela devrait permettre aux habitants de la Métropole de pouvoir travailler à proximité de leurs lieux d'habitation.

Sur le plan social, nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long de l'année, les politiques que mènent la Métropole vis-à-vis des populations les plus fragiles, en matière de handicap et du vieillissement, ne sont pas à la hauteur de la situation que vivent de très nombreuses familles. Certes, nous observons que les budgets alloués sont en légère augmentation, mais cela mériterait que, lors de cette année 2019, nous puissions vraiment faire un état précis des situations que vivent nos concitoyens.

Pour revenir à la question initiale sur la transition écologique, bien que nous restions toujours opposés à des investissements qui n'ont aucun sens écologique, les élus Europe-Écologie Les Verts considèrent qu'une inflexion est en cours. Nous invitons à ce titre les membres de ce Conseil à prendre connaissance des rapports émis par le Conseil de développement, notamment ceux sur l'énergie et les initiatives collaboratives, et bientôt celui sur l'alimentation. Ils y trouveront des points de repère pour nos futures politiques en faveur d'une transition écologique qu'appellent de leurs vœux nos concitoyens.

Les élus Europe-Écologie Les Verts voteront ce budget et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le budget prévisionnel que vous nous présentez aujourd'hui est sérieux et présente de bons ratios financiers avec une hausse de l'autofinancement. Les élus UDI et apparentés reconnaissent bien volontiers la qualité du travail fourni par le Vice-Président en charge des finances et l'ensemble des services financiers de la Métropole de Lyon.

Je souhaiterais faire un focus sur le social et d'abord un petit commentaire par rapport aux propos de monsieur Boudot. Les élus UDI et apparentés sont fiers que la Métropole de Lyon ait en charge les politiques sociales. Derrière ces budgets, ce sont des actions concrètes qui accompagnent les plus fragiles, des actions qui ont pour objectif que chacun retrouve dignité et autonomie. Alors certes, cette politique sociale a un coût. Et on le voit bien depuis la date de la création de la Métropole de Lyon en 2015, le budget social montre une croissance importante qui devrait se prolonger dans les années à venir.

En 2019, ces dépenses atteignent un tiers du budget de fonctionnement de la Métropole, soit une hausse de 24 % depuis 2015 (+ 147 M€). Dans le même temps, on peut constater que les dotations de l'État ont baissé de 23 % (- 144 M€). Le financement des dépenses sociales, et je pense notamment à la dépendance, est un des défis majeurs que nous aurons à affronter dans les années à venir. Nous avons là l'illustration d'un des intérêts de la fusion de la Communauté urbaine et du Département : financer la hausse des dépenses sociales sans avoir recours à la hausse de la fiscalité. Alors certes, ceci oblige à arbitrer des priorités et décaler dans le temps certains investissements.

Ce rassemblement des compétences du Département et du Grand Lyon au sein de la Métropole de Lyon a induit un changement profond de la nature de la collectivité. Je pense que cette prise de conscience, qui n'a peut-être pas été suffisamment explicitée par l'Exécutif, n'est pas encore partagée par tous. En effet, le Grand Lyon n'est plus uniquement une collectivité de projets et d'investissement au service des communes, mais c'est maintenant une collectivité de plein exercice aux côtés de chaque habitant et chaque acteur de notre territoire.

Le budget d'une collectivité locale n'est pas seulement un acte financier, c'est également le reflet de choix politiques. À ce niveau, les élus UDI et apparentés ont des désaccords qui perdurent, même si certains de ces choix datent du début de mandat.

En premier lieu, la faible mutualisation entre les cinquante-neuf communes et la Métropole. Notre collectivité compte près de 8 900 agents mais ne comptabilise que deux services communs et deux services mutualisés avec les communes. Reconnaissez que c'est peu, voire très peu.

Pour les élus UDI et apparentés, la mutualisation a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu tout en améliorant les conditions de travail des agents. Mais une mutualisation plus efficiente permet aussi des économies. En ce sens, nous souhaitons souligner la mise en place d'antennes communes entre le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville de Lyon et les services sociaux de la Métropole et nous considérons que c'est une très bonne chose. Après évaluation, nous souhaitons, nous espérons que ceci ouvre la voie pour d'autres mutualisations

dans d'autres communes. On devrait donc être dans une démarche gagnant-gagnant. Pour aller plus loin, il faut imaginer une nouvelle gouvernance respectueuse de chaque commune et restaurer un lien de confiance entre communes et Métropole.

Par ailleurs, le service public qu'offre la Métropole de Lyon auprès des habitants exige une présence territoriale plus effective. À ce niveau, la déconcentration des services de la Métropole est, pour nous, encore insuffisante, elle reste à construire. Il convient qu'à court terme, l'ensemble des politiques métropolitaines soit piloté localement au niveau opérationnel, au niveau de chaque future circonscription métropolitaine. Cela permettrait une adaptation des actions en fonction des spécificités locales et aussi une appropriation des compétences métropolitaines par les citoyens.

Enfin, nous sommes en désaccord avec la baisse de 3 % de la subvention de la Métropole au SYTRAL. La mobilité est une priorité pour chaque métropolitain et pour chaque acteur économique. C'est indéniablement un facteur d'équité sociale, d'attractivité économique et enfin de santé publique pour lutter contre la pollution de l'air. Cette baisse n'est donc pas justifiable, même si elle résulte d'une décision prise en début de mandat.

Monsieur le Président, pour ces raisons le groupe UDI et apparentés ne votera pas le budget 2019, même si nous notons certaines avancées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le contexte délicat dans lequel nous sommes depuis plusieurs semaines partout en France nous oblige à redoubler d'effort, nous oblige à continuer dans la dynamique insufflée par la Métropole, celle de permettre un développement équilibré de l'ensemble de nos territoires. Nous partageons tous ici cette même ambition : contribuer au rayonnement de nos territoires, à leur développement tout en permettant à leurs habitants de profiter des fruits de ce développement.

Ce budget primitif confirme notre ambition et confirme les signaux positifs tels que, bien évidemment, la hausse du nombre d'entreprises créées sur notre territoire : 20 000 entreprises en 2018, l'augmentation de nos recettes fiscales de plus de 32 M€, fruit aussi d'une dynamique économique, une très légère hausse des dotations de l'État et surtout une augmentation de plus de 33 % de notre autofinancement, nous permettant d'appréhender encore mieux, encore plus les investissements sur nos territoires.

Investir dans le développement de notre Métropole, c'est préparer l'avenir tout en consolidant nos bases, c'est prendre en compte les besoins actuels et prendre en compte les enjeux à venir pour mettre en œuvre les politiques, nos politiques, celles que nous avons définies, innovantes et adaptées.

Un territoire équilibré, c'est un territoire où nos actions de solidarité et d'accompagnement des populations fragiles sont renforcées, ce qui permet à tous d'avancer ensemble vers une insertion durable dans la société et dans le monde professionnel. Ce renforcement se reflète, notamment, par une augmentation du budget en matière d'insertion et d'emploi de plus de 4 M€. Cela nous amène à poursuivre nos appels à projets innovants nous permettant de redéfinir nos politiques ainsi que nos efforts pour rendre notre action plus lisible, vous soumettant d'ailleurs, à l'occasion de ce Conseil, une délibération relative à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Nos politiques publiques, nos politiques de solidarité et d'habitat voient également leur budget progresser de près de 30 M€, ce qui représente un montant significatif. Mais parallèlement, il nous faut encore et poursuivre nos politiques publiques fortes, notamment en matière d'économie, afin de rester un territoire compétitif, ce qui, je le rappelle bien souvent, n'est jamais acquis. Et à ce titre, nous devons poursuivre les objectifs fixés par le programme de développement économique métropolitain 2016-2021 que nous avons voté pour permettre le soutien de notre activité.

En premier lieu bien sûr l'accompagnement encore plus adapté à notre entrepreneuriat, qui a évolué lui aussi et qui nous permet, avec la montée en charge de la plate-forme digitale LYVE autour d'une communauté d'acteurs entrepreneurs et de l'inauguration prochaine des pépinières d'entreprises, je pense à Neuville, Givors, La Duchère pour nos territoires du nord, de l'ouest, du sud et qui seront inaugurés en 2019. Il nous faut aussi renforcer la promotion de l'innovation des pôles de compétitivité et des filières d'excellence, celles qui nous permettent d'accueillir sur notre territoire de nouvelles entreprises et de faire rayonner celles qui travaillent déjà avec nous, dans le cadre de la Métropole.

Et il nous faut aussi poursuivre notre stratégie industrielle, l'accompagnement de nos entreprises dans ce secteur, qui génère à lui seul 75 000 emplois. Et il faut bien sûr les accompagner dans leur stratégie immobilière, dans la reconfiguration des sites, je pense notamment au 3^{ème} Appel des acteurs de la Vallée de la Chimie, l'Appel des 30, mais je pense aussi à l'accompagnement dans cette innovation, dans cette industrie du futur et surtout, travailler à reconnecter les habitants à leur territoire, à leur industrie, ce qui fait la particularité de notre candidature au projet d'excellence TIGA, ce territoire de grande ambition.

Il nous faut également poursuivre notre investissement, nos investissements sur les projets phares de notre Métropole, ceux qui contribuent au rayonnement, ceux qui contribuent à son développement. Je pense à l'inauguration du nouveau siège du CIRC, je pense aussi à l'inauguration prochaine de la Cité internationale de la gastronomie. L'activité de notre Métropole résulte, par ailleurs et on l'a souligné, de la destination touristique plébiscitée par français et étrangers qui apprécient notre Métropole pour la qualité de vie et pour les services et aménagements qu'elle offre à ses habitants et ses visiteurs.

L'aménagement de notre territoire est fondamental dans l'amélioration du cadre de vie de nos habitants. Les efforts que nous avons d'ores et déjà engagés, les efforts que nous devons encore réaliser, afin de ne pas nous limiter à nos grands projets, nous permettront de poursuivre une réelle cohésion territoriale puisque c'est bien de cela dont il s'agit.

La mobilité est un élément incontournable de l'amélioration du cadre de vie des Grand Lyonnais. Or, la baisse du cadrage budgétaire de 2018, qui résulte d'un plan de marges de manœuvre négocié sur le mandat et s'inscrit dans la contractualisation avec l'État, se heurte paradoxalement à une demande toujours plus forte, notamment en matière de transports en commun.

Il faut accompagner cette attente forte de mobilité et je me félicite qu'au-delà du montant de la subvention annuelle, le Président de la Métropole ait annoncé qu'il mobiliserait des crédits d'investissement pour accompagner le développement de nos transports, à l'image de ce qui se réalisera dans le cadre de l'A6/A7.

C'est parce que la ville de demain se construit aujourd'hui que le SYTRAL investit dans des transports modernes et compétitifs, permettant de répondre aux besoins des usagers. Notre réseau, déjà aux trois quarts électrique, s'inscrit pleinement dans notre volonté d'un territoire plus respirable que nous érigeons ici dans le cadre de l'ensemble de nos politiques.

Et les élus du SYTRAL ont accompagné cette ambition, ont unanimement fait le choix de n'acquérir que des bus propres, anticipant de cinq ans la loi de transition énergétique et participant de manière forte à l'ambition environnementale de leur territoire.

En conclusion, nous devons et comme toujours poursuivre l'optimisation de nos recettes et de nos marges de manœuvre parce que c'est ce qui nous permet de poursuivre nos actions, nos projets et de concrétiser nos investissements tout en ayant un soin attentif, bien évidemment, à ne pas hésiter à évaluer les politiques publiques que nous mettons en œuvre pour pouvoir toujours les améliorer et les évaluer. Je vous remercie chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Demain... La Métropole !

M. le Conseiller délégué EYMARD : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le budget primitif pour lequel notre Conseil est appelé à voter, reflète une volonté réelle de maîtriser nos finances. Il présente des bases saines et porteuses pour l'avenir de notre Métropole.

Au titre du budget de fonctionnement, on constate quatre points forts :

1° - un accroissement des recettes (+ 2 %, + 53 M€). C'est, malgré des dotations de l'État désormais stabilisées, un résultat appréciable car il s'accompagne aussi d'une baisse de la fiscalité des ménages et d'une stabilité de la fiscalité sur les entreprises. Ce résultat, vous l'avez déjà entendu, s'explique par le dynamisme et l'attractivité de notre territoire. C'est une tendance lourde qui marquera encore nos futurs budgets ;

2° - une maîtrise de nos dépenses qui augmentent de 12 M€ après retraitement des données comptables. C'est une hausse de 0,5 %, qui est négligeable malgré des dépenses sociales en hausse de + 2,7 %. C'est le fruit, on l'a dit, d'un travail collectif avec le chantier marges de manœuvre qui, depuis 2015, a généré près de 150 M€ d'économies compensant les hausses incompressibles de certains postes ;

3° - une augmentation importante de notre capacité d'autofinancement à 312 M€, vous l'avez entendu aussi, + 33 % grâce à l'effet mécanique de la hausse des recettes et de la stabilité des dépenses. C'est une bonne nouvelle pour financer nos investissements, stabiliser notre fiscalité et désendetter notre collectivité ;

4° - À ce titre, l'encours de notre dette est en baisse. Depuis fin 2017, il est passé d'un peu moins de 2,2 milliards d'euros à moins de 2 milliard d'euros. Notre dette représente moins d'un an de nos recettes de fonctionnement et son remboursement un peu plus de quatre ans d'épargne brute. Ce sont là de bons ratios, qui valident la solidité de nos fondamentaux. L'obtention, à ce titre, de la notation AA confirme la qualité de notre politique financière.

Au titre du budget d'investissement, on soulignera le fort accroissement de nos réalisations en fin de mandat. Après 417 M€ en 2017, 579 M€ en 2018, les crédits de paiement sont estimés à 700 M€ en 2019 et ils vont permettre de lever les contraintes de réalisation de la PPI.

Ce budget, vous le voyez, démontre une gestion financière prudente et ambitieuse. Mais, entre la transition énergétique, les inégalités sociales qui subsistent sur le territoire métropolitain et pèsent sur le volume des prestations sociales toujours en hausse et les besoins cruciaux en termes de mobilité dus à une croissance démographique deux fois supérieure à la moyenne nationale, nous allons être confrontés à des besoins d'investissements lourds, qui pourraient mettre à mal ce cycle vertueux.

La Métropole doit maîtriser l'accélération de son développement. Certes son attractivité, sa qualité de vie et sa puissance économique nous permettent d'afficher de grandes ambitions dans une compétition européenne pour laquelle nous disposons d'atouts considérables. Mais il ne faudrait pas que demain cette croissance se retourne contre elle-même car, pour assumer financièrement des politiques publiques ambitieuses pour le bien-être de nos concitoyens et l'attractivité de notre Métropole, nous devons placer la maîtrise et la baisse de nos dépenses de fonctionnement au cœur de ce challenge.

Nous voterons ce budget primitif. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il aurait été intéressant, monsieur le Président, d'avoir un compte-rendu des belles rencontres dont vous saupoudrez notre territoire, à la recherche d'un dialogue avec les habitants, avant de passer aux choix budgétaires de notre collectivité, des choix qui sont logiquement liés aux besoins de la population. Nous ne savons pas si ces belles rencontres auront été utiles à un vrai débat de fond. Il est vrai que les urgences sociales et climatiques s'expriment largement dans la rue. Il suffit d'entendre et d'écouter, ce qui n'est pas la qualité première de la République en Marche et de son Président Macron.

Il aura fallu beaucoup de temps, beaucoup de débordements, de colères, pour qu'enfin Macron fasse semblant d'entendre le cri des gilets jaunes, des gilets rouges, des blouses blanches, des stylos rouges, des lycéens, des étudiants, des retraités et de tous nos concitoyens qui se sont mobilisés à travers toute la France. Toutes ces expressions démocratiques, toutes ces alertes, toutes ces propositions sont ignorées, méprisées. Ce sont des colères qui s'accumulent depuis des décennies, face à des gouvernements sourds depuis Sarkozy, Hollande puis Macron.

Ce mépris a un retour cinglant. Quand on demande aux Français ce qu'ils pensent de la politique en 2019, 37 % éprouvent de la méfiance, 32 % du dégoût contre 9 % de l'intérêt et 5 % de l'espoir. À l'exception des mairies, toutes les institutions, Présidence de la République, Gouvernement, assemblées et partis politiques suscitent défiance et rejet. Quant à l'État, trois Français sur quatre estiment que les décisions prises servent les intérêts de quelques-uns, aux dépens de l'intérêt général.

Les chiffres sont vertigineux, la colère est forte et elle vient de loin. Outre le mépris et l'arrogance du Président de la République, ce sont ses choix politiques qui sont rejetés, ceux-là mêmes qui ont mis à mal notre modèle social et le pacte républicain, des choix guidés par le libéralisme. Au nom de l'abaissement du coût du travail, les exonérations sociales massives de ces trente dernières années n'ont conduit qu'à précariser le monde du travail. La République en Marche garde le même cap et reste bloquée sur cette politique aujourd'hui rejetée par tous ceux qui luttent pour une vie digne.

Nul besoin d'être économiste pour comprendre la mécanique du pouvoir d'achat : augmenter les salaires et mieux rémunérer le travail, établir une vraie justice fiscale. Le Gouvernement Macron fait l'inverse : il exonère les entreprises de contribution à la solidarité nationale, il les dédouane aussi de verser à leurs salariés des salaires décents. Il entretient la confusion entre taxe et cotisation sociale, entre taxe et imposition. Un Gouvernement ami des taxes qui frappent aveuglément et ennemi de l'impôt qui contribue, à proportion des richesses de chacun, à la solidarité nationale. Les Français ne sont pas dupes. Ils ont bien compris que le Président des riches porte comme un trophée la suppression de l'ISF, mesure emblématique de toute sa politique, quand eux réclament la fin d'un système à bout de souffle.

Lorsque Macron annonce redonner 10 milliards d'euros pour le pouvoir d'achat, nos concitoyens savent bien que ce ne sont pas des avancées pour eux. Ce sont de mauvais coups auxquels ils échappent, comme la hausse de la CSG ou celle des carburants. C'est un véritable plan d'urgence économique et sociale qu'attendent les Français, très éloigné des quelques mesurette annoncées par le Président et financées par le peuple lui-même, et non par ceux qui, grâce à l'évasion fiscale, accumulent depuis des années, sans rien redistribuer, ni par les multinationales championnes de l'optimisation fiscale.

Non, les Français ne sont pas naïfs. Il faut dire que la supercherie est grossière. Dénigrer l'impôt au bon plaisir du capital, décrier la dette, donner pour responsable les services publics, puis les démanteler sans vergogne, au grand plaisir du capital. La boucle est bouclée, sauf si nous rappelons au passage que le service public est le meilleur garant de l'équité, pilier de notre constitution. C'est pour cette raison que les Maires sont en colère et défendent

depuis des années leurs communes contre le rouleau compresseur étatique qui, au nom de la réduction de la dette publique, fait de nos collectivités des coquilles vides.

Et, paradoxe de l'histoire, voilà qu'aujourd'hui, dans la panique et l'urgence, Emmanuel Macron loue le rôle des communes dans leur capacité à renouer les liens avec les français, puis les sollicite dans le cadre du grand débat national. Il compte sur les Maires de France, qu'il ignorait, voire méprisait hier. Alors que l'on voit bien, dans les sondages, que le Maire et les mairies sont le maillon politique le plus apprécié et jugé utile par les Français.

Les services publics ne sont pas le problème mais la solution. Ils sont notre République, une et indivisible. Ils sont la réponse aux fractures sociales et territoriales qui nécrosent notre société. Le budget que nous votons aujourd'hui porte le poids de la baisse des dotations, de la suppression de 70 000 emplois dans la fonction publique territoriale, de la baisse imposée de 13 milliards d'euros sur les dépenses des collectivités locales pour les trois prochaines années, de la contractualisation, de la suppression de la taxe d'habitation et de l'atteinte à la libre administration des collectivités.

Dès lors, sera-t-il en capacité de répondre à l'urgence sociale ? Face à un taux de pauvreté de 15,2 %, il y a nécessité d'un véritable plan de solidarité, de mesures urgentes et ambitieuses contre la grande pauvreté et en faveur des personnes âgées. Les retraités sont en première ligne des manifestations pour le pouvoir d'achat et le droit à une vie digne car, pour eux, c'est la double peine. Ils ont travaillé toute une vie pour une retraite au rabais, sans compter le gel annoncé des pensions. Avec 800 € par mois, comment avoir accès aux structures adaptées à la dépendance ? Comment faire pour que la sélection par l'argent ne soit pas la règle d'intégration dans un EHPAD ? Comment garantir l'humanité de traitement des patients comme des salariés ? Ce budget 2019 nous permettra-t-il aussi de mettre à l'abri ces femmes, ces hommes, ces enfants, qui dorment dans la rue ?

Toutes ces nuits sans toit, toutes ces vies en danger, sont la honte de notre République et la honte de notre Métropole. Ce budget nous permettra-t-il de relever le défi du mal-logement ? Aurons-nous les moyens d'enrayer le ralentissement des constructions de logements sociaux, provoqué par la réforme des APL et la loi Elan, qui fragilisent les bailleurs ? La Métropole pourra-t-elle fournir autant de logements que de demandeurs ou, tout au moins, tendre vers une diminution de la file d'attente qui dépasse désormais les 65 000 dossiers ?

Pour une politique vraiment sociale, ayons de l'imagination et de l'audace. Sur un autre dossier, celui concernant la production et la distribution de l'eau potable, c'est ce que le GRAM et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain vous proposaient avec un passage en régie directe et la mise en place d'un tarif social. Parce que l'accès à l'eau est un besoin vital, nous demandons la gratuité des premiers mètres cubes, indispensables à la vie. Pour les mètres cubes suivants, un tarif progressif permettrait de facturer plus cher les mètres cubes liés à une surconsommation, car il n'est pas normal que celui qui utilise cette ressource pour laver ses enfants paie le même prix que celui qui remplit sa piscine. Voilà un exemple de courage que nous devrions avoir, avec une tarification sociale et écologique.

Sur le volet de l'éducation, nous devons réagir face au délabrement de certains de nos collèges mais aussi voir plus loin, accompagner la croissance démographique de la Métropole et la hausse importante du nombre de collégiens. Nous réitérons notre demande d'un plan transparent et partagé de construction, de rénovation et de réhabilitation, pour garantir l'équité pour tous les collégiens sur le territoire de la Métropole. Nous devons avoir une visibilité commune, Métropole-Villes, et prévoir bien en amont les besoins, en termes d'emprises publiques, les identifier et les réserver, pour construire nos futurs collèges. Se projeter de PPI en PPI ne suffit pas. Il en est de même sur d'autres sujets, par exemple, le vieillissement de la population et toutes les responsabilités qui en découlent, et que nous devons assumer encore plus fortement demain.

Enfin, il nous faut relever le défi climatique. Je crois que tout le monde tient ce même discours mais n'en restons pas aux incantations. Parmi les leviers que nous possédons, le plan de mobilité est à repenser. Chaque habitant de la Métropole, à Givors comme à Quincieux, doit pouvoir préférer le transport collectif ou le mode doux. Cela implique la résorption des fractures territoriales, le développement du rail, de nouvelles lignes de métro et de tram, des parkings relais, des vélos, la transformation du périphérique. Cela implique aussi une nouvelle logique tarifaire. Ces quelques observations, et je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, illustrent que nous ne sommes pas convaincus par votre budget et par vos choix. C'est pourquoi, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots d'abord sur la situation générale qui entoure l'élaboration de ce budget primitif 2019, la problématique de la contractualisation avec l'État qui avait été un élément important de la présentation budgétaire de l'an dernier et aujourd'hui, elle n'est quasiment pas abordée. Elle avait été présentée par certains comme un outil révolutionnaire pour conduire les collectivités à modifier leurs équilibres financiers et participer à l'effort de redressement des finances publiques. Elle a surtout abouti dans les premières analyses qui nous sont faites, à un effet de rétractation de l'investissement public.

Nous avons suffisamment porté l'idée du caractère insatisfaisant de cette contractualisation pour ne pas en faire aujourd'hui un thermomètre de la qualité de gestion mais, dans le même temps, il serait tout de même intéressant de déterminer à quel niveau, en termes de stratégie financière de la Métropole, il a été anticipé dans le futur compte administratif qui sera issu de ce budget primitif.

Autrement dit, comment la baisse faciale des dépenses de fonctionnement de 1,1 % qui est présentée lors de ce BP se traduira au moment du CA ? C'est certainement techniquement très complexe à envisager mais il serait nécessaire de savoir si ce budget primitif vise à correspondre aux engagements pris avec l'État, de CA à CA après retraitement.

Les dépenses de la Métropole évoluent à la baisse mais d'une manière différenciée puisque les dépenses sociales, notamment, sont en hausse. Ce sont d'autres dépenses qui diminuent, notamment celles qui relèvent des subventions et participations.

Au regard encore important du dynamisme de nos recettes fiscales, on peut s'en réjouir puisque c'est en partie le dynamisme urbain de la Métropole qui se traduit ainsi, et cet effet ciseaux positif aboutit, certains l'ont souligné, à une amélioration forte de l'autofinancement. C'est un élément, je crois, de bonne gestion.

Cependant, derrière cette bonne gestion, deux questions doivent nous préoccuper :

- d'une part, la question des dépenses sociales, celle de leur évolution, balance entre les dépenses contraintes, et les dépenses, en quelque sorte qui résultent et qui ne sont pas prises en charge par l'État et comment évolue le solde pris en charge par la Métropole ?

- d'autre part, les dépenses d'investissement et le niveau d'avancement de la programmation pluriannuelle d'investissements.

Pour ce qui concerne les dépenses sociales, -plusieurs l'ont souligné, je le fais également- l'évolution la plus notable est celle liée aux mineurs non accompagnés. L'évolution proposée au budget est importante et elle traduit une vraie prise en compte de cette préoccupation et des enjeux sociaux qu'elle recouvre. Cependant, cette évolution n'est pas accompagnée par l'État qui a maintenu son niveau de participation à moins de 3 % de ce que coûte réellement cet accueil, alors même que les départements français ne sont pas concernés de la même façon par cet accueil. Il y a là, c'est ce que je voudrais d'abord pointer, un défaut de solidarité nationale qu'il nous faut, je pense, unanimement dénoncer.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, le questionnement est un peu différent. Aujourd'hui, le niveau de mise en œuvre de la PPI s'affiche plutôt positivement en nombre de projets, mais qu'en est-il au niveau des crédits, du montant des crédits et de leur mobilisation ?

Je rappelle que la première solidarité métropolitaine, c'est l'accompagnement en termes d'investissements publics du développement urbain que connaît notre territoire, de manière à assurer une qualité de vie équivalente aux habitants.

Ces questionnements soulevés, il faut mettre en lumière les points positifs de ce budget.

Le premier est la place et l'évolution prise par la Métropole dans l'évolution des projets liés à l'enseignement supérieur et, plus globalement, à l'éducation. Les financements liés aux opérations universitaires sont en évolution sous le levier du contrat de projet État-Région ; ceux en direction des collèges également en évolution en fonctionnement comme en investissement. L'investissement dans les collèges constitue donc une rupture tout à fait notable avec la politique précédente du Département et s'inscrit notamment dans des objectifs d'égalité des chances, de qualité et de modernisation des outils pédagogiques.

L'autre élément de satisfaction est lié à l'évolution engagée récemment par la Métropole et qui trouve traduction dans ce budget. Je l'énonce simplement, nous l'avons évoqué beaucoup au début de cette séance, c'est la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères qui n'est pas simplement une évolution en termes de fiscalité et d'impact sur les habitants, mais qui est aussi une évolution en termes de politiques publiques : prévenir la production de déchets, développer de nouvelles filières, responsabiliser les producteurs. Ce sont aussi des axes très importants qui doivent aussi trouver des traductions budgétaires.

Nous avons donc des éléments de satisfaction. Mais au moment de voter le dernier budget de plein exercice de ce mandat, des insatisfactions demeurent et qui sont liées à l'histoire de la construction de la Métropole. Nous demandons des inflexions depuis sa création dont certaines n'ont pas été entendues suffisamment au cours de ce mandat.

Le premier regret porte sur un élément déjà soulevé l'an dernier : la lisibilité budgétaire donnée à des évolutions des politiques métropolitaines, notamment dans le domaine social et de la lutte contre la pauvreté. Il faut rendre parlant dans notre budget cette prise en compte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette politique, évidemment, n'a pas qu'une traduction budgétaire, elle nécessite des moyens mais aussi des processus différents. Mais l'action de la Métropole dans ces politiques-là doit avoir une traduction budgétaire et doit aussi pouvoir être évaluée sous cet angle-là.

L'autre insatisfaction concerne la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement est un outil majeur du financement du développement de notre projet de territoire. Nous disposons d'une stratégie partagée de développement de la Métropole et des communes qui la composent, mais nous n'avons pas élaboré de stratégie de financement adaptée. L'activité de construction est différente selon les communes. Le développement urbain du centre n'a rien à voir avec celui du plateau nord ou des coteaux du Rhône. Or, le taux de taxe d'aménagement est le même partout. Nous appelons donc de nos vœux une modulation du taux de la taxe d'aménagement en fonction de la réalité du développement urbain.

Concernant la politique d'insertion de la Métropole, nos inquiétudes demeurent. Avec le démantèlement des PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi), nous perdons des leviers d'actions essentiels sur notre territoire au profit d'une structure métropolitaine encore incertaine et technocratique.

À propos des cinquante-neuf communes qui composent notre Métropole, leur place n'est toujours pas satisfaisante. L'échelon communal reste le plus pertinent pour faire fructifier les expériences et les projets en lien avec la Métropole. Les habitants se tournent vers leurs mairies, pas vers la Métropole, jugée trop lointaine, trop technocratique. Nous appelons donc à une coordination approfondie entre la Métropole et les communes et rappelons la nécessité d'élaborer un véritable pacte financier entre la Métropole et les communes.

Enfin, un constat, certaines questions font désespérer du surplace :

- la question de l'interdépendance entre budgets métropolitains et communaux, de l'interrelation entre les politiques publiques de la Métropole et des communes et la manière dont leurs financements respectifs sont articulés ;

- le deuxième surplace, c'est la question de l'évaluation de la transformation institutionnelle qu'a connue la Communauté urbaine en devenant Métropole. Cette évaluation a son volet financier, ne devait-elle pas être source d'économies ? Mais d'économies pour qui ? Pour le Département du Rhône, pour les villes qui sont entrées dans un processus de mutualisation de leurs CCAS avec les services métropolitains ? C'est le cas de la Ville de Lyon mais pas de toutes les autres. Les dépenses sociales relevant des compétences du Département ont une dynamique propre qui, aujourd'hui, relève moins de la solidarité nationale (moins au sens en baisse) et sont financées par le développement urbain de la Métropole. Cette évolution demanderait aussi à être évaluée dans le temps. Le "modèle lyonnais" reste donc un prototype qui demande à être évalué.

Ce modèle a produit quelques effets positifs, mais le développement de la Métropole demain n'est pas celui d'une collectivité à modèle unique comme ce fut en son temps et encore dans quelques pays aujourd'hui, le développement s'appuyant sur un parti unique.

Au moment où l'agilité des territoires est souvent mise en avant, c'est bien la valorisation des expériences et des acteurs de terrain qu'il faut savoir appuyer et valoriser.

Il faut se rendre à l'évidence : le modèle lyonnais n'emballa plus grand monde. Après Lille, après Nantes, c'est désormais Bordeaux et son Maire Alain Juppé qui renoncent à emprunter le chemin tracé par le Grand Lyon et le Département du Rhône depuis le 1^{er} janvier 2015.

Permettez-moi d'emprunter la comparaison avec un arbre phylogénétique qui retrace l'évolution des espèces. Le rameau "modèle lyonnais" a toutes les chances d'être un rameau stérile qui se limitera à une aire géographique bien délimitée. C'est cruel pour ses promoteurs, mais c'est ainsi. Il faudra en tirer les conséquences dans le choix et les orientations qui devront être faits après 2020. Mieux vaut parfois une bonne intercommunalité qu'une mauvaise Métropole.

Notre groupe est né de cette volonté de maintenir une approche territoriale fine et pertinente de notre action publique. La crise actuelle montre à quel point cette approche correspond à une attente de nos concitoyens. Pour le dernier budget de plein exercice de ce mandat, notre groupe respectera les engagements pris en 2014 en le votant. Trois de ces membres, cependant, s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Neuf minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Merci, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons rappelé le contexte réglementaire fixant à notre collectivité plusieurs contraintes et soulignant au passage que le principe de la libre administration des collectivités territoriales était mis à mal.

C'est donc dans ce contexte qu'a été élaboré ce budget. L'État, à travers le projet de loi de finances 2019, a rappelé qu'il maintenait une DGF fonctionnant en enveloppe fermée, qu'il renforçait la péréquation dite horizontale entre les collectivités, en particulier, à travers le relèvement du prélèvement qui alimente le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, et donc un impact pour notre Métropole de quand même 6,6 M€.

Il convient de rappeler que notre Métropole est liée à l'État puisque nous avons signé le 29 juin 2018 ce contrat qui intègre un objectif d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement de 1,19 %, à compter du compte administratif 2017, un périmètre qui, bien sûr, ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement, en particulier pour les dépenses sociales.

Le projet de budget principal 2019 a été arrêté à 3 510 M€ en dépenses et en recettes. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 643 M€.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il y a lieu de noter une croissance forte de celles-ci, en particulier, les autres recettes fiscales avec une augmentation des DMTO, même si nous prévoyons une diminution de la ressource de la TEOM.

Le produit fiscal sur les entreprises est stable et celle sur les ménages est en baisse. Quant aux concours de l'État, ceux-ci sont stables, voire en hausse comme pour la DCRTP. Les autres recettes de gestion, à savoir financement du RSA, APA et PCH sont en légère augmentation. Donc l'État a stabilisé la baisse des dotations, voire même augmenté certaines, ce qui ne peut qu'être profitable à notre Métropole. Les recettes de fonctionnement progressent donc de 2 %.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, leur hausse, je l'ai dit, est limitée à 1,19 %. Nous constatons le transfert des crédits alloués aux ZAC qui passent en section d'investissement et c'est vrai qu'automatiquement notre autofinancement qui est en hausse, bien sûr augmente sensiblement.

L'analyse des dépenses de fonctionnement fait apparaître le poids des dépenses sociales de 771 M€, part la plus importante dans la section de fonctionnement. L'allocation RSA est en augmentation de plus de 4 M€. Les crédits d'insertion sont en légère hausse. Quant à l'APA et la prestation de compensation du handicap, elles, augmentent. Il est vrai que les frais de séjour concernant les mineurs non accompagnés augmentent sensiblement et là, je l'avais indiqué dans le DOB, l'État doit prendre sa part car les collectivités ne peuvent pas tout supporter. Au titre de l'habitat et du logement social, il est important d'aider les bailleurs sociaux et de lutter contre l'habitat indigne.

80 M€ sont inscrits en investissement : 37,8 M€ au titre de l'aide à la pierre, 6,5 M€ pour la réhabilitation des logements sociaux et 2,9 M€ pour les logements vétustes. Nous devons poursuivre notre effort afin que nos habitants de condition modeste puissent bénéficier de logements rénovés et réhabilités. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'effort d'aménagement comporte aussi le volet logements sociaux au niveau des réserves foncières et des constructions pour 33 M€.

Cet effort doit être soutenu. La Métropole doit aider les communes qui font l'effort d'acquérir des réserves foncières pour le logement social, sans oublier la rénovation de nos espaces publics. On note d'ailleurs aussi une diminution de la compensation métropolitaine versée au Département, donc la Métropole aussi a un rôle majeur dans le cadre du nettoyage. L'effort doit être maintenu. Il en va de l'image de nos communes.

Au sujet de la mobilité, notre participation statutaire au SYTRAL diminue. Elle est de 131,5 M€ alors qu'elle était en 2018 de 134 M€. Je le dis carrément, nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux. Même si la Présidente du SYTRAL est très satisfaite de ce qui a été fait, j'en conviens, nous devrions augmenter notre participation car nous avons pris du retard au niveau des transports collectifs, surtout pour les communes de la deuxième couronne.

Celles-ci se développent sur le plan démographique (voir dernier recensement) et l'offre de transport collectif est insuffisante. Et même si des progrès ont été constatés, le compte n'y est pas. Il faut passer la vitesse supérieure. Certes, des investissements programmés et financés pour la requalification A6/A7, soit 17,4 M€, viennent compléter l'offre de mobilité. Mais dès maintenant, il faut prévoir des parkings-relais suffisants et une remise à plat du réseau de surface. Là encore, il faut que les communes soient consultées car elles ont des propositions à faire.

En matière d'environnement, sur le plan du fonctionnement, la participation au SDMIS augmente. Au titre de la collecte, tri et traitement des déchets, l'effort doit être poursuivi et amplifié, mais la mise en place d'un budget annexe aura le mérite de davantage fléchir les dépenses dans ce domaine. Nous avons encore besoin de déchetteries et là encore, nous avons pris du retard. Il y a lieu d'accélérer les processus de réalisation avec une

plus grande concertation avec les Maires des communes, je vous citerais l'exemple de La Tour de Salvagny, là vous seriez édifié ! Et puis nous avons fait un effort au niveau des collèges, il doit être poursuivi.

Au niveau des espaces naturels et agricoles, la mise en place des PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) a permis de mieux protéger nos espaces et cela doit nous permettre d'acquérir davantage de terres agricoles pour les mettre à disposition des jeunes agriculteurs, comme le fait le Syndicat mixte Plaine Monts d'Or.

Voici les quelques réflexions sur les politiques mises en place, toujours au sujet des dépenses de fonctionnement. Il est vrai que les dépenses de personnels sont le deuxième poste important avec une augmentation de 0,56 %. Il faut être attentif afin de maîtriser encore davantage la masse salariale, de limiter le taux d'absentéisme encore trop important, de cibler plus finement les services où il faut réduire les dépenses de personnel. C'est vrai que certaines organisations, au niveau des CTM, nous laissent perplexes quand on voit le processus de décision. Il faut éviter, là encore, la chaîne des différents "commandements" et éviter d'avoir sept à huit niveaux de décision. L'objectif est d'être à la fois réactif et efficace.

Au titre du reversement aux communes, via la dotation de compensation et la dotation de solidarité communautaire, nous aurons à réfléchir sur les critères d'attribution de ces dotations. Une remise à plat ou plus exactement une mise à jour s'impose. Dans ce cadre-là, la Métropole a repris les compétences du Département qui participait jusque-là aux investissements des communes en matière d'équipement, en particulier les écoles, équipements sportifs et culturels. Je suggère qu'une commission *ad hoc* réfléchisse à la mise en place d'aides aux communes pour leurs équipements.

Un mot sur la dette pour dire que notre collectivité, par une gestion active de celle-ci, est maîtrisée avec une répartition taux fixe-taux variable raisonnable et équilibrée avec un taux moyen d'emprunt à 1,66 % et des frais financiers qui diminuent sensiblement, ce qui nous permet d'investir davantage puisque les crédits de paiement augmentent sensiblement, soit 700 M€. Mais là encore, pourrions-nous dépenser et réaliser tous ces investissements au cours de l'exercice 2019 ? Avons-nous les moyens matériels et humains pour mettre en œuvre ces investissements au titre de la PPI ?

Le groupe Synergies-Avenir a fait des propositions à travers la contractualisation avec les communes afin d'accélérer la réalisation des différents programmes. Et là, ce serait un acte important au niveau de la décentralisation. Certaines sont prêtes à cette mise en œuvre et rien ne vient et c'est dommage. Cette proposition qui nous semble pertinente et positive faciliterait l'exécution des nombreux programmes à venir et conforterait la position de nos communes au sein de la Métropole.

Je viens d'entendre monsieur Bret qui m'a un peu surpris, agréablement, puisqu'il a évoqué l'importance de la commune et sa position au sein de la Métropole. Et j'ai été encore plus surpris lorsque la délégation parlementaire est venue à la Métropole, et j'ai été auditionné, et que j'ai entendu un des fondateurs de la loi, monsieur Michel Mercier, avouer que cette loi était inachevée. Et bien je souhaite, mes chers collègues, qu'à travers ce budget, on puisse parfaire cette loi en faisant en sorte que les communes soient représentées dans le prochain Conseil métropolitain.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je tenais à vous dire et si demain on veut que la Métropole fonctionne, si demain nous voulons que nos investissements soient réalisés et si, aujourd'hui, nous allons voter ce budget... Nous allons voter ce budget parce que nous sommes des gens responsables...

(Réactions dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que l'on peut laisser monsieur Max Vincent terminer son propos en toute quiétude ? Je comprends votre joie, votre allégresse mais laissez-le terminer je vous remercie.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Si aujourd'hui nous voulons justement que nos investissements soient réalisés dans le cadre de la PPI, il ne faut pas perdre de temps et voter ce budget ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, je serai certainement moins tribun que mon collègue Max Vincent.

J'étais intervenu pour les élus Socialistes et républicains métropolitains lors du DOB pour rappeler toute la pertinence de notre modèle métropolitain qui, s'il est encore perfectible, nous permet, année après année d'améliorer notre gestion des politiques publiques par une évaluation de nos actions et l'expérimentation de nouveaux dispositifs.

Ce modèle nous permet de lutter, notamment contre l'effet ciseau que connaissent trop de Départements et de maintenir une capacité d'investissement très forte et qui poursuit année après année son augmentation.

Nos recettes de fonctionnement augmentent cette année de 53 M€ alors même que les décisions que nous venons de prendre concernant la TEOM génèrent une baisse de 21 M€. C'est un mouvement continu depuis le début du mandat, que nous devons à la vitalité de notre économie locale. Les droits de mutation continuent à augmenter également fortement, passant de 293 à 330 M€.

Le fait que nos recettes augmentent toujours plus vite que nos dépenses permet une hausse de notre autofinancement de 40 M€, soit + 15 % par rapport à l'année dernière, ce qui lui permet d'atteindre les 312 M€.

Les frais financiers de la dette continuent de diminuer de 2 M€ grâce à une gestion active et à une variation remarquable des taux, en partie due à la confiance que placent les investisseurs dans notre institution.

Cela va permettre que les dépenses sociales, qui augmentent de 21 M€ dont une part significative provient des choix politiques que nous avons faits et continuons à faire pour améliorer le service rendu aux habitants de notre agglomération, que ces dépenses soient pleinement prises en charge. Nous souhaitons donner ici les principaux chiffres de ce budget social.

Ainsi, notre politique insertion va mobiliser 16,7 M€ cette année. Ceci nous permet de poursuivre le déploiement d'actions innovantes vers les allocataires et, notamment, ceux en souffrance psychique qui, nous le savons, est un véritable frein pour accéder à un emploi.

Nous améliorons l'encadrement des plans d'aide en faveur des bénéficiaires de l'APA, ce qui permet de verser des sommes plus justes et de réaliser de réelles économies tout en simplifiant la démarche et en améliorant le service pour les usagers.

Nous avons revalorisé les tarifs de la PCH pour les prestataires et les bénéficiaires, choix que nous avons validé en septembre dernier après douze ans sans revalorisation. C'est là encore un fort engagement de notre part, permis par la bonne santé de notre institution.

Nous investissons également dans la refonte des outils de solidarité et des systèmes d'information afin de permettre le parcours unique, la facilitation de la prise en charge des usagers et l'égalité d'accès aux services dans les territoires. C'est un enjeu important d'équité auquel nous apportons beaucoup d'attention.

Nous augmentons fortement les frais de séjour dans le cadre de la protection de l'enfance qui se fixent désormais à 129 M€ dont 50 M€ sont dévolus à l'accueil et à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Nous poursuivons aussi notre politique de lutte contre l'habitat indigne pour laquelle nous mobilisons 2 M€ ainsi que notre soutien pour le logement social pour 11 M€. Enfin nous débloquons 30 M€, notamment pour la rénovation de logements par le biais des aides à la pierre.

Au niveau des investissements, avec 700 M€ inscrits en dépenses, nous actons une réalisation accrue de notre PPI. Les autorisations de programme, quant à elles, sont fixées à 750 M€ contre 650 M€ en 2018.

Je souhaite attirer votre attention sur les 34 M€ d'investissements que nous fléchons pour la construction et l'agrandissement de collèges, soit une hausse de 2 M€ par rapport à 2018. Nous travaillons avec détermination à rattraper un manque d'investissement chronique que nous a légué le Département à la création de notre collectivité.

Nous poursuivons l'accompagnement de la mobilité de nos habitants avec une enveloppe dédiée de 197 M€ en fonctionnement et 159 M€ en investissement dont la subvention au SYTRAL de 131,5 M€ qui devrait permettre les ambitieuses annonces de madame Bouzerda lors des vœux au SYTRAL. Nous actons également dans cette enveloppe le début des travaux de requalification de l'A6/A7 qui représentent pour cette année une somme de 17,4 M€.

En termes d'équité pour les territoires, il faut rappeler que nous reversons aux communes 233 M€ et que nous versons 63 M€ au titre de la péréquation dans un souci de solidarité nationale avec d'autres territoires.

Comme vous le voyez, nous respectons ainsi le cadrage fixé lors du DOB, un cadrage sérieux, pragmatique et responsable qui nous permet de mettre en place concrètement les politiques que nous nous étions engagés à réaliser lorsque nous avons été élus en 2014, tout en faisant face aux aléas que nous avons rencontrés comme l'augmentation significative depuis plusieurs années du nombre de MNA sur notre territoire.

Alors je l'ai dit, je le redis et ne cesserai de le dire parce que c'est important que nos concitoyens en aient conscience : notre modèle métropolitain est pertinent et efficace.

Et alors que nous pouvons voir de nombreuses collectivités territoriales de notre pays en difficulté, notre Métropole participe à la protection de nos territoires en leur assurant un développement constant, augmentant les investissements dans les domaines où ils avaient pu être insuffisants par le passé, poursuivant le développement de notre Métropole dans un souci de protection de l'environnement et de notre qualité de vie, en désenclavant nos territoires et en renforçant les politiques sociales en direction de nos habitants les plus fragiles et de tout cela, bien sûr, nous ne pouvons pas en avoir honte.

Notre Métropole nous accompagne ainsi dans de nombreux aspects de notre vie, de notre naissance avec la PMI jusqu'à la dépendance qui frappe les plus âgés d'entre nous avec la politique vieillesse. Je ne sais s'il y a de la tendresse dans un budget mais c'est en tout cas un budget de la solidarité, solidaire par le dynamisme économique qu'il porte et impulse, solidaire par l'accompagnement social des personnes qui en ont besoin et, comme d'autres ont pu le dire avant moi, nous en sommes fiers.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici donc le second budget de notre collectivité qui porte votre marque, monsieur Kimelfeld, et c'est aussi en quelque sorte le dernier du mandat de cette majorité constituée en 2014. Et ce budget, nous avons envie de le qualifier, tout au moins de qualifier sa présentation d'artificielle.

Artificielle parce qu'en termes de fiscalité, vous affichez une progression de recettes inférieure à 2 % contre environ 3 % les années précédentes, progression que l'on retrouve si on laisse les recettes de la TEOM au même niveau que l'an passé.

Par crainte d'être amené à rembourser les plaignants, vous préférez en effet vous mettre désormais au diapason des exigences du Juge administratif en diminuant cette taxe de 21 M€. Tant mieux mais pendant des années, votre prédécesseur a préféré ignorer les décisions de justice et continuer à ponctionner toujours plus les Grand Lyonnais selon son mantra désormais bien connu "ça ne fait que quelques euros de plus".

Parallèlement, les autres recettes fiscales (hors taxe d'habitation et taxe foncière) explosent, du fait, en grande partie, des droits de mutation qui sont passés, entre 2015 et 2019 de 199 M€ à 327 M€. On pourrait se dire que c'est bien, c'est de l'argent qui rentre pour la collectivité, mais c'est un raisonnement à courte vue, car si ces droits augmentent, cela signifie aussi un renchérissement du coût de l'immobilier dans notre agglomération et donc des difficultés supplémentaires pour certains de nos concitoyens à se loger. C'est aussi une recette très volatile qui peut varier fortement selon la conjoncture.

Mais nous craignons aussi que certaines recettes soient surestimées comme celle de la taxe de séjour par exemple. Samedi après-midi, la cohue s'est encore installée en centre-ville et cela a évidemment des conséquences sur l'activité touristique comme cela a été le cas fin 2018. Il y a un risque réel pour l'attractivité de notre Métropole, sans compter les impacts sur les commerces en cette période de soldes alors même que leur activité de décembre avait déjà été chaotique.

Artificiel aussi votre budget car vous présentez une baisse des dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 1 %. Alors nous étions plein d'espoir, nous pensions que vous aviez enfin décidé de couper dans des dépenses inutiles comme, par exemple, l'appartement de la Métropole loué à Paris, dont le coût est de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année et dont vous avez reconnu, vous-même monsieur Kimelfeld, l'autre jour lors d'une interview au Figaro, que cet appartement ne servait plus à grand-chose en l'état.

Mais non, ce n'est pas cela ! Il s'agit juste d'un transfert de subventions aux ZAC qui passent du budget de fonctionnement vers celui d'investissement. Autrement, nous aurions toujours une hausse d'environ un demi-point des dépenses. L'avantage de ce tour de passe-passe budgétaire est de sortir ces sommes du périmètre de la contractualisation. Alors nous espérons au moins que ceci vous permettra de venir en aide à notre collègue Xavier Odo qui cherche désespérément des solutions pour le financement du déficit de sa ZAC de Chantelot, héritage de son prédécesseur et du vôtre également, monsieur le Président.

Ce budget est également la traduction de l'échec de la politique de maîtrise de l'immigration au niveau national, politique de celui qui à l'automne déclarait : "J'ai quitté la place Beauvau car je considérais que ma mission était terminée". Conséquence : la politique publique "enfance et famille" bondit de plus de 23 % en dépenses de fonctionnement, bond dû en très grande partie à l'accueil des mineurs non accompagnés. Cette tendance était déjà amorcée courant 2018. Mais cet échec politique a d'autres effets néfastes comme celui de l'embolisation de nos structures d'hébergement d'urgence et nous sommes ainsi lancés dans une fuite en avant sans que nous puissions y voir une quelconque issue.

Artificiel toujours votre budget à travers ses investissements car, si vous affichez une meilleure prise en compte de la PPI, c'est toujours du trompe-l'œil car, compte tenu de votre taux habituel de réalisation et du retard qui a été pris dans l'exécution de celle-ci, vous ne pourrez pas atteindre vos objectifs. D'ailleurs, à l'heure où la mobilité est une question récurrente, madame Fouziya Bouzerda en a parlé tout à l'heure, qu'est-ce qu'on constate ? Que les dépenses d'investissement sur cette politique publique sont en baisse de près de 17 %.

Enfin, ce budget ne répond toujours pas aux promesses initiales de la Métropole, à savoir, comme le déclarait son premier Président en décembre 2014, je le cite : "atteindre une plus grande efficacité pour aboutir à des redéploiements et générer des économies".

Voilà, monsieur le Président, les quelques remarques que nous souhaitons faire. Alors même si nous n'arrivons pas être aussi critiques que l'a été monsieur Bret, contrairement à Max Vincent, nous voterons ici, conformément à nos convictions et nous voterons donc contre votre proposition de budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Balas. Monsieur Brumm, comme de tradition, après madame Balas !

M. le Vice-Président BRUMM : C'est une tradition ! Tout d'abord, je me réjouissais de constater que la plupart des intervenants avaient souligné la qualité de la situation budgétaire de la Métropole et notamment l'augmentation de l'autofinancement qui nous permettait, bien entendu, de faire progresser notre investissement. Cela est une remarque générale pour la plupart des intervenants. Pour le reste, je ferai quelques brèves observations.

En ce qui concerne monsieur Boudot qui s'inquiétait de la réalisation de la PPI, je dirais simplement qu'en 2020, nous serons arrivés à près de 90 % de réalisations, ce qui est plutôt remarquable ; donc je le rassure sur ce point.

Madame Cochet, l'augmentation de l'autofinancement n'est pas de 78 M€ mais seulement de 40. Je vous rappelle qu'il y a une réforme comptable qui est intervenue au niveau des subventions aux ZAC et il est bien évident que, même si ce chiffre de 40 M€ est satisfaisant, il ne peut être utilisé que pour de l'investissement et non pas pour des dépenses de fonctionnement. Il existe je le rappelle, un contrat qui a été passé sur ce point avec l'État.

Monsieur Fromain, que voulais-je lui dire à monsieur Fromain ? Là aussi, je voulais lui rappeler que la baisse des subventions doit être recherchée dans cette réforme comptable dont je parlais. Puis je voulais lui dire aussi que les charges à caractère général ont augmenté de 2 % sur le budget voté en 2018, après DM et que le BP 2019 sort un montant proche de l'inflation, les 2 % c'est proche de l'inflation : et cela signe de manière claire la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Monsieur Bret, quelques observations : Vous avez eu le regret que je ne parle pas de la contractualisation. Alors, je vous rappelle que j'en ai beaucoup parlé l'année dernière parce que c'était nouveau et qu'il fallait bien l'expliquer, là je vous dirai simplement qu'on respecte le 1,19 % qui fait l'objet du contrat.

Pour l'investissement, je dirais que cette année j'ai parlé d'un chiffre de 579 M€ alors que l'année dernière, il n'était que de 417 M€, c'est donc une progression importante. Et puis je terminerai, en ce qui vous concerne, sur le fait que l'orientation des politiques publiques s'oriente pour deux tiers de nos marges budgétaires pour aller à la politique sociale. Donc, cela devrait être une satisfaction... Ce n'est pas de l'amabilité mais ce sont des rappels que je fais lorsque je constate que certaines interprétations ne sont pas tout à fait correctes.

Puis, enfin quant à madame Balas, puisque je terminerai par elle comme chaque fois, je lui rappellerai simplement que le budget n'est pas artificiel, il correspond à la revalorisation des bases par la loi de finances. La modification constatée correspond à la revalorisation des bases. La baisse de la TEOM de 16 % redonne du pouvoir d'achat aux habitants. Le contrat avec l'État est respecté comme je viens de le rappeler et enfin, l'augmentation de la taxe de séjour liée à l'évolution des taux et aux recettes issues de "Airbnb" est plutôt satisfaisante.

Voilà quelles étaient monsieur le Président, mesdames, messieurs, les observations que je pouvais faire à la suite des interventions qui ont été faites. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je dirai quelques mots si vous le permettez, d'abord, pour constater et je crois que tout le monde l'a dit ici, une bonne et belle santé financière de cette Métropole, avec des principes de rigueur que Gérard Collomb a initiés, dès 2001, d'abord avec Jacky Darne et ensuite, avec Richard Brumm et je voulais l'en remercier parce que c'est, au bout du compte aujourd'hui, cette capacité d'autofinancement qui nous permet de mettre en œuvre un certain nombre de choses d'ici la fin de ce mandat, le tout en garantissant la santé financière de cette collectivité.

Et moi je veux continuer à être le garant de cette santé financière, madame Balas, d'abord parce que c'est, et on le constatera d'ailleurs au cours de ce Conseil, les moyens de l'action, agir pour le territoire, répondre aux enjeux, assumer, c'est notre vocation et il n'y a qu'une excellente santé financière qui le permet. Je suis un ancien chef

d'entreprise, d'une PME. Un euro est un euro, même dans cette collectivité ! Un euro est un euro, même si une collectivité comme celle-là ne se gère par tout à fait comme une PME.

Je souhaite bien sûr préserver l'avenir et je souhaite -cela a été évoqué- que notre collectivité et ce qu'on appelle ses grands satellites, je pense notamment au SDMIS mais aussi au SYTRAL, conservent à cinq ou dix ans leur force d'intervention.

Enfin, la bonne qualité financière, c'est aussi la qualité de nos financements, la dette est maîtrisée, les charges financières s'inscrivent en baisse, cela a été dit, grâce notamment à une excellente gestion de nos taux d'intérêts. Nous pouvons donc, de fait, mobiliser des emprunts aux meilleures conditions financières afin encore, et c'est l'objectif aussi, de soulager ces charges financières.

Je crois que la notation, je ne sais pas si elle a été évoquée aujourd'hui, elle avait été évoquée lors du DOB, elle constate cette belle santé financière, ce qui nous permet de ne pas faire augmenter la dette et je crois de ne pas transférer, -on le dit souvent, ici on le fait-, aux générations futures, la charge de nos actuelles décisions.

Ce budget crée les conditions du respect du contrat que nous avons passé avec l'État. Je crois que nous avons tous considéré qu'il était imparfait mais nous le respecterons. Cette contrainte très forte, imposée, nous l'avons prise à bras le corps avec un triple objectif, d'abord ne pas éroder la qualité de nos services publics, de nos services au public, ne pas réduire nos investissements, maîtriser nos achats. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons créé une direction "achats" en 2018 pour continuer à maîtriser nos charges. Beaucoup de collectivités sur ce mandat ont fait face à la contrainte financière, en réduisant d'abord et avant tout le service délivré aux citoyens ou en réduisant leur investissement. Moi je souhaite que la Métropole conserve toute sa puissance d'investissement et d'accompagnement du territoire.

Ce budget, je crois, est un budget qui s'inscrit dans une grande responsabilité mais avec aussi une grande ambition, avec une attention particulière, d'abord, une Métropole attentive au pouvoir d'achat. Alors bien sûr, les décisions sur la TEOM qui sont aussi dictées par d'autres raisons et on a eu le temps, tout à l'heure de l'évoquer, vont, certes modestement, mais venir contribuer à cette amélioration du pouvoir d'achat.

J'ai souhaité aussi que nous puissions, avec une masse salariale pour nos agents maîtrisée, permettre d'assumer en 2019 des mesures en direction des personnels, parce que si on veut des personnels efficaces, très efficaces sur nos territoires, et bien nous devons améliorer leurs conditions de travail mais aussi la question du pouvoir d'achat, c'est pour cela que j'ai annoncé le doublement de l'enveloppe de prise en charge des mutuelles par la Métropole lors de la séance des vœux au personnel.

Je souhaite que nous ouvrons le chantier des rémunérations à travers le régime indemnitaire, avec la volonté qui n'est pas simplement la mienne, je crois qui est celle de l'ensemble des membres de l'Exécutif mais, même au-delà, de l'ensemble des Conseillers de la Métropole, de renforcer l'équité entre les agents, de revaloriser les catégories d'emplois peu attractives, dans une période où la Métropole, quelquefois, ne trouve pas aujourd'hui preneur sur un certain nombre d'emplois.

Une Métropole attentive aux plus fragiles : je crois que nous l'avons exprimé ici, l'aide sociale avance, 120 M€ en tout, dont 50 M€ pour les MNA. Madame Balas, je comprends bien que vous pouvez demander un certain nombre de choses à Gérard Collomb mais l'incriminer de l'augmentation des mineurs non accompagnés qui est un phénomène européen, c'est quand même un peu "fort de café". L'importance est plutôt de se mettre en position pour répondre à cette question qui nous est posée et ce budget-là tente, avec beaucoup d'humilité, quelquefois avec une imperfection, à répondre à ce phénomène qui est un phénomène européen.

Une revalorisation des tarifs de soins à domicile des personnes âgées qui n'avaient pas bougé depuis dix ans, que nous avons votée ici en 2018 et les crédits affectés aux personnes âgées et handicapées qui sont également ajustés pour répondre aux besoins exprimés, aux besoins recensés, voilà la traduction aussi du budget, au-delà des grandes lignes, au-delà des grandes colonnes.

Une Métropole, bien sûr, qui doit être attentive aux acteurs du territoire. Moi je souhaite qu'on ait un accompagnement conventionné, renforcé, afin de suivre les objectifs fixés de concert avec les acteurs du territoire. Des besoins nouveaux sont assumés aussi dans ce budget, comme l'augmentation des financements du Musée des Confluences, non pas d'ailleurs au détriment des enseignements artistiques, comme monsieur Boudot le précisait de son vécu d'acteur d'une école de musique, mais suite au retrait du Conseil général.

Je souhaite aussi que notre relation soit renforcée par des appels à projets qui permettront de mieux cibler leurs interventions au regard des objectifs que nous avons ensemble. Je pense notamment à l'appel à projets climat, solidarités. Je pense notamment à l'appel à projets concernant les associations qui gèrent aujourd'hui l'isolement, un soutien aux acteurs culturels, monsieur Boudot, un appel à projets pour des équipements culturels à usage partagé.

L'idée est de soutenir par des initiatives qui répondent à des besoins partagés par les acteurs culturels et qui produisent des services communs, de la mutualisation, cela s'inscrira aussi dans ce budget au-delà des chapitres et des lignes qui sont indiqués.

Une Métropole, vous l'avez dit, et nous avons eu l'occasion de le dire ensemble, je crois lors de notre réunion de la semaine dernière sur la programmation pluriannuelle d'investissements, volontariste avec 700 M€ sur ce budget, comme vous l'avez constaté. Une Métropole aussi qui souhaite délibérément continuer à être attractive, à être compétitive ; la requalification de l'A6/A7, le soutien de la Métropole au dynamisme des filières des sciences de la vie et de la santé parce qu'il en va de l'emploi, de l'accueil et de continuer à accueillir et de maintenir des entreprises sur notre territoire, c'est, notamment, le développement sur le bio-district de Gerland du nouveau siège du Centre international de recherche contre le cancer, c'est le nouveau bâtiment pour le Centre international de recherche en infectiologie, c'est le projet du renforcement du bureau de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) à Lyon, c'est, bien sûr, à travers, notamment la Cité de la gastronomie qui verra ses portes ouvrir à l'automne, ses objectifs en matière de santé et de nutrition qui seront renforcés sur notre territoire.

Et bien sûr, continuer à assumer pleinement nos compétences en matière de développement urbain, c'est près de 100 M€ (94 M€ au total), cela a été dit, je crois qu'Éric Desbos aura l'occasion de l'évoquer tout à l'heure à travers de nombreuses délibérations sur les collèges, Jean-Paul Bret l'a dit aussi dans son intervention, la construction et la rénovation des collèges et les équipements numériques pour près de 35 M€.

Notre capacité d'investissement va nous permettre aussi, en tout cas c'est ce que nous avons souhaité, de ré-abonder des budgets des opérations récurrentes et permettre des investissements complémentaires ciblés pour répondre, cher Max, au besoin des communes et des habitants. Des micro-investissements dans les collèges et dans les Maisons de la Métropole, il est nécessaire d'améliorer dans les collèges et dans les Maisons de la Métropole le quotidien de nos agents pour, de fait, améliorer aussi le quotidien de celles et ceux qui se rendent dans les Maisons de la Métropole et permettre aussi, au passage, d'améliorer l'attractivité de ces métiers sociaux et médico-sociaux dans notre Métropole.

Bien sûr, je souhaite que la Métropole intervienne au plus près des communes, nous le souhaitons tous, au service des habitants en investissant dans des opérations de proximité : requalifier, aménager des voiries, des places publiques mais aussi les investissements sont un instrument, vous l'avez dit, de solidarité territoriale. J'ai demandé aux services d'étudier rapidement une revalorisation de la dotation de solidarité communautaire qui représente à ce jour un peu plus de 20 M€. Celle-ci n'a encore jamais évolué, on va essayer de la faire évoluer là où les budgets des communes sont dans la plus grande tension, compte tenu aussi des critères d'attribution de cette dotation de solidarité.

Investissement dans le développement durable et mobilité, on aura l'occasion tout à l'heure de l'évoquer dans la zone de faible émission. On l'a évoqué tout à l'heure à travers l'intervention de Bertrand Artigny autour du dispositif de rénovation Ecorénov. L'investissement dans les voiries, les ouvrages d'art pour la sécurité, c'est près de 60 M€ dans ce budget. Et puis, bien sûr, tous avaient évoqué le SYTRAL, la Métropole reste son premier financeur public. Bien sûr nous souhaitons tous que l'offre continue à se développer sur cette Métropole, trop de territoires sont encore peu ou pas assez desservis en transport en commun, ce n'est pas une mauvaise volonté mais c'est aussi le fruit de l'histoire, il faut récupérer un certain nombre de choses et le fruit aussi du développement de notre Métropole et de ses communes.

Les besoins sont importants, on a eu l'occasion de les évoquer. La pleine capacité d'investissement du SYTRAL doit être utilisée, madame la Présidente l'a indiqué. Je souhaite que la Métropole ne diminue plus le montant de sa contribution à compter de 2020, nous avons contractualisé dans cette situation jusqu'à 2020. Nous étudions la possibilité de scinder cette contribution en une partie "fonctionnement" et une autre "investissement" qui permettra de financer directement la PPI du SYTRAL, voilà une des pistes concrètes que nous mettons à l'étude.

Un budget qui reste équilibré, maîtrisé, qui va nous permettre de réaliser nos ambitions sur le territoire et je ne comprends pas, madame Balas, si c'est pour finir aussi, comme monsieur Brumm, pour garder la tradition, il y a eu beaucoup d'applaudissements, tout le monde a goûté avec beaucoup d'enthousiasme l'intervention de Max Vincent et du coup je ne comprends pas pourquoi vous ne suivez pas son conseil jusqu'au bout dans cet enthousiasme là pour voter ce budget....

Si je peux me permettre de finir mon propos... il viendra se concrétiser dans vos communes, on le verra à travers des délibérations y compris cette après-midi, je pense notamment à un certain nombre de délibérations sur Rillieux la Pape, sur Saint Priest, de manière très concrète et, sans doute, vous en réclamerez, et vous en aurez bien raison, une partie de la paternité quand ceci se déroulera sur vos territoires et c'est bien normal. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement (sauf M. Berthilier, Mme Lefranc et M. Llung qui se sont abstenus) ; Demain... La Métropole ! ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Rassemblement national ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Berthilier, Mme Lefranc et M. Llung (La Métropole autrement).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3293 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel et modification du tableau des effectifs - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3293. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport numéro 2019-3293 est une délibération qui concerne globalement les ressources humaines. Il s'agit de mesures qui sont relatives à la gestion du personnel et modification du tableau des effectifs. Il faut simplement rappeler deux points puisqu'il y a un certain nombre de mesures beaucoup plus détaillées derrière. Le premier point c'est la gestion des effectifs et de la masse salariale qui intervient dans le respect des crédits budgétaires annuellement ouverts à cette fin par le Conseil de la Métropole de Lyon et le second point, les mouvements de personnel, arrivées et départs sont prévus sans création de poste supplémentaire.

Dans ce contexte-là, nous avons à débattre et voter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, le début d'année est propice aux bonnes résolutions, pour vivre mieux et plus longtemps. Mais cette délibération sur les emplois de la Métropole prouve que les bonnes résolutions de votre gouvernance ne durent pas plus longtemps que la période des vœux.

À l'heure des bonnes résolutions, il nous semblait que le plan "marges de manœuvre" consistait à faire des économies mais vous n'y arrivez pas, comme le démontre régulièrement notre collègue Laurence Balas et comme le prouve les comptes administratifs. En effet, les dépenses de fonctionnement bondissent chaque année.

Pour les dépenses de personnel, on voulait croire, que vous feriez quelques efforts, mais en vain. Chaque année, vous faites le vœu qu'il y ait 0 % d'augmentation de dépenses de personnel... sauf, et toute la nuance est dans le sauf, sauf dépense nouvelle imposée par l'État, sauf dépense compensée par une subvention équivalente, sauf portage d'une dépense pour une autre structure. En cette année, comme vous étiez coincé avec votre propre engagement, vous avez ajouté des exceptions : sauf pour les budgets annexes, sauf, et là votre analyse devient très subtile, sauf si la dépense est compensée par une future recette nouvelle. Et finalement comme les "sauf" n'arrivent plus à masquer vos choix d'augmenter les dépenses de personnel, vous avez simplement renoncé à votre engagement. À force de gribouiller votre feuille de route, il vaut mieux s'en défaire.

Et nous voilà avec une avalanche de dépenses nouvelles sans compensation : trois postes pour le mécénat d'entreprise avec une recette qui reste hypothétique, un poste pour le grand site de Fourvière, pour lequel on nous dit en commission que la convention de compensation avec la Ville de Lyon n'a pas été actée. Quand le budget général ne peut plus absorber, il vous reste l'impôt. Ah l'impôt ! Jamais rassasié le contribuable français ! C'est le cas du technicien de jalonement hôtelier, qui sera financé par, je cite votre délibération : "une augmentation de la taxe de séjour". C'est aussi le cas de deux postes, sur le budget assainissement que les usagers payeront par la taxe.

Parfois, les Conseillers de cette assemblée sont pris pour des imbéciles. Ainsi, vous créez trois postes pour la MDMPH (Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées) dont on nous dit que la structure

MDMPH les remboursera à la Métropole. Avec quel financement ? On nous répond : "avec la subvention versée par la Métropole !"

Monsieur le Président, cette assemblée fait des choix politiques. Depuis 2015, vous faites le choix de laisser filer les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 139 M€. C'est votre choix, il est légitime, même si nous le contestons. Notre Métropole évolue, ses missions aussi, il est donc normal d'ajuster les emplois, de créer, modifier ou supprimer des postes pour que les services publics soient plus efficaces. Mais cette adaptation devrait respecter une règle : ne pas augmenter la dépense publique.

Finalement, heureusement que l'État plafonne à 1,2 % les dépenses de fonctionnement de la Métropole. Dans nos mairies, nous réalisons les économies de fonctionnement pour investir un peu. On regrette votre incapacité à le faire à la Métropole. L'augmentation du fonctionnement de la Métropole se réalise au détriment des investissements de proximité de nos PPI. Nos communes en paient le prix fort.

Pour nous, les bonnes résolutions de janvier, c'est vivre mieux pour vivre plus longtemps. Le respect de cette assemblée c'est tout simplement d'assumer ces choix. Pour notre part, nous assumons nos différences et nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Juste quelques mots, on se connaît assez bien pour se dire les choses directement. Quand vous prenez des exemples, vous les prenez tous, dans tous les secteurs. Ne les prenez pas simplement sur le grand site de Fourvière ou bien, en gros sur ce qui sert la thèse que vous défendez parce que, quand il s'agit effectivement de pourvoir des besoins qui sont flagrants, j'entends là tout ce qui peut concerner effectivement, et vous l'avez à peine souligné, les Maisons départementales métropolitaines des personnes handicapées, on y trouve aussi la réponse à des besoins en matière de Maisons de la Métropole, on y trouve aussi des besoins qui sont latents et non pourvus depuis très longtemps, en matière de médecins ou de psychologues, de psychothérapeutes.

Je crois que c'est bien de donner l'ensemble des exemples et pas forcément les uns et les autres qui montrent un peu l'orientation que vous donnez à votre décision et c'est dommage. Effectivement, on peut aussi se contenter de cela, on dit simplement que, d'une manière générale, et on l'a dit au budget qui vient d'être voté, que l'augmentation de la masse salariale, c'est 0,6 % et quand on est sur le terrain, et j'ai fait le tour quasiment de l'ensemble des Maisons de la Métropole, on y trouve des besoins qui sont des besoins criants et là on est au contact de la population de chacune de nos communes et, dans nos communes et nous le savons bien en tant que Maires, il faut savoir répondre au cas particulier et spécifique de chacune des personnes qui viennent nous trouver à la fois dans nos CCAS mais aussi dans les Maisons de la Métropole.

Donc je pourrais multiplier ces exemples-là, je pense qu'on est assez équilibré dans les exemples que nous pouvons trouver et je vous encourage à faire la place de tous ces emplois qui sont absolument nécessaires dans le cadre de notre Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Simplement, je pense qu'on refera un point et moi je vous donne rendez-vous au compte administratif 2018, ce sera au mois de juin et là on verra que, sur cette question-là, la collectivité est bien tenue et nous en ferons la démonstration. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2019-3296 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions - Approbation de la convention 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019 3296. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Nous changeons d'activité, nous sommes dans le cas d'une association, l'association Lyon sport Métropole où il s'agit de l'attribution d'une subvention et de l'approbation de la convention 2019.

Je rappelle simplement que là, la délibération porte sur la subvention qui est une subvention d'exploitation qui a été diminuée de 5 % mais, par ailleurs, cette association a fait l'objet d'une analyse, d'un travail précis, y compris avec Richard Brumm, Gérard Claisse, Pierre Diamantidis qui va prendre la parole maintenant sur cette délibération, qui consiste à dire que cette association doit s'auto-analyser et arrêter un certain nombre de décisions qui la concernent

en termes de rationalisation, en termes de réduction des dépenses, pour le coup, réduction des dépenses de fonctionnement, ce qui est important aussi, et donc nous avons demandé à cette association de revoir l'ensemble de son dispositif et je crois que c'était important puisque nous devons être vigilants sur les subventions que nous accordons à chacune des associations concernées dans le cadre de notre Métropole et dans le cadre de notre budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir, monsieur Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est soumise concerne donc l'association Lyon sport Métropole dont vous avez pris connaissance de la situation à partir des documents qui vous ont été transmis. Je ne reviendrai pas dessus. Trois de nos Vice-Présidents et les services de la direction de l'évaluation et de la performance ont travaillé sur ce problème et ont émis un certain nombre de suggestions à l'équipe dirigeante pour un rapide redressement.

Mais l'occasion nous est donnée de faire un rapide point sur la gestion des subventions que nous consentons à nos associations et dont vous connaissez mon grand souci.

Une réunion sur l'analyse financière des associations percevant une subvention dont le montant est supérieur à 100 000 € a donc été organisée avec les services de la direction de l'évaluation et de la performance (DEP) à laquelle participaient les Vice-Présidents Richard Brumm et Gérard Claisse et je les en remercie. Nous y avons appris que :

- soixante-quatorze associations recevaient plus de 100 000 € de subvention pour un montant global de 40 M€,
- les demandes de subventions n'étaient pas toujours accompagnées des documents demandés entraînant généralement leur rejet,
- trente-cinq d'entre elles sont dans une situation fragile, dont onze cumulent tous les ratios dans le rouge, Lyon sport Métropole notamment, ce qui nécessite un soutien de notre part en attendant les mesures de corrections que les services ne peuvent que suggérer,
- trente-neuf associations par contre sont gérées correctement, voire très bien. Certaines d'entre elles disposent même de réserves importantes, ce qui devrait, à court terme, nous permettre peut-être de diminuer, voire supprimer, nos subventions.

Par contre, lorsque que nous avons demandé à connaître le nombre total d'associations percevant une subvention de notre part et leur ventilation par grands secteurs d'activités (solidarité, insertion, culture, loisirs, sports, etc.), un chiffre approximatif entre 700 et 1 800 comptes nous a été donné. Cette étonnante approximation serait due à l'incompatibilité de différents outils informatiques en service, c'est-à-dire que lorsqu'on saisit les demandes, certains outils informatiques ne nous permettent pas de faire une globalisation.

Enfin, les services de la DEP nous ont confirmé qu'un plan d'actions avait été mis au point pour :

- rencontrer les associations afin d'appréhender leurs enjeux et projets d'investissements,
- inciter les associations les plus dégradées à mettre en place un plan d'actions rapidement et des mesures de redressement,
- cartographier les associations selon les enjeux afin de définir les suites à donner.

Pour notre part, nous avons demandé à nos interlocuteurs de la DEP de nous faire connaître le nombre exact d'associations que nous subventionnons et la ventilation des montants globaux par secteurs d'activités, ainsi que le nombre d'agents de la Métropole détachés afin que nous puissions réfléchir à l'élimination de l'absurde aller-retour de leur rémunération qui pénalise nos frais de fonctionnement dont l'augmentation annuelle est limitée à 1,19 % dans le cadre de la contractualisation avec l'État, alors que l'inflation friserait les 2 %, et de faire en sorte que les bilans comptables (si possible certifiés par un commissaire aux comptes) et les bilans d'activité soient joints aux délibérations qui nous sont soumises, notamment sur le site extranet Grand Lyon Territoires, ce qui nous permettra enfin de voter des subventions à nos associations en toute connaissance de cause. Notre Président vient de le dire : 1 € est 1 € et je l'en remercie. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2019-3289 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle Métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3289. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, par cette délibération, de désigner un représentant titulaire de la Métropole au Conseil du Pôle métropolitain suite à la démission de notre collègue Georges Fenech de son mandat de Conseiller métropolitain.

Désignation d'un représentant du Conseil au sein du Conseil du Pôle métropolitain

(Dossier n° 2019-3289)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant pour siéger au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Xavier ODO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3290 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3290. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Pour la même raison que celle évoquée précédemment, il s'agit cette fois-ci de désigner un représentant suppléant de la Métropole au conseil d'administration du SDMIS. Avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant du Conseil au sein du conseil d'administration
du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)**

(Dossier n° 2019-3290)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du SDMIS. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Martine MAURICE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3309 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Première phase d'acquisitions foncières de logements et commerces - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3309. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

3310

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CORSALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, pendant 10 ans, nous avons vu se réaliser la ZAC des Ilots verts à Saint Priest, dans le cadre de l'opération ORU 1 (opération de renouvellement urbain).

Signée et lancée très concrètement en 2007, cette opération donne lieu aux dernières constructions dont nous avons encore les chantiers. Les dernières livraisons de logement se feront jusqu'en 2021. Lorsque la nouvelle équipe municipale est arrivée en 2014, elle s'est immédiatement saisie du devenir du quartier Bellevue. À notre grand étonnement, ce quartier au cœur du centre-ville était sorti de tous les radars.

Il a fallu de la ténacité et de la persuasion afin que Bellevue soit inscrit dans le nouveau programme de renouvellement urbain, ce qui a été fait en 2015. Mairie et Métropole, ensembles, nous y sommes arrivés. Pour la Ville, la Métropole, la Région et l'État, il s'agit de faire de Bellevue un quartier pleinement intégré au centre-ville de Saint Priest.

Concernant la mise en œuvre, deux ans ont été nécessaires pour faire vivre une vaste concertation avec les habitants autour d'ateliers et de rencontres. Ce travail participatif a permis aux professionnels et aux élus de la Métropole et de la Ville de bâtir un projet qui soit la synthèse des demandes exprimées, des contraintes techniques et financières pour une opération de grande dimension très attendue.

Il est important de préciser que chaque ménage concerné par le relogement lié à la démolition ou la restructuration de son logement, bénéficiera d'un accompagnement individuel et personnalisé. Un diagnostic social est d'ailleurs en cours. N'oublions pas qu'entre la programmation urbaine et le plan de sauvegarde, ce sont près de 70 M€ que l'État et les collectivités vont investir.

Un projet de renouvellement urbain, ce n'est pas qu'une question d'urbanisme, c'est avant tout répondre à tous les besoins essentiels à l'épanouissement des familles dans la cité, les femmes, les hommes, les enfants, les familles au cœur de tout. C'est un quartier à vivre totalement intégré dans la structure urbaine qui va voir le jour, dans une grande satisfaction pour nous tous et, en tout premier lieu, pour les familles qui y résident.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3310 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier des Alagniers - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3310. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, on l'a vu, un premier rapport concernant Saint Priest et qui est complètement en lien avec la mise en œuvre de notre programmation pluriannuelle des investissements, nous allons aborder ici maintenant la commune de Rillieux la Pape et nous sommes toujours dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain qui va permettre la reconfiguration d'une partie de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape et donc il s'agit, au travers de cette délibération, de fixer l'ouverture et les modalités de la concertation préalable, en vue de la création de la zone d'aménagement concerté ainsi que de définir des modalités de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce projet de délibération a recueilli un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le rapport que nous allons étudier à présent porte sur la programmation pluriannuelle des investissements pour le quartier des Alagniers sur Rillieux la Pape. Notre groupe apprécie à sa juste valeur les efforts déployés en faveur des quartiers populaires en matière d'investissement. Je n'y reviendrai pas et je ne ferai pas d'autres interventions sur les autres investissements qui passeront au vote aujourd'hui, la gare de Sathonay-Rillieux qui est un sujet important pour le plateau Nord. Il y a également le dossier sur le quartier Ostérode ou sur le quartier de la Velette également, qui dans le cadre du NPNRU, un dossier que nous suivons.

Très sincèrement, en ce qui concerne la méthode de travail, nous constatons que ce rapport vient après de très nombreux échanges entre la municipalité et vos services et qu'il est empreint d'un véritable travail partenarial dont nous nous réjouissons. D'ailleurs, la semaine prochaine, le 4 février 2019, nous irons avec le Vice-Président Le Faou défendre le dossier du NPNRU à Rillieux la Pape. Je ne peux que me féliciter de la qualité du travail sur ce dossier.

Cependant, mon propos sera également marqué par autre chose car il ne masque pas un problème de fond dont on souffre dans notre collectivité. En effet, après le vote de la dernière PPI, nous sommes intervenus régulièrement, inlassablement, dans toutes les instances où nous siégeons, pour connaître l'avancée de la mise en œuvre de cette programmation.

Nous nous sommes inquiétés, notamment du détail par projet des crédits de paiement votés, dans le cadre des autorisations de programme et des crédits réellement consommés pour chaque année budgétaire. D'ailleurs, en commission, le Vice-Président en finances a été bien en mal pour nous répondre.

Vous n'êtes pas sans savoir que les élus de cette assemblée sont tous des élus locaux, pour beaucoup sont des Maires et que, légitimement, nous aimerions simplement pouvoir avoir une idée de quand les investissements seront financés. Ici, ce ne sont que des chiffres et des délibérations mais, sur le terrain, ce sont bien sûr des travaux, des services à mobiliser, des riverains à prévenir, des concertations à organiser, et cette délibération le montre, bref, une certaine organisation.

En outre, cette information permet tout à la fois de connaître la répartition des projets par compétence mais aussi leur situation territoriale. Quand on siège au sein d'une Métropole et que l'on doit évaluer une politique publique, il est souvent intéressant de savoir à qui cette politique publique s'adresse, à qui elle sert, quels territoires sont prioritaires. De même, l'absence de ces éléments nous empêche parfois de comprendre pleinement les choix budgétaires de notre collectivité. C'est une information qui nous permet tout simplement de jouer notre rôle d'élus de la République.

Après des demandes répétées, nous avons enfin obtenu, monsieur le Président, c'est vrai, ce matin seulement, la liste détaillée des projets retenus pour les crédits de paiement de l'année 2019, et on pourrait l'interpréter de deux façons. Si on s'en tient à ce qu'on nous disait la semaine dernière, que c'était la journée des câlins, on pourrait dire que vous poursuivez votre engagement de transparence et de travail collaboratif qui marque une vraie rupture avec votre prédécesseur plus connu parfois pour son caractère, disons un peu raide, ou alors vos Conseillers vous ont mis en garde contre un éventuel recours contre le vote de votre budget pour défaut d'information des Conseillers.

Dans le doute, nous voulons croire que vous poursuivez votre travail pour renouer la confiance et le dialogue au sein de notre assemblée métropolitaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3314 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Secteur Grandclément Gare - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3314. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne le lancement de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Grandclément. Quelques mots de présentation puisqu'il y a deux interventions : Grandclément est un grand secteur de Villeurbanne, un grand secteur de l'agglomération qui est appelé à un fort développement, et nous parlons là d'un périmètre un peu plus restreint. Le secteur Grandclément au sens large, c'est 100 hectares et ici nous parlons d'un périmètre d'études de 45 hectares.

Le lancement de la concertation arrive en préalable d'une opération d'aménagement future sous la forme d'une zone d'aménagement concerté qui devrait être votée cette année et qui, en tout cas, se dessine dans ces 45 hectares de périmètre d'études, une trentaine à peu près correspond à du foncier qui peut muter, mais il y a aussi des axes de développement et de déplacements qui sont très importants dont le C3 bien sûr, le futur prolongement de la ligne T6 et, évidemment, l'actuelle ligne T3 qui s'arrête à la gare de Grandclément.

Voilà pour cette présentation un peu factuelle. Il y a un acte majeur qui sert de point d'appui de la composition urbaine qui a été envisagée en 2013 par l'agence Nicolas Michelin qui est la création d'un grand parc de 3,1 hectares, qui prendra place pas très loin de la gare de Villeurbanne, et c'est autour de cette respiration urbaine, qui est nécessaire en matière de développement urbain, que seront développés 77 000 mètres carrés de surface de plancher de logements, c'est-à-dire à peu près 1 100 logements, 50 000 mètres carrés de tertiaire dont une partie est déjà construite et aussi 23 000 mètres carrés d'activités productives, qui est une activité qui a du mal à trouver de la place dans le centre de l'agglomération aujourd'hui, mais les terrains de Villeurbanne le permettent donc, c'est une manière aussi d'accueillir cette activité, enfin, quelques équipements publics : crèches, groupes scolaires qui prendront place sur le sud de Grandclément.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, le quartier Grandclément connaît une profonde mutation depuis plusieurs années, notamment avec l'arrivée du T3, la construction de centaines de logements et, plus récemment, le Médipôle. Mais le tout, jusqu'à présent, sans vision d'ensemble, sans opération publique d'aménagement et sans les équipements et espaces publics nécessaires, même s'il y a le PUP Alstom mais c'est une toute petite partie du secteur à enjeux ou encore le C3.

Nous souscrivons donc à l'objectif proposé aujourd'hui, après plusieurs années d'études avec le cabinet Michelin, de créer une zone d'aménagement concerté pour définir le projet urbain en concertation avec les habitants et les conditions financières de sa réalisation. Nous voulons insister justement sur la place des habitants dans l'élaboration. La concertation s'ouvre aujourd'hui avec une délibération très succincte, et aucun des documents produits depuis plusieurs années par le cabinet Michelin, avec la Ville et la Métropole bien sûr, mais aussi avec le conseil de quartier Grandclément/Perralière.

C'est pourquoi, il nous paraît indispensable que le plan guide mentionné dans la délibération soit mis à disposition du public, y compris sous forme numérique et que des réunions publiques soient organisées. Les citoyens sont demandeurs de débats et d'échanges sur l'action publique et pas seulement depuis que le Président Macron a découvert les vertus du débat.

Ne veut-on pas, à la Ville comme à la Métropole, être à l'écoute, en proximité des Grand Lyonnais et des Villeurbannais ?

Sur le contenu du projet, le développement doit permettre de conserver une identité de quartier aux fonctions mixtes d'activités économiques (industrielles, mais surtout artisanales, tertiaires et commerciales), de fonction résidentielle (plus de 1 000 logements sont prévus, c'est plus qu'aux Gratte-ciel) et d'équipements et de services publics. Nous

partageons cette vision de la mixité urbaine mais regrettons que la part commerciale proposée soit significativement réduite au profit de la part du tertiaire, par rapport à ce qui avait été avancé par l'étude Michelin, dans le plan guide.

Autre regret, la délibération ne mentionne aucune ambition en matière d'urbanisme durable, d'éco-quartier exemplaire. Rappelons que Grandclément est un des points de mesure de la pollution du trafic de la Métropole, que les seuils sont souvent dépassés. Avec l'arrivée de milliers d'habitants et d'emplois, le problème risque d'être aggravé si l'on ne se fixe pas des objectifs contraires, il faut faire baisser la pollution et nous souhaitons donc que la Métropole et la Ville affirment une ambition forte d'un quartier de la transition écologique, un morceau de ville "facteur 4" ; quelques exemples :

- des bâtiments à énergie positive, peu émetteurs de gaz à effet de serre, avec des équipements solaires, étudiés à partir du tout nouveau cadastre solaire que la Métropole a élaboré, des bâtiments construits à partir de matériaux issus de l'économie circulaire ;

- mais aussi un quartier très végétalisé : outre, le grand parc qui sera un point fort, il faudra des corridors écologiques, des rues arborées, ombragées, des sols perméables pour laisser infiltrer les eaux de pluie, pour rafraîchir la ville, des toitures et façades végétalisés ;

- un quartier conçu pour favoriser l'usage des modes actifs et les transports en commun, ceux-ci étant déjà très présents et demain plus encore avec le tramway T6. D'ailleurs, les scénarios du tracé du T6 (route de Genas ou rue Paul Krüger) devraient être synchrones avec la concertation sur la ZAC ;

- vigilance aussi sur la densité et la hauteur des immeubles pour en faire un quartier agréable à vivre. On pourrait imaginer que le projet comporte une part d'habitat individuel en bande, économe en surface et agréable pour la qualité urbaine ;

- une vision qui doit être aussi patrimoniale avec le souci de conserver des éléments de bâti remarquables (certains sont déjà notés au PLU-H, les sheds notamment mais pas tous, nous avons fait des propositions en ce sens ;

- concernant les équipements publics, l'école et la crèche, très bien, mais nous pensons qu'elles peuvent être localisées à proximité du parc et à proximité l'une de l'autre pour favoriser la transition du passage des enfants entre la crèche et l'école ;

- ensuite il nous semble qu'il manque un gymnase, car la ville en a besoin. Avec les nouveaux projets des Gratte-ciel et de Cusset, cela ne suffira pas ;

- avant-dernier point : la relocalisation du marché Grandclément vers la gare pourrait faire l'objet d'une proposition de halle couverte face à la gare ;

- et enfin le dernier point, sur l'habitat, je pense que nous partageons l'objectif de mixité sociale qui reste à affirmer dans la suite du processus, une vision tout autre que celle d'un certain député "En Marche" de Villeurbanne, qui ne connaît rien au logement social et qui pourtant tient des propos outranciers sur une prétendue paupérisation de la ville alors qu'il s'agit bien d'être une ville solidaire et accueillante pour les plus modestes.

Vous l'aurez compris, ce projet nous intéresse et nous sommes prêts à y contribuer. Nous renouvelons notre souhait d'une concertation réelle et très ouverte avec les habitants du quartier, pour que ce soit, monsieur le Président, une "belle rencontre" à Villeurbanne ! Nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Vessiller. Cinq minutes pour le groupe les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'ouvrir et de définir les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Grandclément Gare.

Cette opération est prévue dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements votée en juillet 2015. Cette ZAC est un projet de grande ampleur pour notre Métropole, projet comme il y en a peu sur notre territoire.

Ce quartier, historiquement industriel, va voir sa physionomie complètement bouleversée.

Une concertation a déjà eu lieu courant 2015 avec les habitants du quartier au travers des dispositifs de concertation. Je veux ici parler du conseil de quartier Perralière-Grandclément.

Quelques éléments avaient alors été partagés, environ 1 100 logements, 21 000 mètres carrés de surface d'activités, 6 000 mètres carrés de commerces, un groupe scolaire et un parc de 3,1 hectares. Ces éléments

programmatisés ont depuis évolué et nous voyons ce soir apparaître plus de surface d'activité économique, 50 000 mètres carrés d'activités tertiaires et un établissement d'accueil du jeune enfant.

Des éléments du projet nous semblent intéressants comme le maintien d'une activité économique, conformément au projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui définit le quartier de Grandclément comme devant être un pôle d'activité majeur de la Métropole de Lyon, un parc de plus de 3 hectares devant permettre au quartier de respirer dans les prochaines années, ainsi que les équipements scolaires et d'accueil du jeune enfant.

Voir un projet important dans la commune de Villeurbanne n'est pas une nouveauté. Après la ZAC du Terrain des Sœurs, celle de Gratte-Ciel centre-ville et la création de Médipôle, projet certes privé mais qui a nécessité un accompagnement public, ce projet nous permet de mesurer l'attractivité de notre territoire et qui dit attractivité, dit nécessité d'un développement équilibré. Or, quelques éléments nous inquiètent ce soir sur ce projet.

Si la petite enfance et le début de la scolarité de nos jeunes enfants sont prévues dans le projet de ZAC, rien n'indique un quelconque projet de création de collège, ni de réserve foncière pour une future construction. Force est de constater cependant que les collèges publics et privés du secteur sont déjà arrivés à la limite de leur capacité et que de nouvelles constructions arrivant déjà à court terme avec le PUP Alstom, nous allons atteindre la côte d'alerte.

En commission, il nous a été répondu que les futurs élèves seront localisés sur le futur collège de Cusset, soit à plus de 900 mètres de leur lieu d'habitation, alors que ce collège devra, lui aussi, faire face à l'arrivée de nouveaux habitants de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville.

Quel décalage, monsieur le Président, avec les propos de votre prédécesseur qui, lors des vœux du 9^e arrondissement de Lyon, a indiqué qu'il en était fini des projets de ZAC où les équipements publics arrivaient après les logements. Ce qui se dit et se prépare à Lyon est-il interdit aux autres communes ?

Aussi, nous sommes circonspects sur l'équilibre d'équipements publics et équipements privés, tels qu'ils ont été définis dans la délibération fournie ce soir.

Et quand nous disons équipements publics, nous pensons aussi aux équipements sportifs, aucun gymnase n'étant prévu, aux équipements culturels et permettant les réunions, la maison Berty Albrecht étant elle aussi utilisée quasiment au maximum de ses capacités.

Ce projet est certes important pour notre territoire, nous aurions toutefois apprécié d'en voir le développement plus équilibré. Être un territoire attractif c'est bien ! Offrir des services aux nouveaux publics, c'est encore mieux ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot, je crois.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, donc quelques réflexions suite aux interventions de nos deux collègues sur le sujet de Grandclément. Tout d'abord, il faut noter que ce territoire de Grandclément est un potentiel de développement de la commune de Villeurbanne et qui plus est, qui sera demain très bien desservi avec, d'une part, dès aujourd'hui, la présence de la ligne T3 qui s'arrête au niveau de la gare de Villeurbanne et puis, nous avons tous à l'esprit, le prolongement futur de la ligne de tramway T6 qui desservira, dès la fin de cette année, le pôle hospitalier est et qui va se prolonger dans le cadre de la future mandature sur la partie est de Villeurbanne pour irriguer ensuite le secteur des Gratte-Ciel et pour terminer *in fine* au niveau de La Doua, lorsque la ligne se réalisera à ce niveau-là.

C'est donc un secteur qui sera très bien desservi en transports en commun, ce qui permet aujourd'hui de mettre en œuvre un développement urbain important sur ce secteur de Grandclément, développement urbain important qui sera accompagné, bien évidemment, de la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures publiques. Le rapporteur, tout à l'heure, Richard Lung a rappelé notamment la volonté de la commune de Villeurbanne, de créer un parc urbain, au centre de ce projet, parc urbain conséquent avec une superficie qui serait même supérieure aux 3,1 hectares. On sera plutôt proche des 3,7 hectares.

Nous souhaitons aussi un équilibre entre la part dévolue aux logements, aux locaux d'activités et permettre aussi aux entreprises présentes sur le secteur de pouvoir poursuivre leur développement et tout ceci dans une logique de ville des courtes distances, pour faire en sorte que l'on puisse, à proximité de son lieu d'emploi, trouver un logement, ou inversement, à proximité de son logement, être en capacité de pouvoir trouver un emploi, et tout ceci dans une optique de réduire un certain nombre de déplacements, aujourd'hui à l'échelle de nos villes qui génèrent un certain nombre de dysfonctionnements et notamment en termes de pollution.

Concernant les équipements publics, il a été rappelé ici que, dans le cadre de la création de la ZAC, un certain nombre d'équipements seraient prévus, à la fois la réalisation d'un groupe scolaire qui sera nécessaire en lien avec

l'augmentation des besoins liés à la mise en œuvre de la ZAC ainsi qu'un équipement d'accueil pour les jeunes enfants.

Vous faites référence dans votre argumentaire et dans vos réflexions au fait qu'il ne soit pas prévu aujourd'hui de collège. Nous avons le collège Cusset qui va se réaliser un peu plus au nord à 900 mètres de là et vous savez tous qu'aujourd'hui le périmètre de recrutement des collèges est bien plus large que celui d'une ZAC *stricto sensu*. Il n'empêche que la Métropole est, bien évidemment, en éveil et en veille sur ces questions foncières et examinera les éventualités de réserves foncières qui pourraient être réalisées pour permettre un accompagnement supplémentaire du projet de ZAC, tout ceci en lien aussi avec le développement de ce projet.

Enfin, pour revenir à la remarque de notre collègue Béatrice Vessiller et notamment sur la volonté de développer un projet qui soit beaucoup plus intégré sur le plan environnemental, je pense que nous n'avons pas à rougir aujourd'hui de ce que nous avons réalisé et de ce que nous réalisons à l'échelle de notre territoire en la matière. Bien évidemment, le projet Grandclément sera dans le droit fil de ce que nous avons réalisé au titre d'un certain nombre de projets urbains majeurs sur notre territoire et il va sans dire que nous aurons aussi un certain nombre d'ambitions en la matière et que nous serons au rendez-vous sur ces questions.

Voilà monsieur le Président, en quelques mots, les compléments qu'il convient d'apporter sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur Llung, vous vouliez dire un mot ?

M. le Conseiller LLUNG : D'abord pour souscrire à ce que vient de dire Michel Le Faou, évidemment le secteur Grandclément est un grand secteur de Villeurbanne mais c'est aussi un grand secteur de la Métropole. C'est un projet urbain d'ampleur : on parle de 45 hectares, 30 hectares mutables, ce n'est pas rien, avec des axes majeurs de déplacement.

Je voudrais dire un mot sur ce qu'a exprimé Béatrice Vessiller tout à l'heure parce qu'elle était à la fois en avance et en retard ou plutôt en retard et en avance. En retard quand même sur la concertation, je veux le dire, parce que la concertation que nous discutons ce soir est une concertation réglementaire mais le travail a commencé avec les habitants, le Conseil de quartier, en 2012/2013. Le plan guide ANMA (Agence Nicolas Michelin et associés) date de 2013 et c'est peut-être l'un des conseils de quartier où je suis allé le plus souvent et j'y retourne jeudi si Béatrice Vessiller veut se joindre à moi, elle est la bienvenue pour ce genre de réunion. Donc il y a vraiment une communication qui est faite, en tout cas sur le terrain, peut-être que les documents par ailleurs peuvent être mieux diffusés, y compris aux élus d'ailleurs, mais c'est fait pour ce qui des habitants, ce qui est l'essentiel.

Ensuite, peut-être juste un mot aussi sur la proposition programmatique parce que là, pour le coup, vous êtes en avance, c'est-à-dire que le programme ne pourra avoir lieu qu'ultérieurement. C'est là que les remarques des uns et des autres prennent tout leur sens et toute leur place aussi parce qu'elles doivent pouvoir être intégrées dans le programme futur. Je ne parle pas des grandes masses de programmes mais je parle des contenus. Le point de vigilance sur le collège, c'était pertinent mais monsieur le Vice-Président Le Faou a bien répondu. C'est un point de vigilance parce que le collège Jean Jaurès est quasi à saturation. Le nouveau collège de Cusset répond aussi aux besoins de Vaulx en Velin donc il y a un équilibre des territoires puisque le périmètre de recrutement est assez vaste. Il faut évidemment équilibrer tout cela donc une veille foncière est nécessaire mais elle est aussi engagée.

Voilà, je m'arrête là, il y avait une petite contradiction sur les transports en commun et la place de la voiture donc la pollution. C'est vrai que l'orientation santé publique/santé environnementale est l'exigence la plus forte aujourd'hui dans les projets urbains. Là nous avons un acte majeur métropolitain et Ville pour la création de ce parc, on est sur un croisement d'axe de transport, deux tramways et C3, donc un bus à haut niveau de service, il y a quand même peu de secteur dans l'agglomération qui ont cette offre de service là et dont on peut espérer que cela limitera l'usage de la voiture.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, chapitre **III - Modalités de la concertation préalable**,

il convient de lire :

"Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.zacgrandclementgare@grandlyon.com"

au lieu de :

"Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.grandclement@grandlyon.com".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2019-3324 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménages modestes - Avenant n° 1 à la convention avec l'association SoliNergy - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3324. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport MAGE qui est un avenant à une convention que nous avons déjà votée en faveur de la précarité énergétique. C'est une petite action qui s'ajoute à beaucoup d'autres qui ne sont pas présentées dans la délibération et qui s'ajoute à d'autres que nous faisons en faveur de la précarité énergétique. Là il s'agit de proroger la convention qui avait été initialement votée et qui n'avait pas pu atteindre les objectifs qui avaient été fixés donc nous prorogeons d'un an cette expérimentation concernant l'accompagnement de ménages en précarité énergétique. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, j'interviendrais avec plaisir mais il me semble que l'on a passé un rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison. C'est un petit problème technique de trombone, un jour je vous expliquerai ma vie concrète.

Mme la Conseillère CROIZIER : Si votre vie se résume à un trombone, je suis triste.

M. LE PRÉSIDENT : Elle peut parfois tenir à un trombone, comme à un fil et là c'est à un trombone. Je vous passe la parole, allez-y.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, la précarité énergétique touche près de cinq millions de ménages en France, environ 12 % de la population. Les conséquences de la précarité énergétique ne sont plus à démontrer : conséquences sur la santé (maladie, fatigue, pathologies développées), sur la salubrité du logement, sur la sécurité, avec l'utilisation de matériel plus ou moins conforme ou à risque, sur l'éducation (comment faire ses devoirs quand il fait froid ?), mais aussi sur les émissions de CO2 et le gaspillage d'énergie.

De multiples dispositifs et aides financières existent : chèque énergie, programme ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), certificats d'économies d'énergie dédiés à la lutte contre la précarité, fonds divers et variés mais clairement, nous partageons je l'espère le fait que ce doit être un objectif prioritaire de notre Métropole.

Dès lors, juste une réflexion : Soliha et les Maisons de la Métropole devaient identifier quarante-cinq à soixante ménages en situation de précarité énergétique pour les accompagner dans la mise en place d'instruments de mesure des consommations d'énergie, ce qui ne paraît pas insurmontable eu égard au nombre de ménages en difficulté. Or, vous nous demandez, par cette délibération, de proroger d'un an cette expérimentation car, à fin 2018, la Métropole et Soliha n'ont pas été en mesure de trouver plus de vingt et un ménages à revenus modestes dans toute l'agglomération pour expérimenter ce dispositif !

Comment est-il possible que devant tant de difficultés individuelles, qui devraient mobiliser toute notre énergie, nous nous retrouvions dans cette situation ? Notre Métropole est-elle devenue une telle usine à gaz administrative qu'elle est incapable de respecter en un an son engagement de trouver une trentaine de ménages en difficulté supplémentaires ? Ceci rejoint l'analyse de ma collègue Marylène Millet, après consultation des fournisseurs d'énergie, sur les dysfonctionnements du dispositif chèque énergie.

Après quelques mois de mise en route, on peut constater une faible utilisation du chèque mais surtout un très mauvais taux de retour des attestations auprès des fournisseurs d'énergies, ce qui supprime aux publics précaires leurs droits connexes comme la protection hivernale renforcée.

Pour cette raison, l'élargissement du dispositif doit être repensé dans sa globalité et clairement simplifié. Un seul chiffre : si environ 3,7 millions de ménages pourraient bénéficier actuellement du chèque, environ 560 000 bénéficiaires ne s'en servent pas.

De plus, même si c'est une aide qui est la bienvenue pour le consommateur, c'est aussi une solution à court terme qui reste une compensation insuffisante à la hausse de la fiscalité. Le Gouvernement en souhaite l'élargissement sans analyser sa difficile et incohérente mise en place. Le chèque énergie fait partie des items pouvant être soumis au Grand débat national, espérons que les remarques permettront d'améliorer un dispositif plus que nécessaire.

En tout cas, ne perdons pas de vue, dans nos politiques publiques, et cela vaut pour la délibération que vous nous présentez, l'efficacité et le service à l'utilisateur final. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ce sera juste une minute, monsieur le Président, chers collègues, d'abord pour constater qu'il y a une petite action sur laquelle on n'aura pas de commentaires particuliers, chacun sait que la précarité énergétique se cumule souvent avec d'autres précarités qui ne favorisent pas forcément le fait de saisir des opportunités d'actions diverses et variées.

Je note aussi que les difficultés du chèque énergie ne font que confirmer ceux qui avait défendu les tarifs sociaux qui au bout de quelques années étaient arrivés, eux, à une relative efficacité. Et puis notons au fond que, dès qu'il s'agit de discours sur les gens qui seraient en difficulté, ce que nous oublions, je dis "nous" mais c'est vous principalement, messieurs des majorités successives qui gouvernent la France, fondamentalement, c'est que c'est d'abord la question du droit avant celle des précaires et que c'est bien celle du droit à l'énergie, c'est-à-dire d'un service public national assurant par la péréquation tarifaire un tarif bas accessible pour tous, c'est bien là que se situe la vraie réponse à la précarité énergétique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller, vous vouliez dire un mot je crois.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui, quelques éléments de réponse : je ne peux que, comme vous, regretter qu'on ait besoin d'une année supplémentaire pour trouver le nombre de ménages pas très élevé de ce dispositif.

C'est lié à un peu de lenteur au démarrage on va dire, à un fléchage peut-être pas très pertinent sur ce qui avait été fait au début de l'opération qui fait que les ménages visés dans un premier temps, ils avaient eu des travaux dans leur logement, finalement, ils n'étaient plus les plus concernés par la précarité. Donc il y a eu un réajustement en cours et un reciblage des ménages.

Par ailleurs, la Métropole, dans le cadre de son plan local de l'habitat, du logement et de l'hébergement pour les plus défavorisés, essaie de travailler en cohérence avec les ménages les plus modestes et la question de l'éco-rénovation. Donc, il y a un travail qui a été fait avec les Maisons de la Métropole pour identifier les ménages en précarité, pour ce dispositif mais, plus globalement, vis-à-vis des ménages qui perçoivent le FSL. Il ne s'agit pas de 30 ou 40 mais de 3 000 ménages qui sont aidés chaque année et il s'agit de faire en sorte qu'il ne soit plus nécessaire de les aider dans la durée.

Donc il y a l'action qui est menée avec le FSL, il y a l'action qui est menée avec l'ANAH, qui nous a permis de financer 1 700 logements en 2017. Dans le cas d'Ecoréno, ce sont 2 100 logements sociaux qui ont bénéficié d'une aide aux travaux aussi dans le parc social donc on vise des ménages modestes. Vous voyez qu'il y a un certain nombre d'autres actions qui permettent de toucher d'autres ménages.

Mais on sait bien que, dans le cadre du schéma directeur des énergies, on a identifié plusieurs dizaines de milliers de ménages vulnérables et que, dans tous les cas, il faudra amplifier nos actions, on s'y attèle, on a organisé un séminaire sur la précarité énergétique en décembre avec un certain nombre d'acteurs, duquel se dégagent un certain nombre de nouvelles pistes d'actions.

Croyez que nous sommes mobilisés sur le sujet et que nous ne pouvons que progresser effectivement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2019-3319 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey - Place Pierre-Simon Ballanche - Bilan de la concertation et approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Je reviens au rapport précédent, vous m'en excuserez. Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3319. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport qui avait été oublié tout à l'heure concerne un projet concernant la Ville de Lyon et, plus spécifiquement, le 3° arrondissement et, au travers de cette délibération, il s'agit d'acter le bilan de la concertation et de l'approbation du programme visant à requalifier l'axe Moncey-Voltaire et, en l'occurrence, un certain nombre d'espaces publics qui sont compris le long de cet axe avec, notamment, la promenade Moncey, la place Guichard et la place Pierre-Simon Ballanche, projet pour lequel nous transformerons aussi ce que l'on appelait jusqu'à présent le parking de la DDE, qui sera donc transformé en espace vert de proximité et qui contribuera aussi à l'agrément de nos concitoyens et aussi à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Avis favorable de la commission sur ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu dix minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, je précise que j'interviendrai au nom de ma collègue Catherine Panassier, Maire du 3° arrondissement, qui a malheureusement dû s'absenter.

Vous pouvez vous en douter, cette requalification de la promenade Moncey nous réjouit fortement dans le 3° arrondissement. Ce projet va en effet nous permettre de créer un beau et confortable cheminement piétonnier du parvis des Halles Paul Bocuse à la place Ballanche et ainsi redonner toute sa pertinence à cet axe historique et structurant qui permet de relier le quartier de la Part-Dieu aux quais et donc à la Presqu'île.

Cette diagonale devient donc une promenade urbaine agréable, animée et parsemée de verdure. C'est le résultat d'un remarquable travail de concertation mené avec le maître d'ouvrage et les services de la Métropole que je tiens à remercier ici pour leur savoir-faire et leur investissement.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans notre volonté métropolitaine de dessiner une nouvelle façon de vivre l'espace public, une ville avec plus de place pour les piétons, une ville avec plus de modes doux, une ville plus confortable avec plus de nature.

Avec une chaussée désencombrée et rénovée pour rendre plus confortables les déplacements de chacun, ce cheminement permettra la création de nouveaux espaces verts ainsi que le réaménagement des espaces publics qu'il traverse.

Je pense bien sûr à la recomposition de la place Guichard, menée en concertation notamment avec les élèves du collège Raoul Dufy, je pense également au réaménagement de la place Ballanche à l'arrière du Clip, je pense enfin à la transformation du parking de la DDE, entre l'avenue de Saxe et la place Bahadourian en place-jardin. Je ne sais pas vous, mais la transformation d'un sordide parking en parc, je trouve cela plutôt intéressant.

C'est un projet attendu par les habitants, et c'est d'ailleurs notamment sur ce point que ce rapport insiste puisqu'il comprend les modifications de programme des travaux faisant notamment suite à la concertation avec les habitants et les acteurs locaux concernés par le projet.

Parmi ces modifications, je tiens à souligner le renfort de la trame végétale qui aura une influence à la fois sur les aspects paysagers de la promenade, mais aussi sur le bien-être apporté en matière de rafraîchissement lors des périodes de fortes chaleurs.

Par ailleurs, la végétation sera également adaptée aux sous-sols en raison du métro qui passe juste en dessous. C'est donc un projet qui a été bien pensé et c'est avec joie que nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. La requalification de la promenade Moncey était, certes, très attendue par les habitants. Elle va devenir un axe piétonnier, végétalisé, agréable et paisible, un axe apaisé bien nécessaire, ça a été souligné, je le reprends tout à fait à notre compte.

Parking voitures (l'ex-parking de la DDE) transformé en véritable espace vert, qui pourrait être contre ? Cela va dans le sens de mettre les voitures en sous-sol mais, en effet, beaucoup de parkings privés et publics sont

aujourd'hui sous-utilisés et permettent d'accueillir encore plus de nouveaux occupants et, par là même, de libérer de l'espace public en surface pour d'autres usages. Ce nouvel espace vert par exemple en sera une très belle illustration.

Deux remarques néanmoins sur ce projet, deux remarques importantes :

- la première remarque concerne l'existence d'une trame verte; ce n'est pas clair. Il est indiqué un renforcement de la végétalisation par rapport au projet initial. Mais est-ce que cette végétalisation va être aussi présente au sol tout le long de l'axe en complément des arbres ? C'est en effet une condition pour que cet axe soit une véritable trame verte. Aujourd'hui, toute requalification doit permettre de réaliser de nouvelles trames vertes, ce sont certainement des contraintes mais c'est indispensable pour le climat et indispensable pour le ralentissement de l'effondrement de la biodiversité, et je parle bien de ralentissement de l'effondrement, il ne s'agit pas de générer de la biodiversité mais essayer de freiner ;

- trame bleue maintenant : il y a peu de présence d'eau dans ce projet, hormis la remise en eau de la belle fontaine du Buisson Ardent et un point d'eau dans le nouveau square. Avec le réchauffement que connaît notre ville, nous regrettons que cette présence d'eau ne soit pas plus importante. C'était une attente forte des habitants et des collégiens qui a été exprimée dans le cadre de cette concertation qui, par ailleurs, la manière dont cette concertation s'est déroulée est assez remarquable, je tenais aussi à le souligner. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3325 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Convention de partenariat entre la Région Hauts de France et la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec le consortium - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3325. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, ce projet de délibération concerne le projet L'Autre Soie qui est mené actuellement sur Villeurbanne, projet pour lequel nous devons souscrire une convention de partenariat entre la Région Hauts de France et la Métropole de Lyon et une convention de partenariat avec le consortium qui porte ce projet.

Pour mémoire, nous bénéficions, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, de fonds européens que nous sommes allés requérir il y a quelques temps à Bruxelles et la commission nous a écoutés sur le sujet et nous bénéficions d'un financement à hauteur de 5 M€ qui est apporté à la mise en œuvre de ce projet, projet important concernant, notamment, la dynamique de l'inclusion par le logement et projet qui est mené sur la commune de Villeurbanne avec un certain nombre d'acteurs œuvrant dans le domaine du logement. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Je dirai quelques mots monsieur le Président. Ce projet revient une nouvelle fois devant notre Conseil après l'autorisation à candidater qui avait été délibérée le 16 mars 2018. Entre la délibération d'hier et celle d'aujourd'hui, Michel Le Faou l'a dit, il y a un fait majeur, c'est que nous avons candidaté avec succès et que nous obtenons ainsi une aide importante, très importante même de l'Europe, à travers le FEDER (fonds européen de développement régional) puisque cela représente 5 M€ sur trois ans. Donc, c'est près de 80 % de l'action qui est ainsi financée.

Pour ceux qui ont l'habitude de solliciter des subventions quelquefois, un tel pourcentage ne se retrouve pas très souvent. Ça montre que c'est la reconnaissance d'un projet innovant, ça montre que c'est une belle reconnaissance pour un projet dont nous avons déjà, et Michel Le Faou l'a fait à nouveau, souligné cette dimension innovante sur

le fond comme sur la forme et que le soutien de l'Europe vient incontestablement conforter et auquel il amène une mise en lumière supplémentaire.

Voilà ce que je voulais simplement rajouter. On s'en félicite, c'est une belle aventure urbaine, culturelle et sociale qui est particulièrement enthousiasmante et puis ça peut montrer peut-être dans cette période que l'Europe, quelquefois, peut nous être utile et qu'elle a un rôle à jouer pour accompagner les initiatives locales, comme celle-ci, quand elles sont à la fois innovantes et qu'elles viennent soutenir la solidarité dans les territoires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe **III - Le financement du projet et des actions** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Les financements se répartissent comme suit :

Partenaires	Dépense totale	Subvention FEDER	Part restante porteur de projet en € TTC
Est Métropole Habitat	4 301 461 €	3 441 169 €	860 292 €
Centre Culturel Œcuménique	799 956 €	639 965 €	159 991 €
Alynea	568 031 €	454 425 €	113 606 €

au lieu de :

"Les financements se répartissent comme suit :

Partenaires	Dépense totale	Subvention FEDER	Part restante porteur de projet en € TTC
Est Métropole Habitat	4 332 874 €	3 496 299 €	836 575 €
Centre Culturel Œcuménique	799 543 €	609 634 €	189 909 €
Alynea	537 031 €	429 625 €	107 406 €

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3297 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Délégation de service public de chauffage urbain du réseau de chaleur Grande Ile - Désignation du délégataire - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3297. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit avec cette délibération de désigner le futur délégataire du réseau de chaleur dénommé désormais Grand Ile. Il s'agit de l'actuel réseau de Vaulx en Velin dont le périmètre sera élargi, notamment au quartier de Villeurbanne Saint Jean. Nous avons eu quatre candidatures et, après deux tours de négociations, trois très bonnes offres finales.

J'en profite pour remercier vivement et très chaleureusement, mon collègue Thierry Pouzol avec lequel nous avons conduit ces négociations. À l'issue de l'analyse des offres finales, nous vous proposons de retenir le groupe Dalkia qui a obtenu la meilleure note globale pour les principales raisons suivantes :

- tout d'abord un niveau de développement du réseau très satisfaisant avec, à terme, 12 500 équivalents/logements, soit une progression de 35 %,

- une offre technique très robuste avec le passage en basse pression du réseau, à partir d'octobre 2020, la création de trois maillages pour la sécurisation de ce réseau,

- un montant d'investissement de 16,4 M€ et un montant consacré au gros entretien, renouvellement de 9,2 M€ sur la durée du contrat,

- l'engagement en matière de taux d'énergie renouvelable le plus élevé qui nous a été proposé, soit 78 % à partir de l'arrêt de la cogénération gaz en février 2022,

- et enfin, la proposition tarifaire la plus intéressante avec une baisse de moyenne de 17,5 % de la facture pour un logement de taille moyenne pour un hiver froid, à compter du 1^{er} juillet 2019, cette baisse passant à 22,5 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Je précise que, compte tenu de modalités de tarification actuelles assez singulières en vigueur sur Vaulx en Velin, cette baisse moyenne des tarifs recouvrira une réalité assez disparate qui ira de - 5 à - 40 %.

Le réseau Grand Ile, réseau actuellement le plus cher de la Métropole bénéficiera donc demain du deuxième tarif le moins cher après Rillieux la Pape.

En conclusion, monsieur le Président, après la baisse de la TEOM, voilà une deuxième très bonne nouvelle pour tous les Vaudais actuellement raccordés au réseau de chaleur et pour tous les Vaudais et Villeurbannais qui s'y raccorderont demain.

Je vous propose donc d'attribuer cette DSP (délégation de service public) au groupe Dalkia qui exploitera le réseau Grande Ile par le biais de la société dédiée V3E (V3 pour : Vaulx en Velin Villeurbanne, E comme énergie) à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de quinze ans et six mois. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse, la Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, partie de gauche et républicains.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de me féliciter de cette délibération qui montre qu'on peut arriver à un record dans la part énergie renouvelable (EnR) biomasse d'un réseau de chaleur avec une forte nette baisse de prix qui sera à terme un des plus bas de l'agglomération hors incinération.

Cette délibération me permet aussi de rassurer tous ceux qui ont voté le vœu pour le désinvestissement fossile en septembre dernier. Vous pouvez voter sans vous contredire cette délibération qui ne contient aucun investissement fossile. À vrai dire, d'ailleurs, il ne contient aucun investissement de production puisque la chaufferie biomasse est déjà en fonctionnement et que la baisse des prix provient donc de l'extension prévue du réseau et de la durée de la délégation. Merci Bernard Genin, d'avoir lancé cette construction biomasse, il y a quelques années !

Par contre, la délibération concernant le réseau Lyon Métropole contenait, elle, 300 MW d'investissement gaz, avec des déconstructions, mais au bilan 190 MW de gaz pour 51 MW de biomasse, 3,9 fois moins. Gérard Claisse m'avait dit en séance que je me trompais en évoquant cinq fois moins, il avait raison, ce n'était que quatre fois. Au passage, la réalisation de la chaufferie biomasse de Gerland est remarquable et devrait faire l'objet d'une visite ouverte aux élus du groupe de travail réseau de chaleur, même si elle contient aussi quatre tranches de mégawatts de gaz.

Il reste que cette délibération de Lyon Métropole incluait donc plus de 100 M€ d'investissement fossile. Heureusement, c'était avant le vœu de septembre, sinon vous n'auriez pas pu la voter ! Mais cette fois, pas de fossile, ni de faux-semblant, votons tous en chœur !

M. LE PRÉSIDENT : Merci quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon a pleinement investi la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

La délégation de service public de chauffage urbain du réseau de chaleur Grande Ile qui nous est présentée ce soir s'inscrit pleinement dans la stratégie ambitieuse de la collectivité.

Pour le renouvellement de la délégation de service public, la Métropole a redéfini le périmètre du réseau. Le quartier Saint Jean de la commune de Villeurbanne a été intégré dans le périmètre de la délégation, pour faire bénéficier les habitants de ce service public. La redéfinition du périmètre du réseau, en fonction de l'intérêt des habitants et au-delà des limites communales, correspond à notre stratégie métropolitaine.

Nos choix en matière de réseaux de chaleur évoluent au fil des années en lien avec le développement urbain et les besoins du territoire pour relever de nouveaux défis que représentent, entre autres, la transition énergétique et le développement durable.

En matière de performance énergétique, la Métropole a également fixé des objectifs ambitieux. L'offre tenue s'engage sur un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 66 % minimum dès l'entrée en vigueur du contrat, puis *a minima* de 78 % dès 2022. Ce taux élevé d'énergies renouvelables est à saluer.

Enfin, la maîtrise du prix des énergies était un critère déterminant dans l'appel d'offres. Au final, les habitants bénéficieront d'une baisse conséquente : - 21% sur la facture actuelle pour un foyer en hiver froid. C'est une baisse de prix conséquente pour de nombreux foyers.

La Métropole se doit d'avoir une position politique forte en matière sociale, économique, environnementale et politique. Nous assistons ainsi à une véritable convergence de ces objectifs entre les différents réseaux de chauffage urbain du territoire et nous pouvons nous en féliciter. Le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie de la Métropole se développe et se consolide. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en 2015 la Métropole de Lyon a pris la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. L'enjeu à terme est évidemment de pouvoir, au travers du schéma directeur des énergies s'inscrire dans les objectifs du plan climat énergie territorial de la Métropole en diminuant, vous le savez bien, les émissions de gaz à effet de serre, en augmentant la part des énergies renouvelables et en diminuant les consommations énergétiques du territoire.

En 2015, il s'avère que j'avais également la belle fonction de Vice-Présidente en charge des questions d'énergie, j'ai pu constater la disparité et la diversité des modes de chauffage, y compris au travers des réseaux de chaleur ou de froid urbains puisque, tant les services rendus que les coûts des services étaient les fruits d'héritage et de négociations divers.

Ainsi, la précédente délégation de service public de Vaulx en Velin datait de 1973, celle qui va arriver à échéance en juin 2019, et n'avait été, il faut le dire, sur ces quarante années, que très peu interrogée.

Je rappelle que le service public de chauffage urbain de la Ville de Vaux en Velin est un service public à caractère industriel et commercial qui a pour objet la distribution des bacs de chaleur pour les bâtiments d'habitation collectifs, tous ceux de la ZUP (zone à urbaniser en priorité) construite dans les années 1970 ainsi que les bâtiments administratifs et commerciaux.

Ce chauffage, Gérard Claisse le rappelait, restait parmi les plus chers de la Métropole, le deuxième en réalité de toute la Métropole, bien que la construction d'une nouvelle chaudière avec biomasse dont le fonctionnement n'a été totalement finalisé qu'en 2016, cette nouvelle chaudière avait été la promesse de coût diminué et nous avons observé, peu à peu, dans ma commune, à rebours finalement de cet enjeu du schéma directeur des énergies, des copropriétés privées de la commune qui entamaient des procédures de déraccordement.

Je me félicite donc du travail étroit entre la Métropole et la Ville qui a permis d'affiner techniquement les attentes et les besoins des habitants. Cette réflexion a permis d'exprimer l'intérêt d'un périmètre commun avec la Ville de Villeurbanne ainsi le réseau de chauffage urbain couvrira tout le nord de la commune et s'étendra sur le quartier Saint-Jean de Villeurbanne.

Lorsque que la DSP a été lancée, plusieurs objectifs étaient essentiels : bien sûr utiliser l'énergie renouvelable, en produire, avoir un prix concurrentiel pour les abonnés, vous l'aurez compris, simplifier et harmoniser une tarification, et Gérard Claisse le rappelait, très originale, améliorer le rendement énergétique et puis pouvoir être réactif dans la réponse à l'usager et dans son accompagnement, alors même que l'usager se posait des questions sur l'intérêt du réseau de chauffage.

Un travail d'analyse de grande qualité a été mené et qui permettra, je n'en doute pas, à contribuer, ce sont les chiffres annoncés, à réduire la facture de chauffage des habitants de la commune qui concentre, je le rappelle, plusieurs foyers de grande précarité puisque nous étions finalement dans le paradoxe car les habitants de nos deux ZUP les plus précaires étaient ceux qui payaient le chauffage le plus cher de la Métropole.

La Ville participera, au travers de ce réseau rénové et étendu, à l'atteinte des objectifs du PCET (plan climat-énergie territorial) du territoire. Les investissements annoncés sont importants, les réductions de prix annoncées sont également importantes. Permettez-moi chers collègues de vous encourager à voter ce rapport qui sera évidemment voté par le groupe Socialistes et républicains métropolitains dans la mesure où, au travers de cette attribution de

délégation sur le chauffage de réseau urbain, nous aurons à la fois contribué à améliorer le service, à améliorer notre contribution à la transition écologique et enfin à améliorer la réduction de la précarité sur nos communes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3298 - proximité, environnement et agriculture - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Approbation des cartes stratégiques de bruit 3ème échéance - Mise à jour du PPBE 2ème échéance et du cadre d'action des programmes de traitement des points noirs du bruit - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3298. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Nous devons tout d'abord approuver les cartes stratégiques de bruit de la troisième échéance mais aussi régulariser le statut du plan de prévention du bruit de la deuxième échéance et mettre à jour le cadre d'action des opérations de traitement des points noirs du bruit. Ce dossier a, bien sûr, fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, le bruit fait partie de ces pollutions invisibles au même titre que les diverses particules fines dans l'air dont nous parlerons un peu plus tard avec la ZFE, qui gênent puis abîment celui ou celle qui est exposé très fortement ou trop longtemps. Le bruit est le premier facteur de dégradation de la qualité de vie cité lors des enquêtes habitantes, c'est Anne Reveyrand qui nous le rappelait l'année dernière. Le bruit est un signal pour nous, élus locaux, de la fracture sociale sur notre territoire. Le bruit est donc une pollution qui entraîne une diversité de comportements qui, en cascade, peuvent malheureusement conduire à l'échec scolaire par exemple, à la désocialisation ou à la perte de repères.

Alors les politiques publiques favorisant l'objectivation des données, donc la mesure du bruit, puis le traitement, donc ce qui nous occupe ce soir, les réhabilitations de logements, tout autant que les politiques publiques de lutte contre certaines causes, sont essentielles. Une partie de ces pollutions provient d'ailleurs du trafic routier. Nous pouvons changer cette donne-là en faisant le maximum afin que la mobilité soit possible de façon écoresponsable et partout. Ceci passe aussi, entre autres, par la limitation de la vitesse sur les axes habituellement rapides (qui fait l'objet d'autres débats ailleurs).

Pour revenir au sujet de ces questions de santé environnementale qui, du point de vue des écologistes, sont essentielles, je souhaite pointer le fait que sur notre territoire, dès 1996, une instance d'observation et de recherche a été créée, à savoir Acoucity et ce, entre nous, bien avant Paris, c'était en 2003.

Cette organisation, en plus de publier les cartes du bruit dont nous parlons ce soir, suit les évolutions sociétales. Puisque nous sommes à l'ère du numérique et du collaboratif, elle teste en lien avec deux opérateurs de recherche que sont l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) une application citoyenne de mesure du bruit nommée, excusez-moi monsieur Pierre-Alain Millet, Noise Capture. Ce dispositif serait un bon complément aux balises de mesure déployées d'ores et déjà sur l'ensemble de notre territoire.

La mesure participative du son a été testée, par exemple, lors des Nuits sonores et du coup on appelle cela des *Noise Capture Party*, excusez-moi pour les anglicismes, c'est issu d'un projet européen qui se nomme Monalisa. Ceci permet entre autres d'adapter en temps réel des réponses concrètes pour éventuellement limiter certaines ondes.

Pour revenir aux invisibles, Acoucity fut entre autres il y a quelques années à l'origine d'une plateforme régionale, à l'époque, Rhône-Alpes, des points noirs environnementaux. C'est ainsi que les données air et bruit étaient réunies pour afficher clairement aux décideurs locaux les lieux fort désagréables, voire dangereux pour la santé. L'actuelle Région, je m'adresse aux Conseillers régionaux qui sont ici, ne semble pas juger cet outil nommé ORHANE (Observatoire régional harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des nuisances environnementales) pertinent ou utile, entre autres, à l'heure du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), en tout cas pas pertinent ni en 2018 et pas encore en 2019. C'est regrettable et donc je tenais à vous l'indiquer.

J'invite tout un chacun à aller prochainement regarder ces cartes du bruit qui seront disponibles dans toutes les mairies et à participer à cette mise à jour collective et citoyenne via cette application Noise Capture.

Les écologistes saluent le travail d'Acoucité qui sait être présent pour objectiver tout en allant chercher des fonds européens pour développer des outils au service de la santé de toutes et tous. Nous voterons ce rapport avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3304 - proximité, environnement et agriculture - Exploitation des 18 déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3305 - proximité, environnement et agriculture - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Gestion des déchets - Prolongation de la convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour bénéficier des dons issus des zones de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3306 - proximité, environnement et agriculture - Gestion des déchets - Extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3307 - proximité, environnement et agriculture - Contrat de reprise des papiers-cartons non complexé (PCNC) issus des centres de tri de la collecte sélective avec la société European products recycling (EPR) - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3304 à 2019-3307. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier numéro 2019-3304 d'abord a reçu un avis favorable de la commission. Il consiste à autoriser le Président à signer des avenants de prolongation. En effet, en 2014 on avait attribué cinq marchés d'exploitation pour nos dix-sept déchèteries qui correspondaient à cinq lots pour une durée de cinq ans. La déchetterie de Feyzin qui a été inaugurée en 2015 a fait l'objet d'une procédure distincte mais le marché s'arrêta également en mai 2019.

Depuis septembre 2018, on diversifie notre offre de service en matière de collecte d'encombrants et d'autres produits avec ce que l'on appelle les déchetteries mobiles. Afin d'optimiser les coûts de cette nouvelle prestation, il est nécessaire d'intégrer ces déchetteries mobiles dans les futurs marchés c'est pourquoi un avenant de prolongation est sollicité pour que les marchés soient prolongés très exactement de six mois et quatre jours pour prendre fin le 30 novembre, date à laquelle les nouveaux marchés pourront débuter. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu, sur le rapport numéro 2019-3304, quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, l'adoption de ce rapport est l'occasion pour nous de faire de nouveau un point sur la gestion des déchetteries. Ces lieux sont un maillon essentiel dans la chaîne de gestion de tri et de recyclage de nos déchets, pourtant leur gestion présente de nombreuses difficultés.

J'avais déjà évoqué devant vous, exactement le 11 mai 2015, les problèmes récurrents de sécurité dans ces lieux. Tout d'abord la sécurité des agents qui travaillent face à des comportements parfois violents, notamment quand il s'agit d'opposer des refus de tri, ensuite, la sécurité des lieux mêmes face aux vols et aux dégradations provoquées par des personnes qui souhaitent, par le recel, revendre des déchets qui peuvent avoir une certaine valeur. À l'époque, on misait sur la surveillance vidéo. Celle-ci a ses mérites, elle peut être d'une grande utilité pour les enquêtes. Toutefois, le mal est plus profond car ces vols viennent entretenir un trafic organisé par des filières qui vont du voleur au recycleur. Il conviendrait peut-être de réfléchir à une surveillance spécifique en lien avec les services de l'État et les polices municipales car, depuis mon intervention en 2015, pas grand-chose n'a bougé du côté de la Métropole et la situation ne s'est pas améliorée.

L'autre problème concerne notre règlement et l'accès aux déchetteries. Il est certain, au regard du nombre de mécontentements qui nous remontent, que le système est inadapté pour les artisans, tant sur le nombre de passages que sur la limitation en mètres cubes. Le règlement est trop strict pour permettre une fluidité pour cette catégorie. Là encore, il nous semble important d'engager une concertation avec les représentants, notamment les Chambres consulaires.

Les communes constatent aussi que, pour les particuliers et en dehors de l'incivilité, voire même de l'inconscience, une amélioration de l'accès doit être travaillée. Les phénomènes de brûlages et de dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents alors même que nous dépensons de plus en plus en faveur des associations qui œuvrent dans le domaine de la gestion et du tri des déchets. Cette remarque rejoint une autre déjà souvent énoncée dans la gestion de notre collectivité, si on dépensait un peu moins pour le fonctionnement et un peu plus pour investir dans les équipements au service des citoyens, on aurait peut-être aussi de meilleurs résultats. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Philip ?

M. le Vice-Président PHILIP : Rien de particulier, je prends note et on aura l'occasion d'en discuter dans le groupe de travail déchets.

Sur les autres rapports, le numéro 2019-3305 : avis favorable de la commission, c'est la suite du précédent. Et ensuite le numéro 2019-3306, c'est la simplification du geste de tri pour les emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers assimilés. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, j'interviendrai aussi un peu sur le numéro 2019-3307 si vous me permettez à l'occasion de ce dossier. Monsieur le Président, mes chers collègues, Il est des sujets qui ne passionnent pas les foules et qui passeraient presque pour secondaires, si les collectivités locales n'avaient pas la main dessus.

Il est des sujets qui, lorsqu'on tire la ficelle, nous emmènent bien plus loin que notre propre environnement quotidien. Il est des sujets enfin qui feront partie à n'en pas douter des enjeux majeurs pour les hommes jusqu'à la fin de ce siècle.

La gestion des déchets sera, pour l'humanité, bien plus qu'un sujet parmi d'autres dans les prochaines années. Ce sera le sujet par lequel le boomerang de nos modes de vie reviendra un jour ou l'autre. Qui sait, aujourd'hui, que les poubelles françaises débordent, au point que la Fédération des recycleurs (la FEDEREC), appelle à reprendre l'enfouissement des déchets ?

Qui sait parmi le grand public que nous exportons jusqu'à récemment des déchets plastiques vers des pays comme la Chine, qui a elle seule en captait 50 % au niveau mondial ? Ce que les pays développés appelaient "recyclage" consistait souvent à lui expédier des containers de déchets mal triés. Seulement voilà, en mars 2018, la Chine a interdit l'importation de vingt-quatre types de déchets et seize types supplémentaires ont été bannis fin 2018, et seize autres le seront fin 2019.

Résultat : les poubelles débordent et les prix des matières premières recyclées dévissent. C'est exactement ce qui s'est passé sur le marché des papiers-cartons issus de nos centres de tri, aboutissant à l'activation de la clause de sauvegarde par la société EPR, dans le cadre d'un contrat signé pourtant peu de temps avant avec la Métropole, à la fin de 2017.

Mes chers collègues, cette situation n'est rien à côté de ce qui nous attend dans les prochaines années. De nouveaux types de déchets viendront polluer la planète très rapidement et nous devons localement nous y préparer dès maintenant. Je veux parler des déchets engendrés par les évolutions de l'électronique au sens large, secteur qui consomme aujourd'hui beaucoup d'acier et de métaux rares.

La partie actuelle de poker menteur entre les USA et la Chine, qui pèsent à eux deux 40 % du PIB mondial, cache en sous-main une véritable guerre de long terme entre ces deux puissances à propos des ressources énergétiques. Le pétrole et le commerce pour les USA, les métaux rares et les technologies pour la Chine.

L'Europe est absente des débats car elle n'a ni pétrole, ou très peu, et a sous-traité la production des métaux rares à des pays peu scrupuleux sur leurs conditions d'extraction, mais dont on sait qu'elles sont extrêmement polluantes. L'Europe a en quelque sorte exporté sa pollution.

Avant même leur mise en service, un panneau solaire, une éolienne, une voiture électrique ou une lampe led portent le péché originel de leur déplorable bilan énergétique et environnemental. C'est bien le coût écologique de l'ensemble du cycle de vie des greentech qu'il nous faut mesurer.

N'y a-t-il pas une ironie tragique à ce que la pollution, qui ne serait plus émise dans les agglomérations grâce aux voitures électriques, soit simplement déplacée dans les zones minières ?

Parce que le recyclage est trop coûteux sans doute, nous préférons acheter des métaux rares extraits de mines chinoises plutôt que d'investir massivement dans des usines nouvelles générations qui récupéreraient tous ces déchets qui n'en sont pas complètement. Les Japonais l'ont bien compris, puisqu'ils développent une véritable filière du recyclage des déchets électroniques. On estime ce marché de récupération équivalent en volume à la production annuelle de métaux rares extraits des mines du monde.

Nous sommes face à de nombreux enjeux liés à la gestion des déchets, à commencer par la qualité du tri. La proposition de la Métropole d'étendre les consignes de tri est vertueuse, elle s'accompagne d'investissements dans les usines et d'une communication qui sera renforcée. Le groupe Les Républicains et apparentés soutiendra toutes les initiatives sérieuses qui visent à organiser la filière des déchets, à encourager leur récupération et leur deuxième vie.

Par contre nous sommes, comme vous le savez, beaucoup plus dubitatifs quant aux expériences hasardeuses non objectivées sur la question du tri, comme avec l'entreprise Yoyo.

Nous alertons la Métropole aujourd'hui sur le fait de ne pas s'engager dans des contrats où seule la collectivité joue la roue de secours financière, comme sur le rapport numéro 2019-3307. Les entreprises ont aussi leur part de travail à effectuer, leur part de risque à prendre, pour contribuer à des solutions innovantes en la matière.

Nous sommes d'ailleurs étonnés de voir ce dossier arriver en séance en janvier 2019, alors que la demande d'EPR date de juillet 2018 et alors même que le rapport nous propose une réévaluation de la situation en février, soit dans trois jours.

Nous avons devant nous un grand nombre d'initiatives à lancer pour la maîtrise de la gestion de nos déchets mais la Métropole ne peut rien sans un mouvement de fonds européen. Nous pouvons récupérer et valoriser les déchets que nous produisons et même en faire des filières d'excellence. L'Europe doit organiser et protéger, L'État doit être un relai sur son périmètre, les collectivités doivent investir localement et ainsi les entreprises suivront.

Nous ne pouvons pas rater cette marche, car d'autres étapes nous attendent, avec d'autres types de déchets encore plus techniques à gérer, et nous ne pourrions pas dire "nous ne savons pas". Nous le faisons pour les générations futures et nous devons considérer les bouleversements engendrés par le réchauffement climatique comme une occasion pour les hommes de montrer ce qu'ils savent faire de mieux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : On ne peut qu'être d'accord avec ce qui vient d'être dit, simplement je voudrais souligner qu'on s'y prépare, d'abord avec la délibération sur l'économie circulaire et aussi sur les nouveaux équipements industriels. Je rappelle qu'on a pris du retard parce que les marchés avaient été infructueux mais les équipements industriels nouveaux vont être inaugurés dans l'année 2019 et on peut espérer des progrès.

La dernière délibération sur laquelle on a déjà commencé à parler, numéro 2019-3307, c'est simplement que notre mandataire rachète plus cher que ce qu'il vend et donc on fait jouer la clause qui était dans le contrat. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Président a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain sur le projet numéro 2019-3307.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le président, chers collègues, mon intervention porte sur les deux délibérations, comme notre collègue monsieur Petit, 2019-3306 et 2019-3307 concernant les consignes de tri et le marché de reprises des papiers cartons.

D'abord concernant la simplification des consignes de tri, la délibération note avec justesse l'importance du plan de communication, après l'expérience de Villeurbanne il y a quelques années. Une des dimensions de ce plan de communication est la cohérence de l'ensemble des acteurs et partenaires qui communiquent sur les consignes de tri, comme dans la restauration collective, notamment publique pour laquelle la communication peut être assez hétérogène aujourd'hui.

Ainsi à l'université, on peut trouver des collectes de pots de yaourt avec des messages sur la propreté du pot, des messages de séparation du pot de yaourt des autres plastiques. Les établissements scolaires comme les hôpitaux sont pourtant des lieux potentiels de communication dans lesquels des acteurs agissent déjà, souvent chacun à sa manière. Il nous semble important d'associer l'ensemble de ces acteurs pour favoriser une communication

cohérente et unifiée sur la collecte des plastiques et la simplification des consignes de tri dans toute la vie d'un habitant de la Métropole.

Nous espérons que cette action aidera à inverser la tendance à la dégradation de la qualité de tri de ces dernières années. La feuille de route de tri des déchets validée lors d'une dernière séance contient de nombreuses actions et nous pensons important d'avoir une communication qui sorte du discours culpabilisant du "bon geste" et qui, au contraire, favorise l'appropriation citoyenne des enjeux collectifs de la gestion des déchets. Ainsi, si la collecte commence par le geste citoyen du tri, ce dernier est profondément dépendant des circuits de traitement des déchets triés.

Nous avons appris dans le bilan 2018 que la dégradation de la qualité du tri était dépendante aussi des prestataires qui imposent des contraintes de plus en plus exigeantes à nos centres de tri. Autrement dit, la dégradation a une part qui ne vient pas des citoyens, mais du processus industriel de revalorisation des déchets triés. C'est pourquoi nous devons aussi communiquer de manière beaucoup plus pédagogique sur les filières de revalorisation, leur équilibre économique, les investissements nécessaires et leur mode de financement car la responsabilité élargie des producteurs de déchets qui financent des filières de récupération ne prend pas réellement en compte tout l'enjeu des déchets auxquels sont confrontées les collectivités, alors même que leur rôle devrait être d'assurer une conception des produits dans l'optique d'une économie circulaire intégrant leur cycle de vie complet des produits et de la matière.

C'est ainsi aussi que la délibération sur la filière papier-carton nous dit que les décisions récentes de la Chine impactent le marché mondial des déchets, parce que ce pays décide de ne plus être la poubelle des pays développés, et que le volume de collecte ne trouvant pas de valorisation fait chuter les prix de récupération. Comme pour celui de l'énergie, le marché des déchets invente ainsi ces aberrations économiques que sont des prix négatifs, le summum de ce capitalisme débridé incapable de planification.

Résultat, il faut donc aider l'entreprise confrontée à une baisse de prix des marchés. C'était dans le contrat, certes, donc il faut bien le faire.

Cela nous conduit à réaffirmer la nécessité d'un véritable service public national de traitement des déchets (vous voyez, je me répète sur la délibération de tout à l'heure donc on est assez cohérents pour ce qui nous concerne) pour garantir les meilleures conditions environnementales de valorisation dans une économie circulaire et reposant sur un financement augmenté par les producteurs, qui doivent être complètement responsabilisés sur la valorisation possible de leurs produits dans tout leur cycle de vie, et donc rendre très coûteux les produits dont le coût de traitement ultérieur dans le cycle des déchets sera le plus élevé.

Je me permets de noter avec une grande satisfaction que j'ai un point d'accord très profond avec monsieur Petit, donc ça vaut le coup et je lui ferai remarquer qu'en gros, il nous a dit "l'État doit investir, les entreprises suivront". Je lui ferai remarquer que c'est une définition du capitalisme français. Sans un grand secteur public, sans un État industriel et investisseurs, les capitalistes français n'investissent rien du tout, retrouvons un vrai plan industriel en France, retrouvons un grand service public du transport avec la SNCF, de l'énergie avec EDF et je vous assure que les filières industrielles suivront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, après notre débat sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui n'est autre qu'un débat sur le principe de pollueur-payeur, je rejoins ce qu'a dit Pierre-Alain Millet juste avant, nous voici à quelques mois, avec la délibération sur la simplification du geste de tri, d'un sacré bouleversement pour tous, cette simplification au quotidien.

En effet, au 1^{er} janvier 2020, chacun mettra l'ensemble de ses emballages, plus de question sur l'histoire du pot de yaourt, dans le bac vert ou le bac jaune, plus besoin de s'interroger, le geste est simplifié et, au final, ce seront bien plus de matières recyclées en France et en Europe puisque, pour répondre aux questions de Gaël Petit, il ne les a pas formulées comme cela mais, en tout cas moi, je le sais, et vos Sénateurs pourraient vous dire que vous le savez peut-être, ce qui est mis en place comme consigne de tri chez Paprec à Chassieu, c'est bien de trier les résines dont on sait que l'on a des contrats de reprise, et pas des résines et des flux que l'on va envoyer derrière en enfouissement ou en incinération.

Cela dit en passant, c'est la mise en oeuvre, deux ans en avance, -c'est beau et il faut le signaler car ce n'est pas courant à la Métropole de Lyon- d'une obligation qui est dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Hélas, notre collectivité ne peut pas faire pression, comme je disais tout à l'heure, et puis cela rejoint les propos de Pierre-Alain Millet et de Gaël Petit, sur les packageurs et autres emballeurs qui proposent encore des surfilmages,

parce que c'est ça le problème, une diversité de barquettes en plastique pour tout ce qui est la consommation individuelle, entre autre alimentaire, pour nos achats courants, que chacun devrait autant que possible réaliser entre autres en vrac.

Alors les collectivités, elles peuvent faire des choses parce qu'effectivement, comme je l'ai dit dans mon intervention sur la TEOM, l'idée n'est pas, Pierre-Alain Millet, on est bien d'accord, de culpabiliser le consommateur. L'idée est bien de changer le système et donc la collectivité peut accélérer des offres de consommation zéro déchet, zéro gaspillage, tout autant que des initiatives d'éducation populaire et citoyenne, je suis tout à fait d'accord.

Pour opérer un changement d'échelle que, visiblement, nous appelons tous de nos vœux, de ces alternatives au quotidien vers une réalité pour tous, vous élus locaux, vous les Maires, vous les Conseillers municipaux, vous devez identifier sur vos communes et dans vos quartiers ces émergences et limiter autant que possible, parce qu'il faut le dire, l'économie de plateforme entre autres, qui est si gourmande en déchets et tant destructrice en emplois et en santé humaine.

À l'heure des grands débats locaux et nationaux, les écologistes -mais Gaël Petit l'a affirmé aussi- considèrent qu'il faut aborder frontalement cette question de nos modes de production et nos modes de consommation, donc cette question de l'accès aux ressources. J'ajouterai que je vous rejoins complètement dans votre analyse au détail près que, de mon point de vue et pour les écologistes, c'est un outil de régulation européen qu'il faut mettre en place, ce n'est pas une planification nationale mais peut-être que, lors des prochaines échéances électorales, Les Républicains vont pousser cela, ce sera extraordinaire.

Par ailleurs, je vous invite à dire à vos Sénateurs et à vos Députés, puisqu'il y a une loi d'économie circulaire qui va être étudiée à partir du mois de mars, dans cette loi il est question de cette responsabilité élargie des producteurs qui n'est pas suffisamment bien mise en place et, je l'ai dit dans mon intervention tout à l'heure, cela existe depuis la loi de 1975, vous ne verrez jamais aucun surfilmage surtaxé au point de ne pas être mis sur le marché, ça n'existe pas, on est bien dans l'offre de la loi et de la demande, on ne respecte pas notre loi de 1975, si tous les groupes politiques s'y mettent, je vous garantis que Brune Poirson, elle, aura le courage d'aller jusqu'au bout. Je compte sur vous. Gaël Petit, je partage à 100 % ce que vous avez dit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre les rapports aux voix les uns après les autres.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3304, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2019-3308 - proximité, environnement et agriculture - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3308. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3326 - proximité, environnement et agriculture - Plan Oxygène - Instauration d'une Zone à faibles émissions (ZFE) - Approbation d'une 1ère étape - Approbation du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3326. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération est importante et je me réjouis de pouvoir vous la présenter aujourd'hui. Il faut cependant souligner d'emblée que c'est une pièce d'un puzzle qui est représenté par le plan Oxygène de notre Métropole.

(Projection de diapositives -VOIR annexe page 171-)

Ce plan a débuté dès 2001 avec 3 milliards d'euros d'investissement depuis, sur la politique multimodale et des déplacements. Elle inclut les 1 000 kilomètres de pistes cyclables, les améliorations à destination des piétons, sans oublier le grand projet Part-Dieu et les parkings-relais.

Je souligne aussi la multiplication des zones 30 ou apaisées, les 70 kilomètres/heure sur le boulevard Laurent Bonneval et le projet Vélo'v. Concernant les 70 kilomètres/heure, je précise que j'en ai parlé ici à de multiples reprises, que j'en ai parlé dans toutes les Conférences territoriales des Maires où je suis allé et que l'arrêté du Président n'arrive donc pas comme une surprise mais bien comme un aboutissement d'une réflexion qui a largement été partagée à mon avis avec les acteurs.

Le plan Oxygène, c'est aussi la rénovation thermique des logements, le renouvellement du chauffage à bois non performant, c'est aussi un gros travail dans le domaine des activités économiques avec la charte chantiers propres, le travail avec la profession agricole, le soutien aux énergies renouvelables et surtout, il faut le dire, aux efforts des industriels avec leur argent pour améliorer la qualité de l'air, en particulier dans la Vallée de la Chimie. Le plan Oxygène, c'est aussi un challenge, une partie du PLU-H, du PDU (plan des déplacements urbains), et voilà donc une nouvelle pièce majeure de ce puzzle avec la zone de faibles émissions.

Alors, nous allons envisager successivement les enjeux qualité de l'air sur la Métropole, la concertation, la consultation, les caractéristiques de cette ZFE, les mesures d'accompagnement pour les entreprises, le suivi de la qualité de l'air et les prochaines échéances.

Commençons donc par les enjeux qualité de l'air donc (diapositive suivante, merci c'est la bonne) : il faut dire et redire que la qualité de l'air sur l'agglomération lyonnaise s'est considérablement améliorée. Depuis 2001, les émissions annuelles de particules fines PM10 et PM2,5 ont diminué de plus de 50 %. La Métropole est aujourd'hui conforme au seuil européen pour les particules fines et pour l'ozone, et les seuils OMS ne sont pas encore atteints malheureusement.

Pour le dioxyde d'azote, 47 800 habitants de notre Métropole étaient surexposés en 2016 et ceci explique que nous soyons en procédure de contentieux auprès de la Cour de justice de l'Union européenne depuis 2018. Le trafic routier est responsable de 60 % de ces émissions de dioxyde d'azote, ce qui explique la priorité donnée à la zone de faible émission.

Sur le plan sanitaire, ce ne sont pas les pics, les dépassements mais bien les taux quotidiens qui sont responsables des maladies respiratoires et cardiovasculaires, des morts précoces qui, au total, dans notre Métropole, on l'a expliqué à de nombreuses reprises, diminuent l'espérance de vie de 6 mois par rapport à la moyenne nationale.

Alors nous entrons dans la concertation que nous avons faite pour ce projet et nous avons effectivement lancé la concertation en novembre 2017 avec un discours clair et précis. Nous souhaitons améliorer la situation sanitaire, anticiper le contentieux qui nous paraissait inévitable avec l'Europe mais aussi passer le message que l'emploi reste notre objectif majeur et que notre objectif n'était pas d'empêcher ceux qui créent de l'emploi de fonctionner dans la Métropole.

Nous avons donc voulu faire avec et, en aucun cas, contre. Certains pensent que nous avons été trop longs mais les événements récents montrent qu'il valait mieux expliquer, concerter, écouter, accepter d'évoluer plutôt que de se retrouver devant une incompréhension totale.

Je me suis personnellement rendu, avec Pierre-Jean Arpin, auprès des 8 Conférences territoriales des Maires, j'ai rencontré individuellement les Maires concernés de Lyon, Bron, Villeurbanne, Vénissieux et Caluire et Cuire. Une Conférence métropolitaine des Maires s'est tenue le 7 juin 2018 sur ce sujet. La concertation avec les acteurs économiques a été prise très au sérieux. Une réunion d'ouverture a eu lieu en décembre 2017 puis plusieurs ateliers de travail entre décembre et mars 2018 et enfin une réunion de restitution en mai 2018.

Entre-temps, le Président, Marie-Anne Gobert et moi-même, nous avons multiplié les réunions avec les Chambres des métiers, les syndicats, les représentants des acteurs économiques auxquels nous avons répété notre respect, notre désir de comprendre leurs difficultés et notre volonté de faire cette délibération avec eux.

Diapositive suivante : nous sommes alors rentrés dans la consultation qui a été une consultation en deux phases. Vous avez, dans votre dossier, le détail de l'avis des communes et les 154 avis feront l'objet d'un résumé exhaustif qui vous sera fourni mais l'essentiel est indiqué dans la délibération et vous pouvez donc en prendre connaissance.

Les 23 communes qui ont délibéré ont délivré 20 avis favorables, 3 avis défavorables à Caluire et Cuire, Lissieu et Curis au Mont d'Or. Caluire et Cuire a demandé une révision du périmètre et vous avez vu que nous leur avons donné satisfaction. Curis au Mont d'Or souhaitait privilégier les transports en commun dans les communes les plus périphériques et Lissieu s'est inquiétée après les nuisances de l'A89, de nouvelles nuisances pour une commune non concernée par la ZFE.

Les communes qui n'ont pas répondu ou qui ont délibéré après la date limite sont réputées être d'accord puis nous avons fait une consultation électronique du grand public qui a surtout abordé les points concernant le périmètre, l'échéancier du déploiement, les dérogations, la question du report de trafic. Toutes ces remarques nous ont permis de modifier lorsque c'était possible notre projet et de vous proposer une délibération qui tient compte autant que possible de ces consultations et concertations.

Diapositive suivante : ce sont les caractéristiques de cette ZFE, il est important de rappeler que les principes qui ont guidé nos choix sont avant tout ceux de l'équilibre et de l'équité, donc un équilibre entre une amélioration rapide de la qualité de l'air et les contraintes imposées aux acteurs concernés et l'équité en protégeant les populations les plus exposées, sans pénaliser les habitants les plus précaires qui possèdent souvent les véhicules les plus anciens, équité aussi en aidant les acteurs économiques les plus impactés.

La diapositive suivante montre que la mise en œuvre de la ZFE sera progressive, tiendra compte des difficultés évoquées par les professionnels. Nous avons choisi de prioriser le trafic routier avec les véhicules utilitaires légers et les camions. Pourquoi ? Parce qu'ils parcourent 25 % des kilomètres mais produisent 60 % de la pollution aux NOx. Ce sont donc les poids-lourds et les véhicules utilitaires légers de transport de marchandises qui sont concernés.

En pratique, après la délibération de notre collectivité, dès le mois de février, nous débuterons une phase de sensibilisation et de communication sur les modalités d'accès à la ZFE, nous installerons des panneaux de communication non définitifs pour avertir les automobilistes qu'ils entrent dans la ZFE. Au 1^{er} janvier 2020, les véhicules Crit'Air 5, Crit'Air 4 et non classés VUL (véhicules utilitaires légers) et poids-lourds seront interdits dans la ZFE, 24 heures sur 24. En pratique, il s'agira des poids-lourds diesel de plus de onze ans, des VUL diesel de plus de quatorze ans et des VUL à essence de plus de vingt-trois ans.

L'année suivante, au 1^{er} janvier 2021, les Crit'Air 3 seront rajoutés. On interdira alors les poids-lourds diesel de plus de 7 ans, les véhicules utilitaires diesel de plus de dix ans et les véhicules utilitaires légers à essence de plus de quinze ans. L'interdiction, je l'ai dit, sera 24 heures sur 24, la verbalisation sera donc possible en stationnement et par un système automatique de lecture des plaques d'immatriculation si la loi qui est en préparation est votée ce qui, pour l'instant, n'est pas encore le cas. Le rôle des polices municipales sera à préciser mais elles pourront verbaliser.

Diapositive suivante : le périmètre de la zone à faibles émissions, donc restriction de circulation dans la zone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, repose, comme indiqué sur la diapositive, sur un principe d'efficacité. La zone définie effectivement concerne 90 % des 47 800 habitants dont je vous parlais tout à l'heure qui sont surexposés au dioxyde d'azote en 2018. On a essayé d'y ajouter un principe de lisibilité, les contours étant définis par des voiries que tout le monde connaît, les périphériques, la montée des Soldats, la route départementale 306. Un principe de sécurité suppose qu'un usager non autorisé puisse facilement, à la lecture des panneaux, éviter la zone interdite.

Enfin, un principe d'accès aux diffuseurs vers les voies rapides permet à tous les véhicules en entrée de zone d'éviter le report de trafic sur la voirie locale. Comme le montre la carte qui indique aussi les accès aux axes structurants, la ZFE est définie au nord par la limite communale de Caluire et Cuire et par le boulevard périphérique nord dans le 9^e arrondissement de Lyon, à l'est et au sud par le boulevard Laurent Bonneval, à l'ouest par les limites administratives de la Ville de Lyon. Caluire et Cuire est concernée en entier, sauf la route de Strasbourg, le quai Clémenceau et le pont de Collonges au Mont d'Or, Lyon est concerné à l'exception du port de Gerland, Villeurbanne à l'exception de la partie qui est à l'est du périphérique, Bron et Vénissieux pour les parties qui sont à l'ouest du périphérique seulement.

Diapositive suivante : il y aura des exclusions de trois types : les véhicules qui bénéficient de dérogation permanente prévue par l'article R 2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales. Ces véhicules sont listés sur la diapositive (j'espère que vous arrivez à lire). On y ajoutera les exclusions définies par le Président de la Métropole sur la base de l'article L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir les véhicules automoteurs spécialisés et les véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile. Certains véhicules bénéficieront d'une dérogation pour une période de trois ans, ce sont des catégories définies par leur certificat d'immatriculation et non pas par l'usage, ce qui permettra un contrôle facile. Ces véhicules correspondent aux demandes des acteurs économiques et sont également listés sur la diapositive et dans la délibération. Enfin, il y aura des dérogations à caractère temporaire, étudiées individuellement pour une durée maximum de douze mois renouvelable une fois. Elles sont également listées.

Dès 2021, 50 % des habitants actuellement soumis à la pollution à l'oxyde d'azote ne le seront plus et les 10 % hors ZFE bénéficieront aussi de l'amélioration globale de la qualité de l'air dans la Métropole.

Nous passons alors aux mesures d'accompagnement pour les entreprises, c'est la diapositive qui est affichée, nous avons fait le choix des véhicules propres, nous avons donc éliminé une aide sur le diesel mais aussi sur l'essence. Les bénéficiaires de l'aide sont des micros, petites ou moyennes entreprises (PME) de droit privé, justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire de la Métropole et la catégorie des PME, indépendamment de la forme juridique, doit employer moins de 250 personnes et avoir un chiffre d'affaires qui n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Les véhicules au gaz naturel, au gaz naturel liquéfié, électrique ou à hydrogène pourront recevoir la prime. La caractéristique des véhicules neufs ou d'occasion acquis dans le cadre d'un achat ou d'une location de longue durée, le nombre de véhicules subventionnés par entreprise, selon que l'entreprise soit dans ou à l'extérieur de la ZFE, sont indiqués dans la délibération.

Le budget alloué pourra éventuellement être rediscuté s'il s'avérait insuffisant. Je précise que les artisans qui sont dans la ZFE bénéficient d'une possibilité de cumul d'aides, que les artisans hors ZFE mais dans la Métropole pourront également être aidés. Par contre, les artisans qui sont hors de la Métropole ne seront pas aidés.

En ce qui concerne l'aide à l'achat de véhicules propres, le montant des aides est défini comme indiqué dans la délibération, nous n'avons pas souhaité accompagner les collectivités ou établissements publics, comme par exemple les hôpitaux, en particulier, les HCL (Hospices civils de Lyon) qui seront concernés, mais plutôt de proposer pour les mairies, pour les acteurs publics, d'étudier l'opportunité de mettre en place un groupement de commandes pour faciliter les acquisitions en commun.

Afin d'aider les acteurs économiques et de sensibiliser les chefs d'entreprises, nous avons conclu un accord de partenariat entre la Métropole et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes et il vous sera donc proposé dans la délibération de voter une subvention de 45 000 € par an, sur trois ans, au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes.

Par ailleurs, il sera mis en place un guichet unique qui répondra à l'instruction des demandes d'aides, à l'instruction des demandes de dérogation et à toute demande sur le fonctionnement de la ZFE.

Sur le suivi de la qualité de l'air, qui est un sujet important et qui a été beaucoup discuté, en complément du dispositif de surveillance qui est géré par ATMO AuRA, la Métropole mettra en place, en lien d'ailleurs avec ATMO, un dispositif de mesures notamment aux abords de l'A46, du boulevard périphérique, des axes A6/A7 déclassés. Il y aura des stations mobiles dans les communes de l'ouest et de l'est lyonnais, pour que chaque Maire sache quelle est la situation de sa commune avant et après la mise en œuvre de la ZFE et des emplacements pourraient ainsi être identifiés sur les communes de Champagne au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune ou encore Mions qui l'ont demandé.

Ces dispositifs devraient donc permettre d'évaluer la qualité de l'air avant et après la mise en œuvre. Les questions soulevées lors de la consultation au sujet de l'élargissement du périmètre ZFE et du renforcement des véhicules concernés seront certainement réétudiées au regard des résultats de ces évaluations.

À titre personnel, il m'apparaît probable que les caractéristiques de la ZFE seront renforcées dans une deuxième étape mais nous avons choisi une mise en œuvre progressive permettant l'appropriation, par les acteurs de cette action, qui n'est pas punitive mais collective et indispensable sous l'angle de la santé publique.

Concernant le report de trafic dans l'est lyonnais qui serait induit par la mise en œuvre de la ZFE qui a été beaucoup été discutée et en réponse aux craintes formulées par certaines communes, on peut raisonnablement estimer qu'il n'y aura pas de report de trafic sur la voirie des communes périphériques puisqu'un véhicule qui circule dans la ZFE ne pourra être que dans deux situations :

- soit il doit y entrer pour effectuer un chargement ou une livraison à l'intérieur du périmètre ZFE. Il ne peut pas y avoir de report dans son tracé mais uniquement une substitution par un véhicule propre pour répondre à ce besoin,
- soit il est en transit local au regard du seul périmètre ZFE et, dans ce cas, il peut toujours emprunter les axes d'agglomération structurants, l'A6/A7, le boulevard Laurent Bonneval, le BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon), qui ont été pensés comme des axes permettant de contourner le dispositif, évitant ainsi un report du trafic non conforme à la ZFE sur les voiries des communes périphériques.

Voilà ce que je voulais dire, il faut ajouter pour être complet que le Président Kimelfeld a signé un engagement avec le Gouvernement le 8 octobre 2018 où nous nous sommes engagés à mettre en œuvre la ZFE d'ici 2020.

J'ajoute que nous avons répondu à l'appel à projets "zone à faibles émissions" de l'ADEME qui nous permettra de financer des études complémentaires.

Pour finir, les prochaines échéances de la ZFE :

- février 2019 : on informe, on installe les panneaux pédagogiques, on fait entrer en vigueur les aides économiques dès le 1^{er} février 2019,
- dans le courant de l'année 2019 : signature de l'arrêté métropolitain de circulation, des arrêtés municipaux de stationnement, instruction des demandes de dérogations,
- 1^{er} janvier 2020 : mise en place de la première phase,
- 1^{er} janvier 2021 : mise en place de la deuxième phase.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, mais on ne peut pas terminer cette présentation sans remercier les services et, en particulier, celui des stratégies territoriales et des politiques urbaines, ceux du développement urbain et du cadre de vie. Un merci particulier doit être adressé aux membres du pôle environnement, à Pierre-Jean Arpin, Alexandre Breuil, Grégoire Carrier, Marie-Anne Gobert. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour monsieur Vesco.

M. le Conseiller VESCO : Merci monsieur le Président. Quand on s'est battu, comme d'autres, pendant quinze ans contre les émissions de particules fines et de polluants et quand, à titre personnel, on s'est battu, comme d'autres, pendant plusieurs mois contre les conséquences d'un environnement pollué, on pense être fondé, comme d'autres, à ne pas rester muet devant un rapport aussi important, ceci au passage pour ceux qui, en Conférence des Présidents, se sont étonnés qu'un non-inscrit puisse solliciter un temps de parole.

Monsieur le Président, je voulais dire deux mots sur ce qui ne se trouve pas dans ce rapport bien sûr, pour compléter et permettre que l'on puisse décider en connaissance de cause et d'effet. Deux choses ne se trouvent pas dans ce rapport : les voitures individuelles et les nanoparticules. Les voitures individuelles sont la moitié du problème, et les nanoparticules pourraient bien en être l'entière.

La pollution urbaine n'est dangereuse pour l'homme que si les polluants arrivent à pénétrer l'organisme. Ils y pénètrent grâce aux particules fines qui sont de trois types et à dangerosité variable à distinguer. Il y a les PM10 que l'on peut traduire de l'anglais par particule de matière inférieure à 10 microns, elles sont retenues par les muqueuses, elles sont arrêtées en amont de l'arbre respiratoire et elles sont à cet égard moins dangereuses. Je rappelle que les PM10 sont néanmoins à ce jour les seules particules fines à pouvoir déclencher une alerte pollution, ce qui montre au passage combien le thermomètre n'est plus adapté.

En dessous de 2,5 microns, les PM2,5 appelées microparticules agglomèrent à leur surface comme des scotch double face des carbone-suie, des composés organiques volatils, les particules métalliques issues des freins et celles issues de l'usure de la chaussée. Ces PM2,5 atteignent les voies respiratoires inférieures et se fixent durablement à la surface des alvéoles du poumon occasionnant des cancers, des pathologies respiratoires et cardio-vasculaires.

En dessous de un micron et jusqu'à 0,1 micron (un micron c'est 10/1000 mm) on a les particules dites nanoparticules (nano du grec : tout petit) qui permettent à tous ces polluants de franchir la barrière alvéolo-capillaire dans les poumons jusqu'au cœur puis hémato-méningée jusqu'au cerveau. Une étude parue l'an dernier dans la revue de l'académie des sciences américaine PNAS fondée sur de nombreuses autopsies liait directement la circulation automobile à l'entrave des performances cognitives, au déclin mental ainsi qu'à la démence. Ces nanoparticules sont produites majoritairement par les NOx, oxyde et surtout dioxyde d'azote.

Les NOx, substances organiques gazeuses, les produisent en dehors du pot d'échappement, je dis bien en dehors du pot d'échappement par une recombinaison aérienne des polluants, ce qui vaut d'ailleurs aux NOx d'avoir l'occurrence la plus importante dans ce rapport, ce qui est assez rassurant en soi, même si c'est en filigrane, où elles se substituent souvent au mot nanoparticule ou au mot pollution, à bon droit car, en général, ces nanoparticules génèrent le pire danger, comme on l'a dit : invisible, inodore et insoupçonné ; insoupçonné aux dires même des laboratoires de Renault-Volvo Trucks à Vénissieux qui n'arrive même pas à leur donner de poids.

90 % des NOx sont produits par la combustion diesel qui représente elle-même 70 % de la pollution issue des véhicules thermiques, comme le rappelait récemment l'animateur de l'association L'air des Lyonnaises et des Lyonnais et il n'est pas de diesel propre qui tienne car, comme pour toute combustion, c'est chimiquement impossible. Quant à la réduction catalytique non seulement, comme le rappelait également monsieur Françon, elle génère plus de NOx que les autres pots mais elle n'agit qu'à partir de 200 degrés de combustion, c'est-à-dire dix kilomètres de roulage. Ainsi, le véhicule diesel pollue dix fois plus que la norme sur la quasi-totalité des parcours urbains.

Il y a donc urgence sanitaire. Toutes les stations type trafic de l'agglomération dépassent en NOx les valeurs limites de l'Union européenne pourtant moins exigeantes que l'OMS. À Lyon le 14 juin 2012, l'OMS a déclaré le diesel comme cancérigène certain. C'était la vraie première étape. C'était à Lyon et, à moins de deux ans d'une échéance jugée capitale, Lyon n'a pas bougé. Quatre ans plus tard, le 21 juin 2016, la Métropole annonce son plan Oxygène et la création des ZFE. Ce jour-là, il est rappelé à trois reprises par l'ancien Président de la Métropole, lors de la conférence de presse, que les voitures individuelles ne seront pas concernées, sans qu'il soit fait mention d'ailleurs d'une quelconque motivation sociale, ce qui avait au moins le mérite de la franchise. Entre-temps, le dieselgate n'empêche pas la Métropole de projeter un premier report de la mise en place réelle de la ZFE, de 2019 à 2020.

Le dieselgate je vous rappelle, c'est neuf millions de véhicules considérés comme récents par ce rapport dépassant de plusieurs dizaines de fois les normes autorisées et Renault, contrairement à Volkswagen, qui n'a daigné à ce jour aucun rappel. Les 49 000 décès annuels prématurés ne sont plus là pour le regretter mais cela ne nous a pas empêché à nouveau de faire riper le Crit'Air 3, un autre cœur du problème, d'une année encore, de 2020 à 2021.

Et toujours aucune date butoir pour les véhicules individuels ou plutôt si car nous avons appris, au détour d'une interview du Président du Grand Lyon, par l'excellente Sophie Majou dans Le Progrès que les dates butoirs pour les véhicules individuels seront annoncés en 2022.

Alors 2022, qu'on entende bien, ce n'est pas la date limite, c'est la date à laquelle on va annoncer les dates butoirs ! 2012, 2022, vous voyez bien... D'ailleurs savez-vous où seront en 2022 les vieux diesels qui avaient dix ou quinze ans en 2012 ? Et bien évidemment, depuis longtemps à la casse ! Bien sûr, entre-temps on a racheté du diesel à défaut de message clair des autorités locales et comme vous le voyez, un délai non annoncé ne sert à rien, fût-il de dix ans, a minima entre 2016 et 2022, six ans, un mandat. Six ans de perdus pour annoncer des dates butoirs pour les véhicules individuels. Ce glissement fait que les six ans perdus au départ sont évidemment perdus à l'arrivée.

Alors bien sûr il ne peut y avoir de transition écologique que solidaire, qu'inclusive mais il faut mener accompagnement social et transition écologique dans le même temps, selon l'expression à la mode dont je croyais ici qu'on y était favorable. Sinon, évidemment, on dissocie ces deux aspects au risque de les opposer. Et l'accompagnement de la transition ce n'est pas la reporter *sine die*, ce n'est pas "encore cinq minutes monsieur le bourreau", ce n'est pas voter des demi-mesures sous prétexte non avoué que ce n'est pas le bon moment, ce n'est pas non plus tirer des traits sur l'avenir au moment où il y a urgence sanitaire.

Aujourd'hui nous n'avons plus le temps de passer du temps à gagner du temps ni de finasser sur des mesures qui doivent concerner tout un chacun, d'abord pour la bonne raison que la transition écologique, ça ne marche que si tout le monde s'y met et comme elle n'est pas une option, elle doit concerner l'ensemble de nos concitoyens, comme le dit très bien d'ailleurs, très justement, le "#toutlemondesymet" lancé par la Métropole de Lyon.

L'accompagnement c'est d'abord de donner à tous des délais d'adaptation assignables et précis. On ne peut voter un tel rapport sans date butoir pour les voitures individuelles d'autant que l'aide gouvernementale, jusqu'à 5 000 € pour les 20 % les plus modestes, a entre-temps changé la donne. Et il n'y a pas que les plus immodestes qui comprennent que les nanoparticules sont un danger mortel. Aujourd'hui, nous devons nous concentrer sur ce qui doit être fait et non uniquement sur ce qui est considéré comme politiquement faisable.

Pour n'adresser que 50 % du problème, ce rapport, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, ne réduira que de 50 % le nombre d'habitants exposés aux dépassements de NOx et cette non-décision nous vaudra malheureusement et probablement de nous retrouver un jour devant les tribunaux en tant que Métropole de Lyon car, si gouverner c'est prévoir, notre attitude ce soir est imprévoyante et nos concitoyens ne manqueront pas un jour de nous reprocher cette irresponsabilité et ce manquement sanitaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, contrainte par l'Union européenne, la Métropole de Lyon met en place une zone à faibles émissions pour l'amélioration de la qualité de l'air. À partir du 1^{er} janvier 2019, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds à vignette Crit'Air 4 ou 5 ou sans vignette n'auront plus le droit de circuler dans une zone délimitée par le périphérique englobant Lyon, Villeurbanne et une partie de Caluire et Cuire, Bron et Vénissieux.

La ZFE deviendra vraiment obligatoire en 2020 avec l'arrivée des amendes. Toutes les collectivités ne sont pas aussi avancées ou ambitieuses dans leur projet de ZFE. À Grenoble, par exemple, elle visera d'abord le transport de marchandises à partir du printemps 2019, avant d'être élargie aux quarante-neuf communes de la Métropole, voire à l'ensemble des véhicules. À Lyon, la ZFE ne concernera que les poids lourds et les véhicules utilitaires légers. Par ailleurs, le périmètre de cette zone qui n'inclut pas l'autoroute A6/A7, une partie des 7^e et du 9^e arrondissement apparaît très discutable. On ne sait d'ailleurs par pourquoi ces zones sont exclues, on aimerait comprendre où est le problème, j'imagine qu'il y en a un.

Le dossier de consultation présenté par la Métropole décrit un certain nombre de mesures visant à garantir la qualité de l'air donc au-delà des questions de ZFE, donc dans le domaine des transports bien évidemment, nous venons de le voir, dans le domaine de l'habitat avec le dispositif Ecorénov d'isolation thermique dans le privé et le public, ensuite dans le secteur économique avec l'animation et la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises et enfin, dans l'aménagement du territoire via le PLU-H.

Pour autant, il semble y avoir "des trous dans la raquette" comme on dit. D'abord, s'agissant des transports en commun, rien n'est prévu pour le métro. Un récent article de Médiacités alerte sur ce phénomène de pollution de l'air dans le réseau. En effet, le métro est quatre à cinq fois plus pollué que l'air extérieur. Pourtant des solutions existent, qui sont envisagées par plusieurs grandes métropoles en France pour diminuer la pollution, le système de freinage devrait être changé, des portes palières installées sur l'ensemble du réseau pour limiter les échanges d'air entre les tunnels et les quais.

Alors quelles sont les mesures que la Métropole compte prendre pour s'emparer de cette question et permettre aux Grand Lyonnais de respirer sans nuire à leur santé ?

Pour la rénovation thermique des bâtiments, nous l'avons déjà dit, pour l'instant rien n'est fait concernant le patrimoine immobilier public. Enfin, l'avis de l'autorité environnementale alerte la Métropole sur de nombreux manques et flous dans le PLU-H qui, parfois, viennent en contradiction d'ailleurs avec le plan climat et le PDU. Nous aurons à le voter prochainement d'ailleurs.

Pour ne citer que quelques exemples, l'Agence environnementale recommande de reprendre l'évaluation des incidences du projet du PLU-H sur l'environnement et la santé, notamment en indiquant les conséquences des évolutions qu'il autorise par rapport à la réalité de l'occupation actuelle du sol. S'agissant d'évaluation, parce qu'on n'est quand même pas très bons en matière d'évaluation, en tout cas à la Métropole, l'Agence environnementale recommande de compléter des critères et modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi et de veiller à ce que les fréquences de renseignement des indicateurs soient suffisantes pour identifier et corriger les dérives imprévues, sur l'absence enfin d'objectif quantitatif explicite de densification et le caractère incomplet de la couverture, s'agissant d'orientation, d'aménagement et de programmation des secteurs de densification qui ne donnent pas toutes les assurances attendues sur la densification des lieux de développement identifiés dans le PLU-H.

L'Agence environnementale recommande également de conforter les zones agricoles pérennes définies dans le SCOT par un dispositif de protection renforcée complémentaire du PLU-H. Elle relève également que certaines dispositions du PLU-H contredisent des objectifs généraux affichés par le PDU, en premier lieu, le choix de la collectivité de positionner de nombreuses zones urbaines à aménager à vocation économique dans des aires éloignées des grands axes de transport collectif interroge d'autant plus que le motif domicile-travail demeure le principal moteur des déplacements dans l'agglomération.

Nous voterons bien évidemment ce rapport en restant attentifs à tous ces points. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Philip, mes chers collègues, simplement quelques mots car les prises de paroles sont nombreuses sur ce rapport et beaucoup a déjà été dit par mon collègue Gilles Vesco qui connaît beaucoup mieux que moi ce sujet.

Nous réaffirmons notre soutien à ce projet important à la fois pour les questions environnementales et celles de santé publique qui sont intrinsèquement liées.

La création de cette ZFE, action phare du plan Oxygène de la Métropole, qui comprend l'ensemble des mesures contribuant à améliorer la qualité de l'air de notre territoire, s'inscrit dans la vision de la Métropole Lyonnaise telle que nous la concevons aujourd'hui et demain.

Cette zone à faibles émissions incarne la complémentarité et la transversalité des actions que nous menons déjà, comme la promotion des modes actifs ou du covoiturage par exemple. Car en garantissant la qualité de l'air, nous pouvons par la suite mieux valoriser des projets comme ceux des promenades urbaines ou de promotion du vélo et des autres modes doux en ville, également du sport dans nos quartiers.

Par ailleurs, nous tenons à saluer la large concertation-consultation qui a porté ses fruits, que ce soit avec les acteurs concernés ou avec le grand public ainsi que la prise en compte de tous ces avis. Nous saluons également l'effort financier conséquent fait par notre Métropole pour aider à l'achat de véhicules propres de transport de marchandises.

Mais au-delà de notre territoire, cette ZFE est aussi fondamentalement ancrée dans le contexte national et international actuel d'urgence climatique. Cela montre encore une fois notre engagement envers les sujets qui comptent pour nos concitoyens et qui le montrent régulièrement, encore hier par exemple.

Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole sera donc très attentif aux prochaines étapes ainsi qu'aux résultats à venir de ce projet de grande envergure.

Je tiens aussi à remercier le travail effectué par le Vice-Président Thierry Philip, par les services de la Métropole, et particulièrement le pôle environnement comme l'a rappelé Thierry Philip. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention sera relativement brève, pour traiter d'une question aussi lourde et complexe que l'instauration de la ZFE, mais je suis sûre que personne ici ne nous reprochera de faire preuve d'un peu de concision. Il s'agit donc plus d'une explication de vote ou, pour être plus claire, d'expliquer les raisons qui nous poussent à soutenir sans réserve ce projet de délibération.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer la ZFE lors du dernier Conseil, au moment d'attribuer une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avons alors exprimé notre soutien de principe, même si les délais de mise en application de cette ZFE nous semblaient, a priori, un peu trop allongés dans le temps. Quoi qu'il en soit, le projet de délibération qui nous est aujourd'hui soumis et les présentations qui en ont été faites, en séance comme en commission, ont achevé de nous convaincre.

Si l'on souhaiterait parfois pouvoir déployer nos politiques publiques le plus rapidement possible, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'air que nous respirons tous, la méthode qui a été retenue, à savoir une mise en œuvre progressive et pédagogique, qui permet d'inclure tous les publics concernés, est préférable à une mise en place brutale et directement punitive.

Nous nous réjouissons donc de l'aboutissement de ce projet de grande ampleur, la délibération qui est aujourd'hui soumise à notre vote nous paraît, en l'état, particulièrement complète et profondément bénéfique pour notre Métropole et ses habitants.

Nous nous réjouissons également de la volonté affichée de dialogue et de concertation pour les étapes ultérieures d'application de la ZFE, dans les années à venir. Nous aurons à cœur de prendre part à ces consultations et de réfléchir ensemble à de nouvelles façons de rendre plus respirable l'air de tous les Grand Lyonnais. Notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon s'engage depuis déjà de nombreuses années en faveur de la qualité de vie des habitants à travers, notamment, la mise en œuvre du plan Oxygène.

Depuis 2001 en effet, ce sont des investissements forts concernant la politique multimodale, la création de pistes cyclables, le développement des parkings relais, le déploiement du réseau Vélo'v ou encore la multiplication des zones 30.

Très récemment, c'est la décision de limiter la vitesse à 70 kilomètres/heure sur la périphérie qui a été annoncée. En effet, le trafic routier est responsable de plus de 60 % des émissions de dioxyde d'azote et c'est au bord des axes routiers que l'on retrouve les populations les plus exposées et souvent les plus précaires. Alors comment ne pas se satisfaire de cette mesure ? Comment comprendre que certains la contestent et l'attaquent ?

Le plan Oxygène c'est aussi la rénovation thermique des logements, le renouvellement du chauffage à bois non performant, la charte chantier propre dans le domaine des activités économiques, le soutien aux énergies renouvelables. L'ensemble de ces mesures ont permis une nette amélioration de la qualité de l'air. Depuis 2001, les émissions annuelles de particules fines PM10 et PM2,5 ont diminué de 50 %.

La Métropole est aujourd'hui conforme au seuil européen pour les particules fines et l'ozone. Or, comme nous l'avons rappelé, le trafic routier est responsable de 60 % de ces émissions et explique la priorité donnée à la mise en place de la zone à faibles émissions. Le lancement de la concertation décidée lors de la Commission générale en novembre 2017 a permis, en un temps restreint, d'engager des discussions avec les communes, les citoyens et les acteurs du monde économique.

Lors de cette phase de consultation, ce sont plus de 150 avis qui ont été déposés, vingt-trois communes qui ont délibéré dont 20 qui ont donné un avis favorable. L'ensemble de ces éléments présents dans la délibération nous permet de mesurer le travail réalisé, le chemin parcouru et les résultats positifs.

La consultation électronique du grand public a surtout abordé les points concernant le périmètre, l'échéancier de déploiement et dérogations possibles. Le projet présenté aujourd'hui tient compte de l'ensemble de ces remarques. Pour la Métropole de Lyon, l'enjeu est bien sûr d'améliorer la situation sanitaire des habitants mais aussi d'anticiper un contentieux inévitable avec l'Europe.

Comme l'a rappelé Thierry Philip en commission, dans sa présentation, les caractéristiques proposées pour la ZFE se basent sur deux principes : équilibre et équité. Équilibre entre amélioration rapide de la qualité de l'air et contraintes imposées aux acteurs concernés ; équité en protégeant les populations les plus exposées sans pénaliser les habitants les plus précaires qui possèdent souvent les véhicules les plus anciens et n'ont pas les moyens financiers d'en changer.

Aussi, la mise en œuvre de la ZFE sera progressive et tiendra compte des difficultés évoquées par les professionnels concernés. Dès février, c'est donc une phase de communication et de sensibilisation sur les modalités d'accès à la ZFE qui sera lancée. Le choix de la Métropole est une mise en place progressive qui permettra ainsi l'appropriation par les acteurs de cette action qui ne doit pas être appréhendée comme punitive mais collective et avec un réel intérêt pour le bien-être des habitants.

S'il est nécessaire de tenir compte des difficultés matérielles et sociales de nos concitoyens métropolitains les plus en difficulté, il est urgent de rappeler que, dès 2021, 50 % des habitants actuellement soumis à la pollution à l'oxyde d'azote ne le seront plus et les 10 % hors ZFE bénéficieront aussi de l'amélioration globale de la qualité de l'air dans la Métropole. Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Guillemot. Douze minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, tout d'abord je précise que, si nous avons des critiques à faire (vous allez le voir) à cette délibération, elle a le mérite d'exister, elle a le mérite, je dirai "d'enfin exister" et c'est pourquoi nous la voterons. En effet, nous ne prenons pas pour quantité négligeable ce qui est proposé. Néanmoins, nous avons des précisions à apporter, des propositions supplémentaires et complémentaires à faire pour que ce plan Oxygène prenne de la vigueur, de l'ampleur, devienne un plan, en quelque sorte, devienne le volet "air" du plan climat, avec plusieurs étapes et non pas une seule suivie en général d'un laconique "après 2021... et bien on verra !".

Nous voulons un plan, je dirai pour nos poumons car nous le pouvons, nous souhaitons un vrai plan qui réponde à la demande citoyenne, demande citoyenne qui s'exprime largement dans nos rues, sous des formes diverses, vous l'aurez remarqué ; demande citoyenne qui s'affirme dans plusieurs villes d'Europe comme Berne ou Bruxelles où ce sont les collégiens et les lycéens qui, une fois par semaine, organisent une grève scolaire et défilent en masse pour refuser la pollution. Ils défilent en masse pour que la lutte contre le dérèglement climatique soit au cœur de nos politiques et ne se limite pas à mettre en œuvre des réponses *a minima* permettant tout juste d'éviter des sanctions financières.

Demande citoyenne qui s'affirme encore pour traduire notre pays devant les tribunaux, pour insuffisance, voire inaction "climatique". Nous avons sans doute toutes et tous vu et, pour certaines et certains signé la pétition intitulée "C'est notre affaire" portée par quatre ONG (organisation non gouvernementales) environnementales, pétition qui en quelques jours a dépassé les 2 millions de signataires, chiffre jamais encore atteint par aucune autre pétition !

La semaine passée, les actions citoyennes sur cette question de la pollution à Lyon auront fait l'actualité quatre soirs sur sept au journal télévisé de France 3 Rhône-Alpes, du jamais vu !

Hier après-midi encore, certains y étaient, je pense à Lyon, plus de 5 000 Grand Lyonnais ont réalisé une immense chaîne humaine qui, de la Saône au Rhône, de la place des Terreaux à la place Bellecour, a encerclé la Presqu'île pour demander plus d'ambition contre la pollution et, faut-il le préciser, toujours dans la bonne humeur et, faut-il le préciser, toujours dans la non-violence !

Sur Lyon encore, une grande ONG, Greenpeace, vient de lancer une pétition qui a recueilli en quelques jours des milliers de signatures nous invitant, là encore, à faire plus, à faire mieux contre la pollution, à faire mieux pour le climat, à comparer avec les 143 avis portés pour le public sur les registres de consultation, mais nous y reviendrons. Ceci dit, nous nous réjouissons, monsieur le Président, qu'en réponse à cette pétition massivement signée, vous ayez proposé à Jean-François Julliard, le directeur exécutif de Greenpeace, de le rencontrer.

Je veux maintenant reprendre quelques aspects de la délibération. Sur le contexte temporel déjà, des dates ont été données, et bien j'en donnerai d'autres : les premières alertes de l'Europe remontent à 2008, il y a plus de dix ans, puis 2011 avec l'assignation de la France devant la Cour de Justice de l'Union européenne pour non-respect des valeurs limites de certains polluants puis encore le 17 mai 2018, renvoi de la France devant la même Cour pour, concernant notre zone, non-respect des valeurs limites tant annuelles que journalières en oxydes d'azote et insuffisance des plans d'action. Je rappelle ces dates parce qu'on ne peut arguer de l'effet de surprise, pour justifier l'impréparation et le retard à l'allumage. On ne peut, entre autres, prendre pour argent comptant les propos des professionnels du transport qui font semblant de découvrir le sujet et demandent reports et dérogations.

Autre date encore, janvier 2017 : suite à l'insistance des parents de l'école Michel Servet dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, il leur a été dit par courrier que la mise en place d'une zone à circulation restreinte aurait lieu au plus tard en fin d'année et sa mise en œuvre en janvier 2018, vous entendez bien, en janvier 2018, puis... rien.

Dernières dates, printemps 2015 : une Ministre lançait l'appel à projet "Villes respirables en cinq ans", en septembre 2015, la candidature de notre Métropole était retenue et c'est seulement cinq ans plus tard, en janvier 2020 au mieux que nous mettrons en place les premières mesures restreignant effectivement la circulation des véhicules les plus polluants. Des petits pas, des petits pas qui arrivent après un long, long, long surplace en la matière.

La mesure la plus impactante pour l'instant, vous l'avez prise, monsieur le Président et ça ne fait pas de mal de vous en féliciter à nouveau, c'est la réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur le périphérique. Mais là encore fixons un objectif ambitieux : transformer ce boulevard Laurent Bonnevay en boulevard urbain apaisé avec des voies dédiées pour des bus à haut niveau de service, cela servirait bien notre Métropole.

Sur les effets et sur la santé de la pollution, monsieur le Conseiller Vesco a fait une série de remarques et de précisions tout à fait importantes. Je vais revenir sur le sujet des seuils. En effet, s'il y a bien des seuils réglementaires à respecter, il n'y a pas du point de vue sanitaire d'effet de seuil avec la pollution.

Être en dessous du seuil d'exposition requis pour un polluant ne veut pas dire que notre environnement respiratoire est sain. Le professeur Devouassoux, que certains connaissent puisqu'il est chef de service de pneumologie de l'hôpital de la Croix-Rousse, l'a bien rappelé lors d'une réunion d'information organisée sur le sujet par l'association que vous connaissez pour certains "Construisons la Métropole pour demain". Il l'a dit, une exposition permanente à 10, 15 ou 20 microgrammes par mètre cube est suffisante pour engager le développement de maladies respiratoires avec un risque fort à cinq ans de dégradation de la fonction respiratoire.

J'en viens maintenant au bilan de la concertation. Sur la concertation du grand public, comment peut-on dire ici ou écrire dans le dossier de presse qu'elle a été exemplaire, alors que 154 avis seulement ont été déposés ! 154 avis au regard des milliers et des milliers de manifestants qui, comme hier, demandent d'aller plus vite et plus loin, cela doit nous interroger sur la publicité faite à cette consultation. Quels relais dans nos communes, dans nos arrondissements, quelles et combien de réunions publiques sur ce thème ? N'est-ce pas là un grand débat à mener ?

Pour information, le collectif des parents de l'école Michel Servet, que j'ai cité plus tôt, n'était même pas au courant. Pour information encore, la semaine passée, lors d'une réunion publique dans une faculté lyonnaise sur ce sujet, sur cent personnes présentes, donc intéressées *a priori*, seules quatre ont dit être au courant qu'une consultation avait eu lieu. Alors comment, mais comment parler d'une concertation exemplaire ? Pourquoi ne pas dire qu'on a complètement raté la concertation au grand public, que nous n'avons pas pris la mesure, idem quand à peine plus d'un tiers des communes concernées ont délibéré sur le sujet.

Parmi les remarques des personnes publiques, la question du périmètre de la zone à faibles émissions a été posée. Un certain nombre de communes se sont déclarées disposées à intégrer ce périmètre. Nous souhaitons, pour notre part, qu'il en soit tenu compte et qu'on élargisse enfin ce périmètre. Nous proposons comme objectif que les limites de notre Métropole soient celles de la ZFE. En fait, ce serait une très bonne manière de casser l'argument démagogique souvent utilisé jusque dans cette assemblée, argument démagogique qui voudrait que le périmètre actuel n'en protège que l'intérieur, qu'il soit clair que nous voulons une Métropole à faibles émissions !

Les services de l'État, la Chambre de commerce et d'industrie et la commune de Saint Cyr au Mont d'Or demandent d'envisager l'extension des mesures aux véhicules légers, à l'instar de notre groupe qui le demande depuis 2016. Et qu'envisage-t-on ? Rien, ou plutôt on envisage d'envisager, ou même on envisage de ne pas s'interdire d'envisager, alors que les véhicules légers participent à plus de 40 % des émissions d'oxydes d'azote et à près de 60 % des émissions de PM_{2,5}.

Les plus polluantes, les voitures non classées essence ou diesel de plus de vingt et un ans d'âge, ne représentent que 4 à 6 % du parc roulant de la Métropole. Ces propositions, ces demandes d'étude sur le parc de véhicules particuliers, nous les portons depuis 2016. Nous les avons faites, à l'époque, à la Commission générale présentant le plan Oxygène en novembre 2017. Rien n'a été engagé et maintenant il nous est répondu que, comme on n'a

pas engagé les études, on n'a pas d'éléments à soumettre au débat public. Quelqu'un de moins aimable que moi se demanderait de qui se moque-t-on ? Quelqu'un de plus poète comme le Conseiller Berthilier se demanderait à quoi bon déverser son surplus hydrique dans un instrument à cordes.

Mais pire, la délibération précise que rien n'a été fait dans ce sens au nom de l'équité ! Je veux vraiment le souligner parce que ce n'est pas possible de dire des choses comme ça ou pire encore, de les répéter, sans jamais rien vérifier.

La délibération affirme que ce sont les habitants les plus précaires qui possèdent les véhicules les plus anciens et ceci contre toute réalité. Faut-il répéter ici, et il le faut visiblement, ce que tous les acteurs de l'insertion savent : les 20 % des ménages les plus pauvres ne possèdent pas de voitures ! En revanche, ils habitent bien dans les zones les plus impactées par la pollution, comme le montrent bien les cartes stratégiques de l'air dont dispose ATMO AuRA, cartes stratégiques que vous vous refusez à publier, à mettre en libre accès, comme nous le demandons depuis 2016 encore.

Et pourquoi ne trouve-t-on pas un mot sur l'indispensable mise en place d'agences d'éco-mobilité qui permettrait d'accompagner justement les ménages en difficulté, par exemple, en réalisant avec eux des diagnostics de mobilité permettant aux personnes de mieux se déplacer à moindre coût financier pour eux, à moindre coût sanitaire pour tous ?

Et pour les propriétaires de voitures particulières trop polluantes, nous ne disposerions pas de moyens financiers suffisants pour les accompagner, pour leur proposer des aides comme nous le faisons pour les professionnels ? Mais en revanche nous débordons d'argent pour ce projet d'un autre siècle qu'est l'Anneau des sciences, pour lequel on met encore près de 6 M€ au budget.

Les associations proposent et nous souhaitons le reprendre aujourd'hui : un dimanche par mois sans voiture, pour sensibiliser, pour apprendre peut-être aussi en partie à s'en passer. Voilà une proposition du mouvement social pour le climat qui ne coûte pas cher et qui aurait des effets plus que symboliques. Si c'est facile à faire sur la Presqu'île de Lyon qui mériterait, elle, depuis des années, d'être piétonne tous les jours, c'est à expérimenter de façons sans doute diverses dans les cœurs de nos arrondissements et communes. Mais n'est-ce pas là l'occasion de faire preuve d'inventivité, de solidarité, de créativité pour protéger nos biens communs que sont l'air, l'espace public et nos poumons ?

Enfin, quid après 2021 ? Cela a été souligné par d'autres, par le Conseiller Vesco, alors que des points noirs demeureront, alors qu'une partie de la population subira encore des dépassements. Quid des éventuelles autres étapes ? Pourquoi se fixer comme objectif d'atteindre les recommandations actuelles de l'OMS en 2030, alors que l'on sait très bien deux choses :

- la première, d'ici 2030 les recommandations de l'OMS auront changé et seront plus exigeantes. Cela encore nous l'avons souligné en 2016 et cela encore est resté sans réponse,

- la deuxième chose, nous savons, mais ce n'est nulle part dans la délibération, que les Agences régionales de surveillance de la qualité de l'air dont fait partie ATMO AuRA ont demandé que soit révisé l'indice ATMO qui n'intègre pas les particules PM_{2,5}, qui ne mesure en rien les milliards de particules ultrafines PM_{0,1} alors que les particules issues du trafic automobile sont à 90 % des particules ultrafines, je tiens à le répéter. Les modèles diesels les plus récents émettraient d'ailleurs des milliards de particules ultrafines au kilomètre selon le professeur Gilles Dixsault, de la Fondation du Souffle, cité par le journal Le Monde.

Enfin en conclusion, je vous dirai qu'il faut se fixer et reprendre notre objectif d'éradiquer le diesel parce qu'il n'y a pas de volonté politique de l'éradiquer à un horizon proche. Sans vous proposer de copier Oslo ou Copenhague pour qui ce sera en 2019, nous reproposeons de fixer l'objectif de 2024 ou 2025 comme Amsterdam, Athènes, Grenoble, Paris, Rome ou Londres encore. Je suis certain que cela rendrait notre Métropole encore plus attractive.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la lutte contre la pollution atmosphérique participe de la lutte contre le dérèglement climatique. Reconnaissons-le, affirmons-le et assumons-le !

Ce ne sont plus les générations futures qui sont en danger, mais les générations actuelles, celles qui étaient dans la rue hier qui exigent des actions et qui le seront demain et qui vont demander des comptes très vite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Avant de commencer je voudrais peut-être vous proposer que l'on transforme ce Conseil en zone de temps de parole rationalisé parce que quand on voit les temps de parole qui sont demandés et qui ne sont pas toujours respectés, on est parfois un peu sur notre faim.

M. LE PRÉSIDENT : Attention parce que tout ceci peut nous rattraper assez vite les uns et les autres. Essayons déjà individuellement et puis après on verra. Allez-y je vous en prie.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci. Ce rapport est attendu, on vit dans l'une des plus belles métropoles d'Europe mais on n'y respire pas forcément très bien. Les alertes pollution récurrentes nous le rappellent malheureusement et les statistiques sanitaires qui révèlent le nombre de maladies respiratoires également. Il faut donc agir.

Le projet présenté aujourd'hui est très satisfaisant parce qu'il constitue un compromis sur lequel nous pourrions tous être d'accord. Il est équilibré parce qu'il propose des solutions d'accompagnement là où elles sont nécessaires mais aussi des dérogations là où elles sont utiles. Alors oui, peut-être que la mise en place de la ZFE ne va pas assez vite. Oui, elle ne va peut-être pas assez loin. Oui elle n'est peut-être pas assez étendue mais elle est un bon début. N'oublions pas que le dogmatisme est l'ennemi de l'efficacité.

Nous l'avons vu ces derniers mois avec la taxe carbone : il suffit de braquer une partie de la population sur une mesure pour que l'objectif global soit lui-même contesté. Il convient donc de souligner l'importance de l'information des publics visés et cela semble être une volonté de la Métropole qui, nous le savons tous ici, est plutôt très efficace lorsqu'il s'agit de faire de la communication, voire de la com !

Mais le projet de ZFE ne doit pas être la seule action pour mieux respirer dans la Métropole, d'autant plus que la zone ne concerne qu'une partie du territoire métropolitain et qu'elle ne concerne pas les véhicules de tourisme. Le projet que nous votons aujourd'hui ne doit donc être qu'une étape.

La Métropole a pris d'autres mesures, comme la décision qui a fait tant débat ici de limitation de la vitesse sur le périphérique à 70 kilomètres/heure, et nous nous en réjouissons. Oui, il est parfois rageant de ne pas pouvoir accélérer, d'avoir l'impression de faire du surplace lorsque que la voie est libre mais, outre les bienfaits en termes de sécurité routière, il a été prouvé qu'une limitation à 70 kilomètres/heure améliorerait la fluidité du trafic et faisait baisser la pollution, aussi bien en termes d'émission de gaz qu'en bruit. Ce sont donc les habitants de la Métropole et au premier chef les riverains du périphérique qui s'en réjouiront.

Mais il est aussi nécessaire de mener plus activement encore des politiques volontaristes pour favoriser l'usage des modes de déplacements qui polluent moins ou pas, mais aussi les transports collectifs plus efficaces, plus ponctuels et plus confortables. C'est pourquoi, par exemple, le groupe UDI et apparentés a proposé la semaine dernière un véritable réseau express métropolitain (REM, cet acronyme devrait convaincre la majorité de le soutenir) permettant de mieux relier les différentes parties de notre agglomération et donc d'apporter un meilleur service aux habitants et aux entreprises. Christophe Geourjon en reparlera certainement tout à l'heure.

Vous l'avez compris, le groupe des élus UDI et apparentés veut, entre autres, une Métropole où l'on respire mieux, et votera donc le projet de zone à faibles émissions en espérant un vote unanime de notre assemblée, ceci d'autant plus qu'il nous permettra de répondre au recours au manquement que la commission européenne a lancé contre la France, manquement aux règles que la France avait pourtant elle-même adoptées. Finalement on le voit bien mes chers collègues, l'Europe est un vrai moteur pour améliorer nos vies et notre air.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour les groupes Centristes et indépendants - Métropole pour tous et Demain... La Métropole !

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention que je réalise pour les deux groupes : Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Nous souhaitons rappeler que la pollution de l'air est la première préoccupation environnementale des Français et que 83 % des citoyens rhônalpins ont exprimé leur inquiétude sur la qualité de l'air qu'ils respirent. La France, cela a été dit, a déjà été rappelée à l'ordre en raison de l'irrespect des valeurs limites européennes sur un certain nombre de valeurs et l'insuffisance des plans d'actions pour lutter contre cette pollution atmosphérique.

La Métropole de Lyon a su prendre en compte ce constat. Elle a pris ses responsabilités et surtout elle se mobilise. Pour donner quelques exemples et ne pas reprendre ceux qui ont déjà été donnés :

- l'adoption du plan climat énergie territorial qui est un cadre permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'agir pour l'adaptation au changement climatique ainsi que l'élaboration du schéma directeur des énergies qui est un élément indissociable de la pollution de l'air et, bien entendu, complémentaire, notamment si on parle du diesel mais aussi du chauffage au fioul, ne l'oublions pas,

- l'intégration en janvier 2017 d'un volet spécifique air, le plan Oxygène mais Thierry Philip en a parlé largement et très bien parlé,

- une collaboration intensive avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes afin de suivre les données relatives à la qualité de l'air, il était important de les mesurer et d'anticiper les politiques que nous souhaitons mettre en place et celles qui seront à développer comme cela a été évoqué tout à l'heure,

- le développement de la mobilité durable au gaz naturel au sein du parc de véhicules de la Métropole avec notamment l'achat de bennes à ordures ménagères et des véhicules légers au GNV (gaz naturel pour véhicules) qui deviendra à terme, comme le chauffage de monsieur Millet par rapport au RCU (réseau de chaleur urbain) un gaz naturel vert puisque nous allons commencer à injecter à la Feyssine, justement, du gaz naturel vert ou de l'énergie renouvelable,

- et enfin, autre exemple, dans le cadre des actions du plan Oxygène, l'étude et la mise en œuvre de cette zone à faibles émissions qui a été décrite avec l'ensemble de la concertation qui en a suivi.

Le SYTRAL, rappelons-le, se mobilise également fortement et montre l'exemple en la matière puisque les déplacements se font sur un mode aux trois quart électrique. Le SYTRAL va encore plus loin et fait le choix de n'acheter que des bus propre et cela dès 2020, madame Baume, finalement c'est une deuxième exception, il anticipe ainsi les obligations que lui impose la loi de transition énergétique pour 2025.

L'objectif premier de l'instauration de la ZFE est de réduire, bien entendu, l'impact conséquent de la pollution de l'air sur la santé des habitants de notre Métropole. Il s'agit en second plan d'accélérer le renouvellement des véhicules les plus anciens et les plus polluants avec le développement de la zone d'ici 2020.

La concertation et la consultation ont permis d'aboutir à un résultat positif, il est important aussi d'associer et de tenir compte des éléments qui ont été donnés. En effet, globalement les avis sont favorables à la mise en œuvre de la ZFE. Plusieurs communes ont notamment demandé à ce que le périmètre proposé soit étendu. Je rappellerai également que le déclassement de l'A6/A7 porté par la Métropole va aussi dans ce sens d'une meilleure qualité de l'air.

Les impacts sanitaires et les effets de la ZFE seront bien entendu mesurés et suivis grâce à ATMO pour les métropolitains aujourd'hui les plus exposés à ces émissions. C'est dans le respect des principes d'équilibre et d'équité qui ont guidé ce projet que la Métropole accompagnera les premiers concernés par ce changement. Des aides seront mises en place pour accompagner les artisans, les TPE et les PME dans cette phase de transition.

Nous souhaitons attirer votre attention ici sur deux aspects positifs en particulier. Ce qui ressort de cette action, c'est l'intérêt de nombreuses communes pour la mise en place d'une politique ambitieuse de mobilité avec les transports en commun, cela a été dit tout récemment, ce qui contribue d'autant plus à l'objectif premier de la ZFE.

Les populations localisées en dehors du périmètre de la ZFE vont pouvoir bénéficier indirectement de ses effets, puisque c'est autant de véhicules propres issus de la ZFE qui viendront circuler en dehors du périmètre et contribuer à la réduction du taux de dioxyde d'azote.

C'est ainsi un cercle vertueux qui se met en place avec ces échanges hors et intra ZFE, et qui peuvent inciter les communes en dehors de la zone à intégrer plus tard le périmètre et augmenter ainsi son impact sur la population de la Métropole de Lyon.

Je terminerai en disant aussi, parce qu'on a entendu des choses sur la Métropole, que c'est bien l'ensemble des compétences de la Métropole, depuis 2015, qui permet cette avancée significative quand on rassemble des compétences énergie, économiques, sociétales, ça nous permet d'avoir une action plus cohérente que par le passé.

Nous croyons sincèrement dans la nécessité d'une ZFE et nous la soutenons et dans l'impact positif qui en résultera sur notre environnement et nos habitants, c'est pourquoi nous voterons favorablement cette délibération qui est une avancée importante pour la qualité de l'air de notre agglomération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas parce que la Commission européenne a décidé d'assigner la France et cinq autres pays dont l'Allemagne et l'Angleterre au passage, que nous soutiendrons cette délibération, je dirai même au contraire tant cette commission antidémocratique est connue pour son incapacité à s'attaquer aux vrais problèmes comme les paradis fiscaux en son sein même et pour son usage systématique de l'écologie punitive pour cacher le fond de sa politique énergétique, la casse des services publics et la mise en concurrence partout au profit des multinationales, une conception de l'écologie que les Français rejettent massivement.

Non, et nous remercions le Vice-Président Thierry Philip et les services pour un travail de concertation réel sur la ZFE, qui se donne le temps de construire l'appropriation par les citoyens de mesures décidées et mises en œuvre

dans de vrais partenariats plutôt que de décréter administrativement ce qui est bon parce que certains experts et associations en ont décidé.

Le discours du catastrophisme utilisé à foison tue le débat et notre collègue Vesco en a donné un bel exemple. Il a lui-même dit, après beaucoup de formules choc, que les particules fines provenaient des frottements sur les chaussées, des freins, des pneus, et il a tout à fait raison, c'est encore aujourd'hui mal mesuré mais c'est un fait tout à fait établi. Et puis il en conclut que le problème c'est le diesel. Alors j'imagine que les véhicules essence, électriques, gaz, tout ce que vous voulez, n'ont pas de pneus, pas de freins et ne roulent pas sur la chaussée. Mais ce n'est pas grave.

Et puis il termine dans ce qui relève franchement d'une obsession, avec cette formule du bourreau qui évidemment tue le débat parce que, si ceux qui ne sont pas d'accord avec lui sont des bourreaux, alors, permettez-moi de le dire, le débat est tranché ! Rappelons qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, avant le début de l'ère industrielle, sans aucune particule, ni micro ni nano, ni pico ni femto, ni tout ce que vous voulez, aucune particule d'origine anthropique, l'espérance de vie, chers collègues, était en France de quarante ans, notre Conseil serait décimé (*Rires*)... à commencer par moi absolument !

Malgré ce discours du catastrophisme, il faut dire et répéter que la qualité de l'air est en constante amélioration avec, depuis le début des années 2000, c'est ce que nous dit ce rapport, des émissions annuelles de NO₂, de PM₁₀ et PM_{2,5} en diminution de plus de 50 %. Il y a de bonnes raisons, comme l'évolution du parc automobile, les transports en commun, les modes doux, le renouvellement des chaufferies urbaines, la modernisation de beaucoup d'installations industrielles, et puis il y a de mauvaises raisons, la désindustrialisation, notamment dans le cœur d'agglomération, à l'origine d'ailleurs de l'augmentation des déplacements pendulaires.

Il reste que la qualité de l'air est un réel enjeu sanitaire, notamment autour des grandes infrastructures routières, enjeu qui justifie l'ambition du plan Oxygène mais qui nous conduit à affirmer que nous devons changer de braquet, notamment sur la mobilité.

Un milliard d'euros par mandat n'est pas au niveau des besoins de mobilité si nous voulons continuer à améliorer la qualité de l'air. Prenons un simple exemple, quelle ambition nous fixons-nous pour le périphérique ? 150 000 véhicules/jour aujourd'hui, combien dans vingt ou trente ans ? Pour ne pas aller vers la situation parisienne, 300 000 véhicules/jour, il faut réouvrir le dossier du PDU en fixant un objectif de réduction par deux du flux sur le périphérique, ce qui suppose un changement d'échelle dans les investissements en transport en commun, pour les mobilités pendulaires -je rejoins le RER (réseau express régional) que notre collègue évoquait- comme pour les mobilités circulaires entre communes périphériques.

Nous devons très vite organiser plus fortement l'incitation au covoiturage et à l'autopartage, par exemple autour des entrées de l'agglomération, je pense bien sûr au sud, Vénissieux-Corbas avec le projet de ligne forte au sud inscrit au SCOT mais toujours pas étudié par le SYTRAL.

Concernant le logement, nous avons créé les conditions de production de chaleur à très faibles émissions polluantes, mais il faut accélérer l'isolation thermique en s'appuyant sur la réussite d'EcorénoV, 4 240 logements, un peu plus de 1 500 par an, mais il faudrait un changement d'échelle si on veut un effet de masse en dix ans sur le parc total.

Quant à l'économie, quand on voit les efforts faits par les créateurs de Boostheat et ce qu'il leur reste à faire pour transformer l'essai en industrialisation réussie, et quand on constate la gabegie du dépeçage d'Alstom par l'État avec la fermeture du site de Grenoble de production de turbines hydroélectriques, un scandale social, environnemental, technologique et économique, on se demande qui va réinventer l'industrie, et nous savons que ce ne sont ni les actionnaires à la bourse, ni les start-ups seules et qu'il faut une vraie volonté politique avec la maîtrise publique d'une part significative des investissements économiques pour inventer une réindustrialisation de haute qualité environnementale.

Pour l'innovation, nous insistons sur un plus grand effort pour associer les citoyens, comme avec le projet de réseau citoyens de micro capteurs, projet utile mais bien long à se concrétiser et que de nombreux citoyens ont anticipé en s'équipant eux-mêmes.

Nous concluons sur ce dossier principal de la ZFE en nous félicitant de la prise en compte réelle et précise de la concertation avec les acteurs professionnels et les collectivités.

Cependant, encore une fois, c'est mon seul point d'accord avec notre collègue Hémon, une concertation qui mobilise faiblement les habitants, avec seulement 154 avis dont seulement 34 clairement positifs mais je me demande, cher collègue Hémon, pourquoi tu n'es pas allé chercher des citoyens pour participer à ce débat. C'est donc bien peu et ceux qui en rajoutent dans le catastrophisme et demandent l'extension aux véhicules individuels devraient faire attention à ne pas retrouver les carrefours de leur commune pleins de gilets jaunes. Notons d'ailleurs

que la CCI fait très très fort, puisqu'elle demande à la fois d'élargir aux voitures personnelles tout en demandant des délais pour les entreprises. On ne peut être plus clair sur son rôle dans la société.

En tout cas, il résulte de la concertation le choix de se donner le temps de travailler concrètement avec les acteurs concernés. C'est important, j'avais de mon côté, en septembre dernier, contacté les entreprises de Vénissieux qui seront incluses dans la ZFE et je peux vous confirmer que les responsables logistiques n'avaient à cette date pas pris conscience de l'impact pour leur activité.

Les précisions apportées par cette délibération sur les dérogations et notamment les dérogations provisoires pour accompagner le renouvellement de parc, le financement de 1 M€ pour aider jusqu'à trois véhicules par entreprise de la Métropole, la concertation à poursuivre avec les acteurs publics (communes, Hospices, etc.), tout nous semble avoir été pris en compte pour une mesure qui ne soit pas à la fin une simple action de communication, d'autant qu'il reste à trouver comment organiser le contrôle, la police de stationnement relevant des Maires, avec des charges de travail déjà élevées pour les polices municipales, et l'utilisation de la vidéosurveillance aux entrées de la ZFE supposant une modification législative.

Enfin, nous concluons sur une remarque qui nous semble banale. Comme vous le savez, nous partageons l'air que nous respirons, qui traverse évidemment les frontières administratives, et chacun peut constater à chaque dégazage de la raffinerie de Feyzin que le plus gros des fumées va se déposer assez loin, en général à l'est, hors de la Métropole.

Autrement dit, tout ce qui ne sera pas émis par un parc de véhicules amélioré ne sera pas respiré, aussi bien au cœur de l'agglomération que dans la périphérie. C'est pourquoi nous demanderons, loin des effets de communication justement, l'étude d'impact précise sur les effets mesurés de cette ZFE avant toute extension géographique ou de type de véhicules. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Cette délibération représente un premier pas, un pas qui peut sembler petit mais qui, au regard des contraintes imposées, sans aucun antécédent dans notre histoire du développement de la mobilité, marque un changement fondamental dans notre approche du déplacement qui, au plan symbolique, est synonyme de liberté.

Contraindre l'usage de la voiture, c'est, pour beaucoup, supprimer la liberté de circuler, c'est liberticide. A contrario, n'est-il pas liberticide de maintenir une mobilité qui, on le sait, expose à une recrudescence de maladies respiratoires et cardiovasculaires qui réduisent la vie, qui mettent à rude épreuve les populations sensibles et dégradent leurs conditions d'existence ?

Pendant ce Conseil de la Métropole, c'est environ quarante personnes qui auront décédé prématurément en France pour ce motif. C'est une mesure de santé publique mais c'est aussi une mesure sociale car les populations surexposées sont généralement les populations les plus modestes. Cependant, dans la réalité, nous sommes tous touchés par une mauvaise qualité de l'air dans les rues, à pied, à vélo comme dans nos voitures, d'ailleurs.

On connaît les restrictions liées aux pics de pollution mais, plus encore, ce sont les pollutions de fond qui restent les plus dangereuses, cela a été dit. Peu à peu, une acceptation de la restriction s'installe et, aujourd'hui, si 59 % des Français considèrent en 2018 que la qualité de l'air est bonne contre 69 % en 2017, en diminution donc constante, 62 % de la population française en vient à accepter les restrictions, c'est-à-dire 6 % de plus qu'en 2017 où ils étaient seulement 56 %.

Cette ZFE n'a pas pour objectif d'empêcher la circulation mais d'accélérer le renouvellement des véhicules les plus anciens pour réduire les émissions de polluants, avec un parc automobile moins émissif sur les zones les plus à risque. La ZFE permet une amélioration de la qualité de l'air et il convient de le préciser, une amélioration de la qualité de l'air, y compris hors ZFE.

Trop faible pour certains, trop important pour d'autres, le nombre de véhicules concernés et pourtant, ce premier pas, ce petit pas propose de ne toucher qu'aux véhicules qui, avec 25 % des kilomètres parcourus, sont ceux qui sont la cause de près de 60 % de la pollution de l'air aux dioxydes d'azote.

La Ville de Villeurbanne a appelé, depuis le début de son mandat, de ses vœux une mesure de cette nature, au sein d'un ensemble de mesures locales, probantes et complémentaires, rappelées dans la délibération (les zones 30, les transports en commun, le réseau cyclable) qui réduiraient la surexposition de la population, tout comme la réduction à 70 kilomètres/heure de la vitesse du périphérique. Réduire cette vitesse, c'est favoriser l'évitement des populations les plus sensibles, surexposées, en quartier politique de la ville de Villeurbanne, de Bron, etc., qui vivent en bordure de cet axe, c'est requalifier leurs espaces urbains sur les plans de l'air, du bruit, d'une circulation apaisée.

La Métropole a répondu dans cette délibération à un certain nombre de réserves émises par la Ville de Villeurbanne lorsqu'elle a rendu un avis favorable à l'automne, dans une délibération du Conseil municipal. Les aides financières envisagées pour favoriser la conversion des véhicules en interdiction, le partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat y répond. En revanche, la question plus générale de l'amélioration de la logistique urbaine par la création de plateformes n'est pas évoquée.

Une autre réserve, celle des moyens de contrôle envisagés pour faire respecter la nouvelle réglementation reste sans réponse. Tant qu'il existe une inconnue sur la législation qui permettrait la lecture des plaques en circulation, le contrôle est censé reposer sur un contrôle des vignettes en stationnement. Par qui ? Par les communes, bien sûr. Aujourd'hui, on peut clairement dire qu'elles ne sont pas équipées pour remplir cette nouvelle mission. Les effectifs de leurs polices municipales ne seront pas suffisants pour faire face à cette nouvelle demande. Voilà un réel frein à l'efficacité de notre ZFE.

L'aide à la conversion des flottes des communes, elles-mêmes, même si elles n'ont en général pas attendu cette contrainte pour acheter des véhicules propres depuis une dizaine d'années, dommage qu'il ne semble pas possible de les accompagner, la proposition faite de création d'un groupement d'achat pour répondre à la poursuite de cette conversion est une mesure qui va dans le bon sens.

Dans cette délibération, on souhaiterait trouver, au-delà des panneaux de signalétique et des mesures d'information, de vraies mesures pédagogiques. Nous avons regretté le délai très court pour la consultation des communes car un temps plus long aurait permis d'associer les citoyens et leurs représentations, qu'elles soient Conseils de quartier ou associations à ce processus, avant la consultation réglementaire de la population, comme cela a pu être fait pour le PLU-H.

Il est aujourd'hui indispensable de diffuser largement les mesures de qualité de l'air en faisant mieux connaître site et appli dédiés. Elles sont un moyen de concerner ces populations. La publication du suivi de mesures proposée va dans ce sens. Pour le grand public, la mise en place d'une journée sans voiture trimestrielle puis mensuelle permettrait de redonner conscience de l'espace urbain sans la voiture et d'expérimenter une ville à pied notamment.

Cette ZFE présente une cohérence dans le temps, puisqu'on est sur du permanent, pour rester très lisible, contrairement à ce qui a été fait au démarrage à Paris, qui a fait le choix du week-end pour ne pas impacter les populations pauvres qui vont au travail avec des véhicules très anciens.

Une cohérence également de publics concernés même si je suis certaine que l'extension à d'autres cibles, celle des véhicules légers des particuliers, prévue et inéluctable se fera dans un délai plus rapide que celui imaginé, l'histoire nous le dira, ce serait bien que la Métropole affiche sur ce point d'ailleurs un calendrier réaliste et crédible. Les aides à la conversion de l'État devront être plus décisives afin de ne pas appauvrir nos habitants déjà en difficulté. L'actualité nous le rappelle tous les jours car on constate, partout en France, une corrélation directe entre les très faibles ressources et les véhicules les plus anciens. Je ne vais pas à l'encontre de ce qui a été dit sur les ménages les plus en difficulté mais, sur les ménages à faibles revenus, on a effectivement cette corrélation.

La Métropole pourrait peut-être intervenir sur les véhicules les plus âgés. Il en va de même avec le périmètre concerné. Là où elles ont été mises en place, les ZFE ont rapidement fait tache d'huile et ce sont les Maires des communes environnantes qui ont émis la demande d'intégrer le périmètre ZFE comme à Bordeaux ou à Paris. Je les invite d'ailleurs à rejoindre l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air.

On a pu se dire un temps que la qualité de l'air était une revendication de praticiens de la santé ou d'écolo-cyclistes mais, aujourd'hui, tous bords politiques confondus, comme on le voit et comme on l'a vu d'ailleurs aussi sur le Grand Paris, par exemple, les élus responsables sont favorables à cette mesure. C'est une mesure salubre pour nos organismes mais c'est aussi une mesure salubre pour le climat, et je salue la marche pour le climat qui a réuni hier 5 000 participants. Et là, l'échelle globale, mondiale des accords de Paris est stratégique mais l'échelle locale des communes et des agglomérations est la plus pertinente pour agir.

Cela semble étonnant mais la qualité de l'air s'est améliorée significativement depuis le début des années 2000 sur l'agglomération lyonnaise. Alors restons optimistes. Le groupe La Métropole autrement votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président et chers collègues, tout d'abord je voudrais remercier monsieur le Vice-Président Thierry Philip pour le travail qu'il a fait avec son équipe et, notamment, avec Pierre-Jean Arpin et son équipe bien sûr.

S'il est évident que le plan Oxygène et son corollaire, la ZFE, emportent notre adhésion sans réserve, encore faudrait-il que nous nous donnions les moyens de sa mise en place. La mobilité de nos concitoyens, par exemple,

est un élément primordial puisque les déplacements sont un des facteurs principaux de la pollution de l'air. Parcourons-en ensemble quelques éléments :

- le vélo : un effort incontestable a été fait, tant par l'implantation des stations Vélo'v que par l'extension des pistes cyclables mais il nous faudra encore de nombreuses années pour rejoindre Amsterdam ;

- le covoiturage : il reste très marginal malgré les efforts de certaines communes pour le promouvoir ;

- l'auto-partage : si la ville-centre est bien dotée en stations Bluely, trop peu de communes en sont équipées ;

- le télétravail : la mobilité la moins polluante étant l'immobilité, le télétravail doit impérativement se développer. Nous-mêmes nous ne sommes pas très exemplaires puisque, après plusieurs années d'études et d'hésitations, nous venons seulement d'accepter que 140 de nos agents puissent en bénéficier sur 385 dossiers présentés et 500 souhaités par notre Président ;

- la marche à pied : à part quelques communes exemplaires, Caluire et Cuire, Montanay, Grigny, et j'en oublie peut-être, la mise en place des pédibus ne parvient pas à demeurer pérenne et les expériences tentées s'arrêtent, les parents se décourageant. Ils préfèrent alors continuer à amener leurs enfants en voiture à l'école, ce qui, bien sûr, est mauvais pour l'environnement et pour la santé de leurs enfants ;

- les transports en commun : deux acteurs essentiels peuvent jouer un rôle :

- . la SNCF par l'intermédiaire de la Région avec qui une convention vient d'être signée par notre Président, qui devrait améliorer ses liaisons TER (train express régional) afin d'en faire peut-être un véritable RER. A ce propos, il faut remercier notre très cher Président d'avoir négocié cet accord,

- . le SYTRAL qui, directement par ses investissements et indirectement par le service apporté à notre population, a un rôle essentiel à jouer dans notre plan Oxygène et dans la gestion de la ZFE. On peut toutefois s'interroger sur l'engagement de notre Syndicat des transports publics quand on apprend que 250 autobus propres seront disponibles seulement d'ici 2025 et que des bus à moteur diesel sont encore livrés jusqu'en 2020. Aux heures creuses et pendant les week-ends, il n'est toujours pas question d'allongement des horaires et d'augmentation réelle des cadences des dessertes des communes et des zones économiques situées hors des centres-villes de Lyon et Villeurbanne qui eux sont, d'ores et déjà, bien desservis.

C'est ainsi par exemple que, pendant la semaine, la deuxième zone économique de notre Métropole, Techlid, n'est desservie que par cinq lignes de bus dont certaines au cadencement tout à fait insuffisant (six rotations le matin, six rotations le soir) et qui impose aux employés (environ 30 000 personnes) et aux visiteurs et clients l'utilisation de leurs véhicules.

Je citerai un autre exemple : en moins de dix ans, ma petite commune a connu une croissance démographique de plus de 15 % et la cadence horaire des bus a diminué de 20 %. Et, hélas, nous ne sommes pas les seuls dans cette situation, beaucoup de petites communes de la périphérie sont dans cette même situation.

Je mentionnerai aussi l'absence totale d'à-propos, lors des fêtes et événements, se déroulant pendant les week-ends dans les communes situées hors de la ville-centre et pour lesquels aucune modification du nombre et de la fréquence des autobus n'est prévue, ce qui oblige les visiteurs éventuels à utiliser leurs voitures, s'ils veulent y participer, etc.

Au-delà des beaux discours qui ont été dits et des belles promesses et des belles échéances, il nous faut maintenant et rapidement des actions concrètes afin de rendre nos transports en commun plus attrayants, plus confortables. Cela contribuerait à diminuer la nécessité d'utiliser la voiture dans nos villes et villages et participerait à la réalisation des objectifs de notre plan Oxygène.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à notre collègue Pierre Curtelin qui va traiter de la ZFE.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, sur le principe de l'instauration d'une zone à faibles émissions, bien entendu notre groupe est favorable, malgré quelques réserves et observations de certaines communes liées aux conséquences collatérales, ce qui s'entend dans le cadre d'une expérimentation.

Mon collègue Pierre Diamantidis a particulièrement insisté sur les mesures envisagées, aux efforts à mettre en œuvre quant à la mobilité, principal émetteur de la pollution de l'air, car la mobilité ne doit pas être observée à l'aune des villes-centres et il nous faut éviter de pratiquer du "lyonno centrisme". En effet, cette ZFE impacte également les communes de périphérie, en limitant l'accès à leurs habitants du centre économique de la Métropole qui ne bénéficient pas d'autant d'offres de transports alternatives que les habitants des villes-centres et sans doute d'un report de la pollution de l'air.

On ne peut pénaliser les utilisateurs de véhicules si en contrepartie, on n'offre pas un service et un réseau performant de transports en commun. Il est donc indispensable que l'on accentue le déploiement de bus non polluants sur l'ensemble du territoire métropolitain (les communes exclues de la ZFE redoutent de voir la flotte de bus diesel affectée aux communes qui ne relèvent pas de ce périmètre), le réseau de station Vélo'v (qu'ils soient électriques ou pas) et des voies cyclables sûres. Un effort doit aussi être porté sur les équipements pour pouvoir garer les vélos dans les gares de façon sécurisée et ceci pour toutes les communes périphériques à la ZFE.

De plus, si 48 000 Grand Lyonnais sont concernés par les dépassements de seuils de pollution admis selon les normes européennes, tous ne sont pas dans cette ZFE. Certes, il nous est annoncé qu'à l'horizon 2030, les objectifs de la ZFE seraient de voir tous les seuils abaissés pour tous, mais en attendant...

Nous regrettons que la ZFE ne s'applique qu'aux véhicules utilitaires et poids-lourds parce que, certes, ils représentent 51 % des émissions routières de NOx, 41 % des émissions de PM10 et 40 % des PM2,5 pour seulement 25 % des kilomètres parcourus.

Concernant les utilitaires, nombre d'artisans sont confrontés aux problèmes de circulation mais surtout de stationnement quand leur chantier de longue durée s'étale sur plusieurs jours. Le coût de stationnement impacte aussi la facture finale, ce qui lèse l'artisan qui fait l'effort de respecter les critères imposés par la ZFE mais au final aussi le client. Pourquoi ne pas réfléchir à un forfait chantier permettant de ne pas défavoriser ces artisans et ainsi permettre la libre concurrence ?

La livraison au dernier kilomètre, si elle a été étudiée en hypercentre, doit faire l'objet d'une réflexion élargie.

Les utilitaires sont concernés par ces mesures mais pourquoi ne pas l'étendre à tous les véhicules, ne serait-ce peut-être qu'aux voitures nouvellement immatriculées par les particuliers ? Les véhicules particuliers, qui représentent 40 % des émissions de dioxyde d'azote, ne sont pas inclus en effet dans la ZFE.

Ainsi, le particulier s'inscrirait dans une démarche de changement de comportement vis-à-vis de l'utilisation des moyens de transports mais il est impératif de revoir les calendriers pour laisser les délais raisonnables aux acteurs économiques et aux particuliers, les uns pour revoir leur flotte et les autres pour ne pas les pénaliser et laisser le temps d'une anticipation car ce sont souvent les habitants moins aisés qui sont avant tout impactés par cette contrainte pourtant nécessaire. Ces mesures incitatives et d'accompagnement devraient s'étendre non plus aux seuls acteurs économiques mais aux particuliers. Nous ne devons pas opposer les ambitions environnementales aux mesures économiques et ne pas créer une Métropole à deux vitesses.

Ensuite, la question des stationnements payants sur la voie publique se pose. En effet, les résidents des villes centres bénéficient d'un tarif résidentiel pour occuper les places de stationnement sur la voie publique. Connaît-on l'impact de cette mesure sur l'utilisation de leur véhicule en semaine ? Renoncent-ils à l'utiliser au profit des transports en commun ? Pourquoi ne pas réfléchir à des mesures intermédiaires plus en faveur de l'autopartage et renoncer à plusieurs véhicules par foyer dans l'hypercentre, comme la tendance le signale.

Le regard et le rapport à son véhicule évoluent et les pratiques se modifient. Les politiques publiques, si elles n'incitent pas aux changements sociétaux, doivent tout au moins en tenir compte et les accompagner.

Dans notre Métropole, le SYTRAL doit impérativement s'adapter pour offrir une offre pertinente. En effet, encore une fois, il paraît insensé d'imposer des contraintes aux Grand Lyonnais si, dans le même temps, l'offre de service publique ne s'adapte pas. C'est aussi une question de santé publique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Merci monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération la Métropole de Lyon instaure une zone à faibles émissions sur une partie de son territoire et nous saluons cette décision.

Est-il besoin de rappeler à quel point la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur et doit être une préoccupation pour les élus que nous sommes ? Selon les chiffres connus en France, 48 000 personnes meurent chaque année prématurément du fait de cette pollution et les particules fines font perdre à chaque habitant d'une agglomération de plus de 100 000 habitants près de quinze mois d'espérance de vie.

Ce sont là évidemment des données qui interpellent et qui renforcent notre détermination face aux enjeux qui s'imposent à nous. Tous les habitants de la Métropole sont en effet exposés à des niveaux de dioxyde d'azote et de particules fines supérieurs à la réglementation, cela a été largement dit et redit.

Il faut donc accroître nos efforts pour mieux protéger les habitants, les enfants, le monde de demain, mais aussi plus prosaïquement pour assurer le maintien de l'attractivité de notre territoire.

La ZFE n'est d'ailleurs pas une mesure isolée, loin s'en faut. Nombre de nos politiques métropolitaines ont pour but de diminuer la pollution automobile en mettant en œuvre des alternatives de déplacements favorables aux Grand Lyonnais et aux pendulaires : 1 milliard d'euros d'investissement pour le réseau de transports en commun sur le mandat, renforcement des infrastructures cyclables, qui atteindront 1 000 kilomètres de voies d'ici 2020, renouvellement du contrat Vélo'v et son extension, doublement des zones de circulation apaisées.

Le déclassement de l'A6/A7 permettra également le développement des transports en commun, des modes doux et du covoiturage sur cet axe majeur. Enfin, la limitation de la vitesse sur le périphérique participe aussi de cette volonté.

Permettez-moi, à ce sujet, de faire une légère digression. C'est en effet devenu un sujet d'opposition plutôt primaire doublé de beaucoup de mauvaise foi pour certains. Pourtant, toutes les études le disent, l'abaissement de la vitesse à 70 kilomètres/heure permettra une baisse des émissions polluantes des véhicules légers. Réduire la vitesse permet également d'augmenter la capacité d'une voie, notamment grâce à la réduction des distances de sécurité, de fluidifier le trafic et de réduire la congestion. Bien que le périphérique ne soit pas compris dans la ZFE, la mesure permettra de diminuer la pollution causée par cette infrastructure. Nous savons bien sûr que cette décision est difficile à prendre, c'est ce qui permet d'ailleurs à certains opposants de mener bataille sur le terrain de la démagogie alors qu'il s'agit d'un choix de santé et de sécurité.

Nous soutenons évidemment le développement de la mobilité électrique avec le déploiement de points de recharge des services d'autopartage électrique. Enfin, parce que la mobilité n'est pas seule en cause dans la pollution, la Métropole a mis en place une prime air bois pour inciter les particuliers à remplacer leur appareil de chauffage au bois et, au mois de mars à Gerland, la plus grande chaufferie biomasse de France sera inaugurée.

La ZFE s'inscrit dans cet ensemble de politiques volontaristes, dont les premières mesures remontent à 2005 et au premier Agenda 21 du Grand Lyon.

La zone à faibles émissions verra donc le jour, on l'a dit, sur une partie des communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et Caluire et Cuire. La Métropole a souhaité d'ailleurs faire partie des quinze territoires pionniers en France qui se sont engagés auprès de l'État à déployer une première ZFE avant fin 2020. La mise en place se fera de façon progressive, puisque l'année 2019 sera dédiée à la pédagogie et que les interdictions réelles n'interviendront qu'au 1^{er} janvier 2020 et se durciront en 2021.

Parce que cette mesure ne peut pas être coercitive et pénalisante pour les habitants, il a été choisi de ne cibler dans un premier temps que les véhicules professionnels et de mettre en place un dispositif d'accompagnement à destination des micros, petites et moyennes entreprises implantées sur le territoire, sous forme d'une aide forfaitaire à l'acquisition de véhicules propres, ce qui constitue d'ailleurs un effort financier conséquent.

Même si l'on peut effectivement, cela a été dit, regretter l'insuffisance de la participation, le dialogue avec les communes et la consultation des citoyens a tout de même permis de faire évoluer le projet, notamment par exemple sur la question du périmètre qui couvre désormais, pour la commune de Caluire et Cuire, la quasi-totalité de son territoire à l'exception des voies d'accès au périphérique nord, comme l'a souhaité son Conseil municipal. Au-delà du simple périmètre, les diminutions de concentration en polluants devraient également concerner les autres communes de la Métropole face au renouvellement progressif du parc de véhicules professionnels.

On le voit, même si tout cela a pris beaucoup de temps, c'est vrai, ce sont tout de même le pragmatisme et l'efficacité mais aussi l'esprit d'écoute qui ont guidé l'action sur ce dossier. Il est impératif d'obtenir des résultats dans le domaine de la qualité de l'air, la ZFE le permettra à brève échéance sans sacrifier l'équilibre et l'équité et préparera la ou les phases suivantes absolument indispensables. Bien évidemment, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, le déploiement d'une ZFE dans notre Métropole vise à répondre à deux enjeux, un enjeu noble, pourrait-on dire, puisqu'il souhaite apporter une réponse à une situation de pollution de l'air dont certains spécialistes attestent qu'elle serait responsable plus ou moins directement d'environ 48 000 morts prématurés chaque année dans notre pays.

Le deuxième enjeu est, en revanche, moins glorieux car il n'est que le moyen d'échapper à une condamnation financière qui serait l'aboutissement normal de la procédure lancée par l'Union européenne à la France pour manquement répété à nos obligations en la matière.

Habiles à donner des leçons à beaucoup, notre pays et notre Métropole font pourtant figure de mauvais élèves en Europe. La mise en place d'une ZFE sur une partie très circonscrite de notre territoire est donc le minimum qui pouvait être fait. Il existe des collectivités récompensées pour leur pouvoir d'anticipation ou pour leur capacité à

innover. Il existe des collectivités qui savent prendre à bras le corps des sujets prégnants ou en passe de le devenir. Malheureusement, notre groupe est au regret de constater que ce n'est pas le cas de la Métropole de Lyon. En effet, ce qui nous est proposé n'est pas à la mesure des enjeux de l'ensemble de notre territoire métropolitain et même au-delà en ce qui concerne la lutte contre les pollutions de l'air, notamment dues à la circulation de véhicules.

Il est regrettable qu'il faille attendre la saisie par la Commission européenne de la Cour de justice de l'Union européenne pour le non-respect des valeurs réglementaires pour que nous réagissions. La ZFE circonscrite à la partie de la Métropole, incluse grosso-modo à l'intérieur du périphérique, est une étape largement insuffisante et c'est pourquoi notre vote favorable sera accompagné de très nombreuses réserves. En effet, cette proposition aurait dû s'inscrire dans un plan plus global et plus ambitieux.

Plus global d'abord, la seule prise en compte des zones présentées, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour répondre aux problématiques actuelles et futures imposées par le développement de nos territoires. Nous regrettons l'absence de prise en compte des modifications consécutives aux aménagements autoroutiers ainsi qu'au développement incomplet des transports publics au-delà de la première et de la deuxième couronnes.

Nous pensons qu'il eut été nécessaire de réfléchir à associer également les territoires au-delà de notre Métropole. C'est d'ailleurs une observation que nous formulons régulièrement mais qui n'est malheureusement pas suivie d'effet. Pour faire un brin de provocation, nous pourrions rappeler à tous que, contrairement aux assertions d'un grand spécialiste en son temps : "non, le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté à la frontière".

Deuxième point : la création de cette ZFE aurait dû être, pour nous, l'occasion d'afficher plus d'ambition réaliste et d'anticiper. Comme ont pu l'exprimer plusieurs collègues de notre groupe lors de la Conférence métropolitaine des Maires en juin 2018, vous peinez à raisonner à l'échelle de l'ensemble de la Métropole en n'anticipant pas ou mal les modes de déplacement futurs inhérents à l'évolution des infrastructures, à l'évolution sociologique des territoires et aux habitudes de déplacements.

Si la photographie de l'état de l'air et des polluants qui a été la base de votre proposition de ZFE est assez parlante à l'instant T, elle ne répond pas aux évolutions possibles et beaucoup d'interrogations demeurent tant sur l'impact de vos préconisations actuelles que sur la prise en compte des effets des choix d'aménagements structurels préconisés pour le développement de notre Métropole. Les modalités de création de cette ZFE nous interpellent enfin sur l'absence de mesures d'accompagnement, notamment financières pour les entrepreneurs utilisateurs de véhicules touchés par les mesures proposées.

Notre vote favorable sera donc accompagné des réserves suivantes. Nous demandons :

- une qualification de l'impact attendu de la ZFE sur les émissions polluantes pour tout le territoire métropolitain ;
- une analyse d'impact plus particulière sur les effets du report de trafic de poids lourds des "derniers kilomètres" ;
- une évolution du périmètre de la ZFE afin d'intégrer les répercussions prévisibles du report de trafic suite au déclassement de l'A6/A7 et ce, dans toute la Métropole et même au-delà ;
- que soit élaboré un plan réellement ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air pour toutes les zones habitables situées à proximité d'axes routiers structurants ;
- de faire correspondre la ZFE et son évolution programmée aux ambitions démographiques de la Métropole ;
- d'accompagner les communes qui souhaiteraient mettre en place des mesures spécifiques de lutte contre les pollutions ;
- de mettre en œuvre un plan de développement beaucoup plus ambitieux des transports en commun et de toutes autres alternatives au "tout voiture" en réalisant un maillage plus efficient entre les villes des couronnes lyonnaises et des propositions beaucoup plus incitatives pour les déplacements domicile-travail intégrant les déplacements en provenance des territoires au-delà de la Métropole ;
- d'être vigilants sur les exceptions aux interdictions de circulation, sauf à risquer de voir à terme la portée de la ZFE peu à peu vidée de son sens ;
- et que soit étudiée la faisabilité d'une vignette distinctive entre les véhicules utilitaires légers et les poids lourds de transport de marchandises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de prendre la parole, je crois que Thierry Philip voulait apporter une ou deux précisions.

M. le Vice-Président PHILIP : On s'est mis d'accord, c'est le Président qui va faire la conclusion. Je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit notre collègue du groupe La Métropole autrement qui nous a dit que quarante personnes allaient mourir pendant la période de notre séance, ce qui veut dire que 75 000 personnes par an mourraient de la pollution, si on fait le calcul, ce qui est tout à fait différent des 48 000.

J'ai déjà essayé plusieurs fois mais je voudrais essayer de vous expliquer encore une dernière fois qu'il y a 50 000 cas par an de cancer du poumon. Je voudrais faire une parenthèse pour les lycéens de monsieur Hémon : si les lycéens de monsieur Hémon arrêtaient de fumer dans les cortèges en question, la mortalité par cancer diminuerait de 50 % dans les cinquante ans qui viennent et c'est beaucoup plus important que tout ce qu'on vient de discuter.

Deuxièmement, comme il y a 31 000 morts par cancer, qu'est-ce que c'est que ces 48 000 morts prématurés ? C'est une question qui a trait à l'espérance de vie. Ça veut dire que, depuis le début du XX^{ème} siècle, nous gagnons cinq ans de vie tous les vingt ans, nous, les Français et que, quand on habite dans une ville qui a de la pollution, ce qui est le cas effectivement de la Métropole de Lyon, au lieu de gagner cinq ans tous les vingt ans, nous gagnons quatre ans et six mois.

Mais ça n'a strictement rien à voir avec une femme qui a débuté de fumer à treize ans et qui meurt à quarante ans, elle va dans un cercueil et là, il s'agit d'un calcul d'espérance de vie, ce n'est pas 48 000 personnes dans un cercueil à la fin de l'année, il faut absolument le comprendre parce que sinon, on dit n'importe quoi !

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots très rapides sur ce sujet, d'abord pour dire que, depuis juillet 2017, avec Thierry Philip, avec un certain nombre d'autres, nous avons pris ce sujet comme un taureau par les cornes et que c'était une véritable volonté politique d'aboutir pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'il en allait, vous l'avez dit, d'une question de santé publique et je l'ai dit souvent aussi, d'une question d'attractivité de notre territoire, les deux ne sont pas contradictoires puisqu'aujourd'hui, y compris les entreprises qui, au passage, sont d'ailleurs des citoyens qui travaillent dans les entreprises, comme on a dit, on a concerté les entreprises et pas les citoyens mais les citoyens travaillent aussi dans les entreprises donc, quelque part, ils sont aussi concernés et concertés à travers les entreprises.

Ces entreprises aujourd'hui nous demandent quelle est la trajectoire que nous avons prise, quelles sont les mesures que nous avons prises pour que, dans les cinq, dix prochaines années, nous soyons en capacité d'améliorer la qualité de l'air, il en va aussi de l'attractivité et donc, de la santé publique.

La deuxième chose que je voulais dire c'est que, non ce n'est pas d'abord et avant tout les menaces financières de l'Europe qui nous ont fait réagir, c'est avant tout ces enjeux de santé publique et d'attractivité du territoire, donc une véritable volonté politique.

La ZFE doit répondre à une réponse citoyenne et je pense que la demande de respirer un air sain est unanime mais je crois, et on l'a vu aujourd'hui aussi, tout le monde ne s'accorde pas nécessairement sur les moyens à mettre en place et donc notre rôle, depuis le début, en tout cas c'est comme ça que je l'ai souhaité, c'était de trouver une position d'équilibre dans nos propositions, une position d'équilibre qui nous permettait en même temps d'entamer quelque chose d'ambitieux et en même temps, de ne pas dégrader, premièrement l'équilibre économique de nos entreprises et, deuxièmement, et j'y reviendrai aussi, l'équilibre des plus précaires sur notre Métropole.

L'ambition, et je crois que c'est ce que propose la délibération et Thierry Philip l'a dit tout à l'heure en introduction, c'est 52 % de la population exposée en deux ans et en interdisant, avec la vignette 3 dès 2021, la Métropole sera la plus restrictive en France. Il n'y aura pas d'autres Métropoles en France qui seront plus restrictives que cette Métropole.

J'étais, il y a quelques mois en arrière, pour signer un engagement au Ministère, nous étions quatorze, pour l'instant, il y en a deux qui ont vu le jour, c'est Paris et Grenoble, la troisième sera Lyon et Lyon sera la plus restrictive en 2021, je le redis ici pour que chacun l'ait bien en tête parce qu'on pourrait penser qu'on a fait ça de manière un peu à reculons, non, c'est la Métropole qui sera la plus ambitieuse en matière de zone de faibles émissions en 2021.

La concertation bien évidemment a été menée d'abord et avant tout avec les professionnels, c'est-à-dire celles et ceux qui, aujourd'hui ont des véhicules utilitaires, ont des véhicules de transport. Les communes ont été informées en amont du calendrier. Certes, les choses ne sont pas parfaites et il y avait un délai de deux mois pour répondre, il y a de nombreuses conférences de presse qui ont eu lieu, beaucoup de communication a eu lieu et je pense que les choses vont continuer, j'y viendrai tout à l'heure.

Sur l'équité, puisqu'elle a été évoquée, il ne s'agit pas de dire que les plus précaires possèdent les voitures les plus anciennes mais bien que les voitures les plus anciennes appartiennent d'abord à un public précaire et mettre en difficulté ces personnes, ce n'est pas ce que nous avons choisi et c'est pour ça que moi j'ai choisi, et nous avons choisi, de ne pas, dans un premier temps, faire concerner les véhicules des particuliers. Je pense que ce serait quelque chose d'assez contre-productif dans un premier temps. Nous ne souhaitons pas opposer les mesures en matière de transition énergétique avec les mesures à destination des publics les plus précaires.

C'est pour ça d'ailleurs que j'ai souhaité que la concertation sur le climat qui aura lieu sous la responsabilité, notamment, de Bruno Charles, de Roland Crimier et d'autres élus, soit faite avec les acteurs de la marche pour le climat mais aussi avec les acteurs de la solidarité pour que nous puissions marcher sur les deux jambes.

Sur le périmètre, on a beaucoup travaillé, on a longuement travaillé sur le périmètre sur la base des évaluations d'ATMO AuRA, on a choisi ce périmètre intra-périphérique parce que c'est là que sont situées les populations les plus exposées, Thierry Philip l'a redit tout à l'heure, c'est 90 %, et nous avons exclu certains axes pour éviter des reports d'un certain nombre de voies sur d'autres voies de circulation et donc de simplement déplacer le problème.

Cette ZFE fait partie d'un ensemble, elle n'est pas la seule réponse à la problématique de la transition écologique et je pense qu'il est important peut-être de le rappeler sans allonger les débats, les transports, la primaire bois, le chauffage urbain, la prime d'acquisition des véhicules à assistance électrique, les actions qui sont faites en lien avec les industriels sur la Vallée de la Chimie depuis de nombreuses années, la concertation sur le plan climat, énergie territorial qui va être lancée en concertation avec les citoyens, je le répète, les acteurs de la marche pour le climat, les associations mais aussi les acteurs de la solidarité, c'est le travail qui est engagé sur le dernier kilomètre qui est un véritable sujet sur notre Métropole et, en particulier, dans les quartiers les plus denses.

C'est aussi ce que nous avons appelé "[R] Challenge" qui va nous permettre de disposer d'un certain nombre d'innovations qui permettront à chaque citoyen de pouvoir juger de la qualité de l'air à n'importe quel moment, dans n'importe quel endroit, s'il y a plus transparent que ça, il faudra qu'on m'explique quel est le dispositif qui sera plus transparent que celui-là pour que les gens se rendent compte clairement de ce qu'est la qualité de l'air là où ils sont, au moment où ils le sont.

Donc ce que nous souhaitons faire, c'est continuer bien sûr à concerter, il a été évoqué un certain nombre de nécessités d'aller plus loin, d'aller plus vite. Personne ne nous interdit d'aller plus loin, plus vite, simplement en continuant à concerter, en faisant un certain nombre d'études d'impact qui ont été demandées, nous ferons des études d'impact et, loin de caricaturer, j'ai entendu dire que nous avons dit "2022, 2023, 2024", il ne s'agit pas de ça, il s'agit d'être pragmatique, de démarrer quelque chose, nous allons le démarrer en 2019 par une année pédagogique, nous allons mettre des mesures en place dès 2020, nous serons la zone la plus restrictive dès 2021 et à partir de là, nous allons commencer à évaluer ce que nous faisons et si nous décidons collectivement qu'il faut aller plus loin, plus vite, avec des dispositifs d'accompagnement, nous serons je pense armés parce que nous aurons l'expérience derrière nous, nous aurons les études derrière nous pour pouvoir acter de manière pragmatique, de manière concrète, un plan zone de faibles émissions très ambitieux.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière très rapide pour ne pas rallonger les débats. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif **"5° - Décide"**, il convient de lire :

"chapitre 23"

au lieu de :

"chapitre 231".

M. LE PRÉSIDENT : je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Gilles VESCO n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie d'avoir adopté cette zone de faibles émissions à l'unanimité. C'est un moment, je crois, important et, je ne sais pas si on peut s'applaudir mais, en tout cas, on peut même avec beaucoup d'humilité être fiers de la décision que nous venons de prendre (*Applaudissements*). Et je vous propose un petit quart d'heure de pause et de reprendre les débats dans un quart d'heure avec le dossier numéro 2019-3264. Je vous remercie.

(La séance est suspendue de 19 heures 26 à 19 heures 49).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on reprenne nos débats si vous en êtes d'accord, si on peut faire rentrer les quelques retardataires.

N° 2019-3264 - déplacements et voirie - Etudes relatives au noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Attribution de subvention d'équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale et signature d'avenants aux conventions partenariales précédentes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3264. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, les deux délibérations successives, je présenterai l'une après l'autre, s'inscrivent toutes les deux dans le développement de l'intermodalité et dans le report modal en faveur des transports collectifs.

Je vous rappelle que lundi dernier a été signé l'avenant métropolitain au contrat de plan État-Région (CPER) par notre Président, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par monsieur le Préfet. Dans cet avenant, il y a une très belle part qui a été faite à la mobilité et, dans la mobilité, le plus gros dossier concerne le nœud ferroviaire lyonnais qui doit permettre, sur le long terme, à échéance 2030, d'augmenter le trafic ferroviaire de 40 % en heure de pointe.

le projet de cette première délibération va nous permettre d'approuver la participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 334 000 € au financement des études préalables sur le projet d'aménagement long terme du nœud ferroviaire lyonnais, études, je vous le rappelle, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau ainsi que des charges liées à l'organisation du débat public, le tout pour un montant de 4 M€.

Ce projet de délibération comporte également l'approbation d'avenants aux conventions de financement sur les études à court, moyen et long termes et donc la Métropole de Lyon affirme ainsi son engagement fort auprès des autres partenaires, notamment l'État et la Région, pour améliorer à court terme et à moyen terme la robustesse du réseau ferré mais aussi développer sa capacité, sa régularité et sa sécurité. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Veron. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération nous indique, je cite que "le nœud ferroviaire lyonnais atteint ses limites de fonctionnement et de capacité. La perte de fiabilité des services y est quotidienne et l'exploitation est soumise à de fortes contraintes. Le rapport d'expertise a proposé la mise en œuvre d'une série d'actions visant à l'amélioration du service existant et pour préparer l'avenir", fin de citation, d'où bien entendu, les études en cours et suivantes sur lesquelles, pour ces dernières, nous délibérons aujourd'hui.

Nous voudrions simplement, à cette occasion, rappeler tout d'abord le contexte national, à savoir en résumé que, dans le transport de marchandises, la part du fret ferroviaire, ces quinze dernières années a diminué de moitié. Et cette perte de part relative et absolue ne s'effectue pas au profit du fluvial mais du poids-lourd. La tendance est lourde car, malgré toutes les actions du niveau européen ou local, non seulement la courbe à la hausse ne s'inverse pas mais elle ne ralentit pas. C'est la loi du marché.

Bien entendu, et que l'on se comprenne bien, je ne parle pas là des derniers kilomètres de la logistique urbaine et nous ne sous-estimons pas la portée des expérimentations des véhicules propres ou autonomes et de leurs premières mises en œuvre mais au global, nous pensons que les alternatives aux poids-lourds sont par trop sous-estimées, par exemple le fluvial. Ainsi le port Edouard Herriot qui vient de s'intégrer dans le GIE (groupement d'intérêt économique) des ports méditerranéens n'est évoqué dans le contrat de plan État-Région signé lundi dernier que sur le plan des activités touristiques et pas des activités économiques. Quant au ferroutage, le coût justifie pour les décideurs la faible part dans le transport et donc là aussi, pas d'ambition.

Or, s'il est vrai que l'argent nous est compté, c'est quand même sur le ferroutage qu'il faudrait le mettre en priorité. En conséquence, il y a donc besoin d'affirmer plus fortement des choix politiques ambitieux en faveur du report modal du fret sur le ferroviaire et sur le fluvial, condition indispensable parmi d'autres, il est vrai, pour atteindre nos objectifs, ceux de la ZFE que nous venons d'évoquer et pour lesquels nous avons manifesté hier, ainsi que pour répondre aux besoins croissants et à la qualité de notre attractivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, les élus du groupe UDI et apparentés voteront ce rapport technique qui n'appelle pas de remarque de notre part. Il s'agit d'un modeste réajustement du montant de la contribution de la Métropole de Lyon aux études d'amélioration du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) à moyen et long termes.

Nous souhaitons profiter de ce rapport pour rappeler que la SNCF est dans ce dossier en situation de juge et partie. En effet, depuis le début de ce dossier, les études sont menées soit directement par la SNCF, soit par des experts en lien direct avec la SNCF ou encore par des bureaux d'études filiales de cette même SNCF.

Au-delà de cette remarque, pour nous élus UDI et apparentés, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est bien évidemment un enjeu ferroviaire, mais c'est aussi un enjeu d'aménagement du territoire. Ce n'est pas uniquement des tunnels et des voies, c'est surtout la mise en œuvre de l'offre de mobilité. La désaturation du nœud ferroviaire lyonnais doit répondre à un double objectif :

1° - et c'est largement évoqué dans le dossier, permettre de développer les liaisons ferroviaires nationales ou internationales au départ ou via Lyon, c'est dans ce cadre-là notamment que l'Europe subventionne fortement ses études ;

2° - mais la désaturation du NFL doit permettre de développer les transports du quotidien pour les 1,5 million d'habitants de la Métropole de Lyon et au-delà, pour les 3,5 millions d'habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Ce deuxième point est déterminant :

- pour chacun d'entre nous dans nos déplacements,
- pour l'attractivité de notre Métropole,
- pour décongestionner les axes routiers pénétrant dans la métropole,
- pour améliorer la qualité de l'air.

Quelle ambition avons-nous pour le transport ferroviaire du quotidien, particulièrement dans le cadre des trajets domicile-travail ou aussi domicile-études ? Quelle place voulons-nous donner aux liaisons TER au sein du territoire métropolitain ?

Pour les élus UDI et apparentés, améliorer les mobilités doit être une priorité. Nous estimons que la Métropole de Lyon a besoin d'un RER à la lyonnaise car finalement, pour réduire le nombre de véhicules pénétrant dans Lyon et dans la Métropole, il convient de proposer des solutions alternatives en transports en commun rapides et fiables en amont de la Métropole lyonnaise. Ce réseau express métropolitain, dont l'acronyme pourrait être REM, permettrait d'avoir des liaisons traversantes nord-sud et est-ouest et ce, sans rupture de charge en gares de Part-Dieu ou de Perrache et donc avec des temps de parcours beaucoup plus rapides. C'est la possibilité d'offrir un cadencement plus élevé et une intégration plus forte avec le réseau TCL (transports en commun lyonnais) actuel.

Les infrastructures existent en grande partie grâce aux trente-cinq gares sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Mettre en œuvre un projet de réseau express métropolitain permettrait d'améliorer concrètement les déplacements et la qualité de vie de l'ensemble des habitants de la Métropole.

À ce jour, nous n'avons aucune certitude que le projet de désaturation du NFL permettra la mise en place de ce réseau express métropolitain. Nous faisons confiance à la SNCF pour intégrer les besoins de développement des grandes lignes et des TGV, mais qu'en est-il pour les transports du quotidien ?

Monsieur le Président, à la veille de l'ouverture du débat public, début mars, nous vous demandons que la Métropole de Lyon indique officiellement, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nos orientations en termes de dessertes ferroviaires tant pour les liaisons, les gares desservies, ainsi que le cadencement.

Nous devons avoir la certitude que nos besoins à court terme, mais aussi à long terme, à l'horizon 2030-2040, pourront être couverts par le nœud ferroviaire lyonnais désaturé. C'est là notre responsabilité.

Ce projet de RER peut être initié également à court terme avec l'intégration de l'offre TER dans l'offre TCL, notamment au niveau tarifaire. À moyen terme, il doit être possible de mettre en place des liaisons nord-sud et est-ouest, la liaison nord-sud étant particulièrement intéressante dans la perspective du déclassement de l'axe A6/A7, afin que ce déclassement soit l'occasion d'un véritable transfert modal et non simplement l'occasion de déplacer des voitures d'un axe sur l'autre.

Il est bien évident que ce réseau express métropolitain n'atteindra sa pleine maturité et efficacité que quand le nœud ferroviaire lyonnais sera désaturé, d'où l'importance de se positionner maintenant.

Monsieur le Président, les Grand Lyonnais comptent sur votre mobilisation sur ce dossier stratégique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous... Intervention retirée.

Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains;

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mon intervention concerne les trois rapports numéros 2019-3264, 2019-3265 et 2019-3266.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, lors d'une de nos précédentes interventions sur les "bus Macron", nous évoquions les incohérences des choix stratégiques des politiques de transport et de leur articulation qui sont faits à tous les niveaux : à la Métropole et dans les Départements, à la Région, à l'État et à la SNCF. Ces politiques sont, pour le moins, incompréhensibles pour qui n'a pas, tous les jours, le nez sur ces dossiers. Nous faisons alors la démonstration que les "cars Macron" sont loin de répondre aux besoins des enjeux de transport, dans un contexte environnemental critique. Pire, ils contribuent même au réchauffement climatique.

Dans d'autres de nos interventions, nous montrions comment le transport de marchandises routier a été largement favorisé au détriment du fer. La SNCF, service public, transportait il y a trente ans, 50 millions de tonnes kilomètres de fret, les cinq opérateurs, dont quatre privés issus de la déréglementation, transportent aujourd'hui 32 millions de tonnes kilomètres de fret.

Ce qui transpire au travers de l'ensemble de ces trois délibérations, c'est bien l'incohérence ou plutôt la démonstration de choix faits sur le thème du dogme de la sacro-sainte idéologie libérale. Tout doit être marchandise, tout peut se négocier et tout est source de profit et il en va de même avec le service public ferroviaire qui, pourtant, a largement démontré son efficacité depuis la libération.

Or, ces dernières décennies, le système ferroviaire est passé de la SNCF (entreprise unique nationale de service public ferroviaire) à un système ferroviaire éclaté (SNCF, RFF -Réseau ferré de France-, EPSF -Établissement public de sécurité ferroviaire-, ARAF -autorité de régulation des activités ferroviaires et routières-, entreprise privée et puis encore SNCF Mobilités et SNCF Réseau) dans le seul but de casser le monopole de service public et favoriser la concurrence et la création d'entreprises ferroviaires privées.

Le démantèlement du statut de cheminot est un passage nécessaire afin d'installer la concurrence en facilitant la marchandisation des compétences. Déjà la mise en place de TER avec un seul agent EAS (équipement agent seul) entendez, "sans contrôleur" se généralise partout en France, on enlève ainsi les agents qui donnent le départ des trains.

Des gares sans cheminots, des lignes qui ferment, les marchandises mises sur les routes, des trains remplacés par des bus sont la marque d'un recul sans précédent du service public. Cette politique a affaibli le système ferroviaire et la SNCF, y compris dans sa structuration interne, et transformé le service public, au mieux, en mission ou délégation de service public ou, pire, en abandon pur et simple.

Cette incapacité à affirmer une ambition pour la France, une vision nationale de l'aménagement du territoire qui prenne en compte l'intérêt général, les enjeux climatiques et le long terme sont symptomatiques et ce n'est pas l'ambition métropolitaine affichée qui peut la compenser que ce soit pour le fret marchandises, pour le trafic routier et de transit, pour le transport des voyageurs -ces usagers devenus "clients"-.

Il s'agit de sortir l'agglomération de vieux enjeux d'infrastructures, en l'absence d'une politique nationale d'aménagement global du territoire, faisant reporter les nuisances encore un peu plus à l'est. Pour nous, le rôle de "partenaire" est incontournable mais l'État doit être au cœur du dispositif, avec une véritable vision de l'aménagement du territoire national, en revalorisant et en maintenant la dotation au service public ferroviaire.

La SNCF doit rester l'exploitant unique. La Région doit définir le service à partir des besoins des populations. La démocratie participative doit se renforcer par le développement et une meilleure prise en compte des comités de lignes, des partenaires et des associations.

Or, les trois délibérations montrent comment, depuis des années, le financement pour le maintien du réseau ferroviaire est insuffisant, voire inexistant. Pour exemple, l'annonce en commission d'une possible fermeture en 2021 de la ligne de Lozanne est cinglante quant aux politiques qui ont été menées.

C'est donc dans l'urgence qu'il faut répondre à l'impératif sur le nœud ferroviaire lyonnais et les trois voies de l'ouest lyonnais, sans quoi l'ambition affichée, à travers le projet REAL (réseau express de l'aire urbaine lyonnaise), restera en effet une annonce de plus au détriment des besoins de nos concitoyens.

Développer les gares périphériques dans notre agglomération, favoriser la synchronisation avec des moyens de transport relais (bus, tram, modes doux, etc.) sont ici impératifs pour faire baisser le nombre de voitures entrant dans l'agglomération. Par exemple, les gares de Saint Germain au Mont d'Or, de Feyzin, de Saint Fons, de Sathonay Camp et d'autres ne souffrent-elles pas d'un manque de dessertes par les TCL ?

Ne faut-il pas aussi se poser la question d'un anneau de transport public efficace sur l'agglomération, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres grandes métropoles ? Ce qui éviterait de centraliser les flux en un seul point, créant ainsi l'asphyxie d'un quartier comme celui de la Part-Dieu. La création de la voie L ne serait-elle pas largement insuffisante ? Car même la SNCF ne la qualifie que pour une mise en sécurité car elle ne permettrait pas de réduire l'engorgement. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération technique nous offre l'occasion d'un échange sur le nœud ferroviaire lyonnais et, plus largement, sur la question des mobilités.

Monsieur le Président, j'entends avec satisfaction vos nombreux propos dans les médias qui font des mobilités un enjeu déterminant pour l'avenir de notre Métropole. Je partage et notre groupe partage naturellement cet objectif comme le montre nos différentes prises de parole dans cette enceinte.

Si les mobilités sont un enjeu central pour notre avenir, le nœud ferroviaire lyonnais est un sujet déterminant au cœur de l'avenir des mobilités. Ce grand débat public, je parle bien de celui sur le nœud ferroviaire lyonnais, est donc déterminant pour faire partager un état des lieux avec les habitants et proposer différentes solutions.

La phase de concertation a montré que le constat est relativement consensuel. L'agglomération lyonnaise est saturée. Deux chiffres pour illustrer mon propos : la gare de la Part-Dieu accueille aujourd'hui plus de quatre fois le nombre de passagers que ce qui était prévu au départ, dans dix ans, la prévision monte à sept fois.

Autre chiffre : notre agglomération est traversée chaque jour par un peu plus de 1 100 trains. C'est énorme, cela provoque naturellement une saturation complète du réseau en heures de pointe. Si le constat est bien partagé, les solutions proposées ne le sont pas, d'où l'intérêt d'un débat.

Les solutions s'inscrivent déjà dans un calendrier à la temporalité différente. Certains travaux sont déjà en cours comme nous le voyons à quelques centaines de mètres d'ici sur la place Béraudier mais l'enjeu du débat public est bien celui des projets à long terme, notamment la création de deux voies nouvelles entre Saint-Clair et Guillotière, l'extension de la gare de la Part-Dieu et la mise à quatre voies de la portion entre Saint Fons et Grenay.

Ces projets doivent répondre aux objectifs généraux qui sont d'anticiper une augmentation du trafic ferroviaire, d'éviter que le fret ne transite par Lyon et d'améliorer les dessertes, notamment vers Grenoble et Saint Etienne. Pour cela, notre groupe sera attentif à ce que le débat propose une information objective et complète. Un exemple : dans le coût du scénario aérien qui est présenté comme plus faible que le scénario enterré, est-ce que le coût des expropriations a été pris en compte ? Je vous rappelle que l'estimation du scénario en surface est de 2,2 milliards d'euros contre 3,7 pour le scénario en souterrain.

Autre question sur le périmètre du débat : j'entends l'argument qui est de dire "on ne peut pas discuter de tout". Pour autant, dans le domaine des mobilités, c'est bien l'enjeu, l'intermodalité fait que nous sommes obligés d'avoir une vision globale et d'intégrer une vision large des territoires. Deux exemples : si nous voulons anticiper une augmentation du trafic ferroviaire, il faut intégrer à la réflexion les alternatives à l'A45, intégrer à la réflexion l'évolution de la gare TGV à Saint Exupéry et sa liaison avec le centre de notre Métropole. Si nous voulons écarter le fret du centre de l'agglomération, comment ne pas évoquer le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) dans cette réflexion ?

De même, le rapport Duron de février 2018 demandait au Gouvernement d'organiser un grand débat public multimodal pour 2019. Est-ce que ce débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais est une réponse à cette préconisation ? Ou est-ce que le futur grand débat est repoussé ? Les grands débats sont à la mode, nous devrions en profiter.

Pour conclure, je souhaite interroger la Métropole : aurons-nous dans cette enceinte un débat sur la position portée par la Métropole ? Lors d'une réunion en Préfecture, monsieur le Vice-Président Da Passano avait souligné que le Maire de Lyon, qui fût aussi Président de cette Métropole, était favorable à l'option souterraine. Est-ce aussi l'avis aujourd'hui de la Métropole ?

Comment articuler les objectifs de la Métropole, notamment de favoriser un RER métropolitain, objectif que je partage, avec la stratégie territoriale de la Région ? Comme vous l'avez souligné lundi dernier lors de la signature du contrat de plan État-Région, il s'agit d'une question d'intérêt général.

En attendant un futur échange en Conseil sur ces questions, notre groupe votera favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération porte sur les études relatives au désengorgement du nœud ferroviaire lyonnais et sur une convention avec SNCF Réseau. Cette convention permettra de financer des études complémentaires en vue du débat public sur l'avenir du NFL ainsi que de participer au financement de l'organisation de ce débat.

Comme vous le savez, le nœud ferroviaire lyonnais est un carrefour important et l'un des principaux goulets d'étranglement du réseau ferré national. Son désengorgement est donc un enjeu majeur à court et à long termes. À court terme, la congestion menace la régularité et la fiabilité des lignes de train qui desservent la Métropole.

À plus long terme, c'est toute l'accessibilité de notre Métropole qui est en cause, alors même que nos politiques de mobilité tendent vers un renforcement des transports collectifs. Il est en effet nécessaire d'augmenter les capacités de l'infrastructure si l'on veut améliorer la desserte de notre agglomération, à la fois en TER et en TGV. C'est enfin un enjeu de mobilité nationale, en raison de la situation de carrefour stratégique de notre Métropole et du rôle majeur de la gare de la Part-Dieu, premier pôle de correspondance pour la SNCF.

Notre groupe, Socialistes et républicains métropolitains, approuve bien évidemment cette délibération qui permettra, notamment, la mise en place du débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais, phase de concertation obligatoire avant le choix et la mise en œuvre d'un scénario de désengorgement à long terme.

Comme l'a rappelé notre collègue Veron, le nœud ferroviaire lyonnais est un des sujets majeurs du CPER dont l'avenant au contrat métropolitain a été signé lundi dernier par notre Président, le Président du Conseil régional et le Préfet de Région et au sujet duquel je voudrais dire quelques mots.

Le nœud ferroviaire lyonnais est inscrit dans le CPER avec une enveloppe de 420 M€ mobilisée notamment pour la restructuration de la gare de la Part-Dieu, le traitement de points noirs du réseau, la modernisation d'infrastructures et les études de long terme.

Mais le contrat métropolitain du CPER, c'est au total 871 M€ d'investissements publics, dont 310 M€ investis par la Métropole, qui bénéficieront directement à notre agglomération et à ses habitants.

Par rapport au contrat initial, cet avenant signé la semaine dernière permet d'entériner, à périmètre constant, une hausse de 105 M€ de ces investissements, dont 47 apportés par la Métropole de Lyon.

Outre le nœud ferroviaire lyonnais, il permettra de financer de nombreux projets de mobilités, tels des pôles multimodaux dans treize gares métropolitaines, dont la nouvelle halte d'Yvours, la mise en accessibilité de gares, la régénération des lignes de l'ouest lyonnais ou la requalification de la traversée de Givors par l'A47.

Il permettra également de financer des projets dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme la requalification de plusieurs campus ou le déménagement du CIRC, pour lequel la participation de la Région et celle de la Métropole ont été revues à la hausse dans cet avenant.

Dans le volet territorial, il permettra de financer des projets d'innovation comme la halle Girard, des dispositifs économiques comme le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, des projets environnementaux comme la préservation des corridors de la trame verte et bleue ou des projets de santé, au travers de cinq maisons de santé pluridisciplinaires, à Villeurbanne, Saint Priest ou Lyon 8°. Cette liste est bien sûr loin d'être exhaustive.

Les discussions ont été longues avant d'aboutir à cette signature. La renégociation de notre CPER a commencé en 2016 après les élections régionales et la fusion des Régions, et ne se termine qu'en ce début 2019. Ce délai n'a pas été sans conséquence : certains dossiers étaient gelés tandis que des projets sortis de terre étaient privés de cofinancements.

L'important pour nous est que ce contrat ait été signé afin qu'il puisse être mis en œuvre et que les principaux projets avancent dans l'intérêt des Grand Lyonnais. C'est désormais chose faite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs chers collègues, nous ne pouvons naturellement que nous féliciter de délibérer sur des projets qui faciliteront les déplacements de nos concitoyens dans la Métropole et bien évidemment au-delà. C'est pourquoi notre groupe votera les trois délibérations qui sont présentées ce jour.

Ces trois délibérations, concernant le nœud ferroviaire lyonnais, la modernisation des réseaux ferroviaires de l'ouest lyonnais et le projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise avec l'aménagement de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, sont des pierres bien nécessaires à l'édifice de l'intermodalité et des mobilités, mais depuis le temps que nous délibérons sur ces sujets, nous avons le sentiment que cela dure depuis trop longtemps et je ne ferai pas le mauvais jeu de mot du train de retard.

Mais je vous invite mes chers collègues à vous reporter à une délibération du Bureau communautaire du 7 septembre 2011, qui n'est pas très loin, voire même très proche des délibérations qui sont les nôtres ce soir.

Que de temps d'études évidemment, de discussions, d'instruction de dossiers mais, vous l'avez dit tout au long de cet après-midi, nous ne pouvons attendre plus longtemps et le réchauffement climatique, sujet de nos débats il y a quelques minutes nous conforte dans ce point-là.

Notre mission naturellement est d'anticiper et de préparer l'avenir, d'anticiper aussi les évolutions de la société ou du moins d'y répondre au plus vite. Dans une société où tout va toujours plus vite, peut-être que les voitures, elles, vont un peu moins vite.

Notre mission nous oblige à avoir une vision globale et de long terme. Le projet de loi d'orientation des mobilités, sujet d'actualité, la volonté de préserver nos ressources et nos espaces naturels ainsi que d'assurer un développement économique cohérent, nous obligent collectivement à une politique d'organisation des déplacements qui soit à la fois ambitieuse et nécessairement cohérente.

Un scénario au fil de l'eau n'est pas possible et n'est pas acceptable. Une politique volontariste qui ne doit pas exclure un mode de transport pour un autre mais porter, je le crois profondément, une complémentarité hiérarchisée. Si nous voulons faciliter les déplacements de nos concitoyens, si nous voulons abandonner nos voitures, en tous les cas les utiliser le moins possible, nous devons aller encore plus loin et donner aux transports en commun une nouvelle ambition.

Le développement de notre territoire dépasse, chacun le sait ici, les limites administratives de notre Métropole, et les différents moyens de transport nous demandent de conduire et d'organiser l'intermodalité à l'intérieur de la Métropole comme à l'extérieur de celle-ci.

Dans le cœur de celle-ci, même si le maillage, il faut le reconnaître, tramway/métro/bus permet de limiter l'utilisation de la voiture, nous devons développer l'offre existante, continuer de développer cette offre, soit par la création de nouvelles lignes, je pense en particulier à la ligne E du métro jusqu'à Tassin la Demi Lune, qui permettra enfin aux habitants de l'ouest lyonnais, de pouvoir rejoindre le centre de Lyon avec beaucoup plus de facilité, peut-être à terme même, d'aller jusqu'à Saint-Exupéry, soit par l'augmentation de certains cadencements de tramway ou de bus.

Beaucoup de concitoyens se plaignent de ne pas pouvoir rejoindre leur domicile en transport en commun en fin de soirée, par exemple. Cela me fait penser au tram T3 qui pourrait naturellement fonctionner tous les jours jusqu'au Groupama stadium. Cette installation est existante et fonctionne ma foi très bien mais seulement les jours de match, les parkings conçus pour ce projet-là pouvant servir de parcs-relais pour nos concitoyens de l'est lyonnais naturellement.

Je ne reviendrai pas sur ce qui est fait avec la ligne B et qui permettra aux habitants du sud-ouest, dans peu de temps maintenant, de rejoindre le cœur de la Métropole. Je me réjouis que ce projet ait vu le jour. Une première station existe à Oullins, au pôle multimodal et la ligne est en train de se prolonger pour aller jusqu'à Saint Genis Laval et desservir l'ensemble de ce secteur -mais, mes chers collègues, entre nous- ça fait plus de vingt-cinq ans que nous nous sommes battus pour ce projet !

Ce sont des aménagements importants, coûteux évidemment, mais rendant un service de telle nature, que nous ne pouvons pas continuer à ce rythme. Nous devons aller à l'évidence beaucoup plus vite et un des moyens, notamment pour la Métropole, c'est de permettre au SYTRAL d'investir plus qu'il ne le fait encore aujourd'hui.

Pour les communes des 2^{ème} et 3^{ème} couronnes et pour les communes qui appartiennent à l'aire urbaine, le train semble être la solution la plus opportune. Les habitants peuvent rejoindre le cœur de l'agglomération avec un minimum de rupture de charges, sans encombrer les entrées de ville par un trafic routier inutile. Il nous semble que nous avons à y gagner autant en termes évidemment de pollution qu'en entretien ou en création de voirie.

Pour autant, encore faut-il que l'offre soit large en termes de couverture horaire et naturellement, respectueuse de ces mêmes horaires. Si nous voulons nous placer au niveau des métropoles européennes que nous prétendons vouloir challenger et dont l'offre de trains est très satisfaisante, nous devons investir fortement dans le RER à la lyonnaise qui a d'ailleurs été évoqué par nos collègues de l'UDI.

Vous venez de signer, monsieur le Président, un avenant au CPER avec la Région et l'État prévoyant, notamment, l'amélioration de la ligne Lozanne-Saint Paul mais aussi, enfin, l'aménagement de ce fameux tunnel des Deux Amants pour libérer le grand ouest lyonnais. Il faut s'en réjouir et nous le faisons naturellement collectivement.

Mais il faut continuer de mailler les dessertes en train depuis l'extérieur de la Métropole. Le val de Saône est un sujet en lui-même mais je voudrais rappeler qu'avec un certain nombre de nos collègues ici, je pense en particulier à Xavier Odo, Clotilde Pouzergue, Jérôme Moroge, Guy Barret, mais aussi Jean-Luc Da Passano, Christiane Charnay, André Vaganay, Nathalie Frier, Françoise Gauquelin, Maire de Millery, nous défendons un projet de RER qui puisse relier Loire sur Rhône à Lyon. Les voies de chemin de fer existent, les gares aussi, Vernaison devra aménager son passage à niveau naturellement, en tous les cas la Métropole devra le faire pour elle bien évidemment.

Ce projet porteur du désenclavement du sud de l'agglomération est essentiel. Il est d'autant plus essentiel qu'il ne faut pas attendre que le CFAL se fasse ou ne se fasse pas mais, en revanche, tenir compte du déclassement de l'A6/A7 qui ne va pas manquer de créer des contraintes de circulation extrêmement fortes, même si le projet a son intérêt.

Sur ce dossier-là, profitons des circonstances pour nous réunir, nous rassembler, le porter et servir l'intérêt général.

Outre les aménagements ferroviaires, d'autres aménagements du ressort de notre collectivité peuvent aussi être engagés. Ils sont de tailles et d'enjeux différents ; parkings relais, accès plus confortables et sécurisés pour les usagers, parkings pour les vélos, emplacements réservés pour les nouveaux "engins de mobilité", gyropodes et autres. Il nous semble qu'il devient urgent notamment de répondre au déplacement et au stationnement des vélos ou trottinettes qui sont dits en libre usage.

Un mot concernant les liaisons nationales, voire internationales : les grandes lignes sont existantes et fonctionnent. De grands travaux sont en cours à la gare de la Part-Dieu mais ils vont solutionner les problèmes de fréquentation actuels et nous savons tous qu'ils sont peu prospectifs en réalité. Ils n'anticipent pas l'évolution des transports. Quel rôle demain pour la gare de Saint Exupéry ? Comment ne pas prendre en considération cet équipement et le territoire sur lequel il est installé, qui représente en réalité, ne nous cachons pas, les lieux futurs de développement de notre Métropole. C'est incontestable, chacun le sait. On ouvrira d'autres débats mais la réalité physique est ici. Nous avons besoin aussi, sans doute, de redéfinir les rôles complémentaires de Perrache et des autres gares.

Enfin, avant de conclure et pour apporter de la fluidité, la tarification unique entre tous les modes de transport public est indispensable. De nombreuses villes le proposent. Au temps des smartphones et des applications, acheter un ticket dans le bus semble un peu dépassé, non ?

Prenez l'exemple de Berlin, pour un groupe entre 2 à 5 personnes, vous pouvez acheter un ticket à environ 20 €, valable pour la journée entière, pour prendre le bus, le tramway, le métro, le train et rejoindre les deux aéroports, sans savoir d'ailleurs quelles sont les personnes qui vous accompagnent, vous n'avez pas besoin de déclarer leur identité, tout cela du centre de la capitale allemande. Je n'ose pas penser que nous ne soyons pas, ici, en capacité de pouvoir porter une telle offre.

Mes propos ne se veulent pas des propos contestataires, nous savons ce qui a été fait et ce qui est inscrit aux budgets des différents partenaires de la mobilité. Nous souhaitons simplement que nous agissions plus rapidement, que nous ne rejetions pas la faute sur un tel ou un tel. Il nous semble que la Métropole, la Région et l'État en ont pris conscience, c'est en tout cas ce que nous avons entendu ces dernières semaines, de la part à la fois du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, monsieur Laurent Wauquiez, qui souhaite développer fortement les mobilités et de vous-même, monsieur Kimelfeld.

Je souhaite aussi saluer et relever l'initiative de monsieur le Préfet de Région qui lance une grande étude sur les mobilités dont on devrait avoir les résultats fin 2019, étude très précise sur les déplacements et les usages. Souhaitons qu'à partir de ces éléments, des réponses concrètes -et cela est notre rôle, nous responsables politiques, nous ne sommes pas seuls, d'autres des collectivités le sont aussi- puissent être mises en œuvre rapidement pour ce projet ambitieux de déplacements et de mobilités dans l'intérêt de nos territoires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Buffet. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Quelques mots, si vous le permettez, monsieur le Président, pour dire que d'abord le nombre d'interventions prouve bien, pour des rapports somme toute assez modestes, tout l'intérêt que

notre assemblée porte à cette question du nœud ferroviaire lyonnais parce que, si les rapports sont modestes, l'enjeu lui ne l'est pas et tout le monde est à peu près d'accord sur le constat.

Le constat est que notre situation géographique fait qu'aujourd'hui, nous supportons un trafic longue distance, un trafic qui transite par notre Métropole et également qu'il est souhaitable -et j'en suis aussi un chaud partisan- comme cela a été rappelé par monsieur Buffet, que les voies ferrées soient de plus en plus utilisées, également pour les transports courte distance avec, bien sûr, la nécessité d'avoir des points d'intermodalité et de connexion avec les bus, les métros, le SYTRAL, et donc cette nécessité de mailler notre territoire.

Alors c'est un peu compliqué parce qu'il faut, sur les mêmes fuseaux, faire passer à la fois des trains de longue distance et des trains locaux, et on voit bien qu'il y a un certain nombre d'infrastructures à réaliser. La question qui va se poser tout de suite, c'est celle de ce débat public, ça c'est tout de suite, c'est au premier semestre 2019. Je rappelle que cela a été notre demande et que nous sommes allés plusieurs fois insister auprès du Ministère des transports, auprès de madame Borne, pour que ce débat public ait lieu maintenant début 2019.

Donc là, il va falloir vraiment se mobiliser sur ce débat public avec une question qu'a abordée un petit peu monsieur Devinaz, c'est-à-dire qu'il faut effectivement une nouvelle infrastructure en gros de Saint-Clair à la Guillotière avec deux options : l'une est une option enterrée, l'autre est une option aérienne et ce n'est pas exactement le même coût, ce n'est pas la même fonctionnalité et je crois que là, il faudra vraiment prendre des décisions. Monsieur Devinaz a rappelé que le Président Collomb s'était prononcé, à l'époque, de manière très vigoureuse pour une solution enterrée, j'ai relayé effectivement, comme il l'a dit, cette position puisque j'ai représenté plusieurs fois la Métropole en Préfecture lors des premières études et des premiers débats et là vraiment il va falloir que nous nous mobilisions.

Et puis effectivement il y a tout le reste, il y a le contrat de plan État-Région dont le Président parlera certainement beaucoup mieux que moi puisqu'il l'a signé avec, notamment, cette ligne de Lozanne, ce tunnel des Deux Amants, chacun sait -sans rentrer dans les techniques- que les gens qui viennent de Lozanne aujourd'hui sont obligés de changer de mode de transport à Tassin la Demi Lune puisque les trains qui desservent Lozanne et cette ligne ne peuvent pas passer par le tunnel des Deux Amants et ensuite arriver à Gorge de Loup et à Saint Paul.

De plus, nous avons également notre souhait de RER dans le sud, que nous défendons beaucoup, et dont on ne pourra vraiment augmenter la fréquence que le jour où nous aurons résolu le problème du passage à niveau de Vernaison, je le dis devant le Maire de Vernaison qui connaît très bien ce dossier.

Voilà, donc on a beaucoup de pain sur la planche. On est tous pressés mais je pense que l'ensemble va prendre quand même quelques années, mais ce qui est urgent, à mon sens et immédiat, c'est ce débat public qu'il ne faut pas rater dans les mois qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Da Passano. Quelques mots très rapides, d'abord pour dire peut-être que ce nom de "nœud ferroviaire lyonnais" est un peu réducteur parce que c'est un projet d'intérêt national et régional. La deuxième chose, et je rejoins monsieur Da Passano, l'opportunité offerte par le débat public ne va pas se reproduire de sitôt et donc il est important pour nous de porter un message politique qui soit clairement argumenté parce que sinon, on aura peut-être simplement finalement une scène où chacun va faire entendre son urgence et opposer les projets les uns aux autres : le Lyon-Turin, le CFAL, le NFL, voire un certain nombre de projets routiers. Il est donc important qu'on puisse porter un message et je rejoins le Sénateur Devinaz sur la nécessité absolue d'avoir un débat ici et de dégager sans doute une position de la Métropole.

Je proposerai d'ailleurs assez rapidement, parce que le débat a lieu dans un temps très court, pour juillet, qu'on puisse, dans les semaines qui viennent, organiser une Commission générale ici et le faire dans de bonnes conditions pour qu'on favorise les échanges. Voilà ce que je voulais en dire.

Sur l'intervention de monsieur Buffet, je crois qu'on peut tous signer en bas de la proposition, c'est presque un programme commun pour nous tous. Les ambitions qui sont décrites ici avec les différents sujets qui ont été abordés, donc là-dessus bien évidemment tout le monde est absolument d'accord d'autant plus, je crois, qu'on partage tous cette nécessité absolue d'avancer très fort sur la mobilité. C'est d'ailleurs une de mes motivations, et cela n'a pas été la seule, pour signer le contrat de plan État-Région car je trouvais que, sur le volet mobilité, il y avait un axe extrêmement fort, extrêmement fourni et que, si on voulait faire le lien, notamment avec le débat sur le nœud ferroviaire lyonnais, il fallait afficher une ambition de travailler ensemble sur ces sujets-là.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2019-3265 - déplacements et voirie - Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais- Avenant n° 1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet de mise à double voie complète la section Gorge de Loup/Ecully Demi-Lune et de la création de 2 haltes supplémentaires sur la branche de Lozanne - Convention relative au financement des études avant-projet/projet et des travaux urgents pour la régénération de la section Tassin/Lozanne - Attribution d'une subvention d'équipement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3265. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites sur ce rapport qui est donc la modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais. Je vous rappelle que ce réseau comporte trois branches : une branche vers Sain Bel, une branche vers Lozanne au nord et une branche vers Brignais au sud. Ces trois branches sont reliées à un tronc commun entre Tassin la Demi Lune et la gare Saint Paul à Lyon.

Le projet que nous devons approuver va permettre la participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 15 %, soit 345 000 €, au financement des études de régénération de la section Tassin-Lozanne, études sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau. Cela fait suite au diagnostic de 2016 des "petites lignes en Auvergne-Rhône-Alpes" qui met en évidence une prévision d'arrêt d'exploitation fin 2021 si ces travaux n'étaient pas commencés.

Ce projet de délibération comporte également l'approbation d'un avenant sans incidence financière pour la Métropole pour actualiser et finaliser les études de mise à double voie complète du tronc commun Tassin-Saint Paul, ce qui a été dit tout à l'heure, comportant notamment le tunnel des Deux Amants.

La Métropole de Lyon, comme la délibération précédente, apporte ainsi sa contribution aux côtés de l'État et de la Région aux études visant à pérenniser et moderniser le réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Veron. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président et chers collègues, les élus du groupe UDI et apparentés voteront ce rapport dont l'objectif est la modernisation indispensable et urgente de la branche Lozanne-Saint Paul du tram-train de l'ouest lyonnais.

Le tram-train de l'ouest lyonnais ouvert en 2012 bénéficie d'une ponctualité remarquable, le matériel roulant est récent et offre une très bonne qualité de service, de même l'ensemble des gares a été rénové. Malgré cela, la fréquentation est relativement modeste, de l'ordre de 10 000 passagers par jour.

Pourquoi des résultats aussi modestes alors que les temps de transport sont très performants ? Par exemple, il faut 18 minutes pour relier Charbonnières les Bains à Bellecour, *via* un changement à Gorge de loup.

En l'état actuel, la Métropole de Lyon voit deux réseaux cohabiter sur son territoire : celui des TER sous l'autorité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et celui des TCL sous l'autorité du SYTRAL et il est dommage que la présidente du SYTRAL nous ait quittés. Il n'y a pas de synergie, mais plutôt une concurrence, confère le projet de métro E !

Quelques illustrations :

- le PDU écrit et adopté par le SYTRAL n'évoque que très timidement les TER et, en aucun cas, il n'évoque de développer une offre coordonnée et hiérarchisée ;

- certaines gares SNCF sont mal, voire pas desservies par les TCL, cela a été rappelé tout à l'heure par un collègue. Un exemple concret plus sur l'ouest lyonnais : à Écully l'arrêt TCL est à 300 mètres de la gare, à Francheville, l'arrêt du C19 est à presque 400 mètres de la gare !

En parallèle, il faut le reconnaître et on peut le comprendre dans certains cas, certains Maires ont fait le choix de mettre en zone bleue les parkings devant les gares.

Dans ces conditions, on peut effectivement comprendre que la fréquentation ne soit pas à la hauteur de la qualité de l'offre ferroviaire.

Pour les élus UDI et apparentés, ne pas développer de synergie entre ces deux réseaux (TER et TCL) ne pas les coordonner est une aberration. En effet, pour le Grand Lyonnais qui a un besoin de déplacements, la question est "Comment aller le plus rapidement possible, au moindre coût et avec la plus faible empreinte écologique d'un point A à un point B". Savoir si le moyen de transport utilisé est personnel, de compétence Région ou Métropole n'est pas sa priorité et n'a objectivement pas beaucoup d'intérêt.

Ainsi, le tram-train de l'ouest lyonnais devrait être la colonne vertébrale des mobilités à l'ouest de notre agglomération. Pour cela, les outils TCL devraient proposer l'offre TER, les dessertes TCL devraient desservir ces gares de l'ouest lyonnais et au-delà, les trente-cinq gares qui sont sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec des horaires coordonnés sur ceux des TER. Cette vision hiérarchisée et intégrée des mobilités est pour nous le premier pas vers la mise en œuvre d'un RER sur le territoire métropolitain.

Un RER avec des liaisons transversales est-ouest, nord-sud sans rupture de charge en gares de Part-Dieu ou de Perrache, offrirait des temps de parcours très compétitifs. Comme évoqué tout à l'heure, le territoire métropolitain a la chance de compter trente-cinq gares, ce réseau couvrirait donc l'ensemble de la Métropole, en particulier et y compris l'est de la Métropole qui est un territoire en plein développement, et améliorerait concrètement les déplacements du quotidien pour l'ensemble des 1,5 million de Grand Lyonnais.

Un tel réseau RER existe dans la plupart des grandes villes européennes. François-Noël Buffet parlait tout à l'heure de Berlin, je pense en particulier, par exemple, à Munich où la plus longue liaison RER fait 89 kilomètres, donc Munich, c'est à peu près la taille de la Métropole de Lyon, vous voyez qu'on a encore du chemin à faire en termes de transports en commun. Mais je pense aussi à Genève qui finalise la mise en œuvre du projet Léman express qui devrait être opérationnel fin 2019, projet dans lequel la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'ailleurs investit fortement pour la partie française des lignes donc là, c'est même un RER international.

Une convergence tarifaire entre TCL et TER serait la première étape de la mise en place d'un tel RER, que les élus UDI et apparentés appellent réseau express métropolitain. Nous souhaitons que l'abonnement TCL donne également accès aux TER sur le territoire de la Métropole. Ce n'est pas de l'utopie ! Ceci existe déjà à Lille, à Strasbourg, à Marseille et plus proche de nous, c'est aussi le cas à Grenoble, Grenoble qui est aussi sur le territoire de la Région Rhône-Alpes. Quand le SYTRAL franchira-t-il le pas ?

Pour pouvoir tirer pleinement partie d'un réseau express métropolitain, il convient que le cadencement soit relativement élevé. Dans ces conditions, réduire le coût d'exploitation est une nécessité impérieuse. La convention qui lie la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la SNCF se termine le 31 décembre 2022. Ouvrir à la concurrence ce futur réseau express métropolitain est une nécessité. Aussi devons-nous demander à la Région d'initier dès maintenant cette démarche.

À titre de comparaison, l'État vient d'initier cette même démarche sur deux lignes intercity Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon et Guillaume Pepy, PDG de la SNCF, indiquait dans un article récemment dans le Monde en date du 11 janvier que, suite à la réforme de la SNCF votée en 2018, la différence de coût entre SNCF et opérateurs privés pourrait se réduire, encore faut-il que la concurrence soit mise en œuvre.

Les élus UDI et apparentés estiment que les besoins croissants de mobilité des salariés et des habitants, l'urgence climatique et l'urgence vis-à-vis de la qualité de l'air, le futur déclassement de l'axe A6/A7 imposent d'innover dans les approches et de ne pas se contenter de faire un peu mieux qu'avant. Il faut faire différemment ! Il faut changer de paradigme et repenser l'architecture de notre réseau, passer d'une juxtaposition de réseaux à une vision intégrée de la mobilité tous modes et tous réseaux.

Je crains monsieur le Président que, sans impulsion politique de votre part, le SYTRAL reste ancré dans l'ancien monde. L'intégration des offres TER/TCL, l'intégration tarifaire et l'objectif de réaliser à moyen terme un RER resteraient alors des vœux pieux. Les Grand Lyonnais comptent sur vous ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Huit minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous dire enfin ! Il ne faut jamais désespérer, au bout de 30 ans, enfin cette délibération. Combien de fois nous sommes intervenus avec ma collègue de Dardilly, avec mes collègues de Champagne au Mont d'Or et de Lissieu pour faire en sorte que la ligne Saint Paul-Lozanne puisse démarrer.

Cette étude, bien sûr pour un montant de 345 000 €, permettra de mettre à double voie complète la section Gorge de Loup/Écully/Demi-Lune. Cette modernisation répond bien sûr au développement de Techlid et du secteur nord-ouest avec plus de 30 000 salariés. Là encore, il faut impérativement que la SYTRAL mette en place -et cela a été dit je ne vais pas y revenir- une tarification unique TCL/TER. Il faut être innovant si l'on veut aujourd'hui que les administrés prennent les transports en commun. C'est vrai que des études, nombreuses déjà, ont été réalisées. Je suppose qu'il s'agit d'une réactualisation de ces études car nous avons déjà initié, depuis plusieurs années, ces études.

Aujourd'hui, les communes doivent être consultées quant à la création de deux haltes supplémentaires sur la branche de Lozanne, ce qui implique aussi la création de parkings-relais et, dans ce cadre-là, nous avons déjà fait des propositions et nous souhaiterions être entendus. Il faudra donc aussi réaménager la desserte en transports en commun pour justement, davantage permettre à nos administrés, à la fois d'utiliser les transports en commun mais aussi les TER.

Il était aussi indispensable d'avoir un planning des investissements à venir. Nous avons vu qu'il y avait un calendrier mais là aussi, il faut aller vite et je compte sur vous, monsieur le Président, pour être, je dirais l'aiguillon indispensable pour la réalisation de ces travaux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le dispositif :

3°- Décide, il convient de lire :

"sur l'opération n° 0P0801504."

au lieu de :

"sur l'opération n° 0P080 à créer."

4° - La dépense, il convient de lire :

"sur l'opération n° 0P0801504."

au lieu de :

"sur l'opération n° 0P080 à créer."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2019-3281 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Edition 2019 de la Fête du livre à Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron et à l'organisation du prix Summer - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3281. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération propose une subvention de 48 421 € à l'association Lire à Bron pour l'organisation de l'édition 2019 de la Fête du livre de Bron qui se déroulera cette année du 6 au 10 mars. Créée en 1987, elle s'est imposée comme un événement incontournable en matière de littérature contemporaine, avec plus de 35 000 visiteurs de tous âges, soixante-quinze auteurs invités, une grande librairie originale ouverte à douze libraires indépendants de notre Métropole.

Cette 33^{ème} édition est intitulée "La vie sauvage", interrogeant les liens entre nature et culture, animalité et civilisation, instinct et normes sociales, urbanité et sauvagerie. L'ensemble de l'événement est en accès libre : soixante rencontres littéraires, un soutien à tous les acteurs de la chaîne du livre, librairies indépendantes comme

je vous l'exposais mais aussi éditeurs régionaux. La Fête du livre propose des actions de médiation, bien sûr, et enfin, une journée professionnelle de réflexion et d'observation des nouvelles littératures contemporaines.

Elle renforce encore sa dimension métropolitaine avec le prix des lecteurs de la Métropole, créé l'année dernière et dénommé cette année "prix Summer" parce que "prix des lecteurs de la Métropole de la fête du livre de Bron" était un peu long, je disais "prix Summer", du nom du roman du premier prix de cet événement.

Quarante bibliothèques de tout le territoire participent à ce prix contre trente l'année dernière. Vous pouvez donc voir le chemin parcouru par ce prix. Les cinq auteurs présélectionnés, dont le prix Goncourt Nicolas Mathieu, se déplacent pour dix rencontres avec les comités de lecteurs des bibliothèques participantes. La Métropole dote ce prix de 2 000 €. Il sera remis le 8 mars à 17 heures à l'hippodrome de Parilly à Bron et vous êtes cordialement invités à cet événement.

J'espère que vous avez tous pris le programme de cette édition que le Maire de Bron, notre collègue Jean-Michel Longueval, a fait déposer sur la table d'entrée de la salle du Conseil avec une lettre de Yann Nicol, directeur de la Fête du livre, à votre intention. Avis favorable de la commission, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot. Deux minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Monsieur le Président, chers collègues, juste une courte intervention pour saluer, bien évidemment, cet événement brondillant qui, comme cela a été souligné, d'année en année prend de l'ampleur et impacte culturellement la Ville de Bron, la Métropole et les quartiers de Bron aussi.

À l'heure où l'on commence à mesurer les incidences positives des dédoublements de classes de CP en REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sur l'apprentissage du français et la lecture, toute initiative visant à donner envie de lire est à louer.

Cette année, la thématique retenue "la vie sauvage", prend tout son sens à deux titres. En premier lieu "la vie sauvage", l'environnement tel que nous le connaissons est en danger. Il est fondamental de sensibiliser encore et encore pour espérer concerner notre génération et offrir à celles qui suivront la possibilité de connaître encore des espaces de liberté préservée. Nous avons largement débattu lors de cette séance sur cette thématique.

Ensuite, on peut placer la force de la lecture, la capacité qu'elle offre à tout un chacun de comprendre son univers face à la sauvagerie des propos actuels, des écrits qui circulent aujourd'hui : contrevérités, fausses informations sont relayées à dessein de manipulation par les populistes de tout bord dans leur quête de pouvoir.

Alors vive la Fête du livre de Bron ! Vive la lecture ! Car, comme le disait Bernard Pivot, je cite : "Les gens qui lisent sont plus heureux et moins cons que les autres". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3284 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Utilisation des équipements sportifs - Actualisation des tarifs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3284. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne la location des équipements sportifs mis à disposition des collégiens. Nous avons là une augmentation de 2 % sur les tarifs qui n'avaient pas évolué depuis dix-sept ans donc nous sommes très heureux de vous la proposer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de la revalorisation des coûts de location des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique dans les collèges. Ils n'avaient, effectivement, pas été modifiés depuis 2002, ce n'est donc pas du luxe !

Les propriétaires concernés sont le plus souvent des collectivités locales, notamment des communes et vous savez comme moi que les ressources de ces dernières sont en baisse et que la pratique sportive se développant, leurs équipements sont fréquemment saturés. Nous avons été alertés, il y a quelques mois, par les organisations syndicales représentatives des professeurs d'éducation physique sur les conséquences du manque de locaux adaptés pour l'enseignement de leur discipline.

Nous avons déjà interrogé monsieur Desbos sur cette question, qui nous avait dit que tous les collégiens faisaient du sport et nous n'en doutons pas monsieur Desbos, mais dans quelles conditions et avec quelle ouverture sur la diversité des disciplines ? Cette question ne peut être éludée alors que l'augmentation du nombre de collégiens contribue à accroître les besoins.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous serons très attentifs dans les constructions de collèges à venir quant à l'investissement consacré aux équipements sportifs et nous sommes toujours demandeurs, sur cette question, d'un bilan précis des équipements propres aux collèges et de leur utilisation, du recours aux équipements extérieurs et des besoins actuels et prévisibles pour les années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Temps de parole retiré monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez de nous prononcer sur l'actualisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs pour les collégiens. Vous proposez, comme cela a été dit, une revalorisation de ces tarifs de 2 % en 2019 et 2020 que nous voterons, tout en regrettant vivement que vous ne soyez pas allés bien au-delà de cette augmentation quasi symbolique.

En effet, ces tarifs inchangés depuis de nombreuses années sont très éloignés du coût réel supportés par les communes. 14,60 € pour une heure d'occupation d'un gymnase, généralement estimée à au moins 20 € et que dire des 76 € pour une heure de piscine qui devrait être raisonnablement réévaluée d'au moins 30 % ?

Non seulement l'heure d'utilisation coûte plus cher aux communes mais que dire des lourds travaux souvent nécessaires dans nos gymnases ou piscines ? Lorsque, par exemple, et c'est un cas que j'ai connu récemment sur ma commune de Pierre Bénite, des fuites rendent impossible la pratique sportive dans un gymnase occupé à 80 % par nos collégiens, et bien la Métropole est absente pour aider au financement des travaux pourtant conséquents réalisés sur la toiture.

Vous avez déjà indiqué que ces montants votés aujourd'hui sont un peu supérieurs à ceux proposés à l'époque par le Conseil départemental du Rhône, oui sauf que celui-ci, contrairement à la Métropole, ne limite pas son aide au fonctionnement mais participe aussi à l'investissement car, comme nous l'avons déjà dit ici, sans équipements sportifs, il n'y a pas de pratique sportive possible.

Je vous citerai, si vous le souhaitez quelques exemples, de communes qui ont été aidées par le Département du Rhône sur la fin d'année 2018 et qui donneront peut-être des idées à mes collègues Maires. Juste pour exemple, la commune d'Anse et sa halle des sports avec une subvention du Département de 250 000 €, la salle multisports de Claveisolles 220 000 €, la rénovation du complexe sportif de Coise 330 000 € et la création d'un équipement sportif à Lancié 907 000 €, subventionnés par le Conseil départemental du Rhône. Ces simples exemples mettent cruellement en relief, monsieur le Président, tout ce que nos communes et leurs habitants ont perdu avec la création de la Métropole : moins de proximité pour, au final, moins de moyens et moins d'investissements.

Concernant le sport, nous déplorons l'absence de politiques ambitieuses et je vous invite à prendre exemple sur le dynamisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui, entre 2016 et 2018, aura doublé son budget dédié au sport car dans une société individualiste, une République mise à mal par le repli sur soi, nous considérons que le sport a un rôle majeur à jouer. Un pays plus sportif permet une société plus apaisée et fraternelle, le sport est en effet un des derniers lieux où l'on se côtoie en laissant aux vestiaires ses différences sociologiques, religieuses, culturelles ou politiques et où l'on partage un moment avec respect et estime de l'autre et de la règle.

La pratique sportive est un des moyens permettant de constituer un vécu commun à des gens qui en ont de moins en moins. Ce sont les raisons pour lesquelles nous déplorons qu'ici, comme au niveau national, le sport ne soit plus vu que comme une variable d'ajustement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Moroge. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3285 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Convention cadre définissant les relations entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3285. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne la convention cadre qui relie notre Métropole avec les collèges. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, c'est quasiment simplement une explication de vote. Nous nous abstenons sur cette délibération.

Si nous pensons tout à fait utile que soient précisées les mises à jour par convention des relations entre les collèges et la Métropole, nous constatons que seulement quatre organisations syndicales sur douze ont approuvé les nouvelles conventions à venir, c'est vraiment très peu.

Les organisations syndicales nous ont entre autres indiqué leur regret qu'un travail plus approfondi n'ait été mené pour régler les problèmes générés par le double rattachement. Il nous semble que ce scepticisme, ces doutes des organisations syndicales, quant à cette nouvelle convention, vont être source de difficultés quant à la gestion des personnels des collèges, c'est pourquoi nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3286 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Lyon 8° - Irigny - Meyzieu - Vénissieux - Saint Fons - Collèges publics - Extension de collèges pour répondre aux progressions d'effectifs - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3286. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne des projets d'extension de nos collèges pour 13 M€ TTC. Je vous rappellerai simplement que dans le précédent mandat, qui était géré par le Conseil général, nous avons eu une augmentation de la population scolaire collégienne de 380 élèves et que, pour ce mandat, nous en sommes à 5 600 collégiens supplémentaires, donc voyez notre problématique qui est celle d'une Métropole très dynamique mais néanmoins, nous avons à répondre aux besoins scolaires. Nous avons prévu des extensions pour le collège Clémenceau dans le 7° arrondissement, pour le collège Michelet à Vénissieux, le collège Alain à Saint Fons et aussi des aménagements pour les collèges Olivier de Serre à Meyzieu et Daisy Georges Martin à Irigny pour une somme totale de 13 M€ TTC, monsieur le Président, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération confirme effectivement l'augmentation de la demande de places en collèges dans notre Métropole et nous constatons que cette question est, pour partie, prise en compte et dans l'urgence par cette délibération pour permettre une rentrée 2019 dans de bonnes conditions.

L'augmentation du nombre de collégiens est pour nous une gageure, le chiffre d'un collège à construire par an sur notre territoire est avancé. C'est aussi un signe de vitalité de la Métropole mais de nos communes, une chance pour l'avenir de tous ces jeunes, une grosse responsabilité car le collège reste souvent le sas où l'avenir d'un jeune se décide quant à sa formation.

Il y a eu une époque, pas si lointaine, où on nous promettait la fermeture des collèges des Minguettes à la fois parce que notre population baissait et parce qu'il aurait fallu les sortir des quartiers dits "difficiles" pour les rendre plus attractifs.

Nous sommes donc plutôt satisfaits de constater qu'un collège comme Michelet voit sa population augmenter, qu'il doit être agrandi et qu'une cantine scolaire *in situ* y sera ouverte apportant ainsi de meilleures conditions à la fois aux collégiens et au personnel éducatif, technique et administratif.

Nous espérons que les extensions annoncées permettront que la prochaine rentrée scolaire se déroule de bonne façon, sans pour autant sacrifier à la qualité des infrastructures. Vous annoncez la nécessaire création d'un nouveau collège pour Vénissieux et pour Saint Fons aussi et les difficultés sur Grignard, qui accueille des jeunes de Vénissieux et de Lyon.

Nous espérons et nous sommes certains que vous ne manquerez pas d'associer les communes à ces projets, notamment concernant leur localisation mais, monsieur le Président, cette délibération qui est une bonne chose va, en même temps, laisser sur leur faim nombre de collèges qui sont confrontés à la vétusté de leurs locaux et à l'attente depuis de nombreuses années de travaux qui n'ont jamais été entamés.

Je pense par exemple au collège Aragon que monsieur Desbos connaît bien et cela génère parfois, à tort ou à raison, un sentiment d'injustice. C'est pourquoi, tout en reconnaissant les efforts entrepris, nous pensons qu'il est absolument nécessaire pour notre assemblée de disposer d'un bilan transparent de l'état des collèges, des travaux de rénovation, construction nécessaires, des investissements, en somme d'un plan pluriannuel qui nous permettrait de voir un peu plus loin que la prochaine rentrée et qui, en même temps, donnerait confiance à la fois aux enseignants et aux parents quant à l'avenir des collèges et de leurs gamins.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour vous dire que oui, notre Métropole est dynamique et attractive et que nous nous en réjouissons. Mais cette attractivité s'accompagne d'une croissance démographique importante, en particulier en matière d'effectifs scolaires, ce qui n'est pas sans conséquences dans nos collèges.

En effet, depuis 2015, nous constatons une hausse d'environ 1 000 élèves par an sur notre territoire. Or, comme nous avons la charge de la gestion du fonctionnement des collèges, l'arrivée de ces nouveaux élèves nous oblige à augmenter les capacités d'accueil et à répondre à des aménagements nécessaires au sein des établissements.

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, la situation héritée du Département en matière de collèges nous impose de rattraper dix ans de sous-investissement, et certaines situations demandent des réponses rapides, comme la sécurisation des loges d'accueil ou des aménagements sanitaires supplémentaires, indispensables au bien-vivre des communautés éducatives.

Nous vous proposons donc, dans cette délibération, d'assurer l'extension de cinq collèges cités par monsieur Desbos.

Comme nous sommes particulièrement attentifs aux bonnes conditions de vie dans nos établissements scolaires, nous avons fait le choix de l'efficacité et de la rapidité pour être en mesure de livrer ces travaux dès la rentrée 2019, en recourant à un procédé constructif semi-industriel qui prendra acte dès aujourd'hui.

Ces extensions s'intègrent dans une politique volontariste de la Métropole en faveur des collèges car nous savons l'importance de cette étape dans la scolarité des élèves. La construction de nouveaux établissements, comme celle approuvée à Saint Priest lors de notre dernière séance, les restructurations ou extensions font partie des 263 M€ prévus sur le mandat.

Nous restons attentifs et déterminés en matière d'équipements publics, au plus près des territoires, mais aussi réactifs et efficaces pour répondre au mieux à des besoins en perpétuelle évolution. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien sûr favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COHEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens en préambule à féliciter mes collègues de Vénissieux, de Saint Fons, de Meyzieu, de Lyon 7° et Lyon 8° qui verront leurs collèges rénovés pour faire face à l'inévitable augmentation des effectifs. Je félicite aussi mon collègue et ami, Gilles Gascon, Maire de Saint Priest pour le nouveau collège qui sera bien utile à sa commune.

Monsieur le Président, laissez-moi vous faire remarquer qu'il existe une 59^{ème} commune au sein de la Métropole du nom de Mions. Je fais cette précision car je ne vous y ai toujours pas vu, pas plus vous que votre prédécesseur.

À l'occasion de votre visite manquée lors de l'inauguration de notre nouveau stade de foot, j'aurais pu vous faire découvrir et visiter le collège Martin Luther King, un vestige soviétique qui agrémente notre belle ville d'une verrue de béton.

Depuis sa construction dans les années 1970, il n'a jamais fait l'objet de rénovation sérieuse. Même si les effectifs ont diminué dans ce collège suite à l'ouverture de celui de Saint Pierre de Chandieu, et donc ne nécessite plus d'agrandissement, la vétusté du bâtiment est aujourd'hui proche de l'indignité. Oui de l'indignité, monsieur le Président ! Infrastructures vieillissantes, infiltrations d'eau, déperditions énergétiques, voilà le quotidien des collégiens miolands et ce constat impose des travaux depuis le début des années 2000.

Je sais bien qu'il y a peu, cela relevait encore de la compétence du Département. Cependant, c'est bien la Métropole qui a inscrit la réfection dans la PPI 2015-2020. C'est donc maintenant sous votre responsabilité. Mais voilà, j'ai eu la désagréable surprise d'apprendre par le directeur de l'établissement et par vos services que les travaux sont finalement envisagés pour 2023.

Je ne comprends pas que, d'un courrier à l'autre, d'une réunion à l'autre, d'un Président à l'autre, que ce soit sur ce dossier comme sur d'autres, la Métropole ne tienne pas ses engagements de calendrier. Soit il s'agit d'un défaut de compétences, soit il s'agit d'un choix politique. Que faut-il faire pour que la Métropole respecte des délais promis, surtout quand il s'agit d'améliorer la qualité d'étude de nos enfants, de 675 élèves ?

Cela amène à une réflexion plus large sur la prospective qui permet de qualifier et de préparer l'arrivée de nouveaux collégiens. Trop souvent ce sont les communes qui doivent tirer la sonnette d'alarme à chaque fois que leurs collèges sont saturés.

Je vous demande, monsieur le Président, de faire que nos enfants soient notre priorité, votre priorité, de faire en sorte qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. Nous ne devons plus avoir honte de voir dans quelles conditions matérielles certains ont à forger leur avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot peut-être ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, simplement un petit mot. On s'est quand même rencontré, monsieur le Maire, bien évidemment j'ai visité votre collège, on s'est rencontré, on vous a présenté le plan, d'ailleurs notre collège, qui est sur votre territoire, est bien évidemment inscrit à la PPI, sur lequel on a prévu un certain nombre de travaux.

Ces travaux sont prévus, on s'est rencontré en 2018, on vous a expliqué que le maître d'œuvre sera choisi en 2019, consultation des entreprises en 2021, après c'est 2022, 2023 bien évidemment et c'est un petit peu aussi paradoxal, pourquoi on ne va pas plus vite sur une rénovation d'un établissement ? Parce qu'effectivement, il nous faudra peut-être aussi plus d'agents mais tout à l'heure j'ai entendu qu'on embauche trop d'agents à la Métropole. Si on avait un peu plus d'agents, effectivement on irait un petit peu plus vite, sachant que les rénovations d'établissements, c'est quasiment plus compliqué aujourd'hui, beaucoup plus long parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui refusent de faire des rénovations, le marché étant très tendu, on s'oriente plutôt sur des constructions neuves. Il est plus facile aujourd'hui pour nous de faire un collège neuf que de rénover un établissement.

Mais votre établissement est bien évidemment dans nos plans et on a prévu, avec le Président, une enveloppe aussi pour tous les établissements qui vont être en cours de rénovation et je pense à certains collèges évidemment de Vénissieux sur lesquels, même s'ils sont sur une prévision qui est des fois un petit peu lointaine, il est prévu de faire tous les travaux d'urgence en attendant pour qu'effectivement, les enfants soient dans de bonnes conditions.

Par contre, quand vous dites que les Maires lancent les alertes, on n'attend pas les alertes, on visite tous les établissements, on sait exactement là où on a des problématiques. On reconnaît qu'on a quelques problématiques d'une Métropole très dynamique mais on essaie d'y répondre et je rappelle quand même que cela concernait 380 élèves au mandat précédent et que maintenant, c'est 5 600 élèves.

Et je rappelle aussi que l'investissement est de 380 M€, il n'est pas nul, il est extrêmement important et je rappelle aussi une dernière chose, c'est que le Conseil général, sachant qu'effectivement une alliance était prévue avec la Métropole, pour créer la Métropole de Lyon, a un peu sous-estimé les travaux et était la "belle endormie" pendant un certain nombre d'années, ce qui a quand même conduit à notre problématique. Pour le prochain mandat, effectivement, on a déjà des plans pour prévoir un peu ce que l'on pourra faire tout au long du mandat et voir les rénovations nécessaires et les constructions nécessaires.

On a pris du retard et ce n'est pas tout à fait de notre fait, parce qu'on a pris les rênes en 2015 et on était largement pénalisés par notre prédécesseur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Desbos. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3288 - éducation, culture, patrimoine et sport - Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3288. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Le dossier n° 2019-3288 concerne le projet de schéma métropolitain du numérique éducatif. On avait, dans un premier temps, déjà voté et soumis à votre approbation une première partie pour 11 M€ et là, il s'agit de 8 M€ sur lesquels on vous demande de vous prononcer. C'est un projet volontariste et ambitieux.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, en 2019, tous les collèges vont être reliés au très haut débit et qu'on privilégie, bien évidemment, le matériel mais aussi les usages au sein des établissements. Pour rappel, nous avons 9 600 ordinateurs, 2 700 vidéoprojecteurs, 4 400 tablettes et qu'effectivement, concernant les tablettes, nous avons des classes mobiles en valise et nous privilégions plutôt un usage collectif qu'individuel. C'est un peu un choix que nous avons fait suite à quelques expériences dans différents établissements. Voilà à peu près le schéma numérique éducatif que nous vous demandons d'approuver, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous voterons bien évidemment ce rapport parce que l'accès aux outils numériques représente un enjeu majeur pour l'apprentissage des collégiens dans tous les domaines de connaissance mais aussi d'expérience formatrice de l'esprit critique mais nous nous interrogeons sur certains aspects absents de ce rapport. Bien que l'expérimentation ait été déployée dans un certain nombre de collèges, nous ne disposons d'aucune évaluation à ce jour.

Quels projets ont été menés ? Avec quels partenaires ? Quels domaines sont précisément concernés ? On nous parle de favoriser en lien avec la dynamique "French Tech" le développement de start-ups autour des technologies pour l'éducation, en leur donnant accès à des terrains d'innovation et d'expérimentation. Fort bien ! Pourquoi pas ? Mais nous demandons quelles sont ces technologies pour l'éducation, quelles expérimentations cela concerne-t-il ?

On évoque aussi la question de la culture mais de quelle culture parle-t-on ? S'agit-il de nos seules institutions culturelles, dites légitimes ou aborde-t-on aussi le domaine des droits culturels, c'est-à-dire de soutien à l'expression plurielle des cultures ? Bref, ce rapport comporte de nombreuses inconnues et nous souhaiterions avoir connaissance des évaluations prévues pour ce dispositif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Alors mon intervention au nom de Lyon Métropole gauche solidaires traite en fait de deux délibérations, il y a une petite erreur mais ce n'est pas grave, celle sur la convention-cadre dont on vient de parler et celle-ci sur le schéma métropolitain.

Concernant la convention-cadre qui lie la Métropole à ses collèges, nous avons là un exemple probant de la prise en compte d'une compétence ex-Conseil général et de son enrichissement. Il était normal, au départ, de s'inscrire dans la lignée de la convention initiale du Conseil général. Maintenant, la Métropole a pleinement pesé les tenants et aboutissants des contours de cette mission particulière et nous sommes satisfaits de constater que la délibération que nous avons votée met en phase la convention avec les collèges et la stratégie de la Métropole, notamment sur le développement durable, les conditions de travail des personnels de la Métropole affectés dans les collèges.

Je suis les collèges de Lyon 3° intensément et je peux donc attester que les relations entre la Métropole et les collèges se sont beaucoup améliorées et de la réactivité des services en cas de besoins remontés par les chefs d'établissement.

La Métropole s'implique aussi dans de nombreux projets éducatifs et je trouve qu'il est dommage que cet aspect ne soit pas repris *in extenso* dans la délibération. En effet, cette impulsion est fondamentale pour aider les collégiens à devenir des adultes responsables citoyens, solidaires promouvant les valeurs de la République et de la paix.

Cependant, je profite de cette intervention pour alerter sur le décalage de la dotation financière fournie à certains établissements par rapport à leurs effectifs réels. En effet, le collège Raoul Dufy, par exemple, du fait de classe pour primo-arrivants, accueille de nouveaux élèves, bien au-delà de la date de remontée des effectifs. Donc, je souhaite que les services puissent compléter les dotations dans de tels cas, en cours d'année et non pas en début d'année suivante et en fonction des vrais effectifs et je les en remercie.

Concernant la délibération sur le numérique éducatif, nous souhaitons saluer l'impulsion donnée par Damien Berthilier et Eric Desbos dans ce domaine si structurant et indispensable dans notre monde actuel. En effet, nos collégiens doivent avoir accès aux outils et aux ressources informatiques et numériques et apprendre à s'en servir correctement et non de manière déviée.

Je suis, de plus, personnellement contente que les dotations en tablettes se fassent désormais sous la forme plus pratique et moins lourde que précédemment, les mallettes ou les valises de tablettes dont Eric Desbos vient de parler, incluent le matériel de connexion Wi-Fi et sont en effet bien plus malléables que les charriots d'avant et seront donc réellement utilisées par les enseignants. Espérons-le !

J'avais proposé par le passé cette solution et je suis donc satisfaite de sa mise en œuvre. Nous voterons, avec confiance, ces deux délibérations. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération indique la poursuite des efforts de notre collectivité en ce qui concerne le schéma éducatif numérique, sachant que les moyens informatiques sont de notre compétence. Elle est peut-être dans son énoncé un peu en deçà des enjeux éducatifs et de ce sur quoi nous devons centrer nos efforts sur cette question : la réduction de la fracture numérique et notre engagement pour réduire les conséquences des inégalités sociales sur cette question.

Nous nous félicitons d'un certain nombre d'annonces faites dans cette délibération et, notamment, la dotation pour chaque collège d'une classe mobile, la poursuite de la classe.com, l'effort financier pour le chantier socle technique afin de permettre le raccordement des collèges au très haut débit, le renouvellement régulier des équipements existants, le soutien spécifique aux actions dans les collèges REP.

Le schéma se fixe quatre objectifs :

- pour deux d'entre eux, nous n'avons pas de remarque particulière, notamment : "créer des synergies avec l'ensemble des acteurs de la science et de la culture du territoire", "garantir un socle technique solide pour enclencher la dynamique métropolitaine autour de la diffusion des savoirs" ;

- par contre, sur deux autres, nous restons interrogatifs : "encourager les initiatives innovantes des enseignants et des établissements" oui, mais encore faudrait-il préciser ce qui caractérise l'innovation dans la situation présente et puis je pense que nous voulons encourager les initiatives innovantes mais aussi conforter les initiatives qui ont fait la preuve de leur efficacité. Autre question qui nous laisse un peu dubitatifs : "favoriser, en lien avec la dynamique "FrenchTech", le développement des start-ups autour des technologies pour l'éducation en leur donnant accès à des terrains d'innovation et d'expérimentation". Nous considérons que l'Éducation nationale n'a pas à être un terrain privilégié pour les start-ups.

Surtout monsieur le Président, nous nous étonnons que vous n'ayez pas inscrit dans cette délibération, d'une manière plus claire dans nos objectifs, la nécessité de prendre notre part dans la lutte contre l'échec scolaire, la réduction de la fracture numérique et les inégalités d'accès. Peut-être est-ce bien l'intention, et nous le pensons, mais c'est dommage que cela ne soit pas dit de manière plus nette.

Cela se retrouve dans le bilan présenté. Quant à la première partie du schéma mis en œuvre, s'il est précis sur les matériels et les moyens financiers, il ne donne pas d'indication quant à ses effets sur ces questions d'égalité et d'accès que j'ai évoquées plus haut.

Enfin monsieur le Président, nous sommes un peu surpris par l'entrée en matière de cette délibération. L'éducation est en effet une compétence nationale et, si la Métropole a tout loisir d'intervenir dans ce domaine, elle ne peut prétendre, comme elle le fait ici en ouverture de la délibération : "L'éducation est une compétence de la Métropole de Lyon, etc." car nous espérons que vous partagez, comme nous, notre détermination à ce que l'éducation reste bien une compétence nationale.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Pour rebondir d'abord sur ce que vient de dire madame Burricand, je pense que, depuis le 19^{ème} siècle où les communes ont construit des écoles, l'éducation est une compétence partagée, cela ne veut pas dire que les programmes et la mise en œuvre par les enseignants d'une pédagogie ne relèvent pas d'abord et avant tout de l'Éducation nationale mais heureusement que cette compétence est partagée parce que c'est ce qui permet justement de la rendre plus opérante.

Je voudrais, dans la lignée de ce qu'a dit Pascale Cochet, souligner l'effort qui est fait à travers cette délibération et l'engagement financier fort de la Métropole, qui est aussi permis par une technicité très importante au sein des services de la Métropole et qui la mettent en œuvre depuis le début de ce schéma numérique éducatif. On arrive sur la dernière phase et on peut déjà constater que ce schéma a permis notamment le rattrapage du retard quand même assez incompréhensible des réseaux, cela rejoint ce que disait tout à l'heure Eric Desbos sur le retard d'investissement, on avait quand même, et on a encore toujours, quelques collèges qui ont le niveau de débit même pas aussi important que ce que l'on trouve chez la moyenne des particuliers. C'est vrai que, de ce point de vue-là, on se retrouvait avec des technologies déployées, avec un réseau qui n'était pas du tout au niveau. C'est aussi la mise à niveau notamment de l'équipement en tablettes qui est aujourd'hui un outil nécessaire dans l'usage quotidien d'un certain nombre de collèges mais ce sur quoi je voulais revenir, c'est sur le fait de bien reposer la question du pourquoi nous faisons cela, autour de quels enjeux et peut-être quelques éléments sur le comment.

Il y a d'abord l'enjeu de réussite éducative parce que le numérique éducatif permet de raccrocher des enfants, des jeunes qui ont peut-être parfois plus de difficultés avec l'éducation formelle et la forme scolaire. C'est un enjeu social parce que maîtriser le numérique dans le monde d'aujourd'hui c'est absolument indispensable, par rapport aux enjeux notamment d'intelligence artificielle, mais tout simplement aujourd'hui du déploiement du numérique dans le monde du travail, c'est absolument essentiel de le maîtriser et d'avoir, de ce point de vue-là, le même niveau de compétence que les autres qui ont peut-être plus à domicile cette utilisation.

C'est aussi enfin un enjeu démocratique et je pense qu'il faut vraiment avoir en tête cet élément-là comme un élément premier. Aujourd'hui, on l'a vu avec les élections aux États-Unis, on ne peut plus ignorer le fait que la méconnaissance de l'utilisation des outils, la méconnaissance des algorithmes, la méconnaissance des potentialités dans les années qui viennent de l'intelligence artificielle et la méconnaissance des modalités de diffusion des fake news est un vrai danger pour la démocratie et si on n'a pas, dans notre jeunesse, un niveau de formation sur ces sujets-là, notre démocratie est véritablement en danger.

Sur le "comment", je voudrais rappeler la nécessité de bien travailler l'imbrication et c'est pour cela que le numérique éducatif doit être dans un projet éducatif global pour imbriquer la pédagogie et les outils, les outils et les bâtiments avec des outils aussi dématérialisés comme l'espace numérique de travail et la classe.com et, de ce point de vue-là, on doit être plus exigeant sur l'évaluation de ce que nous faisons et, notamment, plus exigeant avec l'Éducation nationale sur ce qui est déployé parce qu'on voit qu'il y a un certain nombre d'expérimentations qui ont été faites, notamment les tablettes individuelles, essayées dans trois collèges, un format de diffusion qui n'a pas été pérennisé mais sans qu'on ait vraiment eu le temps de l'évaluer.

Ce qui est dommage c'est que ces outils sont coûteux, ils ont pu être réemployés c'est très bien, mais ils sont coûteux et on voit aussi par rapport aux problématiques de développement durable que si on installe des technologies qui sont utilisées deux ou trois ans et qu'on en jette des milliers sans avoir véritablement eu le temps d'évaluer l'impact que ça avait eu sur la pédagogie, c'est de l'argent public qui est mal employé. Et de ce point de vue-là il ne faut pas être fasciné par la technologie, il faut la prendre telle quelle, accepter aussi parfois d'expérimenter des choses. Je pense que l'on aurait pu dire plus de choses sur la robotique éducative, par exemple, sur laquelle on a peut-être davantage à faire, peut-être parfois aussi demander des outils plus légers, on n'a pas besoin d'avoir toujours des tablettes de très haute technologie, certains enseignants font des choses formidables avec les élèves pour quelques dizaines d'euros avec des Raspberry, c'est aussi apprendre la maîtrise sur l'outil technologique en lui-même.

Parce que le ministère de l'Éducation nationale a globalement arrêté sa politique du numérique éducatif, l'Éducation nationale se concentre aujourd'hui sur l'énoncé d'un BYOD (bring your own device), c'est-à-dire "apportez votre outil" et, de ce point de vue-là, il faudra effectivement que l'on aille là-dessus et sans doute accompagner par une aide financière pour que les familles, comme on le faisait à l'époque avec les calculatrices, puissent apporter elles-mêmes leurs outils et que la Métropole soit là sur l'accompagnement de cet ensemble.

Enfin, je voudrais terminer sur ce point-là, peut-être l'élément qui apparaît moins dans cette délibération et sur lequel il faut que l'on ait une vigilance particulière, c'est le premier degré, parce qu'on voit bien aujourd'hui que les mairies développent chacune leur politique du numérique éducatif mais que beaucoup sont en difficulté par rapport à cela et que le rôle de la Métropole peut être justement un rôle d'ensemblier, d'acteur stratégique, qui peut accompagner les communes et avoir cette interaction entre le premier et le second degrés, notamment autour du cycle 3.

J'en termine ici pour dire que ce que l'on attend de la Métropole, c'est qu'elle puisse porter ce projet éducatif à l'échelle de la Métropole, à l'ensemble du territoire mais avec les acteurs territoriaux qui agissent au sein de ce territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Vous voulez ajouter quelque chose monsieur Desbos ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Simplement je dirai à monsieur Berthilier que laclasse.com est cet outil qui relie normalement les mairies et notre collectivité. Je viens d'entendre sur ma gauche que cela ne marche pas très bien, je démens totalement ce que vous venez de dire, laclasse.com marche très bien, c'est un outil qui est extrêmement performant.

Je veux simplement aussi ajouter que Damien Berthilier est un excellent avocat pour notre politique métropolitaine concernant le numérique éducatif et il l'a très bien portée en première partie du mandat et je le remercie de son soutien pour cette deuxième partie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3276 - développement solidaire et action sociale - Définition de critères relatifs aux demandes de remises gracieuses des prestations sociales - Création d'une commission ad hoc - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2019-3276 est retiré.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2019-3278 - développement solidaire et action sociale - Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet de Maison de répit de la Fondation France Répit - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3276. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans cette délibération d'apporter une aide de 400 000 € au niveau de la Maison de répit qui s'est installée à Tassin la Demi Lune pour accueillir des personnes particulièrement en situation de fragilité et pour soulager leurs aidants.

La Métropole aidante est un axe fort dans notre projet métropolitain des solidarités. C'était là, à côté de la Fondation France Répit d'apporter notre soutien en termes de facilitateur pour qu'elle s'installe, avec les relations avec l'ARS (Agence régionale de santé). Pour les personnes qui ont pu la voir, on voit que c'est un établissement qui revêt plus une envie de villégiature que de soins. C'est quelque chose qu'il nous faudra sans doute développer, même si au niveau des associations et des communes, il y a quand même un certain nombre de choses qui ont déjà été faites, en particulier par exemple des appartements pour aider à soutenir les personnes qui sont aidantes en difficulté physique et psychologique.

L'inauguration de cette Maison de répit va être faite en février. La Métropole aidante accompagne cette fondation pour trouver des lieux de façon à donner de la visibilité à des locaux, à un guichet où pourraient s'adresser toutes les personnes en difficulté lorsqu'elles ont besoin d'être aidées et donc nous continuerons d'aller dans cette direction au niveau de la Métropole aidante. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : J'interviendrai pour les groupes Socialistes et apparentés et PRG. Monsieur le Président, chers collègues, si notre société connaît, d'un point de vue médical et médico-social, des évolutions incontestablement positives, allongement de la durée de vie, amélioration des traitements ou encore progrès des techniques et procédures médicales, d'autres évolutions, comme le virage ambulatoire, nécessitent un réajustement de nos politiques publiques de santé.

En effet, ce virage ambulatoire a créé de nouveaux besoins, les personnes en situation de dépendance ou de handicap doivent être aidées car prôner autant que faire se peut, le maintien à domicile n'est pas sans conséquences.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée en décembre 2015, a permis de tenir compte de ces conséquences qui affectent à la fois les aidants et les aidés. Cette loi a notamment mis en lumière ce travail de l'ombre qu'accomplissent avec opiniâtreté et courage les enfants, conjoints, fratries et parents, un investissement qui, dans la dureté de son quotidien, conduit à l'usure, à l'épuisement et parfois à des rapports difficiles entre malades et aidants. D'ailleurs, et comme le rappelle la délibération, l'épuisement de l'aidant représente un motif fréquent de ré-hospitalisation ou d'institutionnalisation de la personne aidée.

C'est pourquoi nous ne pouvons que nous féliciter de la politique engagée par notre collectivité de devenir une Métropole aidante et de construire une offre coordonnée de soutien aux proches aidants afin de les soulager. La solidarité n'est dans ce cas pas un vain mot et la subvention de 400 000 € que la Métropole investit dans ce projet médico-social est une véritable action de soutien et d'apaisement. En effet, ce projet permet aux familles ou aux proches des personnes malades, en situation de handicap ou âgées qui vivent à leur domicile, de partager leurs inquiétudes, leurs difficultés, avec des professionnels. Car trop souvent, ce soutien se fait pour les aidants au prix de leur santé, de leur vie personnelle ou professionnelle.

En pratique, comme vous le savez, la Maison de répit de Tassin la Demi Lune a ouvert ses portes il y a quelques mois. Elle accueille depuis des enfants et des adultes, malades ou en situation de handicap ainsi que leurs proches aidants, pour des courts séjours. S'il est évidemment trop tôt pour tirer des enseignements de ce dispositif, nous savons à quel point les familles qui en ont déjà bénéficié ont pu, pendant quelques jours, être déchargées de leurs lourdes responsabilités.

Nous pouvons donc nous réjouir de ce dispositif innovant et pour le moment unique en France et soutenir cette délibération en faveur des dispositifs de répit et d'accompagnement en appelant de nos vœux le développement et le renforcement de ces politiques publiques sur notre territoire, pour devenir pleinement une "Métropole aidante".

Bien évidemment, nos deux groupes voteront favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UDI et apparentés se réjouit d'apporter son soutien à cette délibération. En effet, ce projet incarne ce que la Métropole peut avoir de meilleur, à savoir se servir de ses compétences pour soutenir un projet innovant et indispensable. Ce projet incarne "le droit au répit", entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, suite à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, un droit qui dispense une aide financière d'un montant d'environ 500 € par an pour pouvoir placer le proche dépendant dans une structure d'hébergement temporaire pendant quelques jours ou faire appel à davantage d'aide à domicile, le temps que l'aidant puisse souffler.

L'ouverture de cette Maison du répit depuis le 1^{er} octobre 2018 permet d'offrir aux aidants un moment de répit "comme à la maison", tout en bénéficiant d'un niveau de soins élevé. D'ailleurs les premiers mois laissent apparaître que le service proposé remplit ses objectifs puisque les personnes en ayant bénéficié ont d'ores et déjà réservé un second séjour.

La Maison du répit va au-delà du simple séjour en offrant également aux aidants la possibilité de faire le point, via son équipe mobile, sur les besoins de l'écosystème mis en place autour de l'aidé. Ce lieu comble un manque cruel, celui des silencieux qui aident jusqu'à l'épuisement de leurs forces. Certains faits divers tragiques ont mis en lumière cette fatigue, cet épuisement moral et physique des aidants. Sans aide, les aidants craquent.

Une enquête conduite lors de la création des groupes de travail "Métropole aidante", l'enquête Handicap santé - volet aidants informels, menée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) en 2008, permet d'estimer à environ 165 000 le nombre d'aidants au sein de la Métropole de Lyon, dont 135 000 aidants de personnes âgées ou en situation de handicap.

Même si nous savons que c'est du fait des financeurs que la Maison du répit de Tassin ne puisse accueillir des aidés de plus de soixante ans, nous le regrettons. En effet, le besoin est immense pour ces personnes souvent en situation de fragilité elles-mêmes et qui doivent prendre soin d'un conjoint vieillissant. L'aidant décède ainsi souvent avant l'aidé, épuisé par la tâche, par l'isolement créé par l'aide aux proches.

En cette année d'élections européennes, il est intéressant de voir ce qui est fait en Europe en matière d'aide aux aidants. En effet, dans toute l'Europe les aidants familiaux jouent un rôle capital dans la prise en charge des

personnes âgées dépendantes, notamment au niveau économique. Une politique d'aide aux aidants est essentielle. Actuellement, celle-ci est bien loin d'être uniforme d'un pays à l'autre, comme l'a souligné l'étude du programme de recherche européen Interlinks, réalisée par l'IRDES (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) dans le cadre de la prévention de la dépendance.

Permettez-moi de citer quelques résultats de l'étude parus dans la revue "Aidant attitude". On constate une disparité entre l'engagement de l'État, beaucoup plus engagé auprès des aidants dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, où l'aide aux personnes dépendantes est considérée comme étant de nature privée.

La Suède est le pays européen qui s'est engagé le plus tôt dans l'aide aux aidants avec, dès les années 1960/1970, un financement alloué aux personnes âgées dépendantes par le biais de l'impôt. En Allemagne, une assurance dépendance permet d'aider les aidants depuis que les femmes sont davantage investies dans la vie professionnelle. Aux Pays-Bas, l'aide permet aux personnes âgées dépendantes de rémunérer l'aidant de leur choix et leur facilite l'accès aux services professionnels.

Toutes ces mesures ont tardé à se développer dans les pays du Sud. En Italie, l'aide aux personnes âgées dépendantes était peu organisée avant les années 2000 car l'aide a longtemps reposé sur les familles, particulièrement sur les femmes, en raison du fort taux de cohabitation intergénérationnelle, du faible niveau d'emploi féminin et de la quasi-absence de services professionnels publics. La France a également attendu pour mettre en place une aide aux aidants.

Or, la conciliation entre travail et aide est primordial. Des avancées ont eu lieu en France, notamment par la mise en place chez les salariés du congé de proche aidant depuis le 1^{er} janvier 2017. Il permet à un aidant de demander un congé sans solde pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap pendant trois mois maximum de façon fractionnée ou sous la forme d'un temps partiel. Existe aussi le congé de solidarité familiale lorsqu'un proche est en fin de vie ou avec un pronostic vital en jeu.

Ces avancées sont intéressantes mais les besoins restent énormes, notamment au vu du vieillissement de la population, que ce soit en France ou en Europe. Cette année en France viendra en débat la future loi "Grand âge et autonomie" et il me semble important pour conclure de reprendre le souhait de Florence Leduc, Présidente de l'association française des aidants, d'une convergence des dispositifs d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Je cite madame Leduc pour conclure qui déclarait en octobre dernier dans le magazine Notre Temps : "Il s'agit d'apporter une aide aux actes essentiels de la vie, aux activités domestiques, sociales et relationnelles, en l'adaptant à chacun, en fonction de critères tels que la maladie ou le niveau d'autonomie. Mais il n'est pas tenable qu'une personne victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) à cinquante-neuf ans bénéficie, par exemple, d'un financement pour aménager son véhicule et pouvoir continuer à sortir de chez elle, tandis que si l'AVC survient à soixante ans et un jour, tant pis pour elle, elle n'aura droit qu'à l'APA ! On ne prive pas quelqu'un d'une prestation qui pourrait améliorer sa qualité de vie du fait de son âge !".

Notre Métropole, par son soutien au projet de la Maison du répit, par son engagement dans le projet "Métropole aidante" a toute vocation à peser par son exemplarité auprès des financeurs et de l'État pour davantage de souplesse et d'harmonisation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, la Métropole de Lyon marque, encore une fois et c'est bien son rôle, son fort engagement en matière de politique sociale.

Comme cela a été expliqué, ce lieu de répit permettra, entre autres, aux aidants de disposer d'un temps pour reprendre du souffle.

Nous le constatons de plus en plus, les aidants ont une charge importante, lourde, et il est fondamental que les collectivités, dont la nôtre, se saisissent du sujet et participent de leur soutien. Notre engagement par cette délibération en est donc l'occasion.

Ce dispositif innovant de soutien et d'accompagnement aux aidants leur facilitera le quotidien puisqu'il est évident aujourd'hui que leur place est incontournable au regard de l'épuisement auquel ils peuvent être confrontés et il faut aussi prendre en compte la volonté des personnes en situation de handicap et vieillissantes de vivre à domicile. La Maison du répit est une réponse.

La Métropole a inscrit le développement de l'aide aux aidants comme objectif fort du projet métropolitain des solidarités. Les différents professionnels, tout comme les travailleurs sociaux, pourront orienter les familles vers ce dispositif.

En effet, l'attribution de cette subvention au bénéfice de la Fondation France répit, autour de la création d'une Maison de répit, est un enjeu essentiel en matière de soutien aux familles qui répond à plusieurs constats et enjeux : le nombre d'aidants est en progression constante et cela continuera, l'ouverture de ce lieu sera une réponse partielle au phénomène des générations "sandwich" ayant à leur charge enfants et parents, la volonté politique du maintien à domicile.

Cette implication de la Métropole sur ce volet montre que notre Métropole, au-delà du fait qu'elle se montre innovante, attractive, éducative, est aussi une Métropole aidante.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère de MALLIARD : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le 25 janvier 2012, il y a presque 7 ans jour pour jour, était adoptée une proposition de loi portée par Paul Salen, Député de la Loire, qui visait à faire un don d'heures de réduction de temps de travail ou de récupération à un parent d'un enfant gravement malade.

Dans la continuité de cette loi, nous devons chers collègues apporter notre concours à un autre aspect que porte la fondation France Répit et qui repose sur un vaste programme d'accompagnement des aidants au sein de la Maison de répit de Tassin la Demi Lune. Cette maison a pour vocation d'accueillir des personnes fragilisées par le handicap ou la maladie et leurs proches aidants, résidant dans la Métropole de Lyon. Développée en partenariat avec la Métropole de Lyon, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, les acteurs sanitaires médico-sociaux, on peut y ajouter aussi du mécénat, des fondations, des acteurs économiques et associatifs des territoires.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une noble mission que ce projet. C'est un projet valeureux, porté par la Fondation France Répit et qui voit le jour à Tassin la Demi Lune et Tassin la Demi Lune est la première ville aidante de la Métropole, ça c'est du concret et nous tenions à ce que cela devienne réalité en accompagnant sans faillir ce beau projet.

Nous sommes tous confrontés à des drames familiaux qui nous entraînent sur des chemins que nous ne maîtrisons pas. L'impérieuse nécessité, le besoin vital d'accompagner nos proches le plus loin possible est un combat de chaque instant. De ce combat, nous le savons, nous n'en sortons jamais indemnes. Longtemps oubliées, les difficultés rencontrées par ceux que l'on appelle aujourd'hui les aidants familiaux, la société en a pris conscience, il y a sept ans maintenant, avec l'application des premiers textes de loi.

Depuis, ces textes évoluent pour apporter leur concours, leur soutien aux familles en levant les obstacles, en leur offrant une bouffée d'oxygène qui leur permette de ne pas trop perdre pied, de mieux se battre, de se focaliser un peu plus sur ce long chemin semé d'embûches, de périodes de détresse, d'espoir aussi, guidées par le seul fil conducteur qui est l'amour et la vie.

Nous devons agir car nous le savons tous l'aidant est mobilisé au quotidien, confronté à ses propres obligations personnelles et professionnelles et à l'évolution de la pathologie, une pathologie qui peut impliquer une disponibilité croissante et, souvent, les statistiques le prouvent, l'aidant est particulièrement exposé à l'épuisement, au stress, avec des risques élevés pour sa propre santé.

Je tiens quand même à souligner que cette maison n'existerait pas sans l'aide, le soutien et l'investissement personnel d'Alain Mérieux, qu'il en soit ici publiquement remercié. Ce projet n'aurait tout de même pas existé non plus sans la volonté farouche d'un autre homme, le délégué général de la Fondation France Répit, Henri de Rohan-Chabot. Retenez son nom. Ils font vivre cette citation de Martin Gray "Faire que les blessures deviennent, si l'esérance l'emporte sur la souffrance, les veines dans lesquelles ne cesse de battre le sang de la vie". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous voulez dire quelques mots, madame Gandolfi... Non. Merci de votre intervention, vous avez tout à fait raison de souligner l'importance des personnes que vous avez citées. Vous pouviez aussi, à travers notre délibération, indiquer le soutien de la Métropole de manière tout à fait humble puisque c'est le sujet de cette délibération.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier. M. David KIMELFELD délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la FPUL n'ayant pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2019-3279 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volets accès et gestion locative adaptée du FSL - Approbation des contrats de cautionnement types et de la convention relative à la couverture sous-location - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3279. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci monsieur le Président, il s'agit du Fonds de solidarité pour le logement avec, plus particulièrement, l'approbation des contrats de cautionnement types et de la convention avec les associations qui sous-louent des logements, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, la couverture sous-location est certainement appelée à prendre une place plus importante dans les mois et années qui viennent. La sous-location est une ultime étape qui rapproche le bénéficiaire de la situation de locataire. En ce sens, elle s'inscrit parfaitement dans la dynamique du logement d'abord, ce qui est fort bien expliqué dans le paragraphe correspondant de la délibération, je cite : "L'objectif est que le sous-locataire devienne titulaire en titre du bail et du logement qu'il occupe ou qu'il accède à un logement de droit commun." La sous-location n'est donc pas un sous-logement.

Il est donc particulièrement important que l'association qui a en charge la gestion locative adaptée, qui allie gestion et accompagnement, soit effectivement en capacité d'assumer sa mission, mission d'autant plus difficile qu'il peut arriver que la sous-location soit une réponse par défaut.

Les six associations adhérentes de l'ACAL, bénéficiaires de ce dispositif jusqu'à aujourd'hui, connaissent le métier de la sous-location. Elles doivent être soutenues, y compris face aux difficultés qu'elles affrontent, afin de ne pas les contraindre dans des rapports locatifs qui sortiraient des règles du droit.

C'est pourquoi l'extension du dispositif à d'autres acteurs ne pourra se faire qu'avec des garanties sérieuses de la part des candidats, en particulier dans les cas où le soutien d'une association est subordonné à une adhésion ou à des obligations parfois contraires au droit du logement.

Un autre point méritera une évaluation et peut-être, si nécessaire, une révision. Il s'agit de la précision qui est apportée sur la constitution de la dette. Les récentes évolutions législatives ont conduit à une nouvelle définition de la dette locative qui est maintenant définie par le montant de l'impayé et non plus par le nombre de loyers impayés consécutifs.

La dette est constituée dès lors que son montant représente deux fois le montant mensuel brut du loyer. Cette définition conduit à un plus grand étalement dans le temps de l'impayé. Ainsi, lorsque le loyer résiduel, après aide au logement, est particulièrement faible, l'impayé selon ce mode de calcul ne sera constitué parfois qu'aux termes de longs mois. Fixer la constitution de l'impayé à six mois peut effectivement conduire à examiner des sommes relativement faibles qui n'en restent pas moins importantes au regard des revenus du sous-locataire.

La procédure contentieuse, quant à elle, pourrait n'être engagée qu'au bout de pratiquement un an d'impayés. La prévention des expulsions locatives, pour être réelle, repose sur un signalement au plus tôt de la dette. Manifestement, le montage proposé risque de ne pas répondre à cette exigence. C'est pourquoi, il devrait être placé sous surveillance, si j'ose dire, pour le cas échéant corriger le tir.

Au-delà des questions de gestion et de crédibilité du dispositif, c'est bien la situation du sous-locataire et la réussite de son parcours qui sont en jeu. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2019-3272 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3272. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Monsieur le Président, je vous laisserai proposer les candidats pour la désignation de représentants au sein du conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi qui va maintenant pouvoir être opérationnelle puisque monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral qui constitue ce nouveau GIP ou du moins la prolongation du GIP.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, ainsi qu'il est rappelé dans les premières lignes de la délibération, la Métropole a adopté le 10 décembre 2015 un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi qui se décline en trois orientations et quatorze objectifs.

Il s'agit, dans l'orientation 1, de rapprocher l'insertion et le développement économique, d'allier performance économique et performance sociale. L'orientation 2 s'inscrit dans les compétences dévolues à la Métropole en matière de mise en place de parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA. Enfin, l'orientation 3 affirme la nécessité que la politique d'insertion repose sur un projet métropolitain lisible, partagé et mobilisateur.

La Métropole a fait le choix de faire évoluer la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon en groupement d'intérêt public devenu Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Les évolutions des statuts sont essentielles puisqu'elles permettent d'abord d'inscrire dans son objet les orientations du PMI'e puis d'élargir son périmètre et enfin d'adapter sa gouvernance et son financement.

Ce sont les modalités de représentation qui nous occupent ce soir et qui me donnent l'opportunité de vous faire part de quelques réflexions. Nous partageons pleinement les orientations du PMI'e. Nous avons apporté notre contribution aux différentes instances de travail en rappelant que, sur de nombreuses communes, une politique ambitieuse en matière d'insertion est conduite et s'agissant du territoire de l'est lyonnais, notamment, les communes s'étaient réunies au sein d'une association porteuse de PLIE.

Cet organe, qui avait pour fonction de gérer la subvention globale du fonds social européen, permettait d'assurer l'articulation, la cohérence et l'efficacité des actions au plus près des publics bénéficiaires. Je veux insister sur les exigences, en termes d'animation et de proximité qui garantissent le suivi et la cohérence des parcours des bénéficiaires, l'équité de traitement du public et donc l'efficacité de nos interventions. Les communes, avec leurs dispositifs locaux, coordonnent les acteurs et les actions. Elles sont les garantes sur leur territoire de la réussite de la politique métropolitaine en matière d'insertion et d'emploi. Elles servent cette politique.

En CLI (commission locale d'insertion), il est question d'assurer le suivi des bénéficiaires du RSA mais leur périmètre diffère parfois de celui de la CTM, ce qui ne facilite pas la lisibilité. Il faudrait convenir de limites identiques. Il conviendrait aussi de s'interroger sur l'optimisation du suivi des missions de la CLI. Nous savons l'importance que joue l'entreprise dans le processus en direction de l'emploi et c'est dans cet esprit que nous pensons que toutes initiatives permettant de réunir les acteurs de l'emploi, les collectivités, les acteurs économiques et toute autre structure, je pense particulièrement à celles œuvrant en matière de formation, doivent être soutenues. Tel est l'objectif du projet 100 % inclusion sur lequel la commune de Meyzieu notamment, mais aussi d'autres communes et des acteurs économiques d'importance sollicitent la Métropole.

Nos moyens financiers se raréfient et nous contraignent à vérifier la juste efficacité de notre programme. Nos concitoyens, et pas uniquement les bénéficiaires de notre politique d'insertion, sont en droit d'exiger que nos offres de service facilitent les parcours d'insertion, dynamisent l'accès à l'emploi et permettent effectivement une plus-value en matière d'inclusion sociale. Nous sommes, nous Maires et élus, au cœur de ces territoires, au plus près de ces populations fragiles mais nous sommes aussi au plus près des entreprises et nous jouerons totalement notre rôle, si toutefois les déclinaisons du MMI'e en matière de ressources humaines et financières prennent en compte les réalités territoriales, l'expérience acquise et proposent des solutions adaptées aux attentes et aux besoins.

Nous souhaitons que la Maison métropolitaine garde ses portes ouvertes sur les territoires et permette, par une gouvernance élargie, le partage et le portage du pacte d'insertion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Quiniou.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, **I - Contexte**, paragraphe commençant par "Le 13 juillet 2018, le conseil d'administration de la MDEF s'est réuni, etc.", il convient de lire :

"d'un arrêté préfectoral n° 18-463 du 28 décembre 2018"

au lieu de :

"d'un arrêté préfectoral du ... décembre 2018".

**Désignation de représentants au sein de la
Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e)**

(Dossier n° 2019-3272)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
1 - M. David KIMELFELD	1 - Mme Laura GANDOLFI
2 - Mme Fouziya BOUZERDA	2 - M. Bertrand ARTIGNY
3 - M. Gilles PILLON	3 - Mme Pascale COCHET
4 - Mme Brigitte JANNOT	4 - M. Eric DESBOS
5 - Mme Laurence BALAS	5 - Mme Marylène MILLET

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Monsieur Morage ? C'est comme vous le souhaitez ? Moi, je suis à votre disposition. Je suis à votre entière disposition. Non ?

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et Mme Claire Le Franc n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2019-3273 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3273. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de l'attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2019 de l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise). Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une extinction de voix, cela va être un peu compliqué.

Cette délibération nous permet d'approfondir notre connaissance et nos réflexions sur le développement des activités économiques dans notre Métropole et ses cinquante-neuf communes. Lors de la présentation en commission, monsieur le Président de l'ADERLY nous a précisé la nature des différentes activités concernées par les implantations et les créations d'emplois en 2018. Les créations concernent essentiellement des entreprises, certes de petite taille et donc difficile d'atteindre des objectifs en termes d'emplois, mais se répartissent à peu près de manière égale : 30 % en production, 30 % en commercial et logistique, 20 % en recherche et développement (R&D), etc.

Quelques remarques donc : si la part industries est somme toute non négligeable dans notre agglomération, le faible nombre et la taille de celles-ci ne permettent pas encore de dire que nous connaîtrions une phase de désindustrialisation, loin s'en faut ! Or, l'enjeu est crucial dans notre agglomération où l'attractivité économique se fonde sous la force des filières industrielles qui la structurent. L'existence de celle-ci justifie d'ailleurs des investissements assez massifs en R&D de groupes comme Solvay ou Kem One.

Mais des fragilités conduisent aussi à des désengagements et des suppressions d'activités et d'emplois. Je pense à Sanofi et ses 700 suppressions d'emplois en cours. Aussi, il apparaît qu'une difficulté chronique et transversale de recrutement plombe, si je puis dire, l'ensemble du système économique. Cette difficulté -pas forcément propre à la Métropole d'ailleurs, c'est probablement un phénomène plus vaste qu'il faudrait étudier- de recrutement est confirmée par tous les acteurs économiques rencontrés et même notre Métropole connaît ce problème, vous l'avez évoqué monsieur le Président ainsi qu'un certain nombre de nos collègues.

En creusant ma question, il apparaît se confirmer un profond déséquilibre entre investissement matériel et investissements humains trop faibles. Ainsi se confirme que la recherche de rentabilité des investissements se fait au détriment des financements de l'activité humaine, ce n'est pas nouveau mais cela s'aggrave. Ce déséquilibre est source de contradiction et de crise, d'où les insatisfactions et mécontentements exprimés ces derniers temps et les insatisfactions, c'est le juste à vivre jusqu'au 31 du mois.

Ainsi, quand au plan national on fait cadeau du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) aux entreprises (20 milliards d'euros), sans critères d'affectation, investissement, formation, emploi, conditions de travail et de management, bien-être au travail, culture, salaires, ces fonds vont directement aux actionnaires. Il en est de même de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) abandonné sans contrepartie, c'est cela d'ailleurs qui explique en partie que les plus riches sont toujours plus riches, que vingt-six milliardaires possèdent plus que la moitié la plus pauvre de l'humanité et qu'ils étaient quarante l'an passé.

Voilà pourquoi le système est en crise et que l'on doit en changer. C'est donc un appel à exiger d'investir massivement dans ce qui peut être utile aux femmes et aux hommes, à leur développement, leur connaissance, leur capacité. C'est aussi bien dans la démocratie, le dialogue que le bien-être et le simple pouvoir de vivre décemment. Le projet TIGA (territoire d'innovation de grande ambition) d'ailleurs auquel nous contribuons, des territoires et des individus connectés aux industries, peut y contribuer à notre niveau mais c'est aussi l'ensemble du monde économique scientifique et institutionnel et universitaire scientifique qu'il faut gagner à ces enjeux et cette démarche, l'humain au point de départ de tout, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicain métropolitain.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous votons coup sur coup deux délibérations en vue de soutenir deux organismes. Leurs missions diffèrent mais elles ont le même objectif fort louable, celui de porter à la connaissance du vaste monde les atouts de notre Métropole.

Nous avons choisi de grouper nos temps de parole afin d'évoquer notre soutien plein et entier aux démarches d'OnlyLyon et de l'ADERLY.

Nous acteurs locaux, nous le savons, notre Métropole est une terre d'atouts, de solidarités et d'opportunités. C'est un lieu à la fois riche d'une culture singulière, de savoir-faire de qualité et d'un dynamisme affirmé. Ses habitants en sont fiers mais, comme le disait Jean Nohain, homme qui a beaucoup fait pour la culture populaire de notre pays : *"La réussite, c'est un peu de savoir, un peu de savoir-faire et beaucoup, beaucoup, beaucoup de faire savoir"*.

OnlyLyon et l'ADERLY procèdent clairement de la réussite mais aussi, c'est le plus important, de l'échange avec le monde. Et ce travail payé, est reconnu, tant pour le tourisme d'affaires, les implantations d'entreprises, que pour les visiteurs particuliers.

Lyon est devenue la première destination en France à visiter pour le New York Times et la première d'Europe où passer un bon week-end selon les Worlds Travel Awards. Côté entreprises, c'est un travail qui se renouvelle sans cesse, tourné vers la prospective. C'est un travail collant à l'actualité, s'orientant vers l'Asie et vers le défi que pose le Brexit, afin de faire connaître les atouts de notre territoire. Chaque année, l'ADERLY se fixe pour objectif d'implanter en ce qui la concerne 2 000 emplois et 100 entreprises supplémentaires.

Un dernier mot sur la stratégie numérique qui est à mon sens à mettre particulièrement en lumière : si l'ADERLY a conscience de la nécessité pour elle de s'emparer davantage des outils numériques, OnlyLyon exploite, bien plus que la plupart de ses équivalents, les possibilités de la communication internet.

Cela lui est reconnu avec un excellent chiffre de 400 000 fans sur Weibo, le massif réseau social chinois mais c'est surtout par la qualité des contenus produits pour inciter le voyageur à venir et de l'accompagner pendant son séjour. Ces contenus sont parfois institutionnels et parfois très décalés (je vous invite mes chers collègues à découvrir la chanson en chinois qui vante les mérites de notre Métropole, de façon assez truculente) et surtout ces contenus font très souvent mouche vers ceux à qui ils sont destinés.

Désormais, c'est enfin une nouvelle étape que veut franchir OnlyLyon avec le numérique, avec le projet de servir de plateforme à nos visiteurs et ainsi de récupérer pour la collectivité des données précieuses pour améliorer leur expérience. En créant cette propre plateforme, il s'agit également de ne pas laisser ces données confisquées par les géants du numérique pour les mettre au service de notre collectivité et de nos visiteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Alain GALLIANO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, MM. Jean-Luc DA PASSANO et Pascal BLACHE délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2019-3274 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3274. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, en dépit d'un contexte national fortement troublé par Des grèves et autres événements, 2018 a confirmé une progression de l'attractivité touristique de notre Métropole, tant sur le tourisme d'agrément que sur le tourisme d'affaires. Non seulement les touristes sont plus nombreux mais ils restent aujourd'hui plus longtemps. Nous devons ce résultat à un effort collectif pour enrichir l'offre d'accueil, l'offre culturelle, patrimoniale, événementielle de tout ordre mais aussi dans notre capacité à raisonner sur des sujets qui intéressent, voire qui passionnent.

La gastronomie en fait partie et l'affluence extraordinaire que nous constatons sur cette édition du SIRHA confirme que nous sommes dans la bonne voie pour réaliser avec succès cette Cité internationale de la gastronomie. La compétition restant âpre pour un touriste qui a autant de possibilités devant lui, l'Office du tourisme ne trahira pas cette haute tradition lyonnaise, celle d'innover constamment.

En 2019 le dispositif OnlyLyon expérience permettra, à partir du pouvoir de la donnée, d'ajuster les parcours touristiques au plus près des attentes de nos visiteurs et c'est en partie ce qui nous a valu l'obtention du titre de capitale européenne du smart tourisme et nous pouvons nous en féliciter. Ce rapport a un avis positif de la commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, encore une fois, cette délibération fait comme si un jeu de mot réussi et plaisant pouvait tenir lieu d'orientation politique.

Cette délibération nous dit en résumé que, pour le tourisme, Lyon, c'est OnlyLyon ! On parle ainsi de Saint-Jean, Bellecour, Lyon-France, Lyon city card, "visiter Lyon", "rendez-vous à Lyon", de la destination Lyon, du guidage dans le Vieux Lyon... Vérifiez, le mot "commune" est absent, comme le nom d'une des cinquante-huit autres communes de la Métropole.

Et il faut pour cela un financement métropolitain de près de 5 M€, combien de la Ville de Lyon ? Sans rien savoir sur les conditions d'exercice de cette compétence sur les cinquante-huit autres communes de la Métropole qui financent pourtant donc majoritairement cette compétence.

Pourtant, lors du Congrès mondial des roses, pour ne prendre qu'un exemple, les visiteurs internationaux réunis au Centre des congrès ont, bien sûr, visité la roseraie de Lyon mais aussi l'ancien cimetière et le square Pernet-Ducher de Vénissieux, l'établissement Orard à Feyzin, le mur peint de Champagne au Mont d'Or, le jardin Bernard

Tuillon à Limonest, la roseraie botanique de Caluire et Cuire, j'espère que je n'ai oublié aucune commune ! Et comme je leur disais avec sourire lors de la visite : "*Thanks to be in Venissieux, ladies and gentlemen from all over the world, and remember, for roses, Lyon is not OnlyLyon !*" (Rires).

Et, bien sûr, cette remarque ne concerne pas que les roses. C'est pourquoi nous demandons que la délibération annuelle de conventionnement de notre Métropole avec l'Office de tourisme du Grand Lyon contienne un bilan territorialisé des actions conduites et de leur impact sur les activités de tourisme dans les cinquante-neuf communes de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe **V - Budget prévisionnel 2019** de l'exposé des motifs, dans le tableau présentant le budget de l'Office du tourisme, il convient de lire les montants suivants :

Charges	Budget 2019 (en k€)	Produits	Budget 2019 (en k€)
dépenses opérationnelles	2 339	Métropole de Lyon	4 614
frais de personnel	4 125	Ex-Communauté urbaine de Lyon et Métropole : quote-part* subventions 2010 et 2011 et 2018	76
frais généraux et impôts	636	aides d'État	15
dotation aux amortissements	295	ressources propres dont :	2 697
frais financiers	7	<i>cotisations</i>	537
		<i>participations</i>	120
		<i>commissions centrale de réservation</i>	52
		<i>ventes Lyon city cards</i>	1 000
		<i>ventes visites guidées</i>	816
		<i>ventes de publicités</i>	172
Total	7 402	Total	7 402

* *amortissement subventions d'équipement.*

au lieu de :

V - Budget prévisionnel 2019, dans le tableau présentant le budget de l'Office du tourisme :

Charges	Budget 2019 (en k€)	Produits	Budget 2019 (en k€)
dépenses opérationnelles	2 339	Métropole de Lyon	4 614
frais de personnel	4 126	Ex-Communauté urbaine de Lyon : quote-part* subventions 2010 et 2011	8
frais généraux et impôts	637	aides d'État	15
dotation aux amortissements	225	ressources propres dont :	2 697
frais financiers	7	<i>cotisations</i>	537
		<i>participations</i>	120
		<i>commissions centrale de réservation</i>	52
		<i>ventes Lyon city cards</i>	1 000
		<i>ventes visites guidées</i>	816
		<i>ventes de publicités</i>	172
Total	7 334	Total	7 334

* *amortissement subventions d'équipement.*

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Jean-Michel LONGUEVAL, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN et Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2019-3275 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Archipel One / Skylab - Attribution d'une subvention d'équipement à l'École centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3275. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : S'agissant du dernier rapport avec discussion, j'aurais volontiers proposé qu'il passe dans la deuxième partie, d'autant plus que lorsque je l'ai présenté en commission, il n'y a eu ni intervention ni question et qu'il a eu un avis favorable de la commission mais néanmoins je répondrai éventuellement à l'intervention prévue.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci monsieur le Président, merci monsieur Bret, je suis tellement heureuse de pouvoir m'exprimer ce soir et merci à tous d'être restés si longtemps, j'ai eu très peur que l'on n'ait pas le quorum. Je m'exprime au nom de mon groupe et en union avec monsieur le Maire d'Écully qui n'a pas pu rester tout comme, d'ailleurs, madame la Présidente du SYTRAL à qui cette intervention s'adresse aussi.

Dans cette délibération, la Métropole de Lyon manifeste son soutien à l'École centrale de Lyon, première école d'ingénieur de province. Cette école, implantée depuis environ cinquante ans sur la commune d'Écully, a sans cesse su évoluer, se développer, se moderniser.

C'est dans cette constante recherche de l'excellence que l'École centrale de Lyon engage la construction d'un skylab, accompagné à égalité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, à hauteur de 2,5 M€ par collectivité. Ce superbe outil doit bénéficier non seulement aux chercheurs et aux élèves de l'École centrale mais aussi des autres écoles, ainsi qu'aux entreprises et aux citoyens. C'est donc une locomotive extraordinaire pour le développement économique.

Mais pour que les conditions de développement de ce skylab en particulier, de l'ensemble de l'École centrale, ses 1 650 étudiants, des autres écoles du campus Lyon-ouest Écully qui elles aussi se développent, à l'image de l'Institut Paul Bocuse et de son projet d'extension, encore faut-il que les conditions aussi prosaïques que celles de la desserte en transports en commun soient réunies. Lorsque la direction de l'EM (école de management) a annoncé son départ du campus Lyon-ouest Ecully pour Gerland en 2022, le motif principal mis en avant par le directeur de l'EM dans la presse quelques mois avant l'annonce de la délocalisation était, je le cite : "le principal problème est le manque de connexion en transports en commun". Les réserves du Commissaire-enquêteur pour le PLU-H d'ailleurs reprennent cette nécessité de faire avancer le dossier de la ligne forte devant desservir ce campus.

De même, il faudra que la Métropole, en charge de la voirie, s'inquiète de la liaison entre le campus Lyon-ouest Écully et le campus numérique à Charbonnières les Bains ainsi que l'école vétérinaire.

Encore une fois, monsieur le Président, notre crainte est que la Métropole fasse des choix à moitié. Alors, pour assurer la réussite de notre investissement public pour ce skylab, donnez-lui les moyens de son développement pour un environnement doté des outils de la mobilité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bret vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président BRET : Je m'excuse auprès de madame Agnès Gardon-Chemain d'avoir voulu être plus expéditif qu'elle ne le souhaitait mais l'absence de monsieur Uhlrich que j'ai salué tout à l'heure à son départ m'avait laissé penser que la question disparaissait avec sa propre disparition de notre séance (*Rires*) mais je vois que les voix d'Écully sont portées par d'autres et on peut s'en réjouir.

Pour le reste je renverrai au début de votre intervention, vous avez dit vous-même que cette question s'adressait à madame Fouziya Bouzerda, on peut dire qu'elle s'adresse au SYTRAL donc je ne me sens pas aujourd'hui en qualité suffisante, même si j'en suis membre du conseil d'administration, pour vous répondre, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3266 - Sathonay Camp - Rillieux la Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement de gare - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des études PRO pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur du dossier numéro 2019-3266. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2019-3267 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3268 - Corbas - Interventions sur bâtiments situés 78, rue Centrale à Corbas - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3269 - Saint Genis les Ollières - Requalification de la place Pompidou - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3270 - Neuville sur Saône - Rue de la Champagne - Création d'une voie d'accès à la pépinière d'entreprises - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3271 - Sathonay Village - Route de Vancia - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3267 à 2019-3271. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3277 - Renouvellement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les organismes gestionnaires d'établissements et services accompagnant des personnes adultes en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2019-3277. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

III - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3280 - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2019 et signature de protocoles financiers - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2019-3280. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3282 - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3283 - Collèges - Transports vers les demi-pensions 2019 - Transports vers les sites sportifs 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3287 - Lyon 7° - Collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3282, 2019-3283 et 201-3287. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3282 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le dispositif, il convient de lire :

"5° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 : Éducation-Formation individualisée chaque année sur les opérations relatives à l'équipement et aux mobiliers en dépenses à la charge du budget principal.

6° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits d'investissement inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 21 - opérations n° 0P34O4851A et suivantes."

au lieu de :

"5° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits d'investissement inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 21 - opérations n° 0P34O4851A et suivantes."

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3294 - Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Avenants à la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2019-3295 - Lyon 3° - Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3294 et 2019-3295. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3299 - Défense extérieure contre l'incendie - Lot n° 2 maintenance des points d'eau incendie (PEI) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3300 - Lyon 3° - Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation totale d'autorisation de programme au budget principal - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme au budget annexe des eaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3301 - Bron - Sécurisation de la boucle Bron supérieur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3302 - Bron - Réhabilitation d'une canalisation structurante d'eau potable de diamètre 1 250 mm entre Croix Luizet et Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3299 à 2019-3302. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2019-3303 - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2019 et pour l'organisation du colloque triennal Novatech - Adhésion à la charte pour un assainissement non collectif de qualité (Qualit'ANC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneure comme rapporteur du dossier numéro 2019-3303. Monsieur Gouverneure, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEURE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Jean Paul COLIN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEURE.

VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3311 - Lyon 8° - Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Relogement opérationnel dans le cadre du protocole de préfiguration - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3316 - Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3317 - Rillieux la Pape - Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3318 - Rillieux la Pape - Quartier Ostérode - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3320 - Lyon 7° - Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3311, 2019-3316 à 2019-3318 et 2019-3320.

Il était favorable.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU absent momentanément.

N° 2019-3312 - La Mulatière - Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Barret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3312. Monsieur Barret, vous avez la parole.

M. le Conseiller BARRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BARRET.

N° 2019-3313 - Lyon 8° - Contrat de ville Métropole de Lyon 2015-2020 - Etats-Unis - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Résidentialisation des espaces de l'ensemble Tony Garnier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Grand Lyon habitat (GLH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3321 - Cailloux sur Fontaines - Secteur du Favret - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3322 - Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3323 - Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 3 à la convention cadre de 2012 - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3313 et 2019-3321 à 2019-3323. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3323 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

1 - Dans le tableau du paragraphe **II - Objet du présent rapport** de l'exposé des motifs, concernant les engagements financiers complémentaires pour la Métropole de Lyon, il convient de lire :

	Travaux complémentaires Caravelle	Travaux complémentaires Plein Sud	Travaux sur les réseaux secondaires	Mission d'animation 2020-2022	Total
engagements complémentaires Métropole de Lyon	17 969 €	71 717 €	60 787 €	97 150 €	247 623 €

au lieu de :

	Travaux complémentaires Caravelle	Travaux complémentaires Plein Sud	Travaux sur les réseaux secondaires	Mission d'animation 2020-2022	Total
engagements complémentaires Métropole de Lyon	17 969 €	71 716 €	63 030 €	42 890 €	195 605 €

2 - Dans le dispositif, il convient de lire :

"3° - La dépense :

a) - d'investissement en résultant sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 150 473 € en dépenses à la charge du budget principal,"

b) - de fonctionnement en résultant soit 97 150 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2021 - chapitre 011 - opération 0P15O1172."

au lieu de :

"3° - La dépense :

a) - d'investissement en résultant sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 152 715 € en dépenses à la charge du budget principal,"

b) - de fonctionnement en résultant soit 42 890 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2021 - chapitre 011 - opération 0P15O1172."

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3313 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-3315 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur du dossier numéro 2019-3315. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons fini, le GRAM ayant retiré sa question orale. Je vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée à 22 heures.

Annexe 1 (1/10)

Mission d'information et d'évaluation portant sur la taxe d'enlèvement des
ordures ménagères (TEOM) et son évolution
(dossier n° 2019-3291)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse



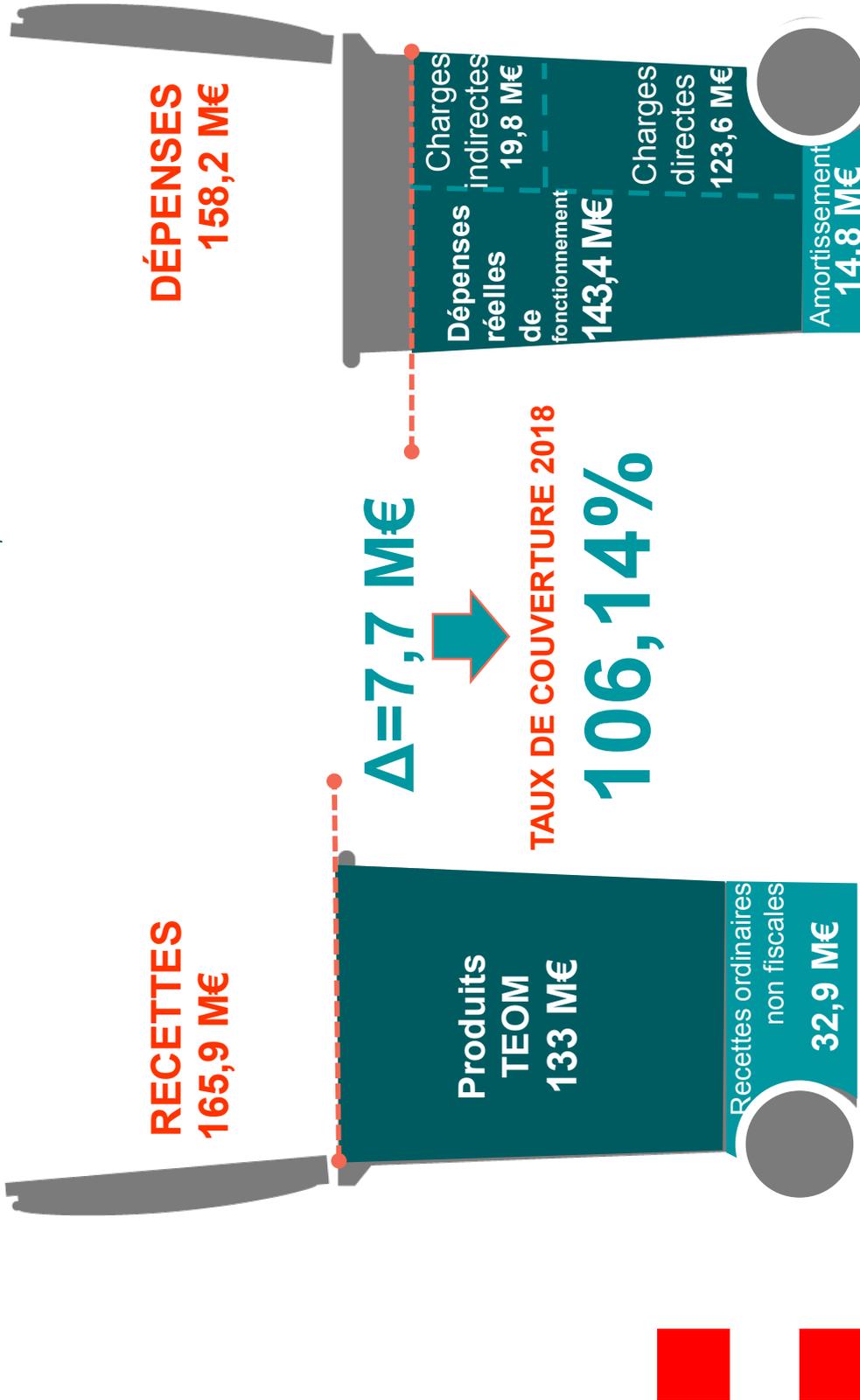
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Rapport de la mission TEOM
Conseil de la Métropole - 28 janvier 2019

Annexe 1 (2/10)

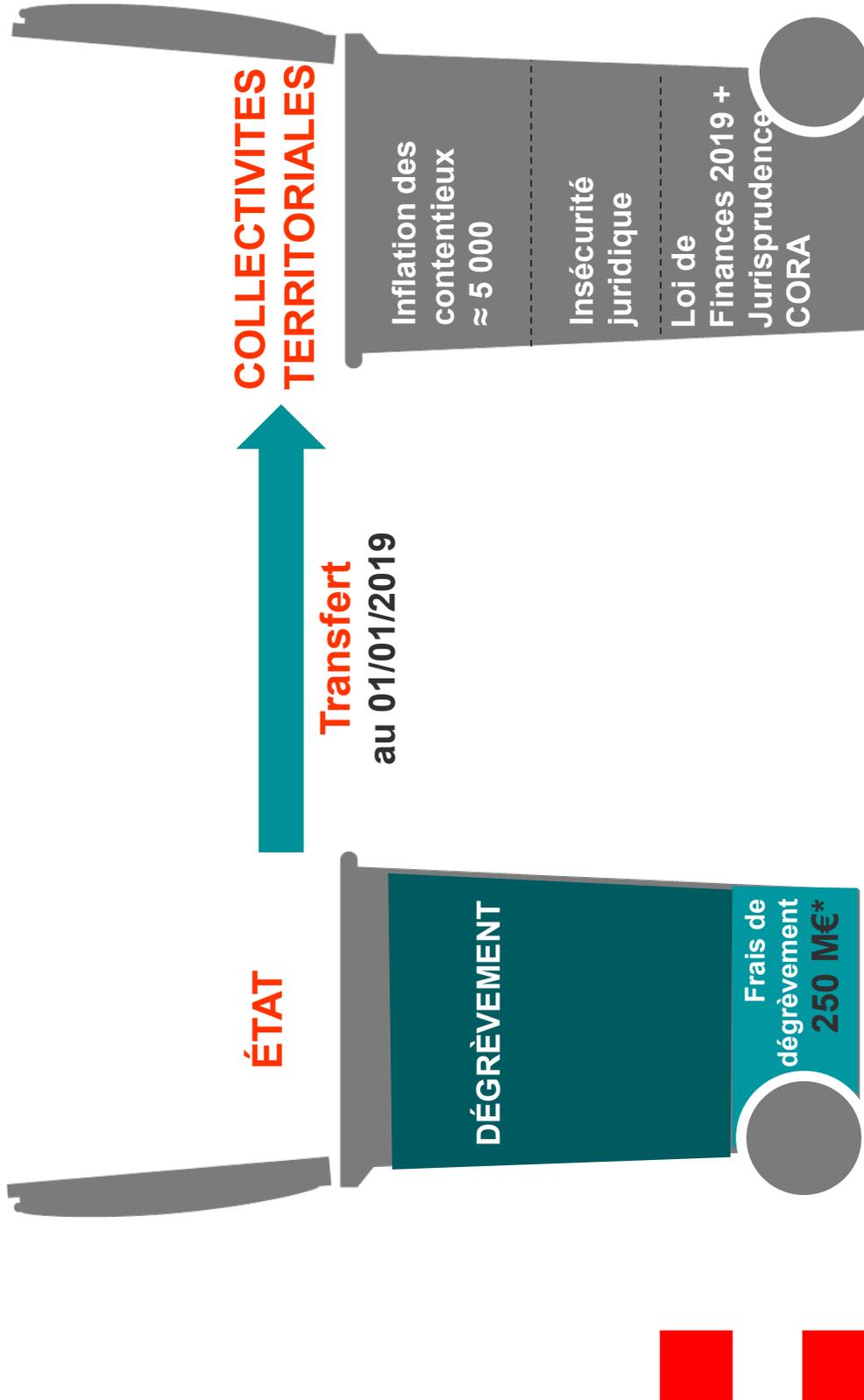
ÉQUILIBRE FINANCIER EN 2018

Source : État de répartition de la TEOM - BP2018



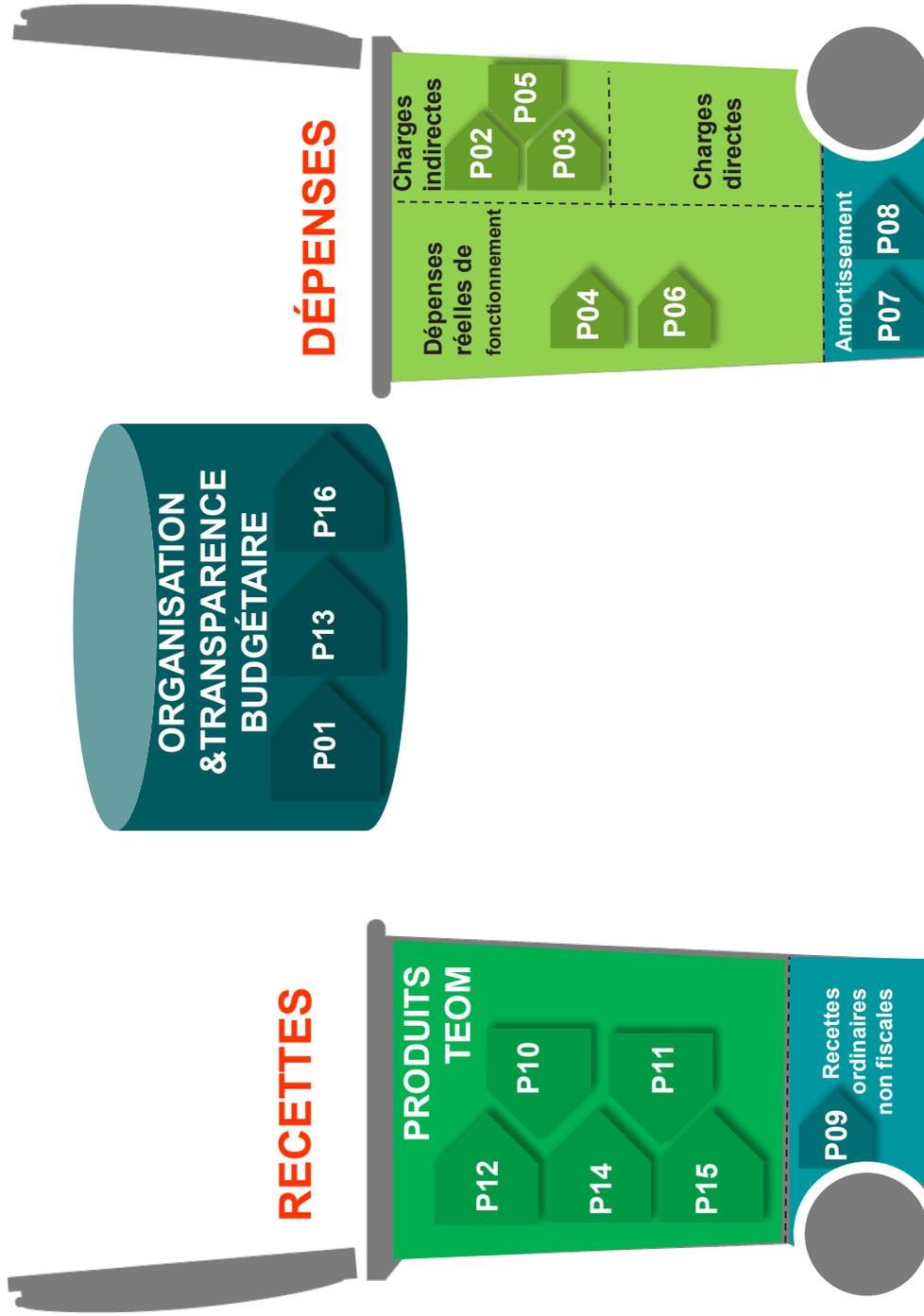
Annexe 1 (3/10)

LE CONTEXTE CONTENTIEUX



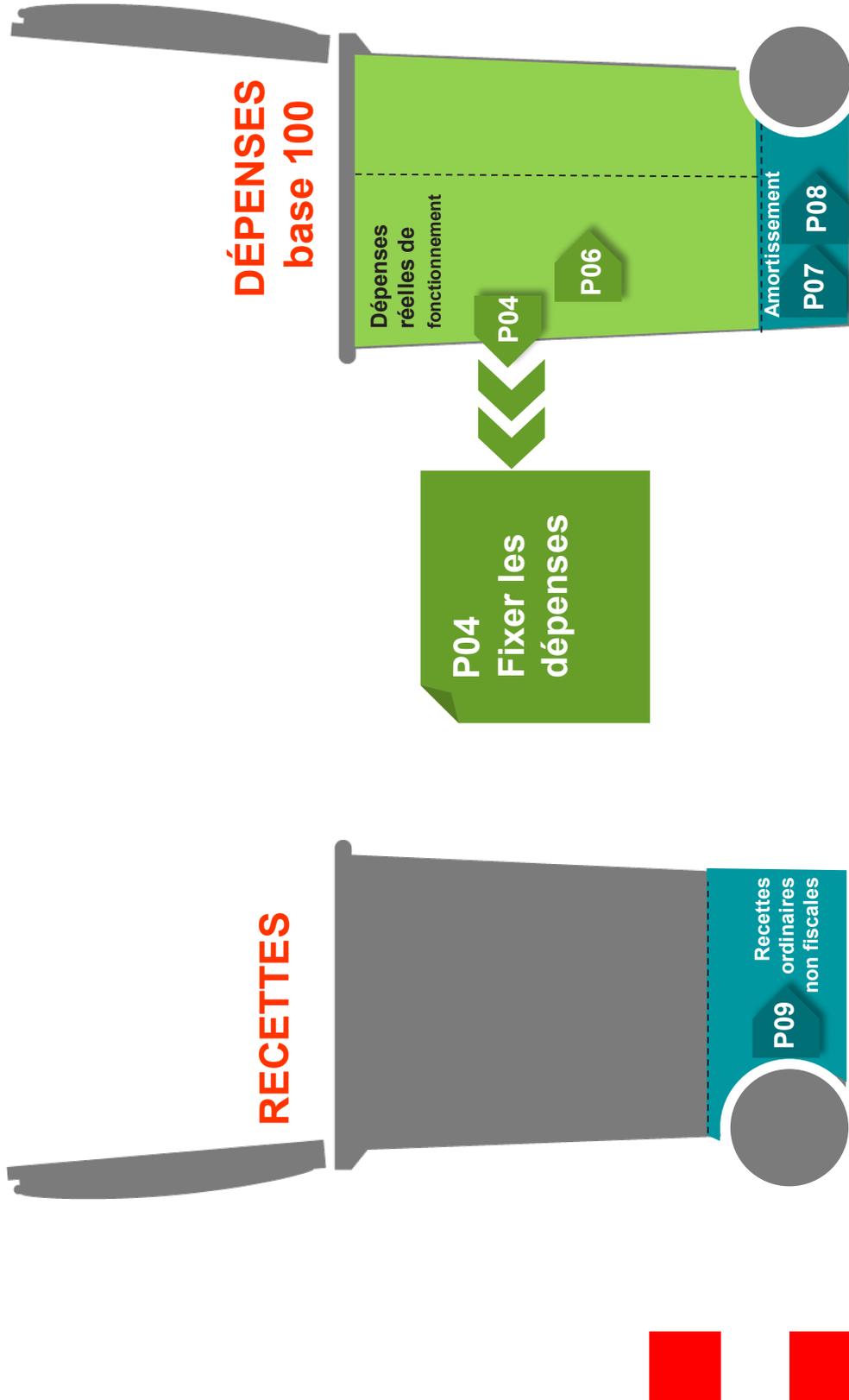
Annexe 1 (4/10)

LES 16 PROPOSITIONS DE LA MISSION

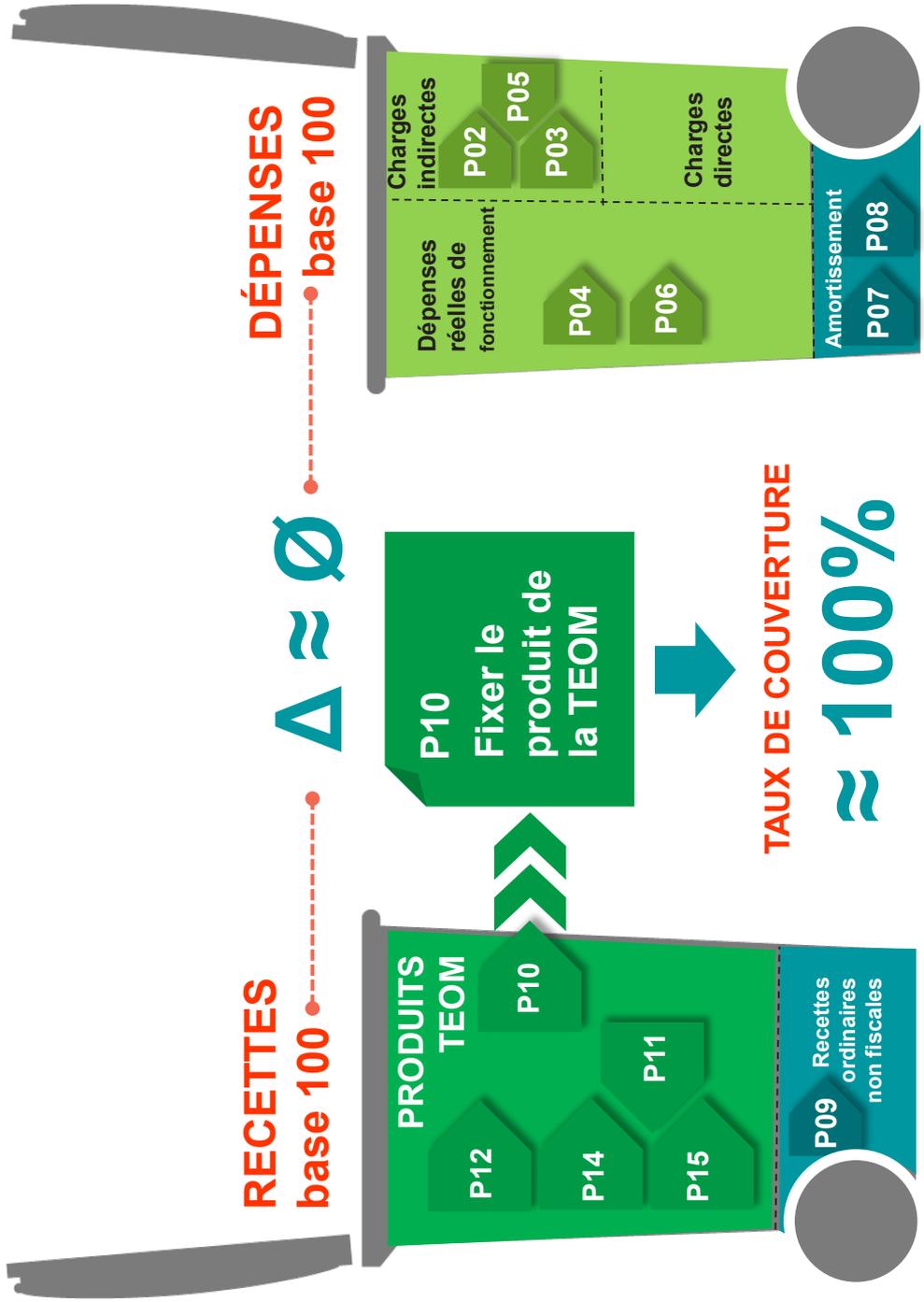


Annexe 1 (5/10)

ZOOM SUR 10 PROPOSITIONS

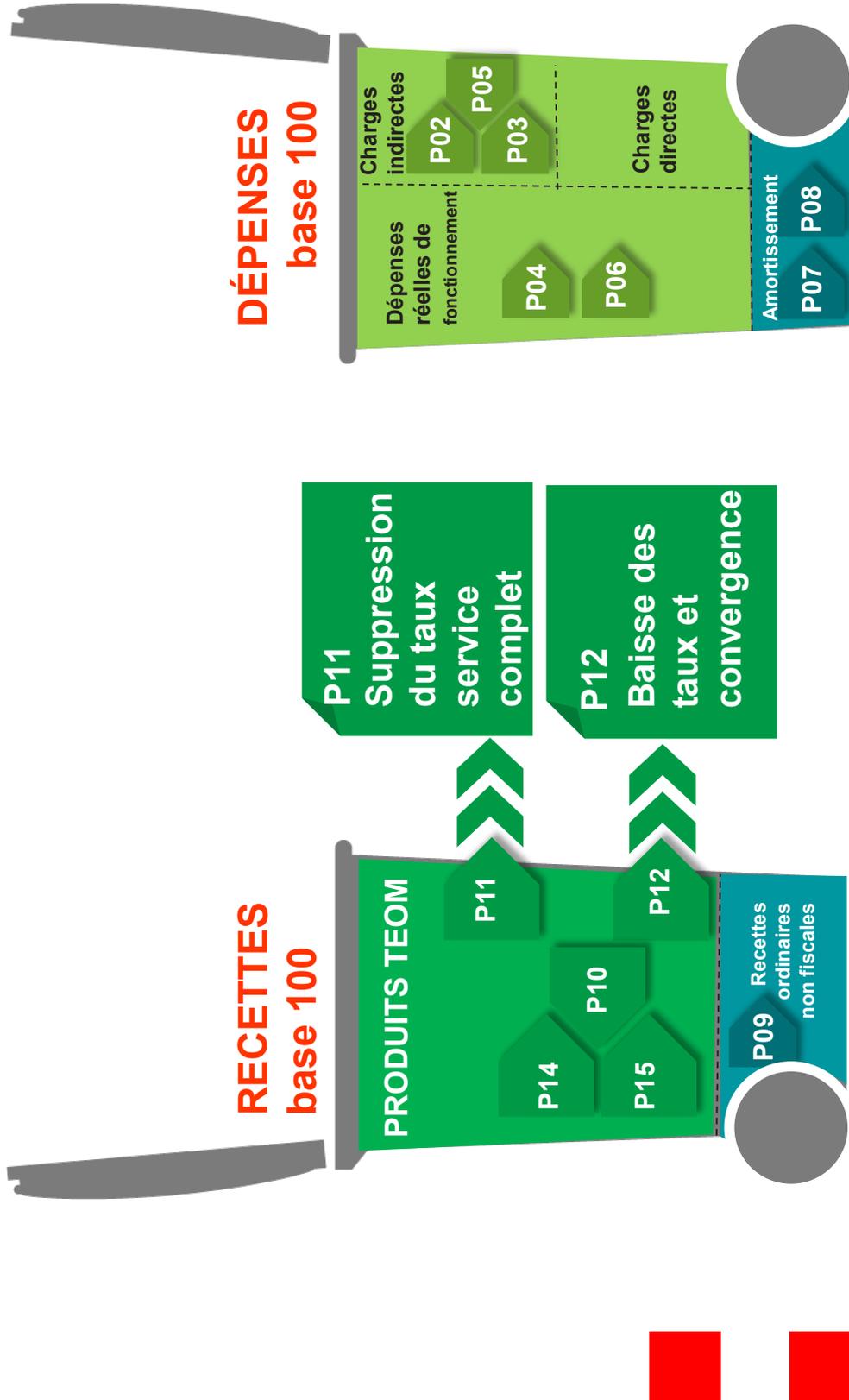


ZOOM SUR 10 PROPOSITIONS



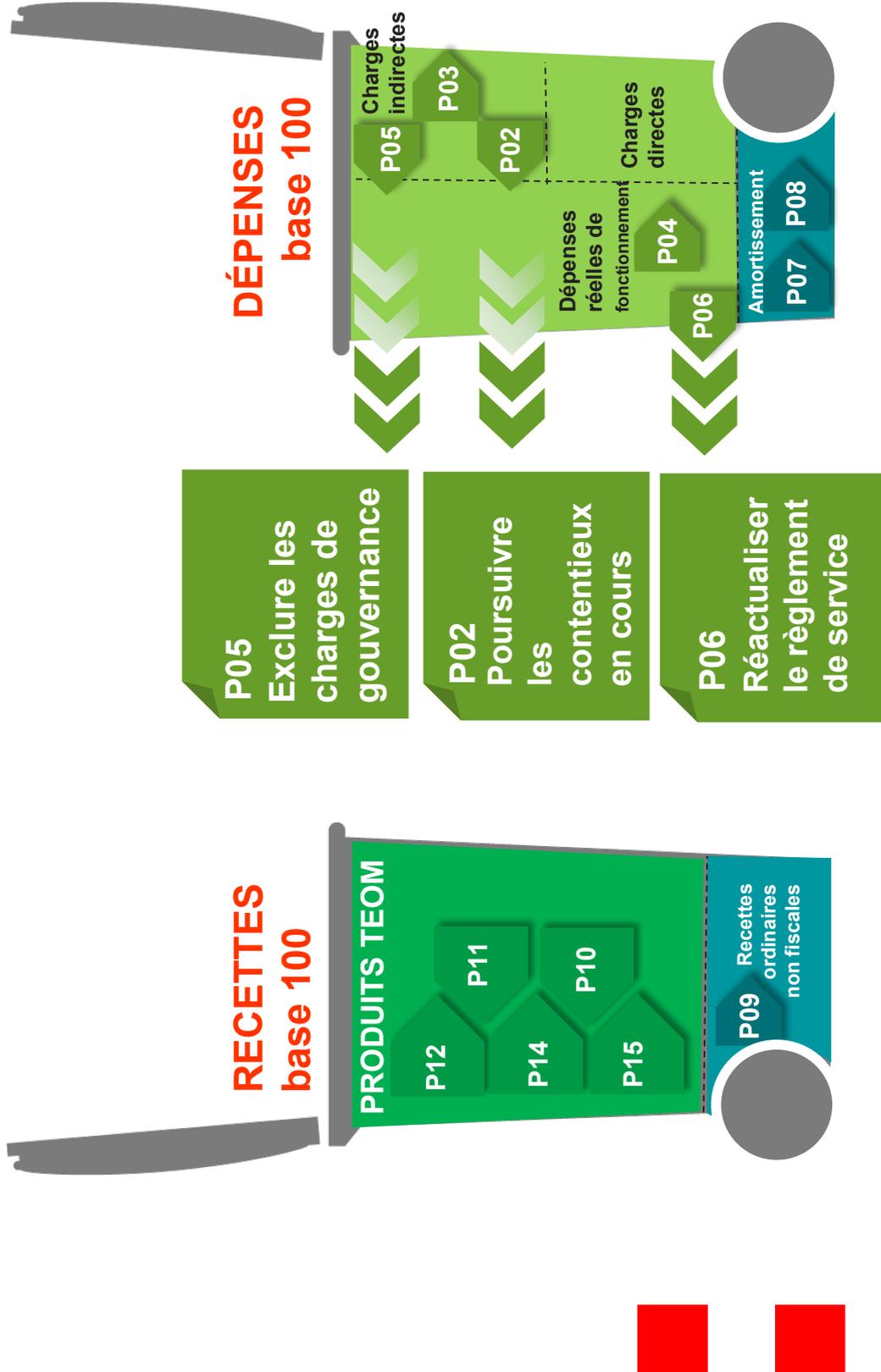
Annexe 1 (7/10)

ZOOM SUR 10 PROPOSITIONS



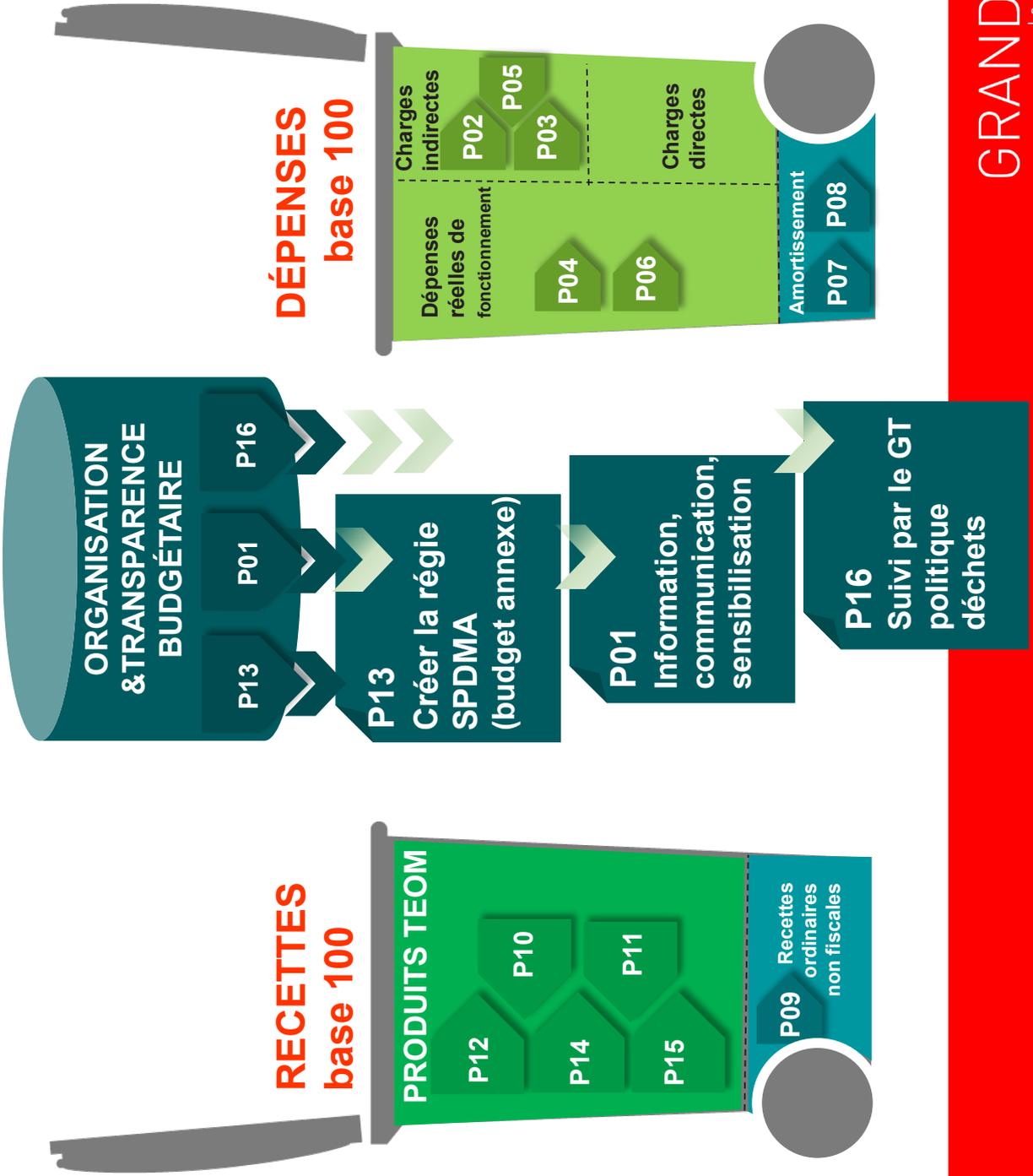
Annexe 1 (8/10)

ZOOM SUR 10 PROPOSITIONS



Annexe 1 (9/10)

LES 16 PROPOSITIONS DE LA MISSION



Annexe 1 (10/10)



Annexe 2 (1/32)

Budget primitif 2019 - Tous budgets

(dossier n° 2019-3292)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

la métropole
GRAND
LYON

1

Budget primitif 2019

Conseil de la Métropole
28 janvier 2019



SOMMAIRE

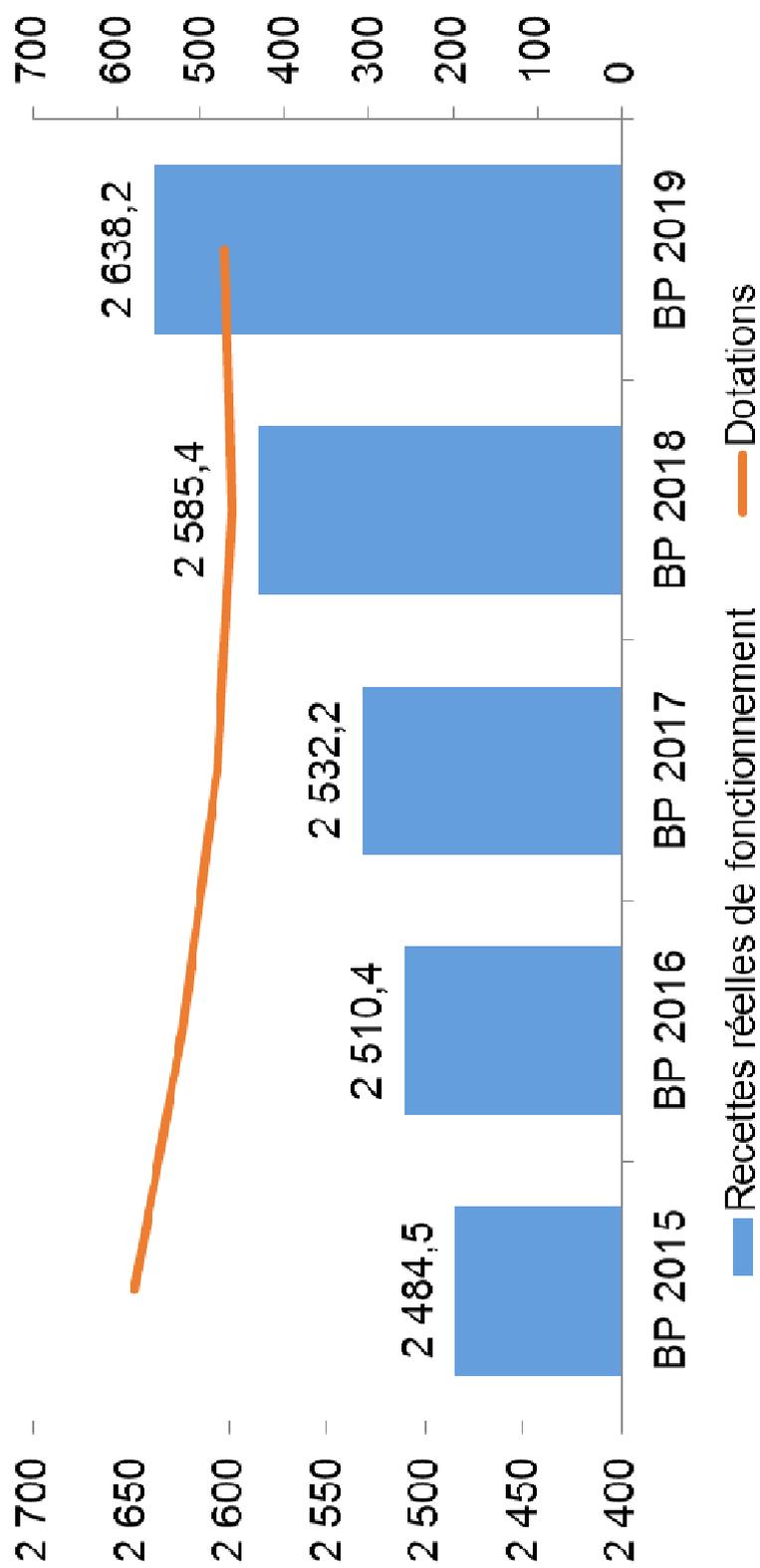
- I. La section de fonctionnement
 - A. Les recettes
 - B. Les dépenses et l'autofinancement
- II. La dette
- III. L'investissement
 - A. Les crédits de paiement
 - B. Les autorisations de programme
- IV. Zooms par macro politiques

I. La section de fonctionnement



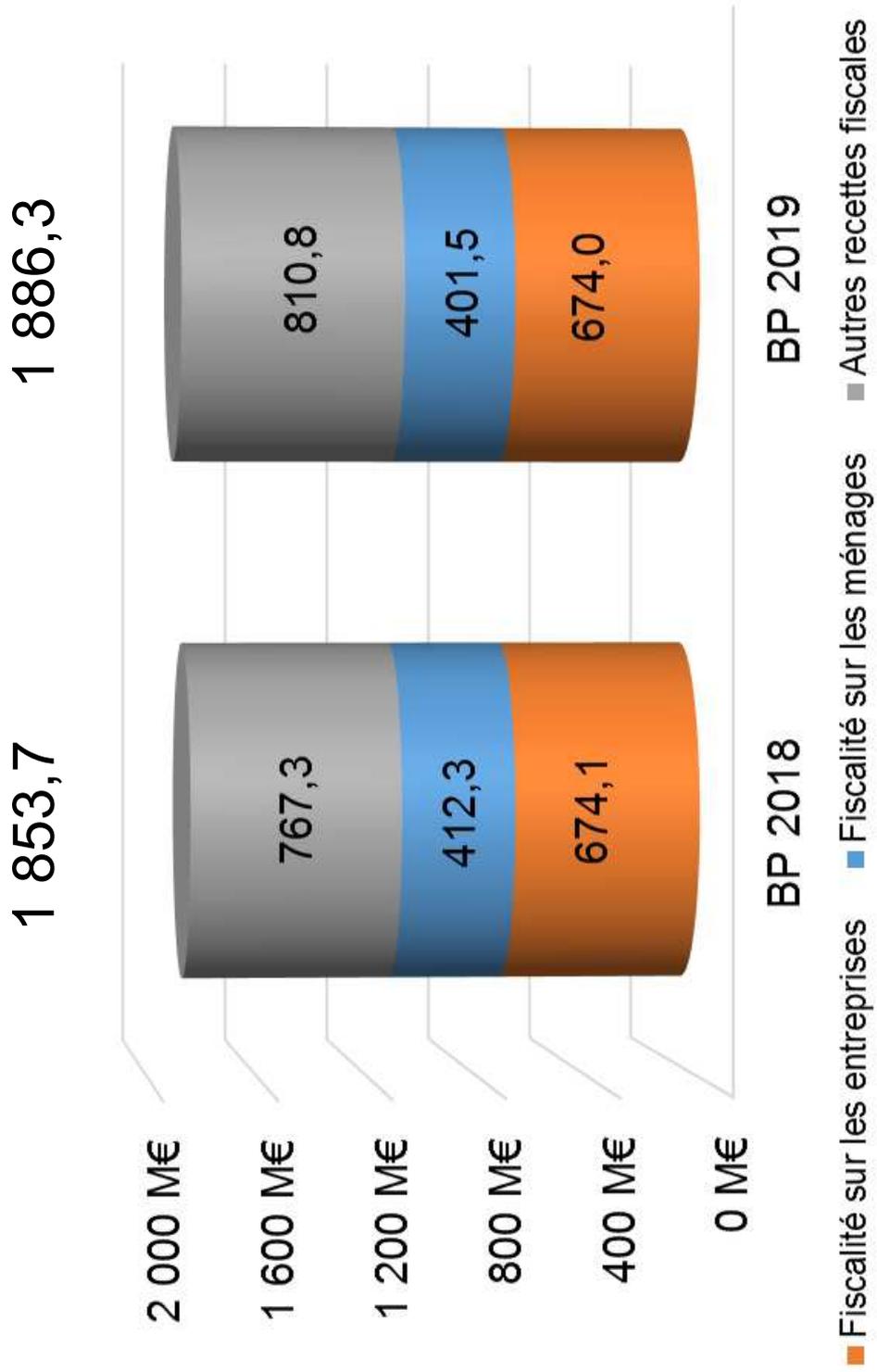
Les recettes de fonctionnement

Budget principal (en M€)



Les recettes fiscales

Budget principal en M€



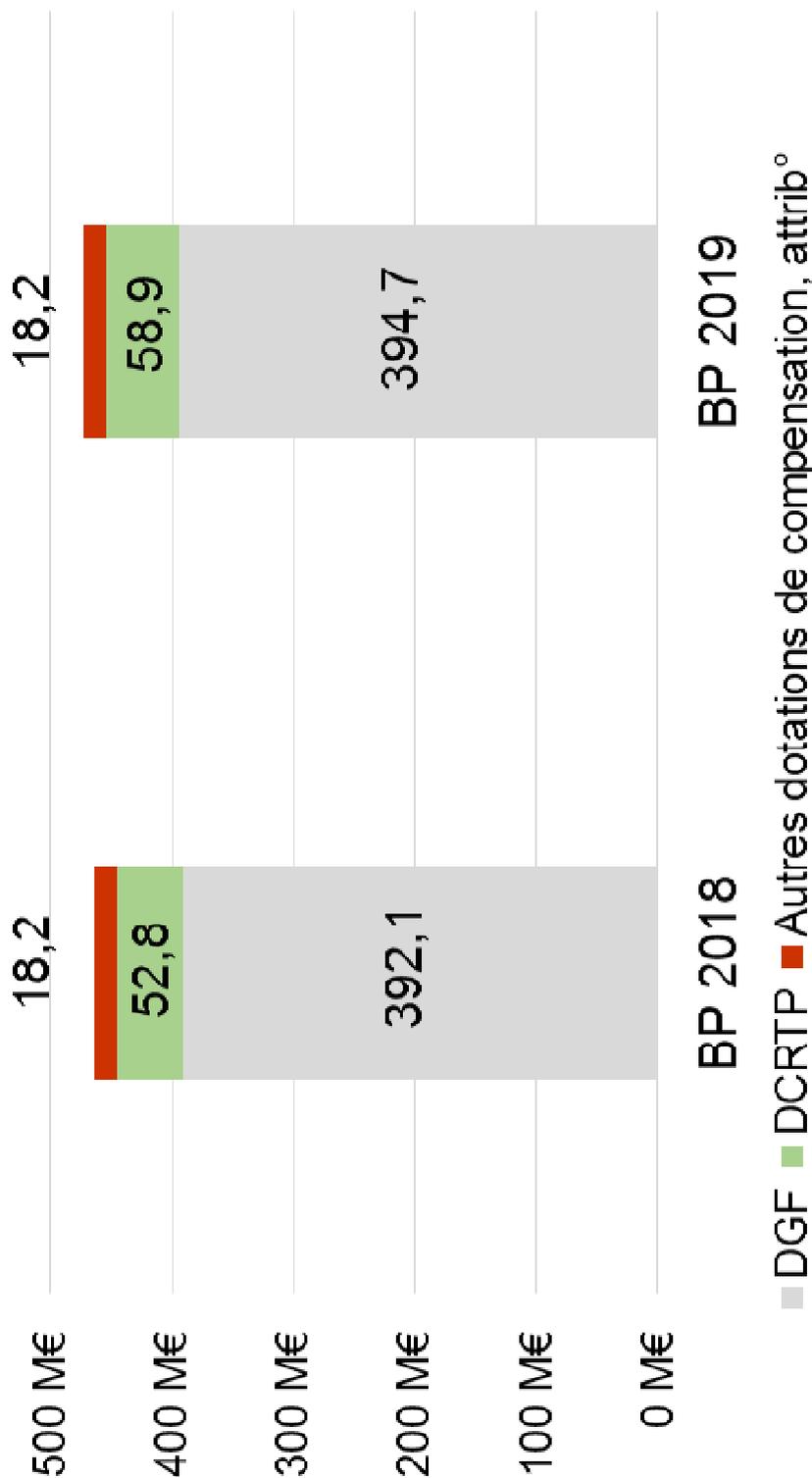
■ Fiscalité sur les entreprises ■ Fiscalité sur les ménages ■ Autres recettes fiscales

Annexe 2 (6/32)

Les dotations de l'Etat

Budget principal

463,1 471,8

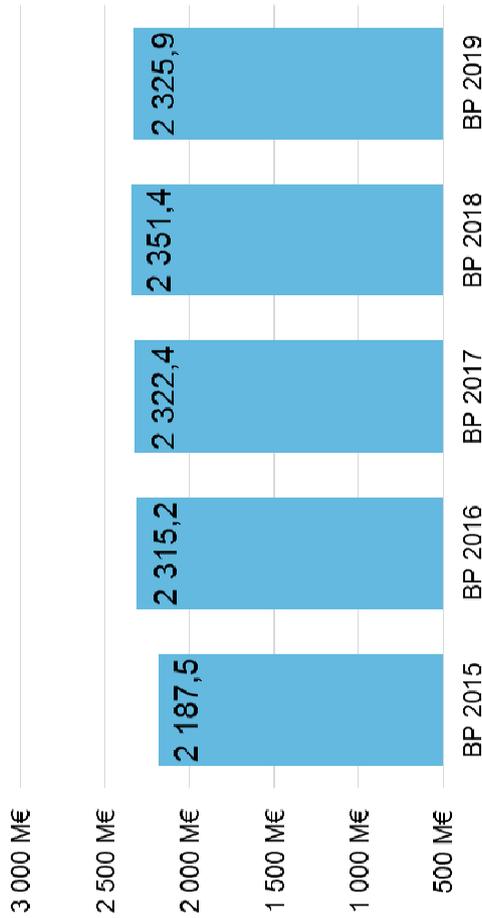


■ DGF ■ DCRTP ■ Autres dotations de compensation, attrib°

Les autres recettes de gestion

- Un ensemble composé des recettes liées :
 - au financement du RSA
 - au financement de l'APA
 - aux redevances pour concessions
 - aux loyers, aux produits des services et participations diverses ...
- Qui connaît une variation de 269 M€ au BP 2018 à 280 M€ au BP 2019

Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement



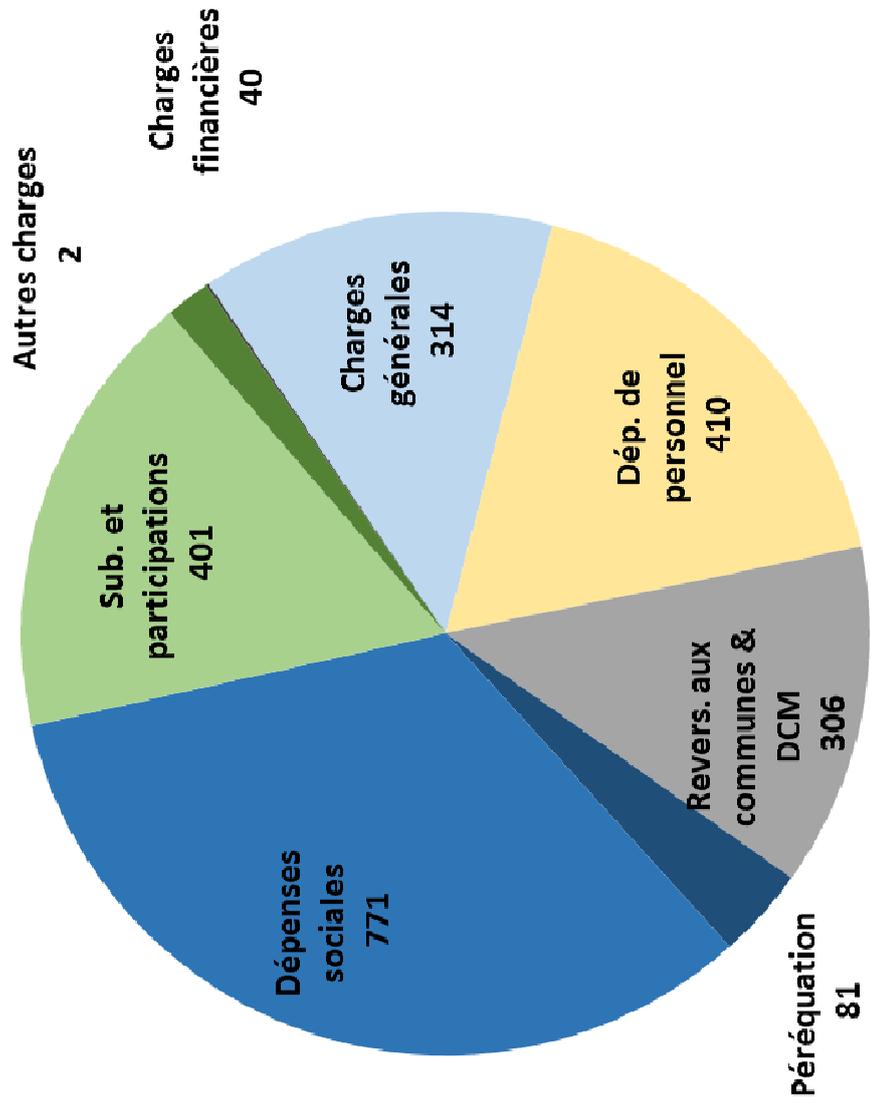
- Une diminution faciale des dépenses de fonctionnement de 25,5 M€

en M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes de fonctionnement	2 585,4	2 638,3	2,0%
Dépenses de fonctionnement	2 351,4	2 325,9	-1,1%
Autofinancement	234,0	312,4	33,5%

- Une augmentation de l'autofinancement de 78,4 M€

Les dépenses de fonctionnement

BP 2019 : 2 325,9 M€

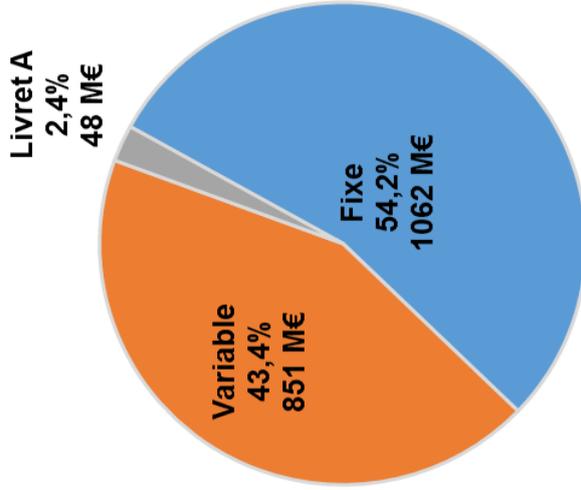


III. La dette



Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette de 1 961 M€
au 01/01/2019 (2 188 au 01/01/18)
- Une stratégie de répartition taux
fixe-taux variable : 54% / 46%
- 100% de l'encours sans risque
- Durée résiduelle: 10 ans et 10 mois
- Des frais financiers en baisse à
40,1 M€ (44 M€ en 2018)
- Un taux moyen estimé à 1,66% tous
budgets (1,76% au 01/01/2018)



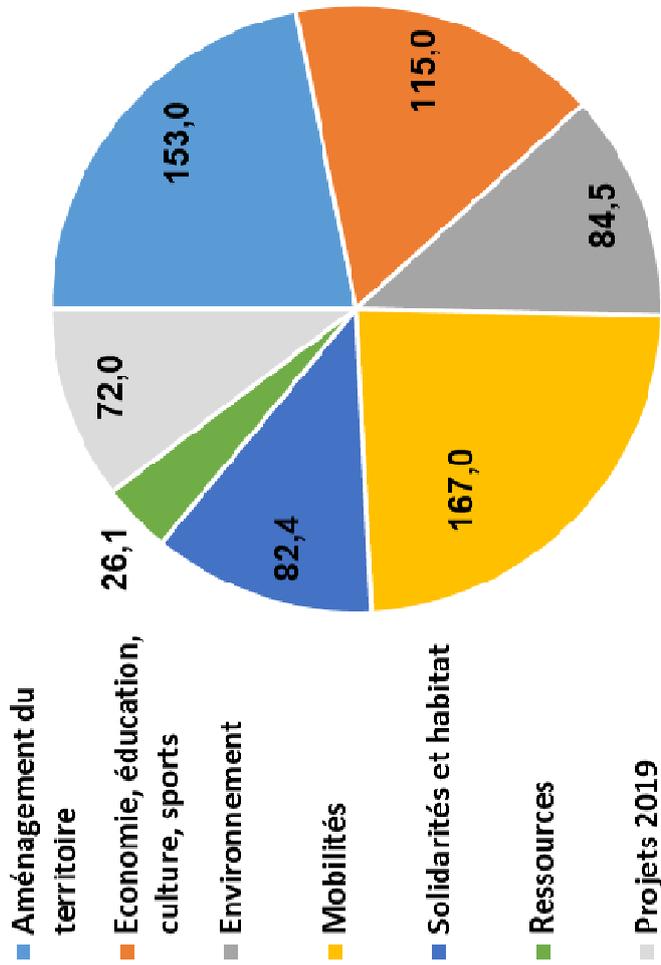
IV. L'investissement



Annexe 2 (13/32)

CP PPI 2019

CP 2019 par macro -politique : 700 M€



En M€	CP PPI 2019						Tous budgets
	Principal	Assainiss.	Eaux	Réseau chaleur	Restau.		
Dépenses	634,9	45,7	18,7	0,5	0,2		700,0
Recettes	102,6	1,5	0,5	0,1	-		104,7

AP nouvelles 2019

Tous budgets

AP nouvelles en M€	Dépenses	Recettes
Budget principal	685,5	48,0
Budget de l'assainissement	41,3	
Budget des eaux	22,3	
Budget du restaurant administratif	0,2	
Budget réseau de chaleur	0,7	
Total	750,0	48,0

V. Zooms par macro-politique



A) Économie, éducation, culture et sports

Fonctionnement 373 M€

Investissement 115 M€

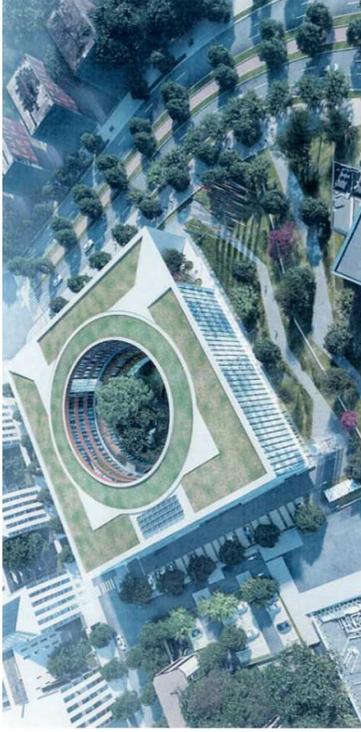
Économie, éducation, culture & sport

En fonctionnement

- Dotation des collèges 22,5 M€
- Soutien aux événements culturels 6,8 M€

En investissement

- Développement économique : 23,9 M€
Nouveau siège du CIRC à Lyon 7° : 7,2 M€
Pépinières Val Saône Givors La Duchère : 7,4 M€
- Enseignement supérieur et recherche : 20,7 M€
Lyon Cité Campus bât LR8 Lyon 7° : 5 M€
Projet CIRI : 3 M€
- Éducation : 56 M€
Constructions, rénovations des collèges et équipements numériques : 34,4 M€
- Rayonnement et attractivité : 3,1 M€
Cité de la gastronomie Lyon 2° : 2,5 M€



Relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer

la métropole
GRAND LYON



Extension collège Gabriel Rosset

L'insertion

En fonctionnement

- Allocation Revenu de Solidarité Active : 242,5 M€
(238,2 M€ au BP 2018)
- Une prévision fondée sur :
 - Les tendances constatées sur les 10 premiers mois de l'année,
 - Une légère hausse du nombre d'allocataires en lien avec l'arrêt des contrats aidés.
- Des crédits d'insertion à hauteur de 16,7 M€
(16,5 M€ en 2018)

B) Solidarités et habitat

Fonctionnement 560 M€
Investissement 83 M€



Vieillesse et compensation du handicap

En fonctionnement

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie : 109,1 M€ (109,7 M€ en 2018 pour près de 27 500 bénéficiaires)
- La prestation de compensation du handicap : 52,3 M (49,9 M€ en 2018 pour près de 7 650 bénéficiaires)
- L'Allocation compensatrice pour tierce personne : 9 M€ (9,2 M€ en 2018 pour 1 312 bénéficiaires)
- Les frais de séjour : 36,9 M€ (PA) et 161,7 M€ (PH) (37,5 M€ PA et 159,8 M€ PH en 2018)

En investissement

- Refonte des outils de solidarité et systèmes d'information : 1 M€²⁰

Enfance

En fonctionnement

- Frais de séjour : 128,9 M€ (116,5 M€ au BP 2018)
- Aides à la personne : 6,8 M€ (6,3 M€ en 2018)
- Des crédits liés aux MNA qui émargent en partie sur les 2 postes et sont estimés à 50 M€ dont :
 - Mise à l’abri et évaluation : 17 M€ sur la base d’une estimation de 1700 bénéficiaires
 - Prise en charge post-évaluation pour une moyenne de 945 bénéficiaires : 33 M€

En investissement

Restructuration de l’IDEF : 1,3 M€

Habitat - Logement

En fonctionnement : 16,3 M€

- Soutien au logement social : 11 M€
- Lutte contre l'habitat indigne : 2 M€



Moncey Voltaire

Annexe 2 (22/32)

GRAND LYON
la métropole

- En investissement : 80 M€
- Aides à la pierre : 37,8 M€
 - Réhabilitation énergétique des logements sociaux : 6,5 M€
 - Réhabilitation des logements vétustes : 2,9 M€

C) Aménagement du territoire

Fonctionnement 123 M€

Investissement 150 M€

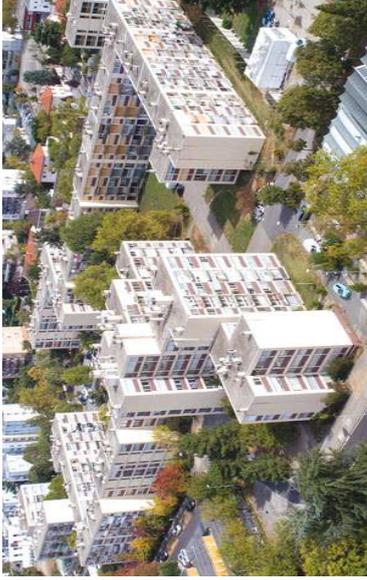


Annexe 2 (24/32)

Aménagement du territoire

En fonctionnement

- Dotation de compensation métropolitaine versée au Département du Rhône : 72,3 M€
- Nettoiement : 32,6 M€
- Cohésion territoriale : 5 M€



ZAC Bron Terrailon

En investissement

- Développement urbain : 94 M€
Réserves foncières et déconstructions : 33 M€
Le Puisseoz à Vénissieux : 4,8 M€
Grand Clément à Villeurbanne : 2,6 M€
- Cohésion territoriale : 35 M€
Acquisitions foncières pour le cpte de communes 17 M€
ZAC Terrailon à Bron : 5,9 M€
Quartier du Bottet à Rillieux : 0,3 M€
Renouvellement urbain du centre ville à Saint Priest
- Espaces publics : 16 M€
Parc Blandan (sécurisation du fort et aménagement du carrefour Lamothe) à Lyon 7° : 1,5 M€
Place Thévenot à Sathonay : 0,5 M€



Aménagement du Puisseoz à Vénissieux



Cœur Presqu'île Projet place de la Comédie / Rue Serlin

D) Mobilité

Fonctionnement 197 M€

Investissement 159 M€



Annexe 2 (26/32)

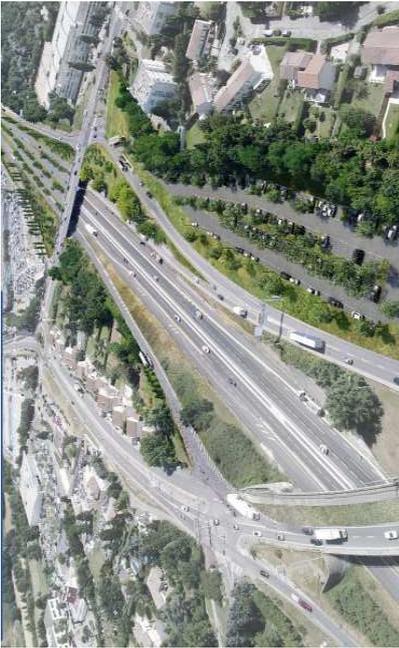
Mobilité

En fonctionnement

- Participation au SYTRAL : 131,5 M€
- Entretien des voies métropolitaines : 32,8 M€
- Entretien des ouvrages d'art et tunnels : 16,5 M€
- Soutien aux mobilités actives : 2,5 M€

En investissement

- Grosses réparations et aménagements de voiries et sur ouvrages d'art : 59 M€
- Requalification A6 A7 : 17,4 M€
- Restructuration CELP : 6,7 M€
- BPNL travaux de mise en sécurité : 6,5 M€



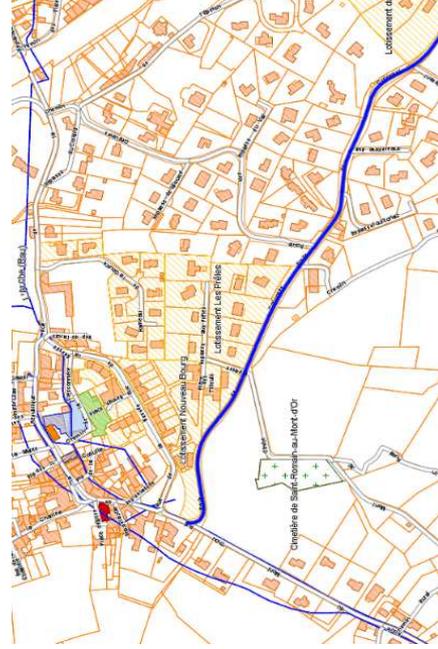
Requalification A6 / A7



Restructuration du CELP



Boulevard périphérique Nord Lyon

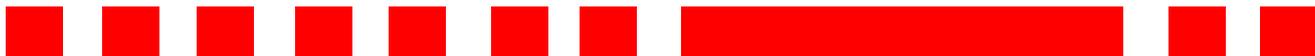


Saint Romain au Mont d'Or – requalification de la route de Collonges

E) Environnement

Fonctionnement 237 M€

Investissement 42 M€



Annexe 2 (28/32)

Environnement

En fonctionnement

- Participation au SDMIS : 115,3 M€
- Collecte, tri et traitement des déchets : 82,7 M€
- Gestion des eaux pluviales : 17,5 M€
- Plan prévention des risques technologiques : 1,5 M€
- GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations 1,6 M€



Usine incinération Lyon Sud

En investissement

- Cycle de l'eau : 15 M€
Bassin rétention à Meyzieu : 2,7 M€
Travaux réseau des eaux pluviales : 1,9 M€
- Cycle des déchets : 12 M€
Travaux usine incinération Lyon-Sud : 3 M€
Extension réhabilitation déchèteries Rillieux - Vénissieux : 1,7M€
- Qualité de vie – santé et environnement – risques : 11 M€
Plan de prévention des risques technologiques : 6,5 M€
- Espaces naturels, agricoles et fluviaux : 2,4 M€



Déchèterie de Rillieux

F) Ressources et projets futurs

Fonctionnement 837 M€

Investissement 282 M€

Ressources

Budget principal

En fonctionnement

- Dépenses de personnel : 410,2 M€
- Reversements aux communes : 233,4 M€
- Contribution fonds de péréquation nationaux 63 M€
- Frais financiers : 40 M€



En investissement

- Gestion financière : 209 M€
- *Remboursement du capital des emprunts : 133 M€*
- *Gestion active de la dette : 50 M€ (en dépenses et recettes)*
- Projets futurs à individualiser : 68,5 M€
- Fonctionnement de l'institution : 24 M€
- *Acquisition matériel et logiciels informatiques et de télécommunications : 9,8 M€*
- *Réhabilitation MDM à Ecully : 0,9 M€*

Ressources

Budget principal

En fonctionnement

- Dépenses de personnel : 410,2 M€
- Reversements aux communes : 233,4 M€
- Contribution fonds de péréquation nationaux 63 M€
- Frais financiers : 40 M€
- Locations pour les services métropolitains : 10,8 M€



En investissement

- Gestion financière : 209 M€
- Remboursement du capital des emprunts : 133 M€
- Gestion active de la dette : 50 M€ (en dépenses et recettes)
- Fonctionnement de l'institution : 24 M€
- Acquisition matériel et logiciels informatiques et de télécommunications : 9,8 M€
- Réhabilitation MDM à Ecully : 0,9 M€

Projets futurs à individualiser en investissement : 68,5 M€ (35,1 M€ en 2018)

En conclusion...



Annexe 3 (1/20)

Plan Oxygène - Instauration d'une zone à faibles émissions (ZFE)

(dossier n° 2019-3326)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Philip

PLAN OXYGÈNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS



Hôtel Métropole de Lyon
28 janvier 2019



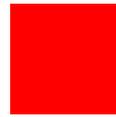
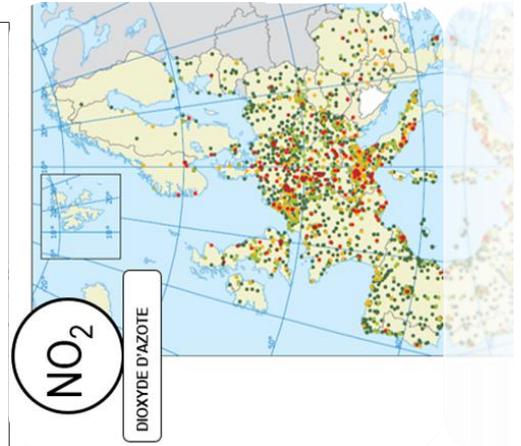
Annexe 3 (2/20)

- A. LES ENJEUX QUALITÉ DE L'AIR SUR LA MÉTROPOLE DE LYON
- B. CONCERTATION DU PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS
- C. CONSULTATION DU PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS
- D. CARACTÉRISTIQUES PROPOSÉES POUR LA ZFE SUITE A LA CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE
- E. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES
- F. SUIVI QUALITÉ DE L'AIR
- G. LES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE LA ZFE

A. LES ENJEUX QUALITÉ DE L'AIR SUR LA MÉTROPOLE DE LYON

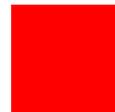
SITUATION SANITAIRE ET CONTENTIEUX AVEC L'UE UN POLLUANT PROBLÉMATIQUE LE DIOXYDE D'AZOTE

- 47 800 habitants du Grand Lyon surexposés au dioxyde d'azote (NO₂) en 2016
- Le trafic routier est responsable a plus de 60% des émissions de dioxyde d'azote. C'est au bord des axes routiers majeurs que l'on retrouve les populations les plus exposées
- NO₂ : procédure contentieuse avec la Cour de Justice de l'Union Européenne 17/05/18
- Les motifs du contentieux reposent sur l'irrespect des valeurs limites européennes et l'insuffisance des plans d'action pour lutter contre la pollution atmosphérique
- Respect des limites européennes pour les particules fines (PM₁₀) mais 93% de la population du Grand Lyon au-dessus des limites de l'OMS



Annexe 3 (5/20)

B. CONCERTATION DU PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS



Annexe 3 (6/20)

LA CONCERTATION DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Lors de la Commission Générale du 6 novembre 2017, il a été décidé de lancer la phase de concertation (préalable à la période de consultation réglementaire)



C. CONSULTATION DU PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE DE LA ZFE

RÉSULTATS DES DEUX PHASES

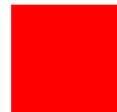
Première phase : Consultation des 59 communes et des personnes publiques associées (30/08 - 30/10)

- **23 communes** ont délibéré entre le 30/08/2018 et le 30/10/2018
- **20 avis** « favorable »
- **3 avis** « défavorable » (Caluire-et-Cuire, Lissieu, Curis-au-Mont-d'Or)
- **5 personnes publiques associées** ont rendu un avis sur les 7 consultées. Tous ces avis sont favorables

Seconde phase : Consultation électronique du grand public (14/11 - 16/12)

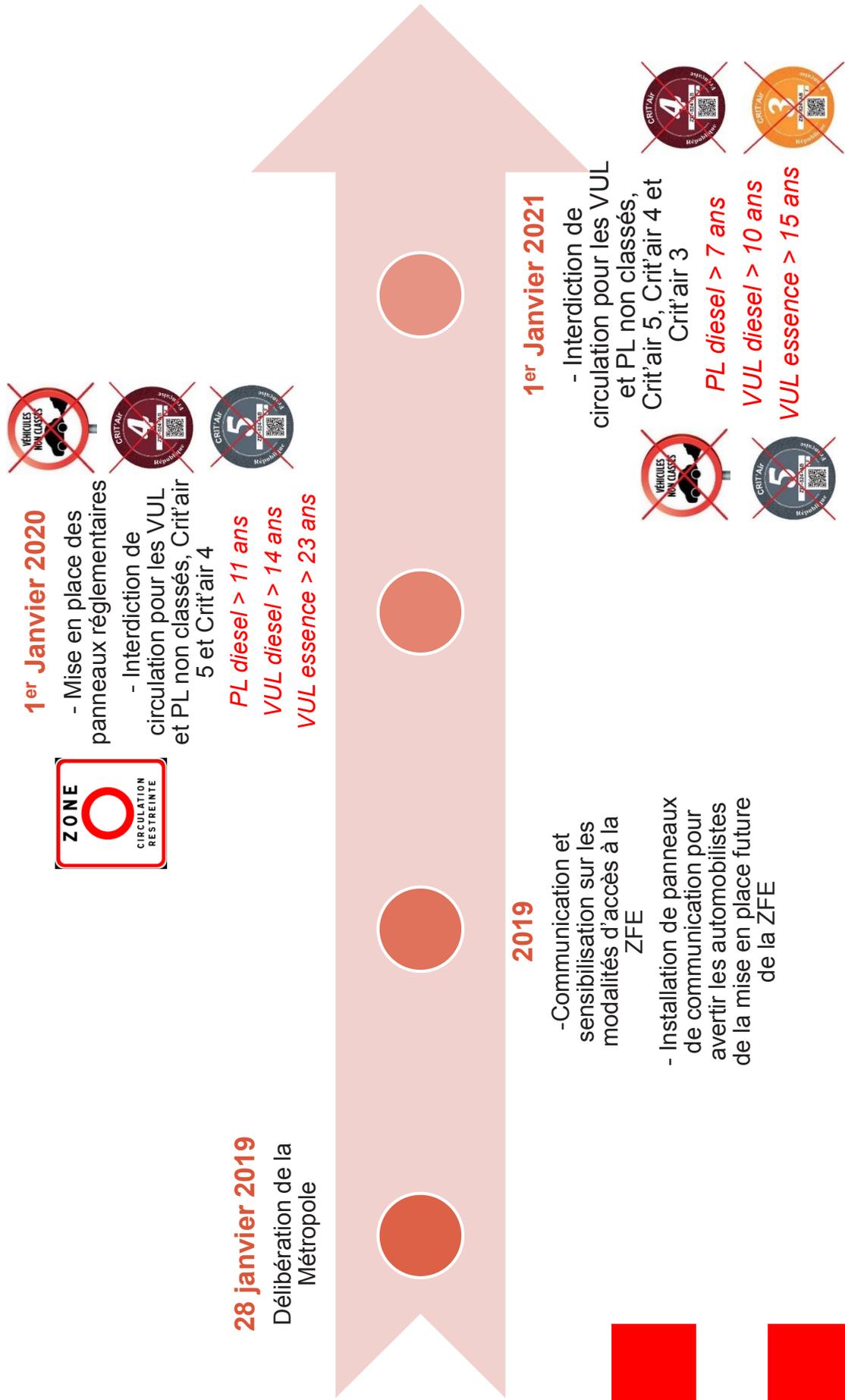
- **154 avis** déposés sur le site Internet de la Métropole de Lyon
- Une synthèse de ces avis doit être réalisée et sera mise en ligne pour une durée de 3 mois sur le site Internet de la Métropole de Lyon

D. CARACTÉRISTIQUES PROPOSEES POUR LA ZFE SUITE A LA CONSULTATION



Annexe 3 (10/20)

UNE MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE POUR LES VUL ET PL LES PLUS POLLUANTS

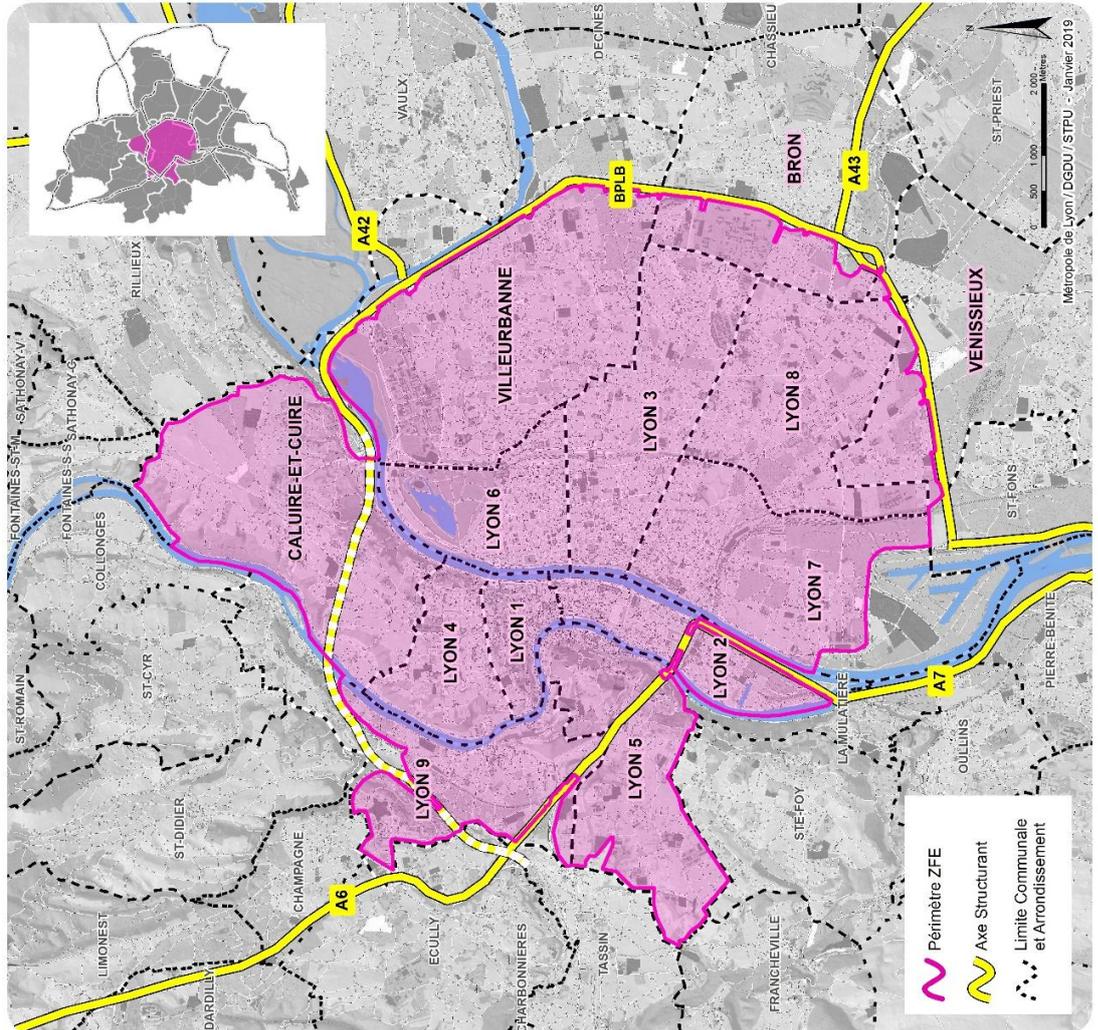


LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION 24h/24h ET 7j/7j

Annexe 3 (11/20)

Zone à Faibles Emissions Périmètre

GRANDLYON
la métropole



Le périmètre repose sur :

- ✓ un **principe d'efficacité** qui suppose de privilégier les zones les plus densément peuplées ;
- ✓ un **principe de lisibilité** pour identifier clairement les contours du périmètre basés sur des voiries structurantes connues de tous (périphérique, RD 306...);
- ✓ un **principe de sécurité** qui suppose de permettre à un usager non autorisé de pouvoir aisément, en entrée de zone, éviter d'y pénétrer ;
- ✓ un **principe d'accès aux diffuseurs des voies rapides** structurantes pour tous les véhicules en entrée de zone, pour éviter des reports de trafic indésirables sur la voirie locale.

GRANDLYON
la métropole

Annexe 3 (12/20)

LES DÉROGATIONS À LA ZFE

Véhicules bénéficiant de dérogations permanentes	Véhicules bénéficiant d'une dérogation pour une période de 3 ans	Dérogation à caractère temporaire étudiée individuellement
les véhicules d'intérêt général prioritaires	Véhicules frigorifiques Bétonnières Camions benne Porte-engins Camions citerne à eau	Les véhicules utilisés dans le cadre manifestation exceptionnelle
les véhicules du ministère de la défense		Les véhicules utilisés dans le cadre de tournages
les véhicules utilisés par les personnes handicapées		Les véhicules de convois exceptionnels
les véhicules automoteur spécialisés (VASP)		Les véhicules utilisés par les entreprises en état de cessation de paiements
Véhicules de la sécurité civile		Les véhicules affectés à un service public, dans le cadre d'interventions ponctuelles
		Les véhicules d'entreprise pouvant justifier de l'achat de véhicules autorisés avec un délai de livraison important
		Les véhicules d'approvisionnement des marchés sur le territoire de la métropole de Lyon
		Camions citernes (autres que citernes à eau)

E. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES



Annexe 3 (14/20)

LES AIDES À L'ACHAT DE VÉHICULES PROPRES

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

LES BÉNÉFICIAIRES	LE BUDGET ALLOUÉ	CARACTÉRISTIQUES
<p>Les personnes morales de droit privé dont l'établissement principal ou secondaire est domicilié dans la Métropole de Lyon</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>Les aides seront attribuées pour l'acquisition d'un VUL ou PL propre (GNV-GNL, électrique, hydrogène)</p> <p>Les véhicules bénéficiant d'une aide pourront être neufs ou d'occasion, acquis dans le cadre d'un achat ou d'un contrat de location longue durée (> ou = à 3 ans)</p> <p>Nombre de véhicules subventionnés par entreprise à l'extérieur de la ZFE : 3 véhicules maximum</p> <p>Nombre de véhicules subventionnés par entreprise à l'intérieur de la ZFE : 6 véhicules maximum</p>

Annexe 3 (15/20)

LES AIDES À L'ACHAT DE VÉHICULES PROPRES

LE MONTANT DES AIDES

	GNV-GNL	Électrique	Hydrogène
Poids lourd (> 3.5T)	10 000 €	10 000 €	13 000 €
Véhicule utilitaire léger	5 000 €	5 000€	8 000€
Triporteur à assistance électrique		300 €	

LES AUTRES MESURES POUR LES ENTREPRISES

PARTENARIAT AVEC LA CMA ET LE GUICHET UNIQUE

- **Partenariat entre la Métropole de Lyon et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** pour la mise en place d'un conseiller mobilité au sein de la CMA dont l'objectif sera d'accompagner individuellement les entreprises artisanales pour faciliter la mise en œuvre du dispositif ZFE en les sensibilisant à l'ensemble des solutions d'une mobilité plus durable
- Mise en place **d'un guichet unique** qui répondra aux actions suivantes :
 - Instruction des demandes d'aides à l'achat de véhicules propres,
 - Instruction des demandes de dérogations individuelles,
 - Réponses sur le fonctionnement du dispositif ZFE

Annexe 3 (17/20)

F. SUIVI QUALITE DE L'AIR



SUIVI QUALITE DE L'AIR

DISPOSITIF DE MESURES

- En complément du dispositif de surveillance géré par ATMO AuRA, la Métropole mettra en place, en lien avec ATMO un dispositif de mesures, notamment aux abords de l'A46, du boulevard périphérique et des axes A6/A7 déclassés
- Ce dispositif devra permettre d'évaluer la qualité de l'air avant et après la mise en œuvre de la ZFE

Annexe 3 (19/20)

G. LES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE LA ZFE

LES PROCHAINES ÉCHEANCES de la ZFE

- **Février 2019** : **Plénière** d'information et d'échange avec les acteurs économiques
- **Février 2019** : **Installation des panneaux pédagogiques ZFE** à l'entrée du périmètre et à l'intérieur du périmètre.
- **1^{er} février 2019** : entrée en vigueur du régime des aides économiques
- **Dans le courant de l'année 2019** :
 - signature de l'arrêté métropolitain de circulation
 - signature des arrêtés municipaux de stationnement
 - instruction des demandes de dérogations individuelles
- **1^{er} Janvier 2020** : Mise en place des panneaux réglementaires

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 24 juin 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
